NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME NEUVIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXV

sons d'hermine. Il avait épousé, 1.° Jeanne Furgon, *aliàs* Fargon de Montorin; 2.° Jeanne Castin. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Olivier, dont l'article suit;

2.° Guillaume, écuyer, seigneur du Quillo et de Lezonnet, qui fut arbitre du partage entre les enfants d'Olivier de Coetlogon, son frère, et président universel de Bretagne. Il fonda, en 1452, la chapelle de Sainte-Anne, dans l'église des Carmes de Ploermel, et vivait en 1480. Il avait épousé, 1.° Catherine Quelen du Broutay, fille de Jean Quelen, seigneur du Broutay, et de Marie de Coetbic; 2.° Constance Madeuc, veuve de Pierre de Kermené, et fille de Roland Madeuc, seigneur de Guémadeuc, chevalier, chambellan du duc de Bretagne, et de Marie Goyon. Il eut de ce mariage:

A. Jean de Coetlogon, seigneur de Lezonnet, nommé dans une montre faite dans l'évêché de Saint-Malo, sous la paroisse de Loyat, en 1479, où il comparut pour son père, en équipage d'homme d'armes, avec deux archers et un page. Il eut pour fils:

a. Bertrand de Coetlogon, seigneur de Lezonnet et du Quillo, écuyer, qui était encore mineur lorsqu'il épousa Jeanne de Guermeur, *aliàs* de Kermené, dont il eut Jacquette de Coetlogon, mariée à Jacques le Prestre, écuyer, seigneur de la Loyère, lequel s'obligea, par le contrat de mariage, à quitter ses armes, pour prendre celles de sa femme;

b. Jean de Coetlogon, seigneur du Quillo, écuyer, nommé dans la réformation de Bretagne, en 1513. Il comparut, pour sa mère, à la convocation du ban de 1520, où il lui fut commandé d'avoir un page, et de faire selon sa richesse. Il fut tuteur de Jacquette de Coetlogon, sa nièce.

B. Olivier de Coetlogon, seigneur de Coetlogon, et de Kerfily, qui fut, en 1487, procureur-

général de Bretagne, puis ambassadeur à Rome et en Angleterre. Il retira, en 1494, la terre du Guéauduc, vendue par Gilles de Coetlogon, à Alain de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle. Des mémoires lui donnent pour femme, Marie Philippot, laquelle étant restée veuve sans enfants, se remaria à Vincent du Bois de la Salle, seigneur de Moedic.

Du second lit :

3.° Yves, auteur de la branche des seigneurs de la Bourdelaye. Il est qualifié seigneur du même lieu, dans un acte de l'an 1427, et est nommé en cette qualité, dans la réformation de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, en 1430. Il épousa Isabeau de Roissan, *aliàs* de Rouesean, dont :

a. Guillaume, seigneur de la Bourdelaye, conseiller du parlement de Bretagne, marié avec Rouline Mareuil, fille de N. Mareuil, écuyer, et d'Isabeau de Beauquin. Elle épousa, en secondes noces, le seigneur de Motteville. Guillaume de Coetlogon en eut Michel, mort sans postérité ;

b. Jeanne de Coetlogon, mariée, 1.° à Jean de la Roche, écuyer, seigneur du Cahier; 2.° à Pierre le Prestre;

c. N... de Coetlogon, chambellan du duc de Bretagne, en 1454 ;

d. Jean de Coetlogon, chevalier, seigneur du Breuil, qui épousa N... de Bréhan ;

e. N..., fondatrice du couvent des Cordeliers de Savenay, dans le comté Nantais;

f. Jeanne de Coetlogon, nommée parmi les demoiselles auxquelles on donna des joyaux, aux noces de M. le comte de Penthièvre, par mandement du 10 septembre 1431. Elle était l'une des demoiselles de Marguerite, duchesse de Bretagne, qui lui légua deux cents écus neufs, par son testament du 22 septembre 1469, et en 1487, on lui donna congé pour aller traiter de la rançon du seigneur de Cheruel, son mari, prisonnier en France;

4.° Bertrand, archidiacre de Porhoet, chanoine de Rennes ;

5.° Marguerite, femme de Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Gilles et du Moulin Tison ;

6.° N.... de Coetlogon, femme d'Olivier de Béthani.

VII. Olivier DE COETLOGON, seigneur du Guéauduc, de la Gaudinaye, et de Méjusseaume, par son mariage, avait été écuyer de François Ier, duc de Bretagne. Pierre IIe et ses successeurs, lui conservèrent ce titre dans tous les actes. Le duc François Ier le nomma, en 1457, l'un des exécuteurs de son testament, après l'avoir envoyé en ambassade en France, ès années 1452, 1453, et 1456. Il fut fait chevalier de l'Hermine en 1454, et le duc François II le pourvut, le 1er septembre 1460, de l'office de premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Il était mort en 1467. Pierre, duc de Bretagne, lui avait accordé la permission de faire dresser justice patibulaire à trois piliers, dans les terres de Méjusseaume et de la Gaudinaye, et de fortifier le manoir de Méjusseaume, par lettres données à Rennes, le 24 juin 1454, et confirmées par lettres du duc François, en 1458 (1). Il avait épousé, par contrat du 6 janvier 1442, Jeanne le Bart, dame de Momean, fille de Jean le Bart, chevalier, seigneur de la Jaunaye et de Méjusseaume, et de Jeanne Hattes. Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp, fils du duc de Bretagne, et Françoise d'Amboise, sa femme, donnèrent, en faveur de ce mariage, par acte du même jour, à Olivier de Coetlogon, *son cher et ami écuyer et conseiller*, et à sa femme, qualifiée *cousine de la très-chère femme et compagne de Pierre de Bretagne*, deux cents livres de rente perpétuelle en fief noble sur leurs acquets au duché de Bretagne. Elle se remaria à Thomas de Kéraret, prévôt de l'hôtel du duc de Bretagne, et fut dame d'honneur de la duchesse de Bretagne. Elle laissa de son premier mariage :

1.° Bertrand, vivant en 1467. Il épousa N... de Bodegat, et mourut sans postérité ;

2.° Gilles, dont l'article suit ;

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, t. Ier, pages 651, 657, 663, 665, 676, 683, 687, et 737.

3.° Robert, abbé de Saint-Méen de Galles, mort en réputation de sainteté ;

4.° Gilles, le jeune, abbé de Saint-Jean des Prez, puis de Paimpont ;

5.° Mathurin, ou Mathelin, partagé en 1483 ;

6.° Marguerite, mariée à Briant de Châteaubriant-Beaufort, seigneur de l'Epineraye, lequel prit les armes de Coetlogon, par conventions matrimoniales. Ils transigèrent, conjointement avec Gilles de Coetlogon, le 18 octobre 1482, et en reçurent partage, le 5 mars 1483.

VIII. Gilles DE COETLOGON, seigneur de Méjusseaume et de la Gaudinaye, chevalier, conseiller et chambellan de François II, duc de Bretagne, et d'Anne, son épouse, puis des rois Charles VIII et Louis XII, obtint, le 23 octobre 1479, un jugement et des lettres-patentes de François, duc de Bretagne, à Redon, signées par le duc, à la relation de son conseil, par lesquelles il gagna son procès contre Jean, sire d'Acigné, au sujet de ses armes dans l'église du Rhu, que le sire d'Acigné avait fait briser et biffer. Il y fut déclaré que Gilles était reconnu pour être issu *du sang et ligne* de la maison de Coetlogon, *très-noble et ancienne du pays et duché de Bretagne*. Il servait, le 8 août 1487, avec un homme d'armes et treize archers de sa compagnie, et était prévôt des maréchaux de la province de Bretagne, en 1490, 1491, et 1501. Il avait épousé 1.° Marguerite de Penhouet, fille de Guillaume de Penhouet, chevalier, seigneur de Kerimel et de Coetfric et de Beatrix de Coetmen. Elle fut mariée par contrat de l'an 1479 ; Jean de Penhouet, son frère, lui céda pour partage, le 17 mai 1483, le manoir et la métairie du Dannoet, avec ses appartenances, dans les paroisses d'Ivias, de Kerilis et de Plouesec ; 2.° Jeanne de la Lande, qui était veuve, le 17 juin 1505, époque à laquelle elle reçut son douaire des enfants du premier lit de son mari qui furent :

1.° Guyon, dont l'article suit ;

2.° Jean, écuyer, chargé, par procuration de son frère, d'assigner le douaire de Jeanne de la Lande, leur belle-mère, ce qu'il fit, par actes des 1er et 17 juin 1505 ;

3.° Jacques, écuyer, qui rendit un aveu avec

Guyon, son frère, le 26 novembre 1509, et un autre aveu, le 21 août 1535;

4.° Bertranne de Coetlogon, qui épousa Pierre Glé, seigneur de la Benneraye et de la Coetardaye.

IX. Guyon de Coetlogon, écuyer, seigneur de Méjusseaume et de la Gaudinaye, est qualifié *noble et puissant*, dans l'acte de transaction passé entre René, son fils, et Françoise le Rouge, sa femme, le 25 décembre 1505, avec Pierre Glé, écuyer, seigneur de la Benneraye, mari de Bertranne de Coetlogon. Guyon, par cette transaction, représentait Gilles, son père, pour acquitter ce à quoi était tenu Olivier de Coetlogon, son aïeul, envers Jeanne de Coetlogon, sa nièce, fille des seigneur et dame de la Bourdelaye. Il est qualifié *messire et chevalier*, dans un aveu rendu par Jacques de Crussol, le 13 septembre 1494. Il en rendit un, conjointement avec Jacques de Coetlogon, écuyer, son frère, le 26 novembre 1519. Il vivait encore le 17 octobre 1522, lorsque Renée de Châteaubriand, femme de Jacques de Clere, seigneur de Neuville, donna procuration pour transiger sur ses droits, à cause de Marguerite de Coetlogon, sa mère, avec Guillaume de Châteaubriant, son frère aîné, et Guillaume de Coetlogon, seigneur de la Gaudinaye et de Méjusseaume. Il avait épousé 1.° par contrat du 26 juin 1486, Patrice de Viesque, fille de Médard, seigneur de Viesque, de la Verrerie et de la Chasseloire, et de Françoise le Porc; 2.° Hélène de Bonenfant, dont il n'eut point de lignée, fille de René de Bonenfant, chevalier, et d'Isabeau de Beaumanoir. Elle se remaria 1.° à Guillaume de Rosnivinen; 2.° à Jacques de Mathefelon. Guyon de Coetlogon eut, de sa première femme:

X. René de Coetlogon, Ier du nom, chevalier, seigneur de Méjusseaume, de la Gaudinaye, de Viesque, de la

---

On trouve Richard de Coetlogon, qui rendit un aveu le 2 septembre 1549, et un autre aveu d'un fief assis en la paroisse de Thony, en Normandie, le 8 février 1550.

Louis de Coetlogon, rendit aveu, pour le même fief, avec Jacques de la Motte, seigneur de Saint-Maurice et de Thony, héritier, à cause de demoiselle Isabeau de Coetlogon, sa femme, bisaïeule de la comtesse de la Roche-Aymon, du surnom de Pian-

Verrerie, d'Ancremel, de la Chasseloire, et de Kerveguen, par sa femme, était tuteur de son fils en 1536. Il avait épousé, par contrat du 20 juillet 1513, Aliette le Rouge, dame d'Ancremel et de Kerveguen, fille aînée et principale héritière de François le Rouge, seigneur de Guermeur, d'Ancremel et de la Roche-Tangui, et de Guillemette Loz de Kergoaton. Il en eut:

1.° Yves, vicomte de Méjusseaume, et châtelain de la Gaudinaye, par érection de l'an 1570, seigneur de l'Espran, de Viesque, de la Verrerie et de la Chasseloire; il vendit la terre de l'Espran, le 20 octobre 1540. Il avait épousé, par contrat du 14 mai 1538, Marguerite de Porçon, dame de Porçon et des Carres, fille de Gilles, seigneur de Porçon, et de Radegonde de Bourgneuf, dame de Montjardin et de Balanzac. Il eut de ce mariage: Marie de Coetlogon, dame de Méjusseaume, de la Gaudinaye, etc., mariée 1.° à François du Gué, seigneur de Servon, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Rennes, guidon de la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Etampes, en 1555 et 1560; 2.° par contrat du

---

cour. Il y avait dans l'église de Saint-Sulpice de la paroisse de Thony, doyenné de la Croix, diocèse d'Evreux, deux mausolées, l'un de Richard de Coetlogon, et l'autre de Marguerite de Pillavoine, son épouse. Voici leur épitaphe :

« Richard de Coetlogon à vertus asservy,
» Jadis sieur de Tosny, après avoir servy
» Le grand François premier, second Henry, François,
» Même Charles neufvième, puissans rois des Gaulois,
» Durant les guerres et paix, tant en fort que campagne,
» Comme vaillant guerrier qui en rien ne s'épargne,
» Et de maître d'hôtel très-singulier et bon,
» Le sieur illustrissime cardinal de Bourbon.
» L'an mil cinq cens soixante et six,
» Quinzième jour d'octobre il décéda et fait séjour icy,
» De Coetlogon étoit maison noble et insigne,
» Retenant des Troyens le très-belliqueux signe.
» Marguerite de Pillavoine ici repose aussi,
» Dame très-vertueuse et son époux aussi;
» Prions donc, ô passans, que Dieu pardon leur face,
» Et que là haut ès cieux il les reçoive et place. »

27 avril 1583, à René de Tournemire, baron de la Hunaudaye, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général de la Haute-Bretagne, et des armées du Roi en cette province, mort en 1590. Après la mort sans enfants de René de Tournemire, leur fils, les terres de Méjusseaume et de la Gaudinaye retournèrent à François de Coetlogon, fils de Noel;

2.° Noel, dont l'article suit;

3.° Jacques, dit le *Capitaine la Lande*. Il vainquit en duel, don Alphonse Simonetto, pendant les guerres d'Italie, et mourut sans postérité, étant lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du sénéchal d'Armagnac.

XI. Noel de Coetlogon, seigneur d'Ancremel, de Kerveguen, de Penenver et de Plouvigné, par le partage fait avec son frère aîné, le 27 octobre 1555, fut capitaine et gouverneur des ville et château de Morlaix, pendant les tems de la ligue. Il épousa, par contrat du 24 janvier 1562, Marie de Goesbriant, fille de François, seigneur de Goesbriant, chevalier, et de Françoise de Coatredez. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, chevalier, seigneur de Kerveguen, qui transigea pour les biens de sa mère, le 31 mai 1580, et ne vivait plus, ainsi que sa femme, en 1606. Il avait épousé Claudine du Perrier, fille de Claude du Perrier, chevalier, seigneur du Bois-Guérin. Il en eut Claude de Coetlogon, morte en 1609, sans avoir été mariée, étant sous la tutelle de son aïeule maternelle;

2.° François, dont l'article suit;

3.° Jean, seigneur de Kerhuel, de Lescrech, etc., né en 1565. Il purgea les biens de sa mère, le 28 août 1610, et son frère lui céda, pour toute prétention sur la succession de leur père, le *convenant* de Kerscao, en la paroisse de Plestein, par acte du 19 mars 1614. Il épousa Marie de Guicarnon, fille de N... de Guicarnon, et de N... de Tournemine. Elle fut mère de François de Coetlogon, seigneur de Pontlo, de Coatudéal et de Lescrech, marié avec Gillette Mahé de Kermorvan, dont il a eu : — 1.° Alain, seigneur de

Pontlo, etc., qui épousa N... de Boiséon, mère de N... de Coetlogon, seigneur de Pontlo, qui a eu plusieurs filles ;

4.° Marguerite, mariée, en 1582, avec Jacques de Boberil, écuyer, seigneur de la Guichardaye, fils aîné de Vincent de Boberil, écuyer, et de Françoise du Magne.

XII. François de Coetlogon, chevalier, seigneur d'Ancremel, de Kerveguen, et de Penenver, puis, vicomte de Méjusseaume, châtelain de la Gaudinaye, et seigneur de l'Espran, par la mort de René de Tournemire, baron de la Hunaudaye, son petit-neveu, fils de Marie de Coetlogon, sa nièce, est qualifié de chevalier de l'ordre du Roi, dans le contrat de son second mariage, en 1632. Il avait testé avec sa première femme, le 18 octobre 1617. Il avait épousé, 1.° par contrat du 29 juin 1595, Marie de la Lande, dame de Kerbriac, *aliàs* de Kerbrat et de Tresevanou, fille et principale héritière d'Alain de la Lande, seigneur de Penevern, *aliàs* de Penanguern, et d'Anne de Guingamp, dame de Keraubois; 2.° par contrat du 9 mars 1632, Jeanne de Cressolles, dame douairière de Kéryvon, de Kernabaçon, et de Kerazau, propriétaire de Coetquis. Du premier lit sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit ;
2.° François, mort ecclésiastique ;
3.° Jean, seigneur de l'Espran, mort capucin ;
4.° Annet, mort sans enfants de Marie de Coetanscourt, sa femme ;
5.° Claudine, mariée, par contrat du 12 juillet 1621, à Jean de Boisgelin, chevalier, seigneur du Plessis Kersalion. Elle fut partagée par ses père et mère, le 29 juillet 1624, et était veuve, en premières noces, de Charles Fleuriot, seigneur de Kerloet ;
6.° Collette de Coetlogon, mariée, par contrat du 18 février 1626, avec Gui de Gualez, seigneur de Mezobran et de Kermorvan, veuf de Jalanne de Rosmar.

XIII. Louis de Coetlogon, chevalier, vicomte de Méjusseaume, châtelain de la Gaudinaye, seigneur de l'Espran, de Kerveguen, d'Ancremel et de Penenver, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne, le 6 novembre

1623. Il avait épousé, par contrat du 28 novembre 1613, Louise le Meneust, fille de René le Meneust, seigneur de Brequigny, président à mortier au parlement de Bretagne, et de Denise Marcel. De ce mariage vinrent :

1.° René, chevalier, marquis de Coetlogon, vicomte de Mejusseaume, baron de Pleugriffet, châtelain de la Gaudinaye, des Mottes-au-Vicomte, de la Lande, etc., lieutenant de Roi en la haute Bretagne, gouverneur de Rennes, au mois de novembre 1657. Il fut fait conseiller d'état d'épée, en 1658 ; avait servi avec distinction dans les armées du Roi, commandées par le prince de Condé, pendant la minorité du Roi Louis XIV. Le marquis de Coetquen et lui furent nommés, par les états de Bretagne, députés de cette province aux états généraux qui devaient se tenir. Il eut, deux fois, la grande députation en cour, et fut nommé par le Roi, en 1667, pour tenir les états de cette province. En 1674, l'armée navale de Hollande, ayant fait descendre un corps de troupes à Belle-Isle, le marquis de Coetlogon y passa, accompagné de deux cents gentilshommes, avec lesquels, secondé des troupes de la garnison et des milices de l'Isle, il força les Hollandais de s'embarquer avec perte ; et les mêmes troupes étant revenues dans cette isle, il y passa, une seconde fois, avec le même corps de noblesse, et les en chassa. Il avait été pourvu, en 1658, de la lieutenance de Roi dans les quatre évêchés de la haute Bretagne, et mourut le 27 avril 1683. Il avait épousé par contrat du 25 mai 1643, Philippe de Coetlogon, sa cousine, fille aînée et héritière de René, sire et marquis de Coetlogon et de Gillette de Ruellan. Il eut de ce mariage :

A. René-Hyacinthe, marquis de Coetlogon, lieutenant de Roi de la haute Bretagne, en survivance de son père, le 4 août 1663, gouverneur de Rennes, le 7 du même mois. Il servit, en qualité de capitaine, dans le régiment Dauphin, infanterie, et ensuite, en la même qualité, dans les régiments de Montrevel et de Bartillat, cavalerie ; se trouva,

entre autres occasions, au combat de Senef, en 1674; laissa sa compagnie, l'an 1683, à son fils, pour faire les fonctions de la charge de lieutenant de Roi en la haute Bretagne, vacante par la mort de son père. Il avait eu la grande députation de la noblesse de cette province, en cour, et mourut au mois d'octobre 1692. Il avait épousé, le 3 juillet 1664, Péronelle-Angélique de la Villeléon, héritière de Bois-Feuillet, fille de Mathurin de la Villeléon, seigneur de Bois-Feuillet et d'Anne de Visdelou. Elle était remariée à Jean du Parc, le 17 mai 1694, et mourut en 1729. Elle eut de son premier mariage :

a. René-Gabriel, capitaine de cavalerie, en 1683, mort à Verdun, en 1686, sans avoir été marié ;

b. Suzanne-Guyonne, marquise de Coetlogon, mariée à Philipe-Gui de Coetlogon, son cousin, morte au mois de juin 1714.

B. Louis-Marcel, évêque de Saint-Brieux, ensuite de Tournay et abbé de Begar, mort le 18 avril 1707 ;

C. Anne-Marie, mariée à Jean-Joseph de Tournemine, chevalier, baron de Campsillon, fils de René de Tournemine, baron de Campsillon, et de Renée de Peschart ;

D. Louise-Philippe, fille d'honneur de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, mariée à Louis d'Ogier, marquis de Cavoye, grand maréchal-des-logis de la maison du Roi, dont elle resta veuve, et mourut à Paris, le 31 mars 1729. Par son testament, elle nomma les pauvres de la paroisse Saint-Sulpice, ses légataires universels, fonda, à perpétuité, dans cette église, un service annuel pour le Roi Louis XIV, la Reine Marie-Thérèse et le Dauphin, leur fils, en reconnaissance des bienfaits qu'elle et son mari en avaient reçus, et laissa 40,000 livres pour le bâtiment de cette église. Les héritiers du maréchal de Coetlogon, transigèrent avec

le curé de Saint-Sulpice et les marguilliers de cette paroisse, en 1729, au sujet de ces legs.

2.° Sébastien, chevalier, vicomte de Méjusseaume, d'abord capitaine de cavalerie dans le régiment le *Grand-Maître;* puis, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Rennes. Il épousa Michelle le Liépvre, fille de N.... le Liépvre, seigneur du Val, dont il eut :

a. N.... de Coetlogon, mort religieux ;

b. Jacques-Florimond, vicomte de Méjusseaume, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu page de la grande écurie, le 1er janvier 1678 ; puis, mousquetaire, enseigne, lieutenant et capitaine de vaisseau. Il mourut en Amérique, d'une blessure qu'il reçut au siége de Carthagène, où il commandait un navire de l'artillerie, sous les ordres du sieur de Pointis, chef de cette expédition, en 1697 ;

c. François, prieur de Locrenan et de Montcontour ;

d. N...., femme de N..... de Leslin, seigneur de l'Honoré ;

3.° François de Coetlogon, évêque de Quemper. Les états de Bretagne chargèrent, en 1666, leurs députés en cour, de demander au Roi la co-adjutorie de ce diocèse, pour François, abbé de Coetlogon ; il fut sacré la même année, et mourut en 1706 ;

4.° Gui, dont l'article suit ;

5.° Louis, chevalier, vicomte de Loyat, châtelain de la Gaudinaye, seigneur de la Burlière et de Pandonnet, qui servit dans les guerres d'Italie, et fut partagé par son frère aîné, le 29 juin 1667. Il épousa Marguerite Auvril, fille de Maurice Auvril, seigneur de la Chauvière et de la Burlière, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marguerite de Bonvoisin. Il eut de ce mariage :

A. René-Charles-Elisabeth, vicomte de Loyat, châtelain de la Gaudinaye, syndic général des états de Bretagne, qui fut reçu page de la grande écurie du Roi, le 1er janvier 1690 ; servit depuis en qualité de mousquetaire, et

s'est trouvé aux siéges de Mons et deNamur. Il est mortle 19 février 1734, âgé de 60 ans. Il avait épousé Anne Auvril de la Roche, fille unique de René Auvril, seigneur de la Roche, et de Geneviève Menardo. De ce mariage sont issus :

a. Louis, *dit* le comte de Coetlogon, d'abord lieutenant dans le régiment du Roi, puis cornette de la seconde compagnie des mousquetaires, en 1730, successivement lieutenant-général des armées du Roi, et commandeur de Saint-Louis, marié, le 27 février 1736, avec Anne-Marie-Madelaine Johanne de la Carre de Saumery ;

b. Emmanuel-Louis, capitaine d'une compagnie de dragons dans le régiment de Mestre-de-Camp-général, en 1730, brigadier des armées du Roi, marié 1.° avec Thomasse-Céleste-Esther Rivié, morte le 18 novembre 1744 ; 2.° avec Charlotte-Louise de Ségur, fille du président de ce nom. Il a eu du premier lit : Emmanuel-Etienne-Maurice de Coetlogon ;

c. Emmanuel-Marie, *dit* le chevalier de Coetlogon, garde-marine, puis, enseigne et lieutenant de vaisseau, en 1730, ensuite, capitaine ;

d. René-Anne-Elisabeth, abbé de Saint-Mesmin, près de Châlons-sur-Marne.

B. Jean, mort ecclésiastique ;

C. Philippe-Louise de Coetlogon, mariée à Jean-François de Keraly, seigneur du Fau et du Chesnay-Piglaye, conseiller au parlement de Bretagne ;

6.° Jean, grand-vicaire de Quemper, mort recteur de Roson ;

7.° Alain-Emmanuel, marquis de Coetlogon, maréchal et vice-amiral de France, chevalier des ordres du Roi, conseiller au conseil de marine, après la mort de Louis XIV, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine-général des mers occidentales, par commission du Roi

d'Espagne. Il naquit en 1646; fut enseigne dans le régiment Dauphin, en 1668, passa du service de terre, dans la marine, en 1670, en qualité d'enseigne de vaisseau; fut fait lieutenant en 1672, et capitaine, le 26 janvier 1675. Il se trouva à onze batailles navales. Dans le combat qui fut donné dans la rade de Palerme, l'an 1676, son vaisseau fut un des dix qui attaquèrent une des têtes de l'armée ennemie, qui fut mise en désordre, et poursuivie par l'armée de France, qui fit périr plusieurs de ses vaisseaux. Pendant la guerre de Sicile, il fut chargé de l'exécution de plusieurs entreprises; à l'attaque de la ville et du château d'Agouste, il fit rendre une forteresse et la ville de Barlet, dans la Pouille, où il brûla un vaisseau de guerre et plusieurs navires marchands, sous l'artillerie de la place. En 1686, commandant un vaisseau de 44 canons, dans l'entrée de la Méditerranée, il rencontra, entre Gibraltar et la ville de Malaga, deux navires de guerre espagnols, l'un de 56 canons et l'autre de 44, qu'il combattit sur le refus qu'ils firent de saluer le pavillon du Roi, et les obligea de se retirer la nuit, sous la place de Malaga, sans allumer les feux ordinaires, à leur poupe. L'année suivante, il se rendit maître, à l'abordage, d'un vaisseau algérien; en 1668, il se trouva au bombardement d'Alger, sous les ordres du maréchal d'Estrées; et, dans la même année, étant au combat de Bantry, en Irlande, sous les ordres du maréchal de Châteauregnault, le feu prit à son vaisseau et fit sauter, à la mer, plus de 30 personnes, sans que cet accident l'empêchât de continuer à combattre. Il fut fait chef d'escadre, le 1er novembre 1689, au combat de la Hougue, où il servait en cette qualité. L'an 1692, il secourut le vaisseau amiral, commandé par le comte de Tourville, qui était en grand danger. Il brûla, en 1694, deux vaisseaux de guerre dans le port de Gibraltar, et s'empara de plusieurs navires marchands qui se trouvaient sous la forteresse de cette place; fut fait lieutenant-général des armées navales, le 1er juin 1701, et servit en qualité de capitaine-général pour le Roi d'Espagne, dans

l'Amérique française. En 1703, il prit, avec cinq vaisseaux qu'il commandait, cinq vaisseaux de guerre hollandais, à la côte de Portugal; servit, en qualité de vice-amiral du corps de bataille, dans le combat rendu sous les ordres du comte de Toulouse, devant Valesmagne, contre l'armée d'Angleterre et de Hollande, en 1704; commandait, en 1705, une escadre de dix-sept vaisseaux; fut fait conseiller au conseil de marine, en 1715, reçu vice-amiral du Levant, le 18 novembre 1716; et nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, la même année. Le Roi, en considération de tant de services, le nomma chevalier de ses ordres, en 1724, et fut reçu le 3 juin de la même année. Ce prince lui envoya le bâton de maréchal de France, le 1er juin 1730. Il mourut le 7 du même mois, âgé de 83 ans et demi, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice. Il a eu l'honneur d'avoir la grande députation de la noblesse des états de Bretagne;

8.° Marie, religieuse à la visitation de Saint-Melaine, à Rennes, morte jeune:

9.° Louise-Emmanuelle de Coetlogon, morte à l'âge de 88 ans, religieuse au même couvent.

XIV. Gui de Coetlogon, doyen des conseillers du parlement de Rennes, syndic-général des états de Bretagne, épousa 1.° N.... Bonier, dont il n'eut point d'enfants; 2.° par contrat du 24 février 1664, Louise Gatechair, fille unique et héritière de Louis Gatechair, écuyer, seigneur du Rouvroy, et de Perine-le-Maczon. De ce mariage sont issus:

1.° Anne-François, archidiacre de Quemper, mort en 1705;

2.° Philippe-Gui, marquis de Coetlogon, par sa femme, servit, d'abord, en qualité de mousquetaire du Roi, puis, de guidon et d'enseigne de la compagnie des gendarmes écossais. Il se trouva aux batailles de Staffarde et de la Marsaille. Il avait été syndic-général des états de Bretagne, et mourut d'apoplexie, encore jeune, au mois d'octobre 1709. Il avait épousé, par contrat du 17 mai 1694, Susanne-Guyonne,

marquise de Coetlogon, fille unique de René-Hyacinthe, marquis de Coetlogon, et de Peronnelle-Angélique de la Villeléon. Il eut de ce mariage :

A. François, religieux bénédictin de Clugny ;
B. César-Madelaine, marquis de Coetlogon, vicomte de Méjusseaume, baron de Pleugriffet, seigneur de Launay-Guen, de l'Espran, etc. Il servit, dès l'âge de 21 ans, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Berwick, sur les frontières d'Espagne, en 1719 et 1720 ; fut fait mestre-de-camp, et se distingua aux siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, où il fut blessé. Il fut nommé syndic-général des états de Bretagne. Il avait épousé, par contrat du 26 avril 1721, Catherine Claude le Borgne-d'Avaugour, fille de Joseph-François le Borgne, seigneur de Rocamelin, et de Catherine-Ursule du Bahuno, dont sont issus entre autres enfants :
a. Alain-Emmanuel-Hyacinthe-César, né en 1722 ;
b. Perrine-Catherine-Marie, morte sans alliance ;
C. Jean, chevalier de Malte, qui se noya en 1725, sur un vaisseau du Roi ;
D. Philippe, religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Sens ;
E. Charlotte-Elisabeth de Coetlogon, mariée à Joseph de Lentillac, *dit* le comte de Cleguenec ;

3.° Charles-Elisabeth, dont l'article suit :

XV. Charles-Elisabeth DE COETLOGON, chevalier, seigneur de Romilli, épousa au mois de juin 1722, Marie-Françoise de Veteris-du-Revest, fille de Scipion de Veteris, seigneur du Revest, et de Mithilde Priouli, noble vénitienne. Il en eut :

1.° Alain-Emmanuel-Félicité, dont l'article suit ;
2.° Agathe-Françoise, née le 28 octobre 1725, mariée à M. le comte de Sabran ;
3.° Elisabeth-Marie née le 5 juin 1726, abbesse à Notre-Dame de Moutons, au diocèse d'Avranches.

XVI. Alain-Emmanuel-Félicité, marquis DE COET-

LOGON, né le 1er avril 1743, officier au régiment du Roi, avec lequel il a fait plusieurs campagnes; premier aide-de-camp de monseigneur le comte de Clermont, prince du sang; mourut à Turin, en Piémont, en 1800. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1764, Bernarde-Thérèse-Marguerite-Eugénie de Roy-de-Vacquière, dame pour accompagner S. A. R. Madame, comtesse d'Artois. Elle émigra avec cette princesse, qui l'honora de sa constante amitié pendant près de 25 ans qu'elle lui resta attachée. Elle ne la quitta jamais pendant sa longue et pénible émigration; a eu la douleur de lui fermer les yeux au mois de juin 1807, à Gratz en Styrie. Elle est morte à Aix, le 4 juin 1811, ayant eu de son mariage :

1.° Emmanuel de Coetlogon, né le 27 juin 1768, décédé;

2.° Alain, marquis de Coetlogon, né le 21 septembre 1769;

3.° Jean-Baptiste-Félicité, dont l'article suit.

XVII. Jean-Baptiste-Félicité, comte DE COETLOGON, né le 22 août 1773, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre noble de Hohenlohe; a émigré; a fait les campagnes de l'armée des princes, en 1792, et depuis a été nommé de la suite de S. A. R. Madame, comtesse d'Artois, qu'il a constamment suivie jusqu'à sa mort. Il a épousé, le 21 juillet 1805, Marie-Anne-Charlotte-Constance de Clugny, fille de M. le vicomte de Clugny, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de plusieurs ordres. Il a de ce mariage :

1.° Alain-Louis-Félicité-Hypolite de Coetlogon, né le 27 septembre 1806, élève de l'école royale de Saint-Cyr;

2.° César-Bernard-Alfred de Coetlogon, né le 15 août 1810;

3.° Louis-Félicité-Emmanuel de Coetlogon, né le 9 août 1814;

4.° Marie-Caroline-Eugénie de Coetlogon, née le 8 mai 1808, élève de l'école royale de Saint-Denis;

5.° Justine-Constance-Félicité de Coetlogon, née le 8 mars 1816.

Armes : De gueules, à trois écussons d'hermine.

FORTIA CHAILLI, *d'Urban, de Montréal, de Piles*, en Touraine, à Paris, en Languedoc, à Avignon, au comté Venaissin, et en Provence; maison ancienne, originaire de Catalogne, dans le royaume d'Aragon, où elle florissait dès le douzième siècle. Nous allons donner la généalogie de cette maison; principalement d'après l'histoire qui en a été publiée en 1808, à Paris; il en résulte qu'elle est une des plus anciennes de Catalogne (1); elle y a donné son nom à un château situé dans l'Ampourdan, sur les bords du golfe de Roses.

En 1113, deux frères, seigneurs de Fortia, accompagnèrent Raimond-Bérenger, lorsqu'il vint se mettre en possession de la Provence et du Gévaudan.

Pierre de Fortia fut un des seigneurs catalans qui se signalèrent le plus sous le règne et dans les guerres de Jacques Ier, dit *le Conquérant*, roi d'Aragon; il vivait en 1229 et 1236 (2).

Philippe de Fortia, général des troupes de Jacques Ier, roi d'Aragon, en Provence, se distingua dans toutes les guerres de ce prince, et vivait en 1246 (3).

I. Bernard (4) dit le chevalier DE FORTIA, descendant de Philippe de Fortia, général des armées du roi Jacques Ier, se signala dans les guerres de don Pèdre IV, roi d'Aragon, contre le reste des Infidèles qui occupaient l'Espagne, et qu'il vint à bout d'en chasser. Il épousa Francisca N..., dont il eut:

1.° Bernard II, dont l'article suit;
2.° Sibille de Fortia, née au château de Fortia, en 1352, mariée, 1.° à don Artal de Foces; 2.° le 10 janvier 1381, à don Pèdre IV, roi d'Aragon (5),

(1) C'est ce qu'on lit dans le *Sermo del serenissim senyor don Jaume second, rey de Arago*, imprimé à Barcelonne en 1602 p. 68.

(2) Annales de Catalogne, par Félix de la Pegna, tome II, livre 2, chapitre XIV, page 69.

(3) Nouvel Etat de Provence, Avignon, sans date, p. 74.

(4) *Sermo, etc.*, comme ci-dessus, p. 56.

(5) L'art de vérifier les dates, Paris, 1783, tome I, pages 755 et 756; Chronique de Carbonel, fol. 200.

dont elle eut les infants don Jacques et don Ferdinand, et une fille, nommée Isabelle, qui fut mariée, le 28 juin 1407, avec don Jacques II, roi d'Aragon, dernier comte d'Urgel.

II. Bernard II de Fortia, naquit au château de Fortia, en 1352, et, après la mort de son père, fut généralissime des armées du Roi. Thomich (1), dans sa généalogie de la maison royale, qui se trouve en tête des Constitutions de Catalogne, le nomme Bernard de Forcia, et plusieurs autres auteurs l'écrivent de même; mais l'auteur du *Sermo de don Jaume second, Rey de Arago*, imprimé à Barcelonne, en 1602, écrit constamment Fortia.

Il fut nommé, par le roi don Pèdre, lieutenant-général en Catalogne, en 1385, et son capitaine-général; il concourut à la prise de Castellon et de beaucoup d'autres places, et obligea le comte d'Ampurias, Jean d'Aragon, à rendre la place à la discrétion du roi, son beau-père.

A la mort du roi don Pèdre II, arrivée le 5 janvier 1387, Bernard de Fortia fut contraint de s'éloigner avec Sibille, sa sœur, veuve du Roi, pour se soustraire au ressentiment de l'infant don Juan, qui succédait au trône, et avec lequel elle avait eu de très-grands démêlés. Ils furent dépouillés de leurs biens, et la reine réduite à une pension viagère de deux mille cinq cents ducats. Elle mourut à Barcelonne, le 23 novembre 1406, et fut inhumée au couvent de Saint-François.

Bernard de Fortia ayant vendu quelques biens qu'on lui avait laissés en Catalogne, était venu s'établir à Montpellier, où il s'était marié en 1391, et avait eu un fils l'année suivante. D'anciennes notes manuscrites ne le font survivre qu'un an à sa sœur, et disent qu'il mourut sans tester, en 1407. Un manuscrit espagnol, sur la famille de Fortia, nous assure cependant, d'après Félix de la Pégna, que Bernard de Fortia, joua encore un rôle dans l'histoire d'Aragon, en 1411, et 1418. Il paraît que les archives particulières ayant été brûlées et dispersées à Montpellier, sous le règne de Charles VI, l'histoire des deux premières générations qui y furent établies, est restée très-imparfaite. Il semble

(1) Chapitre 3, folio 56.

même que la famille de Fortia, sous cette époque, perdit beaucoup de cet ancien éclat que le règne de Sibille venait de lui donner. Nous le concevrons sans peine, nous qui avons été les témoins de malheurs presque aussi funestes, mais moins longs, que ceux du règne de Charles VI.

III. Jean de Fortia, I[er] du nom, fils de Bernard, né en 1393, se maria à Montpellier, en 1422: le nom de sa femme n'est pas connu, mais on sait qu'il eut pour fils :

IV. Jean de Fortia, II[e] du nom, né en 1427 : il épousa, en 1448, noble demoiselle Francine de Montpellier, et testa en 1492, devant Guigonis, notaire de Montpellier (1). Dans ce testament, il donne à sa femme, outre sa dot, qui était de six mille écus d'or, en or couronné, l'usufruit de tous ses biens, la chargeant de les remettre à Marc, son fils et son héritier. Il fait plusieur legs pies en faveur de chaque couvent de l'un et de l'autre sexe, et de tous les hôpitaux de Montpellier. Il dote plusieurs pauvres filles à marier ; il fonde et dote richement une chapelle qu'il avait fait construire au couvent des Frères mineurs de Saint-François, ou des Cordeliers, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié*, où il voulut être enterré. Il lègue la liberté à quatre esclaves qu'il avait, avec cent écus d'or à chacun, outre leur subsistance dans la maison de son héritier. Enfin, après avoir réglé la restitution de la dot de son épouse, en monnaie de Barcelonne, il fait un legs à Jean III, son petit-fils, de la tour et juridiction de Orte, en la paroisse de Saint-Denis de Gobelez, diocèse de Barcelonne. Il mourut le 1[er] mars 1493, et fut enterré dans sa chapelle de l'église des Cordeliers.

V. Marc-Antoine de Fortia, fils du précédent, naquit en 1449, et épousa, en 1473, noble demoiselle Yolande de Benet ou Benoît, laquelle eut en dot 1500 écus d'or. Il fit faire l'ouverture du testament de son père, le pre-

---

(1) Voyez les Archives du clergé de Montpellier, registre des notes de Hodilly, Vidal, Roger et autres, de 1450, 1493, n° 5, p. 10, etc.

mier mars 1493, pardevant le sieur Charbonnières, lieutenant royal du juge de la ville de Montpellier, avec toutes les procédures requises, et paya, le 23 mars 1494, les legs que son père avait faits aux Frères mineurs. Le 30 juin 1498, il fit son testament, reçu par Jean Vidal, notaire de Montpellier; il donne à sa femme, 2,250 écus d'or, en or couronné, savoir, 1500 de sa dot, et 750 pour son augment, avec l'entretien dans sa maison ; et son héritier universel venant à mourir sans enfants, il la substitue pour un quart de ses biens. Il fit plusieurs legs en faveur des couvens et des pauvres filles à marier ; il nomme son fils aîné, son héritier universel, et le substitue à sa femme et à ses autres enfants, à chacun desquels il lègue 2,000 marcs d'or, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, pour les garçons, et de 1,500 marcs d'or pour les filles, aussi avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à ce qu'elles soient mariées. Il ordonna en outre, qu'on l'ensevelît dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, qu'avait fondée son père, dans l'église des Cordeliers. Le 24 juillet de la même année 1498, Francine de Montpellier, sa mère, lui donna les mille écus d'or que Jean de Fortia, IIe du nom, son mari, lui avait légués. Marc-Antoine mourut le 26 décembre 1498. Ses enfants furent :

1.° Bernard III, dont l'article suit ;
2.° Jean, qui forme la troisième branche rapportée en son rang ;
3.° François, légataire de son père pour 2,000 marcs d'or. Il contracta pour son frère Jean, à Avignon, en 1505, et ne vivait probablement plus en 1517, puisque sa mère ne fit point alors mention de lui dans son testament ;
4.° Albert, est nommé dans le testament de son père, en 1458, pour un legs de 2,000 marcs d'or. Dans le testament de sa mère, en 1517, il est désigné pour héritier, conjointement avec son frère Jean. Suivant certains manuscrits ou imprimés, c'est de lui qu'est sortie la branche des Fortia, maîtres des requêtes, à Paris, qui est aujourd'hui éteinte ; mais on verra ci-après, qu'elle descend de son frère aîné Bernard III.
5.° Eléonore, reçoit un legs de 1500 marcs d'or, dans le testament de son père, en 1498 ;

6.° Hiéronime, légataire de son père pour la même somme, épousa noble Michel de Vidal ou Vitalis, d'Avignon, à qui elle survécut, comme on le voit dans le testament de sa mère, fait en 1517, où elle est qualifiée veuve, et où elle est aussi nommée légataire.

VI. Bernard III DE FORTIA, né en 1475, épousa, en 1501, Jeanne Miron, fille de François, alors médecin du Roi, et seigneur de Beauvoir-sur-Cher, et de Geneviève de Morvilliers. Cette famille de Miron était originaire de Catalogne, et a produit un évêque d'Angers, et plusieurs magistrats célèbres.

Le 15 juin 1505, Louis, roi de France et de Naples, duc de Milan, et seigneur de Gènes, donna des lettres-patentes à Bernard de Fortia, pour aller à Rome, prendre noble demoiselle Françoise de Vidal, ou Vitalis, pour venir consommer le mariage contracté avec noble Jean de Fortia, frère dudit Bernard, qu'il qualifie son bien-aimé, familier et serviteur de la reine sa femme, lui permettant de passer par toutes les terres et seigneuries de leur obéissance, avec leur train, au nombre de seize chevaux, ses valets de pied, et leurs vêtements en or et argent, joyaux, bagues, valises et autres hardes. Ces lettres sont signées par le Roi, de Coutereau, et scellées du scel et armes dudit seigneur, en cire rouge, données à Tours, où Louis XII était alors.

A son retour de Rome, Bernard se transporta en Touraine, et s'y établit; il se retira dans la ville de Tours, et y fit en 1532, l'acquisition des seigneuries de Paradis et de la Branchoire. Il fut ensuite premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Il eut de Jeanne Miron:

1.° Jean, archiprêtre de la métropole de Tours, et chanoine de Saint-Martin de la même ville;

2.° François, qui suit;

3.° Bernard, tige des seigneurs du Plessis, que l'on trouvera après cette première branche;

4.° Marc, seigneur de Paradis, qui fut greffier en chef de la sénéchaussée d'Anjou, en 1532, et épousa, en 1551, Françoise d'Authon, fille de Jean, seigneur de la Chartonnière, et de Bonne Laurencin, de la ville de Lyon. Il fut, en 1575,

trésorier de France, en la généralité de Languedoc, ensuite en celle de Touraine, en 1582. Depuis, il fut président en la chambre des comptes de Bretagne, et mourut sans enfants;

5.° Pierre, abbé de Saint-Acheul et de Noyers, archidiacre de Tours, fut nommé à l'évêché d'Amiens, et harangua les états de Blois, où il avait été député. Il mourut soupçonné d'avoir été empoisonné, sans avoir pris possession de son évêché, du moins, il ne paraît pas qu'il ait jamais occupé ce siége;

6.° Jeanne, épousa, le 22 novembre 1532, Austremoine Dubois, seigneur de Fontaine et de Marans, en Touraine, maître d'hôtel du Roi;

7.° Françoise, mariée avec Pierre Forget, seigneur du Bouret, argentier de la Reine, et depuis, secrétaire du roi François Ier. Elle eut entre autres enfants, Jean Forget, président à mortier au parlement de Paris, et Pierre Forget, connu sous le nom de sieur de Frêne, secrétaire d'Etat sous les rois Henri III et Henri IV. (Voyez leur article dans nos dictionnaires historiques.) Françoise de Fortia fut dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis; il y en avait alors plusieurs.

VII. François de Fortia, fut seigneur de la Grange, et successivement trésorier des mers du Levant, secrétaire de la chambre du Roi, et trésorier des parties casuelles en 1570. Il épousa, 1.° Françoise Mignet, 2.° Catherine Hotman, veuve de Nicolas de Verdun, intendant des finances, et fille de Pierre Hotman, seigneur de Fontenai, et de Jeanne Marteau de la Chapelle. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Madeleine, qui épousa, 1.°, en 1585, Louis Grené, avocat, et depuis conseiller au parlement de Paris; 2.° Michel Sevin, conseiller en la même cour;

2.° Jeanne, mariée à Charles Billart, d'abord maître des requêtes, ensuite conseiller au même parlement.

Du second lit:

3.° François, qui suit:

VIII. François de Fortia, IIe du nom, fut président des trésoriers de France, au bureau des finances de Limoges, et conseiller d'Etat en 1665. Il avait été marié, en 1607, avec Catherine Sainctot, fille de Pierre Sainctot et d'Anne Vizé, dont il eut :

1.° François III, né en 1610, conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Paris, marié, en 1648, à Madeleine Pigrai, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Fortia, morte en bas âge;
2.° Pierre, sieur de Genouilli, né en 1613, et mort sans enfants, en 1677;
3.° Paul, né en 1614, mort au berceau;
4.° Honoré, né en 1617, chanoine de Noyon, et aumônier du Roi, mort en 1695;
5.° Etienne, né en 1618, mort à Rome. On a de lui quelques opuscules de piété, peut-être les premiers qui aient été imprimés à Rome, en français;
6.° Charles, qui suit;
7.° Timoléon, mort dans les guerres de Catalogne;
8.° Catherine;
9.° Anne.

IX. Charles de Fortia, seigneur de Chailli et de Boisvoisin, capitaine dans le régiment de cavalerie de Baradat, mourut en 1685; il avait été marié, 1.° le 19 juillet 1657, avec Anne de Buade, morte sans enfants, fille de Pierre de Buade, seigneur de Beauregard, lieutenant de la vénerie, et d'Anne Savattier; 2.° avec Anne Alexandre, morte en 1691. De ce mariage est issu :

X. Joseph-Charles de Fortia, seigneur de Chailli, né en 1661; il fut reçu conseiller au châtelet en 1690, à la cour des aides en 1695, et conseiller au parlement, en 1698; il fut ensuite maître des requêtes de l'hôtel, depuis 1723; conseiller d'état et conseiller d'honneur au parlement de Paris : en 1728, monsieur le duc de Bourbon, premier ministre d'état, par l'estime et la considération qu'il avait pour lui, le chargea d'aller faire en son nom, la demande de la princesse de Hesse-Reinsfeld, en Allemagne. M. de Fortia partit et s'acquitta de sa commission; la princesse fut épousée par son frère, le prince héréditaire, comme fondé de la procuration de monsieur le duc. M. de Fortia fut chargé de la ramener

avec lui jusqu'à Chantilli, où était monsieur le duc qui était déjà exilé; il fut depuis, premier président du grand conseil, par commission, en 1639. Il avait épousé, 1.° en 1695, Marie-Madeleine l'Archer, fille de Jean-Baptiste l'Archer, seigneur de Pocanei, conseiller à la cour des aides, et de Marie le Clerc; elle mourut en 1696, à l'âge de dix-neuf ans; 2.° au mois de juillet 1698, Marie-Madeleine Thomas, fille de Jean, conseiller au châtelet, et de Marie-Anne Gigault. Elle mourut à Dijon, en 1719. Son mari lui survécut, étant mort à Paris, le 17 juillet 1742. Il avait eu du second lit :

1.° Jean-Joseph, qui suit;
2.° Charles, né en 1702, nommé en 1724, à l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Reims. Il est mort à Paris le 4 septembre 1776;
3.° Anne-Bernard, mort à l'île de Bourbon, le 30 avril 1747, sans avoir été marié;
4.° Antoine, religieux, puis chanoine de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, mort le 13 septembre 1750;
5.° Marie-Madeleine, née en 1699, mariée en 1717, à Claude de la Michaudière, conseiller au parlement de Paris, ensuite conseiller d'honneur au même parlement, morte le 29 septembre 1740, sans avoir eu d'enfants;
6.° Marie-Anne, née en 1712, mariée à Paris, le 14 septembre 1730, à Gaspard de Fortia, seigneur de Montréal, fils de Jules de Fortia et de Françoise de Sassenage.

XI. Jean-Joseph DE FORTIA, né en 1700, capitaine au régiment de Condé, cavalerie, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, le 2 mai 1726, Marie-Anne Frizon de Blamont, fille de feu Nicolas-René Frizon, seigneur de Blamont, président au parlement de Paris, et de Nicole de la Salle. Il mourut à Paris, le premier décembre 1760, ayant eu de son mariage :

1.° Jean-Charles, qui suit;
2.° Charlotte, née le 27 mars 1727, mariée le 9 mars 1747, à Etienne-Marie, marquis de Scorailles, premier sous-lieutenant des chevau-légers

de la garde du Roi. Charlotte de Fortia, restée veuve le 30 mai 1758, mourut elle-même le 2 mai 1767, ayant eu trois enfants.

XII. Jean-Charles DE FORTIA, né en 1730, mourut en 1741. En lui est finie la branche des Fortia, seigneurs de Chailli.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs du Plessis-Fromentières.

VII. Bernard DE FORTIA, IV[e] du nom, seigneur de Saint-Mandé, près Vincennes, du Plessis-Fromentières et de Clèreau en Vendômois, second fils de Bernard de Fortia, III[e] du nom, seigneur de Paradis, et de Jeanne Miron, fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1563, après avoir exercé un semblable office en celui de Bretagne. Il avait épousé, le 23 novembre 1555, Charlotte Gayant, fille de Louis, seigneur de Varâtre et de Villiers-le-Bel, conseiller au parlement de Paris, et de Catherine Rapouel. Il mourut en 1572, ayant eu pour enfants de son épouse :

1.° Bernard, dont l'article suit ;
2.° Jean, mort sans alliance ;
3.° Marc, maître en la chambre des comptes de Bretagne, mort garçon ;
4.° Philippine, mariée, le 7 mai 1576, avec Jean le Coq, seigneur de Grisi, de la Rapée et de la Grange-aux-Merciers, procureur du Roi au bailliage du Palais ;
5.° Jeanne, mariée en 1586, à Jérôme de l'Arche, seigneur de Saint-Mandé, lieutenant au bailliage du palais ;
6.° Louise, mariée, 1.° en 1595, avec Barthélemi Berthier, seigneur de Clairbois, près de Pontoise, gentilhomme de la chambre et de la vénerie du Roi ; 2.° avec Antoine Joussier, seigneur de Saint-Bon, officier de la vénerie ;
7.° Marguerite, femme de Jean Arnault, seigneur d'Andrinon, en 1595.

VIII. Bernard DE FORTIA, V[e] du nom, seigneur du Plessis-Fromentières et de Clèreau, reçu conseiller au

parlement de Paris en 1585, épousa, par contrat passé devant Esnaut, notaire au Mans, le 21 janvier 1586, Marguerite le Clerc, fille de Nicolas, seigneur de Lesseville, secrétaire du Roi, et de Jeanne la Forest. Il mourut conseiller-clerc au parlement de Paris, en 1629. Les enfants que lui donna Marguerite le Clerc, furent :

1.° François, qui suit ;

2.° Louise, mariée en 1608, avec Nicolas de Bailleul, seigneur de Soisi, d'Etiole et du Tremblai-sur-Seine, baron de Château-Gontier et de Vattetot, conseiller et ensuite président à mortier au parlement de Paris, et surintendant des finances de la Reine. Elle mourut le 31 octobre 1618, n'ayant eu qu'une fille, Marie de Bailleul, mariée le 21 février 1631, à Claude Mallier, seigneur du Houssai, conseiller d'état et ambassadeur à Venise, où elle mourut le 14 juillet 1649. Le monument qui y fut dressé à cette occasion, et où le nom de sa mère est rappelé, subsiste encore aujourd'hui ;

3.° Marie, qui épousa, en 1617, René de Chambes, comte de Monsoreau ;

Louis, bâtard de Fortia, dit *le Roi*, eut de son père, en 1629, une pension de quatre cents livres.

IX. François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Cléreau, reçu conseiller au parlement de Paris en 1619, épousa, par contrat du 26 mai de cette même année, Anne de la Barre, fille d'Adam de la Barre, seigneur de Nouant et de Beausseraie, président au parlement de Paris, et de Marguerite Cochelin. Il fut maître des requêtes en 1626, intendant de la généralité de Guienne, et mourut conseiller d'état en 1631. Sa veuve, qui avait eu de lui les sept enfants qui suivent, se remaria après sa mort, le 17 mai 1634, avec Achille de Harlai, marquis de Bréval et de Champvalon, de qui elle n'eut point d'enfants.

1.° Bernard, dont l'article suit :

2.° Claude, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré de France, en 1643 (1), mourut en 1661, étant capitaine de galères ;

---

(1) Ainsi dans la liste des familles nobles admises dans l'ordre

3.° François, prieur de Montbouchet, chanoine et comte de Brioude, en Auvergne, mort en 1675, et enterré dans le sanctuaire de l'église des Bernardines du Précieux-Sang, à Paris;

4.° Geneviève, mariée, le 27 avril 1644, à François-Bonaventure de Harlai, marquis de Bréval, seigneur de Champvalon, etc., fils du premier lit de Achille de Harlai, mari, en secondes noces, de la mère de Geneviève. François-Bonaventure fut lieutenant-général des armées du Roi. Geneviève eut de lui plusieurs enfants, et mourut avant lui, le 9 mai 1677. François de Harlai, beau-frère de Geneviève de Fortia, fut archevêque de Rouen, puis de Paris, commandeur des ordres du Roi, duc et pair de France, et nommé, par le Roi, au cardinalat, pour la première promotion qui se ferait en faveur des couronnes, mais qui ne put avoir lieu, de son vivant;

5.° Marthe, religieuse bernardine, née en 1627;

6.° Jean, né en 1628;

7.° Anne, née en 1629.

X. Bernard DE FORTIA, seigneur du Plessis, de Nouant, du Chesne, de Brichanteau, etc., conseiller au parlement de Normandie en 1642, maître des requêtes en 1649, épousa, le 8 juillet de cette même année 1649, Marguerite le Mairat, veuve de Michel du Faultrai, seigneur d'Hières, conseiller du parlement de Rouen, et fille de Jean le Mairat, seigneur de Dreux, conseiller au grand conseil, et d'Anne Colbert de Saint-Pouange, sa première femme; il fut intendant du Poitou, Aunis et la Rochelle, en 1653; d'Orléans et de Bourges, en 1659; d'Auvergne, en 1664 (1), et mourut doyen des maîtres des requêtes, en 1694. Ses enfants furent :

---

de Malte, p. 47, à la fin du tome IV de cet ouvrage, à l'article Fortia, il faut ajouter Fortia-du-Plessis-Clérau (Claude), en 1643.

(1) La Noblesse d'Auvergne est redevable à M. de Fortia d'une recherche qui a été faite avec autant de soins et d'exactitude, que d'intégrité. C'est un monument précieux, tant pour sa mémoire, que pour la Noblesse de cette province. Il s'en trouve une copie dans ses archives.

1.° Jacques, mort en bas âge;
2.° Autre Jacques, qui suit;
3.° François de Fortia;
4.° Anne-Bernard, abbé de Notre-Dame du Bouchet, chanoine et comte de Brioude;
5.° Anne-Françoise, morte au berceau;
6.° Anne, morte en 1709, dans la communauté des dames Miramiones.

XI. Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouant et du Chesne, reçu conseiller au grand conseil en 1690, épousa, en janvier 1697, Marie-Matthée Accault, fille de Claude Accault, secrétaire du Roi, et d'Anne de Montigni. Il devint, en 1714, président au grand conseil, et mourut sans postérité. En lui s'éteignit cette branche de la famille de Fortia.

Sa veuve se remaria, en septembre 1727, avec Joseph de Villeneuve, seigneur de Pui-Michel en Provence, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Lazare. Elle vivait encore en 1740, et n'est morte que dans un âge très-avancé.

TROISIÈME BRANCHE,

établie à Avignon, à Carpentras et à Caderousse.

VI. Jean DE FORTIA, IIIe du nom, ou Jean-François DE FORTIA, 2e fils de Marc-Antoine de Fortia et d'Iolande de Benet, naquit à Montpellier en 1477, et fut seigneur d'Ortez, en Languedoc. Le 26 décembre 1498, il fit faire l'ouverture et la publication du testament de son père, pardevant noble Jean Boussan, chevalier et juge pour le roi à Montpellier. Sans doute, son frère aîné Bernard II de Fortia, qui fut marié à Tours dès l'an 1501, était alors absent de Montpellier, en sorte que Jean de Fortia était devenu le premier héritier naturel de son père. Le 25 janvier 1505, noble Antoine de Vitalis, citoyen de Naples, frère de noble demoiselle Françoise-Anne de Vitalis, fille de noble Jean de Vitalis, citoyen de Naples, et en même temps citoyen romain, et de Marie-Sanchez de Saint-Angelo, envoya sa procuration à Gilles de Roaix, citoyen d'Avignon, pour consentir en son nom, au mariage de Jean de Fortia, avec sa sœur, et lui constituer la part qui la concernait pour

sa dot. Le 6 mars de la même année, Raimond de Vitalis, autre frère de Françoise, envoya sa procuration pour le même sujet, à Egidius Egidii, d'Avignon, le 7 avril 1505, notaire Jean de Ulmo d'Avignon. Les pactes du mariage entre Jean de Fortia et Françoise de Vitalis furent signés par François de Fortia, procureur de son frère, et par Egidius Egidii, procureur de nobles Antoine et Raimond de Vitalis. Le 9 juin 1505, Jean donna sa procuration à Bernard de Fortia, son frère, pour aller, en son nom, contracter ce mariage à Rome, où Bernard le contracta effectivement le 9 juillet 1505, par acte que reçut Jean-Baptiste *de Ecclesia*, notaire apostolique. Le 15 de ce même mois de juillet, les deux frères de Françoise dressèrent les pactes de mariage, et constituèrent en dot à leur sœur, la somme de trois mille ducats d'or, qu'ils donnèrent à Bernard, le 13 novembre 1505, pardevant Molino et Ganelli, notaires. La parenté de Françoise de Vitalis, de noble maison romaine, procura à Jean de Fortia, l'entrée de toutes les charges et dignités de la ville d'Avignon, qui était alors soumise au pape. Il s'y distingua dans les guerres que le roi Louis XII eut en Italie, pour le Milanais, jusqu'à ce que Jules II, ayant séparé ses intérêts de ceux de ce prince, les Fortia refusèrent de servir contre leur souverain, et se retirèrent en 1507, à Avignon, où Jean de Fortia exerça tontes les charges réservées aux citoyens nobles. Le 8 juillet 1517, Yolande de Benet, sa mère, fit son testament, dans lequel elle institua ses héritiers Jean et Albert de Fortia, ses fils. Jean fut nommé consul d'Avignon l'an 1531, avec François de Galéan, et Jean de Donis, seigneur de Goult. Il obtint, en conséquence, des lettres-patentes en parchemin, des consuls d'Avignon, signées sur le repli, *Henrici*, et cachetées du cachet des armes de la ville, en date du 21 août 1533, attestant qu'il avait exercé les charges réservées aux citoyens nobles; le 10 septembre 1544, pardevant Louis Gautéri, notaire à Avignon, Françoise de Vitalis fit son testament, par lequel elle nomma son héritier Marc de Fortia, son fils. Elle y fait divers legs aux pauvres et à ses domestiques, ainsi qu'à ceux de son mari et de ses enfants ; à son frère Raimond de Vitalis; à son neveu François de Vitalis, conseiller au parlement de Provence ; à Blanche de Vitalis, sa nièce, femme de Clément de Pé-

russis, seigneur de Caumont ; à Marie de Vitalis, son autre nièce, femme de Pierre de Sades, seigneur d'Agoût ; à Jérome de Fortia, veuve de noble Michel de Vitalis, et à chacun de ses enfants. Jean de Fortia obtint, au mois de juillet 1545, des lettres de naturalisation que l'on trouve à la page 398 du quinzième livre des chartres de la chambre des comptes de Paris, dans lesquelles il est qualifié citoyen de Barcelonne; ce qui donne lieu de conjecturer que, quoiqu'il fut pour lors établi dans le comté Venaissin, il avait néanmoins résidé à Barcelonne, et qu'il y avait conservé le droit de bourgeoisie. Il fut trésorier général du comté Venaissin, pendant les guerres civiles, et en administra les deniers avec beaucoup d'intégrité. Le 6 novembre 1553, pardevant Louis Gautéri, notaire à Avignon, Jean de Fortia fit son testament, par lequel il nomma ses quatre fils héritiers par égale part. Il y fait plusieurs legs à ses domestiques, à ses amis, aux pauvres et aux couvents, entre autres à l'hôpital de St-Bernard d'Avignon, auquel il lègue quatre-vingt-seize linceuls neufs et vingt-quatre usés. Il nomme Benoît Bertrandi, l'un de ses gendres, son exécuteur testamentaire. Il mourut la même année à Avignon, à l'âge de 77 ans. Il fut enseveli dans une chapelle qu'il avait fait construire et doter, la plus ancienne et la première qui fut au couvent qu'avaient les pères Minimes avant la révolution. Son sépulcre était porté par des colonnes, et au plafond, on voyait ses armoiries, et on lisait une inscription que ses quatre fils, dont le nom y était écrit, avaient fait graver.

L'église du couvent des Minimes n'appartenait pas à ces religieux, du tems de Jean de Fortia. Elle n'était qu'une chapelle, sous le titre de Notre-Dame des Miracles, placée hors des murs de la ville, dans le ressort de la paroisse de Saint-Agricol. Cette chapelle fut donnée aux Minimes, le 20 avril 1575, par le cardinal d'Armagnac, alors légat d'Avignon. Les Minimes fondèrent l'église en 1576, et ce fut dans la seconde chapelle de cette église, près du grand autel, qu'on lisait, sur un mur à quatre pans, c'est-à-dire, un mètre de hauteur, cette épitaphe :

Joanni Fortiæ et Franciscæ Vitali,
Parentibus charissimis,
Marcus, Carolus, Franciscus et Pomponius,
Poni curaverunt, sibi et posteris .

Dans la suite, la chapelle menaçant ruine, les moines furent obligés de jeter un arceau pour en soutenir la voûte, de démolir l'autel, et d'en construire un nouveau au lieu où se trouvait le tombeau porté par quatre colonnes, où se lisait l'inscription dont on vient de parler, La démolition se fit, du consentement de M. le marquis de Fortia Montréal, et de madame la comtesse d'Ampus.

Les enfants de Jean de Fortia et de Françoise de Vitalis, furent :

1°. Marc, qui suit;

2°. Charles, né en 1509, naturalisé avec ses frères, par lettres-patentes du roi Henri II, registrées au parlement de Provence, le 15 juillet 1550. Il fut capitaine ou gouverneur du château et pont de Sorgues, dans le comté Venaissin, et se maria, par contrat passé devant Louis Barrière, notaire à Avignon, le 14 février 1558, avec Jeanne de la Sale, fille de Clément, seigneur de la Garde de Bédarrides, et d'Anne de Belli. Le 18 janvier 1569, Charles de Fortia acheta à Avignon une maison, dont il disposa par son testament. Le 17 octobre 1571, Charles fit son testament, par lequel il ordonna qu'on l'ensevelît dans la chapelle de Notre-Dame des Miracles, où Jean, son père, avait été enterré. Il légua à chacune de ses trois filles, la somme de quatre mille livres tournois, lorsqu'elles se marieraient. Il légua à Torquat, son fils puîné, la somme de six mille livres tournois, lorsqu'il aurait atteint l'âge de 25 ans. Il substitua sa maison d'Avignon aux enfants mâles de sa descendance. Il nomma son fils aîné son héritier universel, et choisit pour exécuteurs testamentaires, Jeanne de la Sale, son épouse, Marc de Fortia, son frère aîné, et François de la Sale, son beau-frère; il laissa, de Jeanne de la Sale :

A et *B*. Laurent et Louis de Fortia, naturalisés avec leur mère, par lettres du roi Charles IX, données à Moulins, en février 1566. Louis n'étant pas nommé dans le testament de son père, mourut sans doute avant lui. Laurent, qui prenait le titre d'écuyer, épousa, en 1594, noble dame Louise

Faret de Saint-Privat, fille de noble et magnifique seigneur Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat, et de noble demoiselle Hippolite de Grimaud, dont il n'eut point d'enfants. Son oncle maternel, Clément II de la Sale, seigneur de la Garde, le nomma tuteur et curateur de ses enfants, par son testament du 12 octobre 1601. En cette qualité, Laurent de Fortia, après la mort de Clément II de la Sale, fit commencer l'inventaire de ses biens le 12 octobre 1609, et cet inventaire fut clos et arrêté par lui, le 9 septembre 1610. Le 19 décembre 1625, il fonda une chapelle dans l'église des Jésuites d'Avignon, où il fut enseveli; et le 10 août 1629, Louise de Faret fonda et dota, à Bédarrides, une maison, en faveur des pères de la Doctrine Chrétienne, pour l'instruction des pauvres, et pour assister les malades. Les biens de Laurent de Fortia, et nommément la maison qu'il tenait de son père à Avignon, passèrent à son neveu, à la mode de Bretagne, Paul de Fortia, seigneur de Montréal, qu'il avait marié, le 10 janvier 1613, avec l'aînée de ses pupilles, Catherine de la Sale.

C. Torquat de Fortia, seigneur de Coirol, dans la principauté d'Orange, et co-seigneur de la Garde-Paréol, marié avec Angélique de Biliotti, fille unique d'Antoine, co-seigneur de la Garde-Paréol, et de Madeleine de Serres (1). Elle porta à son mari des biens très-considérables qui avaient été achetés par son grand-père, lors de son arrivée de Florence et de son établissement dans ces contrées; mais ces biens ne restèrent pas dans la famille de Fortia, puisque Torquat n'eut d'Angélique de Biliotti, que deux filles:

a. Suzanne de Fortia, qui épousa Louis

---

(1) Voyez le tome I, p. 484, de ce Nobiliaire.

de Marcel, seigneur de Crochans, dont le fils Michel fut reçu de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 25 août 1648;

b. Jeanne de Fortia, dame de Coirol, et en partie de la Garde-Paréol, mariée à Michel de Guast, seigneur de Montmirail, dont les enfants furent reçus chevaliers de Malte, l'un, en 1654, et l'autre, nommé Joseph-Louis, le 31 avril de cette année. La noblesse d'origine de la maison de Fortia fut reconnue dans ces diverses preuves, à Malte.

D. Anne Violand de Fortia, épouse de M. de Poulsanes du Rame;

E. Suzanne de Fortia, femme de M. de Montmirail. Ces deux époux étant morts sans enfants, laissèrent six mille livres de rente au grand hôpital d'Avignon.

3.° François, créé chevalier par le pape Pie V. Il épousa Gabrielle de Tertulles, fille de Nicolas, seigneur de Bagnols, etc., et de Clarice des Rollands. Par acte du 15 décembre 1572, passé devant Antoine de Bédarrides, notaire à Avignon, il échangea une terre qu'il possédait au chemin de Noves, terroir d'Avignon, contre une maison située à Avignon, paroisse de Saint-Agricol, entre la rue de la petite Fusterie et la rue des Lices ou du Limas, possédée par Melchior de Tributiis, docteur ès-droits, seigneur de Sainte-Marguerite, et François de Tributiis, frères, habitants de la ville d'Aix. Cette maison relevait de Pierre de Gérards, seigneur d'Aubres, chevalier de l'ordre du Roi, dont la femme et procuratrice, Lucrèce de François, investit François de Fortia pour cette acquisition, par acte du 8 janvier 1573, passé devant Louis Girard, notaire de l'Isle dans le comtat Venaissin. François de Fortia eut deux filles de mademoiselle de Tertulles:

a. Françoise-Angélique de Fortia, de qui Nostradamus a vanté les charmes et la beauté; elle fut mariée 1.° à Jean de Panisses, gouverneur de la principauté d'Orange et seigneur d'Oyselet; 2.° à Jean de Granolhasc,

seigneur de Saint-Martin, viguier d'Avignon, catalan d'origine. Par acte du 16 juin 1705, passé devant Louis Desmarez, notaire d'Avignon, François de Granolhasc, chevalier, seigneur de Saint-Martin, et Joseph-François de Granolhasc, seigneur de Saint-Vincent, frères, citoyens d'Avignon, vendirent la maison achetée par François de Fortia, à noble Esprit-Joseph de Parréli, de qui elle a passé à mademoiselle de Sainte-Colombe, épouse de M. le comte de Fortia d'Urban.

b. Isabelle, mariée à François de Jarente, seigneur de la Bruyère. Ce François de Fortia fut curateur de son beau-frère Antoine de Tertulles, fils et héritier de Nicolas, dont en l'acte du 2 mai 1587, où il contracta en cette qualité;

4.° Pompone, naturalisé avec ses frères en 1560. Il épousa noble demoiselle de Robin de Graveson, dont il eut un fils nommé Georges, appelé à une substitution, par son oncle Marc de Fortia, dans son testament du 14 septembre 1582;

5.° Françoise de Fortia, mariée le 26 juillet 1540, pardevant Louis Gautéri, notaire d'Avignon, à noble et magnifique seigneur Pierre Labia, citoyen de Venise, fils d'autre Pierre Labia et d'Eléonore de Vitalis;

6.° Jeanne, femme, par contrat du 19 juin 1548, passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, de noble et magnifique seigneur Benoît Bertrandi, citoyen de Venise, fils de Jean Bertrandi, citoyen de la même ville. Benoît Bertrandi fut nommé exécuteur testamentaire de son beau-père Jean de Fortia, en 1553. De ce mariage descendaient les seigneurs d'Eyrolles et de Saint-Ferréol.

VII. Marc de Fortia, naquit en 1507, à Montpellier, d'où il fut porté à Avignon dès l'âge de deux mois. Il fut co-seigneur de Caderousse, petite ville du comté Venaissin, et viguier d'Avignon. Il épousa 1.° le 15 décembre 1549, pardevant Louis Gautéri, notaire à Avignon, noble demoiselle Jeanne des Henriques, fille de

noble et magnifique George des Henriques, chevalier, dit le *capitaine flamand*, citoyen d'Avignon et originaire d'Anvers, dont il était aussi citoyen, et d'Eléonore de Bénédicti ou de Benet, sa première femme. Marc fut naturalisé avec ses frères en 1550, et il hérita de son père, avec eux, en 1553. Il jouit après lui de la charge de trésorier-général du comtat Venaissin, et s'établit à Carpentras, à l'occasion de celle de président de la chambre apostolique, dont il fut pourvu par le pape, 2.° Jeanne des Henriques étant morte à Carpentras, le 26 septembre 1557, Marc épousa, le 9 janvier 1559, pardevant Jacques Balbi, notaire à Carpentras, Françoise de Filleul, veuve de Bernard de la Plane, et fille de Romain, sieur de la Madelaine, et de Marguerite Bonet. Catherine de Filleul, sœur aînée de Françoise, avait épousé, dès le 23 décembre 1549, Simon d'Orléans, seigneur de Bédoin, de Villefranche et de Villebois. Le 14 décembre de cette même année 1559, pardevant Jacques Balbi, notaire de Carpentras, Marc acheta, de Geneviève de Raynaud, épouse de François de Cambis, la terre et seigneurie de Caderousse, dans le diocèse d'Orange. Il assista, avec Paul de Thézan-Vénasque, Aimar de Vassadel, et Alain des Isnards, gentilshommes de Carpentras, au mariage d'Henri de Vincens, baron de Causans, avec Madeleine de Sagnet d'Astoaud, dame de Mazan, en 1578. Il fit son testament à Caderousse, pardevant Jean Berbiguier, notaire, le 14 septembre 1582, après y avoir fait un legs à chacun de ses trois fils; il les nomma ses héritiers par égale part, les substituant les uns aux autres, s'ils venaient à mourir sans enfants. Ce fut dans ces intentions qu'il mourut à Caderousse, huit jours après, le 22 septembre 1582, laissant une très-riche succession. Il eut:

Du premier lit:

1.° Giles, dont l'article suit;
2.° Jean, tige de la branche des seigneurs de Fortia-Montréal, rapportée ci-après;
3.° François-Louis, né le 26 mars 1556, mort jeune;
4.° Françoise, née le 10 septembre 1551, qui épousa, le 28 juin 1573, noble Jean de Montfaucon, dit *de Lévis*, seigneur de Boussargues et de Roquetaillade, gouverneur de Bagnols et gentil-

homme ordinaire de la chambre du Roi. Sa dot fut de 2,200 livres tournois.

5.° Isabelle-Jérome, née le 16 octobre 1554, épousa, le 11 août 1577, noble Jean de Patirs. Sa dot fut de 15, 200 livres;

Du second lit :

6.° Paul, tige de la branche des Fortia de Piles, dont l'article suivra celui de Fortia Montréal.

VIII. Giles de Fortia, naquit le 10 septembre 1552, son père lui donna la co-seigneurie de Caderousse, avec cent mille livres en espèces sonnantes. Il épousa, 1.° en 1582, pardevant Péregrin Tonduti, notaire à Avignon, noble demoiselle Lucrèce de Galiens ou Galéan des Issards, fille de messire Melchior de Galéan, baron des Issards et de Courtines, chevalier de l'ordre du Roi, et de Madeleine Balbe de Berton Crillon, sœur de Louis Balbe de Berton, surnommé le brave Crillon. Ils n'eurent point d'enfants. En 1583, Giles de Fortia partagea avec ses deux frères, Jean et Paul, l'héritage à eux laissé par leur père, actes reçus par Jean Berbiquier, notaire de Caderousse. Giles de Fortia fit usage de sa portion pour acheter, de Truphémond de Raymond de Modène, le 17 mars 1584 « le fief et territoire foncier d'Urban, avec toutes les appartenances, seigneurie, juridiction, tous domaine et territoire, services de toute espèce avec leurs directes, granges, terres labourables et hermes, vignes, vergers, prairies et toutes autres possessions tant rustiques qu'urbaines, fontaines, dérivations et conduites d'eau, et tous autres biens et droits, tant seigneuriaux que autres ». Il épousa, 2.° le 29 octobre 1592, pardevant Quenin Barbeirassii, notaire de Vaison, noble demoiselle Laurence de Tholon de Sainte-Jalle, petite nièce d'un grand-maître de l'ordre de Malte, fille de noble et puissant seigneur messire Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, Saint-Marcelin, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de cent hommes d'armes de son ordonnance, et de noble dame Guigonne de Comboursier. Cette seconde femme fut stérile comme la première, et il épousa, 3.° le 5 février 1595, pardevant Henri Bénédicti, notaire de Bollène, noble demoiselle Françoise de Roquard, fille d'illustre messire Bertrand de Roquart, chevalier de l'ordre du Roi, et de

noble dame Catherine de Pons, habitants de Bollène dans le comté Venaissin. Cette même année 1595, Giles de Fortia eut des patentes de viguier d'Avignon, pour le pape, qui envoya ordre au cardinal Aquaviva, légat d'Avignon, d'aller à Arles, donner la bénédiction de sa part, au clergé et au peuple de cette ville, qui avait reconnu Henri IV pour son roi légitime. Cette cérémonie eut lieu le 14 octobre 1595; on fit des processions générales et des feux de joie à Avignon et à Arles, où les consuls faisaient crier *Vive le Roi!* Henri IV n'oublia point que Giles de Fortia avait présidé à cette fête: le 12 novembre 1597, ce prince lui donna un brevet pour être associé chevalier de son ordre de Saint-Michel; il en envoya le collier à Bertrand de Roquard, beau-père de Giles, qui le donna à son gendre, avec toutes les cérémonies d'usage en cette occasion, le 28 janvier 1598: Henri IV lui donna un autre brevet pour la commission de capitaine de l'une de ses premières galères vacantes, et des lettres de naturalité, le 27 février 1599. En 1603, il fut viguier de la ville d'Avignon, pour la seconde fois, et le 10 mai 1604, Henri IV lui donna des lettres de gentilhomme de sa chambre. Il appert, par un acte du 2 décembre 1604, que Giles de Fortia était tuteur de Paul de Fortia, seigneur de Montréal, son cousin. Cet acte a été rédigé par Pierre Bellon, notaire d'Avignon. Il fut encore viguier d'Avignon, en 1610 et 1617; il mourut à Avignon, dans le cours de cette dernière année, et y fut enseveli avec toute la pompe et les cérémonies dues à sa charge, dans une très-belle chapelle de l'église des Dominicains, qu'il y avait fait construire, sous le titre de *Notre-Dame du Saint-Rosaire*, et à laquelle il avait fait des fondations considérables; il avait fait aussi plusieurs autres fondations. Les enfants qu'il eut de Françoise de Roquard, sont:

1.° Isabeau, née le 28 décembre 1595, mariée avec le seigneur de Concoules, en Vivarais; devenue veuve, elle se remaria avec Joachim de Grimoard, seigneur de Beaumont, seigneur et baron de Brison, fils de Rostaing de Grimoard, seigneur de Beaumont en Vivarais, et de Jeanne de Caires, de la Bastide d'Antraigues. Il fut maréchal des camps et armées du Roi, et s'est fait connaître dans l'histoire, sous le nom du brave Brison.

2.° Louis, qui suit ;
3.° Camille, écuyer, seigneur de Vaubelle, né le 11 mars 1601. Il se distingua au service de France, et y mourut ;
4.° Paul, né le 19 mars 1602, entra dans l'état ecclésiastique, et fut prieur de Salètes ;
5.° Jean-Baptiste, né le 5 juillet 1603, mort jeune :
6.° Marc, né le 11 juillet 1604, mort à Bollène, en 1606 ;
7.° Susanne, née le 25 septembre 1605, religieuse dominicaine, au monastère de Sainte-Praxède, d'Avignon, où elle mourut en 1675 ;
8.° George, né le 6 avril 1610, doyen du chapitre de Roquemaure, en Languedoc, mort à Caderousse, en 1674.

IX. Louis de Fortia, Ier du nom, naquit le 7 décembre 1597. Il fut seigneur d'Urban et co-seigneur de Caderousse. Le 9 décembre 1618, il épousa, pardevant Jean-Antoine Fabri, notaire à Avignon, noble et illustre demoiselle Gabrielle de la Sale de la Garde, fille de messire Clément de la Sale, seigneur de la Garde de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, qui était alors l'ordre de Saint-Michel, et de noble demoiselle Françoise de Rodulf de Saint-Paulet, sa seconde femme. En 1621, Louis de Fortia fit hommage de la terre d'Urban, à la chambre apostolique : le 19 avril 1638, il afferma une terre qu'il possédait dans le territoire de Caderousse, au Cartier des Fausses-Loubes Il fut viguier d'Avignon en 1641, et mourut le 9 mai 1696, à Carpentras, dans le palais épiscopal du cardinal Alexandre Bichi, alors évêque de cette ville. Ce fut un accident d'apoplexie qui l'emporta subitement, sans qu'il eut eu le tems de faire ses dernières dispositions. Ses enfants furent :

1.° Paul, né le 7 décembre 1619, prévôt de l'église cathédrale d'Orange, et ensuite de celle de Carpentras. Il mourut à Caderousse, dans l'état ecclésiastique, le 12 septembre 1667 ;
2.° Louis II, qui suit ;
3.° Charles, né le 30 novembre 1621, mort jeune ;
4.° Catherine, née le 10 janvier 1622, religieuse, puis supérieure du monastère des religieuses de Notre-Dame-de-Valence, et enfin supérieure du

couvent de Notre-Dame-de-Tournon, où elle mourut en 1702;

5.° Rostaing, né le 10 janvier 1623, tué et enterré à Cervéra, en Catalogne, étant au service de France;

6.° Camille, né le 20 janvier 1624, mort jeune;

7.° Lucrèce, née le 14 août 1625, morte jeune;

8.° Jean-Baptiste, né le 15 septembre 1626, nommé chevalier de Malte, le 20 novembre 1639, mort en 1642;

9.° Anonime, née le 20 mai 1627, baptisée, ayant une maladie d'enfant, qui l'emporta le même jour;

10.° Jean-François, né le 4 octobre 1628, qui prit l'habit aux Célestins d'Avignon, le 24 décembre 1643, et y mourut d'un accident d'apoplexie, le 22 février 1690;

11.° Lucrèce, née le 4 novembre 1629, religieuse, puis supérieure des dames de Saint-Paul, à Arles, sous le nom de Marie du Saint-Esprit;

12.° François, né au mois de mai 1631, seigneur d'Urban, dont il fit hommage à la chambre apostolique, en 1657, après la mort de son père; il fut aussi seigneur des Tourettes, et commença à servir, en 1651, dans les armées du Roi de France, ayant été reçu, cette année, capitaine dans le régiment de la marine, par la démission que son frère Louis II, fit de sa compagnie en sa faveur. La première occasion où il se trouva, dès le 2 juillet 1652, fut le combat du faubourg Saint-Antoine de Paris ou l'on vit Turenne et le grand Condé, se disputer opiniâtrement la victoire. François y fut blessé en donnant des marques de sa valeur. Il se trouva ensuite au siége d'Etampes et à celui de Stenai, où il fut blessé; au forcement des lignes d'Arras, au siége de Montmédi, où il reçut un coup de mousquet qui lui cassa le bras; à celui de Dunkerque, à la bataille des Dunes, au siége de Gravelines, où le Roi, sur le champ de bataille, à la tête de l'armée, lui donna la lieutenance-colonelle du régiment de monseigneur le duc de Vermandois. Il continua de servir dans toutes les armées, et surtout dans celle que com-

mandait le maréchal de Turenne, qui l'employait beaucoup, et l'honorait de son estime. Ce général crut même devoir en instruire Louis XIV, et l'assura qu'il n'avait point de meilleur officier d'infanterie dans ses troupes, ce qui engagea ce prince à lui donner le commandement de Marsal, menacé d'être assiégé. Le Roi le fit ensuite major de brigade, ou brigadier, pour aller servir dans son armée de Catalogne, lui donnant un ordre pour commander dans toutes les places qui seraient assiégées en Roussillon. Cette marque de confiance était d'autant plus flatteuse, que c'est le premier ordre de ce genre qui ait été expédié. François de Fortia commanda ensuite le régiment Dauphin, infanterie, avec lequel il se trouva au siége de Bellegarde, et à celui de Puicerda, où il se distingua à la tête de ce corps. Il ne bougea de la tranchée, pendant vingt-neuf jours que dura ce second siége, remplissant les fonctions d'ingénieur avec la plus grande capacité. Après qu'il eut été terminé, François de Fortia fut mis en garnison dans la place, à la tête du régiment de Sault, pour y commander jusqu'à ce que le Roi y eût pourvu. Il en eut le commandement de cette manière, et reçut ordre d'y miner tous les bastions. Il fit faire plus de trois cents fourneaux, et les fortifications de la ville sautèrent avant la conclusion de la paix. Dès l'an 1675, le Roi Louis XIV, satisfait de ses services dans les différents postes qu'il avait remplis, et considérant que sa famille avait autrefois possédé en Catalogne des biens considérables, lui avait accordé la confiscation des bourgs et terres de Fortia et Fortianès, qui ne sont qu'à une lieue de Roses, et les lui avait inféodés. François de Fortia en jouit jusqu'à sa mort. Il commanda une brigade de six bataillons sous le maréchal de Navailles, en 1677, au mois de juillet, à une affaire dans l'Ampourdan, où quatre ou cinq mille espagnols furent taillés en pièces. Ses services ne restèrent pas sans récompense: après la paix conclue en 1679, Louis XIV ayant reconnu combien il lui importait d'avoir une place forte en Cerdagne, ordonna que l'on construisît une

ville et citadelle, qu'il fit appeler Mont-Louis. Ce prince lui en confia le gouvernement, sur le pied des grands de 12,000 fr., avec ordre de donner tous ses soins pour la construction de cette place, nécessaire à la sûreté du Roussillon et d'une partie du Languedoc. Il en jouit aussi jusqu'à sa mort; il se trouva en dernier lieu, au siége de Roses, où il accompagna le maréchal de Noailles, qui investit cette place le 28 mai 1693. François de Fortia contribua de son mieux à la réduction de cette place dont il connaissait les fortifications. Elle capitula le 9 juin de la même année, et ne fut rendue qu'à la paix de Risvick, en 1697. Quoique François de Fortia n'eût jamais été employé précisément comme ingénieur, il avait un talent marqué pour défendre des places de guerre; il était aussi très-intelligent pour la conduite des convois. Il connaissait parfaitement cette guerre de chicane que les détachemens des armées se font dans des pays coupés par des montuosités et des défilés. M. de Louvois estimait beaucoup M. d'Urban, c'est ainsi qu'il l'appelait, et le Roi lui témoigna, par l'ordre de Saint-Louis qu'il lui donna, lors de sa création, en 1693, l'opinion qu'il avait de sa valeur et de sa capacité (1). Il mourut en février 1701;

13.° Joachim, né au mois d'octobre 1632, mort jeune;

14.° Gilles, né en 1634; mort jeune;

15.° Marie, née le 19 janvier 1635, religieuse aux dames de Saint-Paul, à Arles, sous le nom du Saint-Sacrement;

16.° Charles, né le 20 septembre 1638, doyen du chapitre de Roquemaure, mort d'un accident d'apoplexie qui lui avait pris en disant la messe, la nuit du dernier août au premier septembre 1718;

17.° Françoise, née au mois d'avril 1639, religieuse aux dames de Saint-Paul, à Arles, sous le nom de la Conception.

---

(1) Histoire de l'ordre de Saint-Louis, par M. d'Aspect, Paris, 1780, t. II, p. 256.

X. Louis II de Fortia, né à Caderousse, le 7 décembre 1620, fut seigneur d'Urban, co-seigneur de Caderousse, etc. Il servit, avec distinction, dans le régiment d'infanterie de la marine, dont il devint premier capitaine et commandant de bataillon, après avoir fait plusieurs campagnes, s'être trouvé à plusieurs siéges, et avoir reçu plusieurs blessures. Ayant ensuite remis sa compagnie à son frère François, il quitta le service et se maria, le 12 avril 1651, avec noble demoiselle Marie de Vivet-de-Montclus, fille de feu noble Pons de Vivet, seigneur de Montclus, et de noble demoiselle Jeanne d'Isnards, d'Avignon, le contrat fut dressé par Antoine Fort, notaire d'Avignon. Marie de Vivet mourut le 25 décembre 1662, quelques heures après avoir accouché de Jacques-Joseph de Fortia. Devenu veuf, Louis II de Fortia fut nommé en 1663, élu ou syndic de la noblesse du Comtat Venaissin, et député, en cette qualité, vers le Roi Louis XIV, pour des affaires importantes de la province. Il mourut le 31 décembre 1703, après avoir fait un second mariage, duquel il n'eut point d'enfants. Ceux qu'il avait eu de Marie Vivet, étaient :

1.° Jeanne-Louise, née le 11 mai 1652, fut tenue sur les fonts de baptême, deux jours après, par Louis, son grand-père, et madame de Galéan de Castellet, sœur de sa mère. Elle fit profession, le 15 novembre 1670, au monastère des dames de Saint-Paul-du-Refuge, à Arles, où elle mourut en 1673 ;

2.° Anonyme, né le 3 novembre 1653, reçut l'eau baptismale, et ne vécut qu'un quart-d'heure ;

3.° Paul, qui suit ;

4.° Gabrielle, née à Caderousse le 2 mai 1656, fut tenue sur les fonts, par Charles, doyen de Roquemaure, son oncle, et par madame de Saint-André, sœur de sa mère ; elle fut religieuse aux dames de Saint-Paul, à Arles ;

5.° Louis, né à Caderousse, le 27 septembre 1657, fut tenu sur les fonts, le 7 octobre suivant, par Paul, prévôt de Carpentras, son oncle et par madame de Caumont. Il mourut le 15 juillet 1659 ;

6.° Marie, née à Caderousse, le 14 novembre 1658, fut tenue sur les fonts, par son frère Paul et sa

sœur Jeanne-Louise. Elle mourut le 9 septembre 1660;

7.° Jeanne, née à Caderousse, le 25 février 1660, fut tenue sur les fonts, le premier mars suivant, par M. François de Fortia, à la place de Camille de Fortia, seigneur de Vaubelle, son oncle, et par madame de Puget de Chastuel, sœur de sa mère;

8.° Isabeau-Gasparde, née à Caderousse, le 26 octobre 1661, fut tenue sur les fonts, le 16 novembre suivant, par M. de la Garde, cousin de son père, par madame de Galéan-Castellet, sœur de sa mère; elle fut religieuse et passée professe, le 25 mars 1678, au monastère de Sainte-Praxède, d'Avignon;

9.° Jacques-Joseph, née à Caderousse, le 26 décembre 1662, fut tenu sur les fonts, le surlendemain 27 décembre, par M. de Saint-André, beau-frère de son père, et madame de Tresques. Il fut connu, dans sa jeunesse, sous le nom de chevalier d'Urban. Il fit plusieurs campagnes, avec distinction, au service de France, dans le régiment de Piémont, où il était capitaine. Le 9 janvier 1683, le ministre Louvois, vicaire-général des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, reçut Jacques-Joseph de Fortia, chevalier de ces ordres. Le chevalier d'Urban passa, au bout de quelques années, dans le régiment d'infanterie de Tournaisis, où il se distingua à la retraite du combat de la Boyne, le 1er juillet 1690. Il fut ensuite en Piémont, où le Roi lui donna la majorité du régiment de Tournaisis. Ce régiment était devant la place de Coni, dont on faisait le siége, en 1691; le chevalier d'Urban se jeta, avec lui, dans cette place; il y reçut un coup de mousquet qui lui cassa l'épaule, et dont il ne guérit qu'avec peine. Son régiment ayant été commandé pour défendre Casal, il ne songea, après la guérison de sa blessure, qu'à entrer dans cette place, nonobstant tous les périls. S'étant donc embarqué à Villefranche pour s'y rendre incessamment, il fut pris et dépouillé par des corsaires, dont il fut heureusement délivré, moyennant une somme d'argent, et rendu ensuite à Gênes, d'où

il n'essuya pas moins de dangers pour s'introduire dans cette place bloquée de toutes parts. Louis XIV lui donna la lieutenance colonelle du même régiment. Enfin, après s'être distingué en plusieurs occasions, à la tête de ce régiment, ses blessures commençant à lui faire sentir le besoin d'une vie moins agitée, et la paix rendant ses services moins nécessaires, il se retira à Avignon, où il prit le titre de comte d'Urban, en épousant, le 6 janvier 1700, noble demoiselle Catherine de Bellon de Moleson, dame de Saint-Lambert, en Provence, au diocèse de Carpentras, très-riche héritière, fille unique de François de Bellon, seigneur de Moleson, et de Diane d'Astuaud, dame de Saint-Lambert. En 1708, le comte d'Urban leva un régiment à Avignon, pour le service du pape Clément XI. Il fut député au Roi Louis XIV, en 1710, par la ville d'Avignon, pour féliciter ce prince sur la naissance de Louis de France, duc d'Anjou, qui parvint à la couronne, le 1er septembre 1715, sous le nom de Louis XV. Jacques-Joseph de Fortia avait été nommé premier consul d'Avignon, pour cette année, et il reçut des patentes de viguier de cette ville, pour l'année suivante 1716. Il mourut en 1741, son épouse lui a survécu plusieurs années.

XI. Paul DE FORTIA naquit à Caderousse, le 10 février 1655 ; le surlendemain, il fut tenu sur les fonts, par Paul de Fortia, seigneur de Montréal, son grand-oncle, et par Gabrielle de la Sale de la Garde, dame d'Urban, son aïeule. Il fut co-seigneur de Caderousse, et sa terre d'Urban ayant été érigée en marquisat, il porta le titre de marquis d'Urban. Après avoir fait plusieurs campagnes dans l'armée de Catalogne, auprès de son oncle François de Fortia, seigneur des Tourettes ; s'être trouvé avec lui à un sanglant combat contre l'armée d'Espagne, qui fut battue en 1677, comme je l'ai dit plus haut, au village de Souilles, entre Roses et Collioure, de même qu'à la prise de Bellegarde et de Puycerda ; il quitta le service en 1681, et se retira à Avignon, où il se maria, le 4 mai de cette année 1681 ; l'évêque d'Orange, Jean-Jacques d'Obeilh, conseiller du Roi en ses conseils d'état et

privé, abbé et comte de Montfort, fit les cérémonies de son mariage, avec haute et puissante dame Marie-Esprit de Vissec de la Tude de Ganges, veuve de haut et puissant seigneur messire Henri de Fay, marquis de Péraud en Vivarais, baron de Vézenobres et autres places, fille de haut et puissant seigneur Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des états du Languedoc, et de feue et puissante dame Diane de Joannis de Châteaublanc, cette marquise de Ganges, dont la beauté et les malheurs qui en furent la suite, la rendirent célèbre, et dont l'histoire a été imprimée en 1810. Le contrat de mariage de la marquise d'Urban, sa fille, fut reçu par Thomas Rivasse, notaire de Caderousse. Elle descendait de saint Louis, roi de France; et cet honneur, qu'elle transmit à sa postérité, est si flatteur pour la maison de Fortia, qu'il mérite ici quelques détails. On énoncera seulement les noms des alliances qui ont formé ces diverses générations, en passant du père au fils ou à la fille. 1.° Saint Louis, roi de France, mort le 25 août 1270, eut de Marguerite de Provence; 2.° Philippe III, dit le Hardi, roi de France, mort le 25 octobre 1285, eut d'Isabelle d'Aragon; 3.° Charles, comte de Valois, mort le 16 décembre 1325, eut de Marguerite de Sicile; 4.° Philippe de Valois, roi de France, mort le 22 août 1350, eut de Jeanne de Bourgogne; 5.° Jean II, dit le Bon, roi de France, mort le 8 avril 1364, eut de Bonne de Luxembourg; 6.° Philippe de France, duc de Bourgogne, mort le 27 avril 1404, eut de Marguerite de Flandre; 7.° Marie de Bourgogne, morte le 6 octobre 1428, eut d'Amédée VIII, duc de Savoie; 8.° Louis, duc de Savoie, mort le 11 novembre 1462, eut d'Anne de Lusignan; 9.° Philippe II, duc de Savoie, mort le 7 novembre 1497, eut de Bonne de Romagne; 10.° René, comte de Villars, mort en 1524, eut d'Anne de Lascaris; 11.° Madelaine de Savoie, morte en 1586, eut d'Anne, duc de Montmorenci; 12.° Henri, duc de Montmorenci, mort le 1er avril 1614, eut de Charlotre des Essarts; 13.° Marie de Montmorenci, eut de Jean de Fay, seigneur de Péraud et baron de Vézenobres; 14.° Françoise de Fay eut de Georges de Rousset, seigneur de St.-Sauveur; 15.° Laure de Rousset de St.-Sauveur, eut de Gabriel de Joannis, seigneur de Châteaublanc; 16.° Diane de Joannis de Châteaublanc, eut de Charles de Vissec, marquis de

Ganges ; 17.° Marie-Esprit de Vissec de la Tude de Ganges, dont il est ici question, qui fit son testament le 15 mars 1693, pardevant François Aubert, notaire à Avignon. Le marquis d'Urban fut d'abord élu de la noblesse du Comtat Venaissin ; il fut ensuite nommé, en 1723, premier consul, et l'année suivante viguier de la ville d'Avignon ; en 1726, il fit sa reconnaissance à la chambre apostolique de Carpentras, pour la terre d'Urban ; il fut viguier d'Avignon, pour la seconde fois, en 1728, et premier consul, aussi pour la seconde fois, en 1731. Il mourut à Avignon, le 17 mars 1734, âgé de 79 ans, ayant eu de demoiselle de Ganges :

1.° Marie, née à Avignon, le 14 février 1682. Elle fut tenue le lendemain, sur les fonts de baptême, par Charles de Vissec de la Tude de Ganges, son aïeul, et par madame d'Urban, belle-mère de son père ; elle épousa, en 1699, Paul-Joseph de Fortia, dit de Tholon, appelé le marquis de Sainte-Jalle, fils de Charles-Bernard, et de Marie de Tholon, duquel on trouvera l'article ci-après, à la branche de Fortia de Piles ;

2.° Françoise, née à Avignon, le 19 mai 1683, fut tenue le lendemain sur les fonts, par Louis de Fortia, son aïeul, et illustre et puissante dame Françoise de Nogaret de Calvisson, tante de son père. Le 13 août suivant, ayant été attaquée pendant neuf ou dix heures, des accidents de la gouttète, elle mourut subitement à Caderousse ;

3.° François, qui suit ;

4.° Jeanne-Isabeau, née à Avignon, le 26 juillet 1688, le lendemain elle fut tenue sur les fonts par Charles de Fortia, doyen de Roquemaure, son grand-oncle, et par Jeanne de Vivet de Montclus, dame de Chastueil, sa grand-tante. Elle fut reçue au monastère de Sainte-Praxède, d'Avignon, le 16 novembre 1703, et y fit sa profession le 17 novembre 1704 ;

5.° Catherine, née à Avignon, le 1er décembre 1691 ; elle fut tenue sur les fonts par Jacques-Joseph de Fortia, son oncle, et Marie--Catherine de Fortia, dame de Caumont, sa tante : le 3 septembre 1719, elle épousa Dominique, marquis

de Caux, officier de galères, dont elle eut cinq filles, quatre furent religieuses, et la cinquième épousa son cousin germain Hercule - Paul - Catherine, marquis de Fortia. C'est chez elle que mourut la marquise de Caux, en 1778, âgée de quatre-vingt-sept ans;

6.° Françoise-Victoire-Sibille, née à Avignon, le 2 janvier 1693; elle fut tenue sur les fonts par François de Fortia, son frère, et Victoire de Fortia, fille de madame la marquise de Fortia-Montréal, sa cousine; elle épousa, en 1710, Louis de Seguins de Pazzis, marquis d'Aubignan, et mourut avant la marquise de Caux, sa sœur aînée, laissant plusieurs enfants;

7.° Alexandre, né à Avignon, le 1er mars 1694. Dans le mois de mai suivant, il fut tenu sur les fonts par le marquis de Ganges, Alexandre de Vissec de la Tude, frère de sa mère, et par mademoiselle de Galéan des Issards, dame de Castellet, cousine de son père. Il fut ecclésiastique, sous le nom de l'abbé d'Urban, et mourut doyen de l'église collégiale de Roquemaure;

8.° Henri, né à Bagnols, le 19 novembre 1695, porta le titre de chevalier d'Urban, et mourut dans un âge avancé, au château de Sainte-Jalle, ayant été capitaine à la suite du régiment Colonel-général.

XII. François de Fortia, né à Avignon, le 10 janvier 1685. Il fut ondoyé le lendemain : le baptême se fit à Caderousse, le 9 décembre suivant, et il fut tenu sur les fonts, par François de Fortia, gouverneur de Mont-Louis, son grand-oncle, et Marie de Sassenage, marquise de Fortia-Montréal, sa tante; il fut marquis d'Urban, et co-seigneur de Caderousse. Après avoir été page du Roi, et avoir fait quelques campagnes dans son régiment d'infanterie, il reçut du vice-légat d'Avignon, en 1708, la commission de capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment d'infanterie de son oncle le comte d'Urban. En 1716, il épousa noble et illustre demoiselle Marie-Anne de Bocaud, née en 1692, fille de noble Hercules de Bocaud, président à la cour des aides de Montpellier, mort conseiller-secrétaire d'état, et noble

demoiselle Anne de Mariotte, de Montpellier. Elle mourut en 1724, et le marquis d'Urban se remaria avec mademoiselle Gertrude-Agathe Van-Oyen-Bruck de Duras, fille de Jérôme et de Gertrude Ségers; elle était née à Heiloo, en Hollande, et baptisée dans l'église catholique de ce lieu, le 11 avril 1687. Les barons de Thieunen, de Molderk et de Herk, sénéchaux héréditaires du pays de Liége, sont du nom d'Oyenbruck, ils sont de bonne maison, et bien apparentés. Gertrude-Agathe était déjà veuve de deux maris, dont le premier avait habité Lisbonne, et le second Florence. Le marquis d'Urban fut nommé élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin, en 1728, et premier consul de la ville d'Avignon, en 1733. Par contrat du 11 mars 1743, il vendit la terre d'Urban à Jean-Noël de Limojeon ; il mourut le 3 février 1761, à soixante-seize ans, sans enfants de sa troisième femme, qui lui survécut. Il n'eut des enfants que de Marie de Bocaud, savoir:

1.° Hercules-Paul-Catherine, qui suit;

2.° Paul-Marc, né à Caderousse, le 27 juin 1720; le 27 juillet suivant, le doyen de Roquemaure, son oncle, le baptisa à Caderousse; il fut tenu sur les fonts par son aïeul, Paul de Fortia, marquis d'Urban, et sa tante madame la présidente de Bocaud ; madame la marquise de Saint-Veran tint la place de madame la présidente, qui se trouvait grosse. Paul-Marc mourut âgé de neuf mois, le 27 mars 1721;

3.° Marie-Christine-Joséphine-Thérèse, née le 27 octobre 1722, reçut l'eau le même jour, et fut baptisée le 7 avril 1723, dans l'église paroissiale de Saint-Michel de Caderousse. Jacques-Joseph de Fortia, comte d'Urban, son grand-oncle, et madame Marie de Bocaud de Lauzières, à qui madame la comtesse de Berton prêta la main, la tinrent sur les fonts de baptême. Elle porta le nom de madame d'Urban, et mourut en 1779, sans jamais avoir été mariée.

XIII. Hercules-Paul-Catherine DE FORTIA D'URBAN, naquit à Caderousse, le 14 mars 1718: il fut ondoyé deux jours après, avec la permission du curé, dans le château de son père, par son oncle Charles de Fortia,

ancien doyen de Roquemaure. Il fut ensuite baptisé solennellement, à la paroisse de Saint-Michel de Caderousse, le 29 mai 1718, par Jean-Jacques d'Obeilh, évêque d'Orange. Il fut tenu sur les fonts par son grand-père Hercules, président de Bocaud, et par sa tante Catherine de Bellon de Moleson de Saint-Lambert, comtesse d'Urban. Elevé à Paris, au collége de Mazarin, il fut nommé capitaine dans le régiment de dragons de Beaufremont, dès le 5 novembre 1733, à l'âge de quinze ans; il y fit les deux guerres de 1733 et de 1741, avec la plus haute distinction et le plus grand courage, en toutes occasions, se faisant chérir et honorer de tous ses camarades. Il fut blessé à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1748, d'un coup de fauconneau qui lui traversa l'épaule, dont il a souffert cruellement, et dont il s'est ressenti jusqu'à ses derniers momens. Cette blessure le mit dans la crainte de ne pouvoir plus servir; mais, malgré ses souffrances, il ne manqua aucune campagne de Flandre, et mérita la croix de Saint-Louis, qui lui fut donnée en 1745. Pendant la campagne suivante, il eut plusieurs actions particulières qui lui firent beaucoup d'honneur; enfin, ses infirmités augmentant chaque jour, il demanda sa retraite, et le 21 juin 1747, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui écrivit qu'en considération de ses services, et de l'impossibilité où ses blessures le mettaient de les continuer, le Roi la lui accordait avec une pension de cinq cents francs; mais, ayant prévu qu'il pouvait y avoir un grand événement, il ne voulut point quitter, et entra en campagne avec le régiment. Il se trouva avec lui à la bataille de Laufelt, où il reçut, en chargeant avec son escadron, trois coups de sabre, dont deux sur le visage et un dans le ventre. Après son rétablissement, il profita de la grâce que le Roi lui avait accordée, et en 1748, il épousa noble demoiselle Rose-Emilie de Caux, plus jeune que lui de dix ans, sa cousine-germaine, fille et héritière de Dominique, marquis de Caux, et de Catherine de Fortia; il fut viguier de la ville d'Avignon, en 1755; en 1761, sa pension fut portée à 590 francs, et il mourut, victime d'outrages révolutionnaires, au mois de mai 1790. Sa veuve jouissait de la meilleure santé, et n'avait aucune des infirmités ordinaires de la vieillesse, quoiqu'elle eût été mise en prison en 1793, malgré son âge avancé. Elle

vient de mourir le 10 juin 1816 (180 ans après le mariage de son aïeul, en 1636), et ses concitoyens ont rendu les plus grands honneurs à sa mémoire. Les enfants qui survécurent à leur père furent :

1.° Pauline, née en 1753, morte en 1794, sans avoir été mariée;

2.° Agricol, qui suit :

XIV. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine de Fortia d'Urban, né à Avignon, le 18 février 1756, a eu tous ces noms de baptême, parce qu'il a été baptisé par la ville d'Avignon, dont son père était viguier lorsqu'il est né, et que chacun des magistrats lui a donné son nom. Les consuls de cette ville étaient alors Joseph-François-Xavier de Seytres de Pérussis, chevalier, marquis de Caumont; Pierre Dumenge; Esprit-Simon Commin; et l'assesseur, Paul-Antoine Chaternet, docteur; ils furent tous parrains, et la marraine fut la femme du premier consul, madame la marquise de Caumont, dont le nom était Marie-Anne-Geneviève de Montboissier-Beaufort-Canillac. Il porte le titre de comte de Fortia d'Urban, il a été élevé dans une pension particulière à Passi, près de Paris, au collége de la Flèche, et à l'école royale militaire de Paris, d'où il est sorti en 1773, avec la croix de Saint-Lazare, pour entrer dans le régiment du Roi, infanterie, en qualité de second sous-lieutenant, par brevet du 28 avril 1773; il n'a servi dans ce corps qu'un petit nombre d'années, des affaires dont toute sa fortune dépendait, l'ayant obligé d'aller à Rome où elles devaient être jugées, et où elles l'ont été en sa faveur. Il a été nommé par le pape, colonel des milices d'infanterie du comté Venaissin. Ayant fait imprimer un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques, la morale, la littérature, la géographie ancienne, l'histoire et les antiquités, il a été reçu de l'académie étrusque de Cortone, de celle de Vaucluse, à Avignon, de celle de Marseille, de l'académie celtique et de l'athénée de arts de Paris, de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier; de celle de Toulouse, du musée de Francfort-sur-le-Mein, de l'académie des antiquaires de Rome, de celle des Lincées de la même ville, de celle de Viterbe, et en dernier lieu, de celle de Vétteravie. Il a épousé, par contrat

du 11 janvier 1789, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline des Achards de Sainte-Colombe, fille de haut et puissant seigneur messire Jacques-François-Etienne des Achards de Ferrus, chevalier, marquis de Sainte-Colombe, seigneur de Chauvac, Roussieux, Laborel, Pennafort, Villebois, Pierrefeu, et autres lieux, citoyen d'Avignon, et de feue noble et illustre dame Charlotte de Parellis. Par acte du 9 juillet 1795, passé devant la Motte, notaire à Paris, monsieur le comte et madame la comtesse de Fortia d'Urban, ont acquis, dans cette capitale, un hôtel qu'ils habitent aujourd'hui tous les deux.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Montréal, à Pernes et à Avignon.

VIII. Jean de Fortia, second fils de Marc II et de sa première femme Jeanne des Henriques, naquit le 15 août 1553. Il eut de son père, mort en 1582, la terre de Montréal en Dauphiné, cent mille livres d'argent comptant, la grande Bastide de Pernes, et autres biens qu'il avait dans ladite ville et son territoire; ce qui l'obligea d'y fixer sa résidence, et de faire bâtir une chapelle dans l'église collégiale de cette même ville, sous l'invocation de Sainte-Anne, où il fit une donation. Il épousa, par contrat du mois d'août 1585, passé devant Guillaume Fornillier, notaire de la ville de Cavaillon, madame Françoise de Seytres, veuve de messire Louis de Pérussis, co-seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, fille de messire Louis de Seytres, aussi co-seigneur de Caumont et de même encore, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, et de dame Marguerite de Berton-Crillon; elle était de Cavaillon. Jean de Fortia résida toujours à Pernes, où il exerça les fonctions municipales, et où il fit son testament, le 9 février 1593, devant Pierre Arnaudi, notaire de cette ville; on y voit qu'il veut être enseveli au tombeau qu'il avait fait construire dans l'église collégiale de Pernes. Ses enfants furent:

1.° Paul, qui suit;

2.° Marguerite, mariée avec Georges de Baroncelli, seigneur de Javon;

3.° Félise, née en 1591, mariée en 1614, à Paul-

Jacques de Fougasse, seigneur de la Rouyère, fils de François et de Pierrette de Merles;

4.° Catherine, femme de Jean Scipion de Pol, écuyer, seigneur de Saint-Tronquet, et en partie de Lagnes. Elle hérita de son mari, et céda cet héritage à son frère Paul, par acte du 19 mars 1642, lui substituant son neveu, Gaspard de Fortia, et consécutivement tous les mâles du nom et des armes de Fortia.

IX. Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, naquit en 1586, et perdit son père étant encore très-jeune; car il résulte d'un contrat passé devant Pierre Bellon, notaire d'Avignon, le 2 décembre 1604, que Giles de Fortia, seigneur d'Urban et co-seigneur de Caderousse, jadis tuteur de Paul de Fortia, seigneur de Montréal, son neveu à la mode de Bretagne, fit l'acquit d'ume somme d'argent qu'il recevait en cette qualité. Parvenu à l'âge de près de vingt-sept ans, il se maria, par contrat signé le 10 janvier 1613, passé devant François Deslandes, notaire d'Avignon, avec noble demoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, fille d'illustre messire Clément de la Sale, seigneur de la Garde, chevalier de l'ordre du Roi, du lieu de Bédarrides, et d'illustre dame Marguerite de Brancas-Villars. Ce mariage lui acquit des biens très-considérables dont Catherine avait hérité par la mort de son frère Paul de la Sale, arrivée le 21 juin 1612. Il y eut à ce sujet quelques contestations avec Catherine de Joyeuse, dame d'Oise, aïeule maternelle de Paul et de Catherine; elles furent terminées par une sentence arbitrale. Cette parenté rendait Catherine de la Sale, nièce par alliance, d'une reine de France, à la mode de Bretagne. En effet, Anne, duc de Joyeuse, neveu de Catherine, avait épousé Marguerite de Lorraine, sœur de Louise de Lorraine, épouse de Henri III, également distinguée par sa vertu, sa naissance et sa beauté. Catherine de la Sale mourut en 1626: son mari n'avait alors que quarante ans, l'ambition succéda à la tendresse conjugale, et, libre de cette dernière chaîne, il se livra à l'attrait qu'avait toujours eu pour lui la carrière des armes. Il fut officier de galère, et en 1636, Louis XIII, roi de France, lui accorda une des galères entretenues pour son service, et qui fut appelée *la*

Montréal. Le cardinal de Richelieu lui écrivit à ce sujet. Paul de Fortia lui était vivement recommandé par le cardinal de Lion, frère de ce ministre, avec lequel il avait contracté une grande liaison, parce qu'il avait été longtemps auprès de lui, et qu'il l'avait reçu plusieurs fois dans sa maison d'Avignon. Ce cardinal lui donna, pour marque de son affection, une très-belle chapelle de vermeil doré. La charge de capitaine de galère ne resta pas inutile entre les mains de Paul de Fortia-Montréal. En 1638, il se trouva au combat donné devant Gênes, le 1er septembre, par la flotte des galères de France, que commandait le marquis de Pontcourlai, contre celle des galères d'Espagne. Paul de Fortia y acquit beaucoup de gloire, et donna les plus grandes preuves de valeur en emportant la Capitane de Sardaigne. Mais les blessures qu'il reçut dans cette action, et dont il se ressentit jusqu'à la mort, l'obligèrent à quitter le service. Le 23 octobre 1639, le Roi lui donna à Lion, des lettres patentes pour lui permettre de remettre sa galère à Gaspard de Fortia, son fils. Son mariage lui donna une maison à Avignon, et un très-beau château à Bédarrides, qui lui firent quitter le séjour de Pernes. Il vendit cependant la maison de sa femme aux Pères de la Doctrine chrétienne, qui vinrent alors s'établir à Avignon, sous le nom de Pères de Saint-Jean; mais il habita celle que lui avait laissée Laurent de Fortia, et qu'avait achetée Charles de Fortia, son grand-oncle. Il mourut à Bédarrides, en 1661, à soixante-quinze ans, après avoir fondé dans l'église paroissiale de Bédarrides, une très-belle chapelle qu'il fit construire et orner avec beaucoup de magnificence, et après avoir donné cent cinquante francs à un prêtre pour la desservir. Les enfants qu'il eut de Catherine de la Sale furent :

1.° Gaspard, qui suit ;

2.° Catherine, née en 1615, religieuse au monastère de Sainte-Catherine, où elle mourut ;

3.° Marguerite, née en 1616, religieuse au monastère des Carmelites d'Avignon ;

4.° Louis, né en 1617, nommé par le pape Innocent X, à l'évêché de Cavaillon, à l'âge de vingt-huit ans, à cause de sa vertu et de sa piété extraordinaires. Il fut sacré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le 23 septembre 1646, par

le cardinal Pierre Caraffa. Après avoir gouverné pendant onze ans cette église avec beaucoup de sagesse et une piété exemplaire, le pape Alexandre VII lui donna l'évêché de Carpentras, vacant par la démission qu'en fit le cardinal Bichi, entre les mains de ce pontife. Louis de Fortia était extrêmement connu dans le comté Venaissin, pour ses grandes qualités, qui engagèrent le pape à l'appeler à Rome pour cette nomination ; le cardinal Bichi avait pour lui et pour sa famille une affection particulière ; il en donna un témoignage en lui faisant présent d'une belle croix d'émeraudes qu'il substitua même à la maison de Fortia. L'épiscopat de Louis, qui malheureusement ne dura que quatre ans, fut un enchaînement de bonnes œuvres qu'il cachait avec soin. Il passa ses jours dans la pénitence et les macérations, qui le firent regarder comme un saint. Il mourut en 1661, extrêmement regretté dans tout son diocèse, surtout par les pauvres ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Siffrein, sa cathédrale, à côté du baptistaire, où se voit un simple mausolée sur lequel sont gravés quelques vers qui sont, dit-on, l'ouvrage de Saint-Geniez, poëte de ce temps-là, avec une épitaphe latine très-honorable. On a imprimé son oraison funèbre, où sa haute vertu est justement célébrée ;

5.° Dominique, né en 1618, reçu chevalier de Malte le 1er mai 1632, ayant été page du grand-maître Antoine de Paulo ; il fut aussi capitaine de galère, par la démission que lui fit de la sienne, en 1655, Gaspard, son frère aîné. Il avait fait plusieurs campagnes avec distinction, et périt malheureusement cette même année 1655, dans le naufrage des six galères commandées par le chevalier de la Ferrière ;

6.° Charles, né en 1620, tué au siége d'Arras, en 1640, étant dans les gardes de Sa Majesté, et auprès du maréchal de Brézé ;

7.° Louise, née en 1624, mariée, par contrat du 9 février 1648, à noble et illustre seigneur messire Paul de Seytres, seigneur de Caumont, et morte sans enfants ;

8°. Henri, né en 1625, abbé-prieur de Saint-André de Rosans en Dauphiné, fit le 11 décembre 1688, un testament par lequel il établit une substitution graduelle et perpétuelle de son héritage, en faveur du chef de la maison de Fortia ;

9.° Laurens, né à Bédarrides, au mois d'avril 1626, reçu chevalier de minorité au chapitre tenu à Malte, le 7 juin 1631, Antoine de Paulo étant grand-maître. Il fut tué en 1644, dans un combat donné sur mer contre les Turcs, pour la défense de sa religion, où l'on prit un fils du grand-seigneur qui se fit ensuite dominicain en France. Les preuves de Laurens de Fortia, pour l'ordre de Malte, furent faites en 1634. Les quatre témoins secrets pris parmi les citoyens les plus distingués d'Avignon, interrogés séparément, s'accordent à déclarer que la maison de Fortia est ancienne et illustre, noble de nom et d'armes, et n'a été souillée par aucune origine juive ni *marane*.

X. Gaspard DE FORTIA, né en 1614, fut seigneur de Montréal et de la Garde ; après avoir fait plusieurs campagnes sur mer, s'être trouvé à la prise des isles de Sainte-Marguerite, et avoir été blessé sur la galère de son père, au combat de Gênes, en 1638, il fut reçu capitaine des galères, par la démission de son père. Il servit très-dignement et glorieusement Sa Majesté dans cet emploi, et s'en démit en faveur de son frère Dominique, chevalier de Montréal. Le 8 février 1655, il signa son contrat de mariage avec noble demoiselle Françoise de Louet de Nogaret de Calvisson, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Louis, de Louet, dit de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Massillargues, etc., maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur pour Sa Majesté du fort des salines de Pecquai et Tour l'Abbé, et de noble Françoise Bermond de Thoiras de Saint-Bonnet, nièce de Jean de Thoiras, maréchal de France, dont la fin fut illustrée par tant de belles et glorieuses actions. Le 6 septembre 1692, Gaspard de Fortia fit une reconnaissance générale à M. Laurent de Fieschi, archevêque d'Avignon, pour tous les biens qu'il possédait à Bédarrides, pardevant Nicolas Ribouton, notaire. Il mourut le 25 juin 1702. Ses enfants furent :

1.° François, né en 1657, mort en 1678, à Porto-Ferrajo;

2.° Jules, qui suit;

3.° Jean-Louis, né en 1663, abbé de Montréal, grand vicaire de Bourges, prieur d'Ambierle, et abbé de Saint-Pierre d'Orbais, près Beauvais, diocèse de Soissons. Il mourut au séminaire de Saint-Magloire, à Paris, en 1704;

4.° Paul-François, né en 1670, reçu chevalier de Malte de minorité, le 24 février 1674, admis aux pages de la grande écurie du Roi, en 1687;

5.° Catherine, mariée par contrat du 24 juin 1684, à haut et puissant seigneur messire Louis de Seytres, seigneur de Laval-Caumont, frère de messire Paul de Seytres, seigneur de Caumont; on l'appelait le comte de Caumont. Elle eut de lui cinq enfants;

6.° Christine-Thérèse, qui vivait sans alliance à Lyon, en 1704;

7.° Anne, } religieuses au monastère de Sainte-
8.° Madeleine, } Praxède, d'Avignon;

XI. Jules de Fortia, né le 25 mai 1661, seigneur de Montréal, de la Garde du lieu de Bédarrides, de Saint-Tronquet, Lagnes, etc.; porta le titre de marquis de Fortia. Le 9 juillet 1684, il épousa noble demoiselle Françoise de Sassenage, fille de haut et puissant seigneur messire Louis-Alphonse de Sassenage, chevalier, baron de Sassenage, marquis de Pont-en-Royan, comte de Montelier, seigneur d'Iseron, etc., second baron du Dauphiné, et de dame Christine de Salvaing de Boissieu, baronne de Vire, dame de Brûlon au pays du Maine, etc. Le 12 août 1702, Jules fit l'inventaire des biens de son père, pardevant Pierre Ribouton, notaire de Bédarrides. Il fut premier consul de la ville de Pernes, et mourut à Bédarrides, le 11 mars 1721, après avoir fait un testament où il substitue tous ses biens à la maison de Fortia. Ses enfants furent:

1.° Gaspard II, qui suit;

2.° N..., né en 1697, mort jeune;

3.° Victoire, abbesse de Soyon;

4.° Une autre fille, religieuse carmélite à Avignon, morte en avril 1739;

5°. et 6°. Deux filles mortes jeunes.

XII. Gaspard II, de Fortia de Pol, né en 1691, fut seigneur de Montréal en Dauphiné, de Lagnes, de la Garde, de Bédarrides, et de Saint-Tronquet dans le comtat Venaissin ; enfin, il eut le fief d'Usson, dans la principauté d'Orange. Il porta le titre de marquis de Montréal, il fut capitaine au régiment de cavalerie de Toulouse, puis mestre de camp de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, 1.° en 1727, noble demoiselle de Vògué, fille de Melchior II, marquis de Vogué, et de Gabrielle de Moitier de Champestière, héritière de la seconde branche de la maison de la Fayette, qui descendait de Gilbert de la Fayette, maréchal de France; elle mourut sans enfants. Le marquis de Montréal épousa, 2.° le 14 septembre 1730, Marie-Anne de Fortia-Chailli, de la branche établie à Paris, fille de Charles-Joseph, conseiller d'état, et conseiller d'honneur au parlement de Paris, et de Marie-Madeleine Thomas, sa seconde femme. Gaspard II, qui eut d'elle trois filles, donna tous ses biens, en 1765, à la seconde, devenue l'aînée de celles qui lui restaient, et mourut à Avignon, le 5 novembre 1773. Ses enfants furent :

1°. N..., morte en 1740, sans avoir été mariée;

2°. Françoise-Gabrielle-Charlotte, qui épousa, par contrat du 7 septembre 1749, Joseph-Louis-Marie de Galéan, duc de Gadagne, baron de Vedènes, seigneur d'Eguilles et de Saint-Savournin, né le 8 juin 1704. Elle vendit sa maison d'Avignon à monsieur le marquis de Conceyl, sa maison de Bédarrides à monsieur l'abbé Ailhaud, et eut huit enfants. Elle est morte à Avignon, le 8 décembre 1796;

3.° Gabrielle-Thérèse, qui épousa, par contrat du 4 septembre 1753, Anne-Joseph de Louet de Murat de Nogaret, marquis de Calvisson, seigneur de Massillargues, qui lui survécut. Elle mourut avant son père, en 1758, laissant deux filles.

CINQUIÈME BRANCHE.

Barons de Baumes, seigneurs de Piles, d'Aubers et de Costechaude, au comtat Venaissin, puis seigneurs de Sainte-Jalle, à Carpentras et à Marseille.

VIII. Paul DE FORTIA, troisième fils de Marc II, qui l'eut de sa seconde femme, Françoise de Filleul de la Madeleine, naquit à Carpentras le 12 octobre 1559. On lui donna le nom de la terre de Piles (1), pour le distinguer de ses frères, et ce nom a été transmis à sa branche. Son esprit et son courage, dont il donna des marques dès sa plus tendre jeunesse, et qui avait déterminé son père à l'envoyer à la cour, engagèrent le roi Henri III à le faire élever auprès du duc d'Epernon. Le jeune de Piles profita de cette éducation, et fixa l'attention du Roi, par les progrès qu'il y faisait, et par l'ardeur qu'il montrait en toute occasion, pour mériter l'estime de Sa Majesté. Son père étant mort en 1582, il devint baron de Baumes, seigneur de Piles, d'Aubres et de Costechaude, au comtat Venaissin, et eut, comme ses frères, outre ces terres, 100,000 fr. en espèces, qui lui furent réservés pour le tems auquel il se marierait. Mais il ne pensait alors qu'à suivre la carrière militaire. Il fut nommé par Henri III, capitaine d'une compagnie d'ordonnance du Roi de cent maîtres équipés à la *Reître*, en 1582, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, par brevet du 12 octobre 1585. Ayant perdu ce prince quatre ans après, Henri IV, qui succéda à la couronne, eut pour lui la même bienveillance. En effet, Paul de Fortia fut nommé colonel de la cavalerie légère italienne entretenue en France sous ce nouveau prince, par commission du 16 mars 1591, et, le 6 octobre suivant, il obtint une compagnie de cinquante hommes d'armes. En 1593, il fut premier consul d'Aix, et procureur-général de la province. Il joignait alors les seigneuries de Croses et de Dons à celles que j'ai déjà nommées. En 1595, il fut

(1) C'est ainsi qu'il faut écrire, et non *Pilles*. Ce mot vient du grec, et désigne l'entrée ou la porte des Alpes, par le chemin que suivaient les Phocéens pour aller en Italie.

nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; et après que le duc de Savoie eut rendu à ce prince la ville et la citadelle de Berre, Henri IV donna au sieur de Piles, le gouvernement de cette place, par brevet du 28 avril 1596. Cette même année 1596, au mois de juillet, ce prince le nomma capitaine d'une des galères de Sa Majesté, nommée *la Pile*, avec dix-huit mille livres de gratification, et un brevet de 4,000 livres de pension, en récompense de ses services. Le Roi, voulant arrêter les progrès que faisaient les Florentins sur la Méditerranée, et réprimer les entreprises de Jean, bâtard de Médicis, qui s'était emparé du château d'If, forma le dessein de fortifier les îles voisines, et en confia l'exécution au sieur de Piles, qui fit construire le fort de Ratonneau et de Pommègues. Les Florentins ayant évacué le château d'If et les autres îles de Marseille, le Roi le pourvut de ce gouvernement, par brevet du 14 décembre 1598. Ce prince, écrivant cette année au marquis de Rosni, son principal ministre, lui dit : « Monsieur de Piles m'a bien servi ; je connais son ardeur et sa fidélité ; je voudrais en avoir dans mon royaume plusieurs semblables à lui ». Un suffrage aussi honorable et des faveurs aussi répétées, ne pouvaient que lui procurer une alliance distinguée. Le 17 février 1599, il épousa noble demoiselle Jeanne de Tholon de Sainte-Jalle, fille de Faulquet de Tholon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Saint-Marcellin, lieutenant de Sa Majesté en Languedoc, capitaine de cent gentilshommes ou hommes d'armes, et de Guyonne de Comboursier. Elle était petite-nièce d'un grand-maître de Malte. Ce contrat de mariage fut reçu par Fabri, notaire d'Avignon. Le sieur de Piles fut nommé conseiller d'état d'épée le 9 juin 1608. Le magnifique château de Forville, qu'il fit bâtir près de la ville de Carpentras, pour la réception de ce grand et bon Henri, à qui il devait tant de bienfaits est un monument digne d'exprimer sa reconnaissance. Ce prince l'avait désigné chevalier de l'ordre du Saint-Esprit ; Paul de Fortia avait su mériter son estime et sa confiance, par son zèle et par sa fermeté pendant les guerres civiles de Provence. Il testa, le 16 mars 1617, en faveur des six enfans qui lui restaient alors, et mourut en 1621, dans son gouvernement des îles de Marseille. Ses enfants furent :

1.° Pierre-Paul, qui suit ;

2.° Une fille, morte jeune ;

3.° Sibille, née en 1601, mariée 1.° au seigneur de Noyers, en Dauphiné ; 2.° à Paul-Aldonce de Thézan de Vénasque, chevalier de l'ordre du Roi, vicomte de Saint-Gervais, marquis de Vénasque, comte de Nabuton, baron de Négran et Castenet, seigneur de Métamis et de Seneviert, Saint-Didier, Barbentane et autres places ;

4.° Charlotte, mariée 1°., en 1629, à Gui Robin, seigneur de Graveson ; 2.° à Paul de Mistral, co-seigneur de Montdragon et de Barbentane, fils de François, et de Louise d'Albert de Saint-André ;

5.° Ludovic, ou Louis, baron de Baumes, l'un des plus vaillants hommes de son tems. Il fut premier capitaine, commandant un bataillon du régiment de la marine. Après plusieurs campagnes, il quitta le service de terre et passa dans celui des galères, dont il commanda une escadre au siége de Roses. Il se trouva parmi les volontaires au siége de Porto-Longone, où ayant repoussé les ennemis jusques dans leurs retranchemens, il fut emporté d'un coup de canon ;

6.° Gaspard, seigneur de Costechaude, blessé au service de S. M., au siége de la Rochelle, à la tête du régiment de son frère aîné. Il passa même pour mort ; mais il fut nommé depuis colonel d'un régiment italien entretenu en France, et mourut en Italie des blessures qu'il avait reçues à Valence, ville du Milanez ;

7.° Joseph, seigneur de Forville, officier de galères, tué en 1638, au combat de quinze galères d'Espagne devant Gènes. Il partagea ainsi avec son père l'honneur de perdre la vie pour son prince.

IX. Paul II ou Pierre-Paul de Fortia, né en 1600, à Avignon, fut baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Costechaude. Il avait un an de plus que Louis, dauphin de France, auprès duquel il fut élevé en qualité d'enfant d'honneur. Ce prince, qui devint roi de France, le 14 mai 1610, sous le nom de Louis XIII, le remarqua, et un prompt avancement fut la suite de

cette distinction. Dès l'an 1611, quoiqu'il ne fût âgé que de onze ans, il fut pourvu d'une compagnie franche en garnison au château d'If, et de la survivance de tous les gouvernemens de son père. Il obtint bientôt après, en 1614, le commandement de la galère qu'avait son père. Il mérita ces faveurs par son zèle et sa bonne conduite, et se distingua surtout au siége de Montauban, commencé le 27 août 1621, par le Roi en personne. Ce prince, s'entretenant un jour avec ses confidents, leur dit : « Vous » ne me parlez point de Piles, qui vaut bien autant que » ceux que vous venez de nommer; c'est l'un des plus » braves hommes de mon royaume; je le connais, car je » l'ai nourri; je l'aime infiniment ». Le siége de Montauban dura trois mois. Pendant qu'on le faisait, Louis XIII fut averti que le père de Piles était à l'extrémité. Ce prince fit chercher de Piles partout ; on le trouva enseveli tout vivant sous un tas de terre et de pierres enlevées par un fourneau qu'on venait de faire jouer. Le Roi lui apprit l'état où était son père, et lui ordonna de se rendre auprès de ce père mourant, pour mettre ordre à ses affaires. Quoique de Piles fut extrêmement affligé de cette nouvelle, il supplia Sa Majesté de lui permettre de ne quitter l'armée qu'après qu'elle aurait triomphé de cette ville rebelle, et il ne fallut pas moins qu'un ordre absolu du Roi, pour l'obliger de partir. Il succéda à son père, en ses biens et charges, comme ayant eu la survivance de tous ses gouvernemens, et ce fut ainsi qu'en 1621, n'ayant encore que vingt-un ans, il devint mestre de camp de la cavalerie légère et étrangère en France, et gouverneur, pour le Roi, de la ville de Berre, château d'If et îles de Marseille. Le 15 juin 1627, il épousa noble demoiselle Marguerite de Couvet de Marignanne, fille de Jean-Baptiste de Couvet, seigneur et baron de Trets, Bormes, Marignanne et Gignac, conseiller du Roi en sa cour de parlement, et garde-des-sceaux en la chancellerie dudit pays, et de Lucrèce de Grasse, dame et baronne de Bormes. Elle lui donna une nombreuse postérité. Son mariage ne l'empêcha point de se trouver au siége de la Rochelle, commencé, le 10 août 1627, par le duc d'Angoulême (1),

(1) Jacques de Bourbon.

et où le Roi se rendit en personne, le 12 octobre de la même année. Ce siége fut un des plus fameux dont il soit fait mention dans notre histoire, tant par la résistance des assiégés, que par la constance des assiégeants, par les combats qui s'y donnèrent, par les tentatives que firent les Anglais pour secourir la place, par les travaux prodigieux que l'on fit dans la mer et sur la terre pour en venir à bout, et par le grand nombre des princes, seigneurs et gentilshommes qui s'y signalèrent. Il était malheureusement trop naturel dans nos mœurs, qu'au milieu d'un si grand nombre de jeunes gens, des querelles particulières se mêlassent à la grande querelle dont on s'occupait. Paul de Fortia n'avait que vingt-sept ans au commencement de 1628. Il ne fut pas à l'abri de cette espèce de maladie qui dévora si souvent nos armées. Il eut ce que nous appelons une affaire avec le fils du poëte Malherbe qu'il tua, et de qui la mort coûta la vie à son père, le premier, au jugement de Boileau, qui fit de bons vers en France. Il mourut cette même année 1628, et Paul de Fortia obtint des succès moins fâcheux et plus honorables contre les ennemis de l'état. Il continua de se distinguer et de mériter les éloges de Louis XIII, au service duquel il combattit en 1630, 1632, 1635, etc., à la tête de plusieurs régiments et de la galère qui portait son nom. En 1635, il fut colonel d'un régiment d'infanterie, auquel ce même nom de Piles fut donné. La mort même du Roi, son protecteur, ne porta point atteinte à sa fortune. Les guerres civiles de la Fronde furent pour lui une nouvelle occasion de se faire connaître. Ses services, son expérience, et sa fidélité lui valurent l'estime et la confiance entières du nouveau monarque; Louis XIV, ou du moins la mère de ce jeune prince, qui gouvernait alors sous son nom, lui donna l'administration des affaires de la Provence, dans le tems où les troubles de cette province l'obligèrent à faire cesser les fonctions des procureurs du pays. On fit expédier à Paul de Fortia, un brevet de 4,000 livres de pension, en 1644. Il fut nommé maréchal des camps et armées du Roi, par un autre brevet du 9 mai 1649. Enfin, Louis XIV, qui commençait dès lors à gouverner par lui-même, donna, le 10 décembre 1658, une commission au sieur de Piles pour commander provisoirement à Marseille; et, le 19 janvier 1660, il le nomma

commandant à vie de cette grande ville. Depuis cette époque, la charge de gouverneur-viguier est demeurée dans sa descendance jusqu'à la révolution de 1789, et les Marseillais en ont souvent témoigné publiquement leur satisfaction. Le gouverneur-viguier jouissait à Marseille de fort beaux privilèges; c'était à lui que l'on portait les clés de la ville; il présidait à tous les conseils municipaux et les autorisait; c'était lui qui donnait l'ordre aux troupes, quand il y en avait, et qui faisait à Marseille toutes les fonctions de commandant; c'est pour cela qu'il avait des gardes. Louis XIV étant arrivé à Tarascon, en 1660, fit à Paul de Fortia l'honneur de le faire souper à sa table; et lorsque ce grand roi fut arrivé à Marseille, le 2 mars de cette année, et que M. de Piles lui eut présenté les clés d'or de la ville, Sa Majesté les lui rendit sur-le-champ, et lui dit : « Conservez-les; » je ne saurais les mettre en de meilleures mains que les » vôtres. » Paul de Fortia mourut à Marseille le 13 juin 1682. Ses obsèques furent faites à la cathédrale où l'on prononça son oraison funèbre. On porta ensuite son corps dans toute la ville. Ce convoi était composé de toute la noblesse de Marseille et des environs. Tous les ordres séculiers et réguliers le précédaient, avec quelques troupes réglées et les compagnies de ville. Ces troupes firent trois décharges, ainsi que toutes les galères et tous les vaisseaux qui se trouvèrent dans le port. Le corps fut enfin porté sur la galère de M. le marquis de Forville, son fils. Ses proches parents l'accompagnèrent jusqu'au château d'If, où il fut inhumé avec beaucoup de pompe. Ses enfants furent :

1.° Charles-Bernard, qui suit;

2.° Paul III, tige des ducs de Fortia, qui seront rapportés après leurs aînés;

3.° Gaspard, chevalier de Malte, fut appelé le chevalier d'Aubres; il fut tué d'un coup de feu devant Gigeri, en Afrique, combattant à côté de M. de Beaufort, en 1664;

4.° Alexandre, connu sous le nom de l'abbé de Piles, prieur et seigneur spirituel et temporel des lieux de Saint-Mai et de Remusat et leurs dépendances, en Dauphiné, habitait Carpentras, où il mourut;

5.° Alphonse, seigneur et marquis de Forville, fut officier aux Gardes-Françaises du Roi en 1659, capitaine de cavalerie dans le régiment des Cravattes en 1667, capitaine des vaisseaux de S. M. en 1668, et d'une de ses galères en 1669, capitaine-gouverneur-viguier de Marseille en 1682, l'un des quatre lieutenants du Roi en Provence, au département d'Aix, en 1693. Il n'était encore que capitaine de galère, lorsqu'il fut reçu chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis à la promotion du 1er février 1694, la première pour la marine, après la création de cet ordre. Il fut nommé chef d'escadre des galères en 1695, et reçut cette année, dans le Mercure Galant, des éloges qui furent l'occasion, pour ce journal, de publier la généalogie de la maison de Fortia, au volume de janvier 1696, page 202 et suivantes. Le 7 mai 1702, six galères commandées par M. de Forville, mouillèrent l'ancre au grand môle de Naples pour accompagner le roi Philippe V, à Final. Ce prince s'y embarqua le 2 juin. Trois jours après, il alla voir en felouque la place d'Orbitello, accompagné de M. de Forville, pour aller rejoindre son armée. Chemin faisant, ce commandant lui présenta une somptueuse collation, que le roi trouva tellement de son goût, qu'elle lui servit de souper; ensuite, il lui donna le divertissement d'un très-beau concert d'instrumens que fit la chiourme de la galère, et à l'entrée de la nuit, dans le tems que Sa Majesté jouait une partie d'hombre, il fit mettre huit lampes allumées dans chaque banc des galériens, rangées avec une telle simétrie, qu'ayant fait tirer tout-à-coup le rideau qui était devant le château de poupe, il parut à ceux qui étaient dedans que la galère était toute en feu, ce qui plut extrêmement au jeune roi, agréablement surpris de voir disparaître ce feu et la galère dans l'obscurité, d'un seul coup de sifflet du *comite;* parce que les galériens tenant toutes prêtes les peaux sur lesquelles ils couchaient, couvrirent en un moment toutes les lampes, qu'ils découvrireut encore au signe du comite, et la galère fut de nouveau éclai-

rée. Par un autre coup de sifflet, les galériens qui étaient tous cachés dans leurs bancs, lorsque la galère paraissait toute en feu, haussèrent tous également leur tête que l'on avait rasée un jour auparavant, de sorte que la galère ressemblait à un champ semé de crânes de morts; enfin, par un autre coup de sifflet, ils se cachèrent tous avec la même vitesse qu'ils avaient haussé la tête, et levèrent tous un bras et puis l'autre; les ayant élevés tous les deux, ils battirent des mains au signe du comite, avec tant d'adresse, qu'ils leur firent prononcer distinctement *Vive le Roi !* Sa Majesté prit un si grand plaisir à ces sortes de jeux, qu'elle les fit recommencer plusieurs fois, et ordonna que l'on distribuât soixante pistoles à la chiourme, et quarante aux domestiques de M. de Forville. Le lundi 12 juin, à une heure de nuit, le prince ayant vu un feu d'artifice que l'on avait fait en mer sur des barques, ordonna qu'il fût donné à Naples, un joyau de mille ducats à chaque capitaine, et un de plus grand prix à M. de Forville. Il partit de Gênes le 16 novembre (1). Le mauvais tems l'ayant obligé de relâcher à Antibes, pour prendre le chemin de terre, le marquis de Forville continua sa route avec ses galères, arriva à Marseille avant le Roi, vint à sa rencontre, et eut l'honneur d'entrer à cheval dans cette ville, à côté de Sa Majesté catholique. Il mourut sans postérité en 1710.

6.° Joseph, reçu chevalier de Malte en 1657, lieutenant au régiment des gardes françaises, puis capitaine de galère, mourut à Messine sur la galère commandée par le marquis de Forville, son frère, dont il était lieutenant;

7.° Jeanne, qui épousa Annibal de Grasse, comte du Bar, fils de Charles de Grasse, comte du Bar, et de Marguerite de Grimaldi du Beuil;

8.° Marie, morte religieuse.

---

(1) On trouvera de plus grands détails dans le Journal du Voyage de Philippe V, imprimé à Naples, et rédigé par Antoine Bulifon.

X. Charles-Bernard, seigneur et baron de Baumes, marquis de Sainte-Jalle, seigneur de Piles, de Forville, de Saint-Marcellin et autres places. Il signala sa valeur en Flandre, dans l'armée commandée par le maréchal d'Aumont, et particulièrement aux lignes d'Arras. Il épousa, en 1667, Marie de Tholon de Sainte-Jalle, héritière de la maison de Sainte-Jalle, fille unique et héritière de Jean-Antoine, seigneur de Sainte-Jalle, de Saint-Marcellin et du Poet, et de Louise de Bonne d'Auriac. Leurs enfants furent :

1.° Joseph, qui suit :
2.° Gabrielle-Marie, dame de Saint-Marcellin, épousa Louis-Bernard, marquis de Taulignan et de Puymeras :
3.° Charles, mort jeune.

XI. Joseph, resté fils unique de Charles-Bernard et de Marie de Tholon, porta le nom de Tholon, et fut seigneur de Baumes et marquis de Sainte-Jalle. Il épousa, en 1699, Marie de Fortia d'Urban, fille de Paul et de Marie de Vissec de Ganges, dont il n'eut qu'une fille :

Marie de Fortia, qui épousa Jean-Joseph-François-Dominique-Lazare de Coriolis, marquis de Limaye, seigneur de la Bastide des Jourdans, président à la chambre des comptes, puis au parlement d'Aix. Elle en eut un fils appelé le *marquis de Limaye.*

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs et marquis de Piles, devenus barons de Baumes, puis ducs de Fortia, à Marseille.

X. Paul DE FORTIA, IIIe du nom, second fils de Paul II et de Marguerite de Couvet, naquit à Baumes en 1633 ; il fut seigneur et marquis de Piles, seigneur de Peyruis, Piousin, Auges, Montfort, Costechaude et autres places. Il fut reçu chevalier de Malte en 1640, et porta, du vivant de son père, le titre de seigneur de Costechaude. En 1660, il fut pourvu du gouvernement des places du château d'If, Ratonneau, Pomègues et îles de Marseille. Il en prêta le serment entre les mains du chancelier, qui lui dit : « Ce n'est que par forme que

» je reçois votre serment ; car la maison de Fortia a toujours été fidèle à la France (1) ». Il quitta la croix de Malte pour épouser, par contrat du 2 mars 1675, Geneviève de Vento des Pennes, fille de Marc-Antoine, seigneur et marquis des Pennes, et de Renée de Forbin-Janson, sœur aînée du cardinal de ce nom. Il acquit, en 1689, la baronie de Peyruis, en Provence, et eut de Geneviève de Vento :

1.° Louis-Alphonse, qui suit ;

2.° Toussaint, né en 1678, fut reçu chevalier de Malte, et porta le nom de chevalier de Piles. Il fut reçu page aux écuries du Roi en 1694, et entra dans les mousquetaires de Sa Majesté, où il servait en 1696. Il fut nommé, en 1713, lieutenant de la galère dite *la Réale*, et capitaine de galère, le 5 avril 1747 ; chef d'escadre des armées navales, le 1er janvier 1748 ; commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 1er avril de la même année, et commandant de la marine, à Marseille, en 1749. Il mourut dans cette ville, en 1760, jouissant encore de cette place.

3.° Marthe, mariée avec Joseph-Hubert de Vintimille, seigneur de Saissons ;

4.° Anne, qui épousa N. d'Agoût, marquis d'Olières ;

5.° Geneviève, mariée, en 1711, avec Louis-François d'Urre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine au régiment du Roi, infanterie. Elle mourut en 1726.

6.° et 7.° Deux autres filles, religieuses du Saint-Sacrement, à Marseille.

XI. Louis-Alphonse DE FORTIA, né en 1676, baron de Baumes et de Peyruis, et seigneur de Piles. Il porta d'abord le nom de chevalier, ensuite celui de marquis de Piles. Il était page aux écuries du Roi, en 1694 ; au sortir des pages, il entra dans les mousquetaires, où il servait

(1) Histoire de Marseille, par MM. Ruffi, père et fils ; 1669, p. 291. liv. 13, art. 14.

encore en 1696; il fut depuis capitaine dans le régiment du Roi, et fut pourvu, le 5 janvier 1707, du gouvernement des places du château d'If et isles adjacentes, sur la démission de son père; les appointements de ce gouvernement étaient de 7,500 livres. Le marquis de Piles devint gouverneur-viguier perpétuel de Marseille, et lieutenant de Roi en Provence, en 1708, après la mort du marquis de Forville, son oncle. Il épousa, en 1710, Elisabeth de Flotte, et rendit de grands services à sa patrie, surtout dans la dernière peste. Ce fut en considération de ces derniers services rendus pendant la contagion, que ses appointements, comme gouverneur du château d'If, furent augmentés le 1er janvier 1721, de 7, 500 livres, sans tirer à conséquence pour ses successeurs. Le Roi lui accorda encore, en 1722, une gratification considérable, et la survivance de sa charge pour son fils, ainsi que celle de capitaine de galère, en 1725. Il mourut en 1729. Ses enfants furent :

1.° Toussaint-Alphonse, qui suit;
2.° Un fils, mort en bas âge;
3.° Une fille, morte jeune;
4.° Elisabeth, mariée en 1728, avec Jean-Baptiste de la Sale, marquis de Villages-Villevieille, dont elle a eu deux garçons;
5.° N..., épouse de M. de Boisson;
6.° Une quatrième fille, religieuse au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.

XII. Toussaint-Alphonse, ou Alphonse II DE FORTIA, né le 14 juillet 1714, fut baron de Baumes, Peyruis, etc. Il porta d'abord le titre de marquis de Piles, puis celui de duc de Fortia. En 1723, dès l'âge de neuf ans, il fut pourvu de la charge de gouverneur-viguier de Marseille, en survivance de son père. Ses provisions portent que « ledit Alphonse, son père, a rendu des services considérables pendant que la ville de Marseille a été affligée de la maladie contagieuse; desquels services, y est-il dit au nom du Roi, il nous reste une entière satisfaction ». Il fut de plus, en même tems, nommé lieutenant de roi en Provence; il fut installé le 1er mai 1726, n'ayant pas encore douze ans, dans la charge de capitaine gouverneur-viguier de Marseille, et fit ce jour-là, son entrée publique dans cette ville. Il servit d'abord dans la première compagnie

des mousquetaires de la garde du Roi, puis dans l'armée d'Italie, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Villars, après la mort duquel, arrivée le 17 juin 1734, il fit les mêmes fonctions auprès de monsieur le prince de Conti, dans l'armée d'Allemagne. En 1735, il épousa Anne d'Entrechaux, fille d'un conseiller au parlement de Provence, qui était née le même jour que lui. Elle mourut après lui avoir donné un fils et trois filles. En 1764, il épousa en secondes noces, mademoiselle de Jarente, sœur de M. l'évêque d'Orléans, et veuve de monsieur de Félix. La terre de Baumes ayant été érigée en duché par bulle du pape Pie VI, datée de la première année de ce pontificat, et du 14 juin 1775, il quitta le titre de marquis de Piles pour prendre celui de duc de Fortia ; il était chevalier de Saint-Louis, et portait la croix de l'ordre de Malte. Il n'eut point d'enfants de sa seconde femme, qu'il perdit en 1786, et après la mort de laquelle il en épousa une troisième, appelée mademoiselle de Bastin, morte sept mois avant lui, en juin 1800; il est mort en janvier 1801. Les enfants qu'il a eus de sa première femme sont :

1.° Alphonse-Toussaint-Joseph, qui suit;
2.° Denise, née le 9 octobre 1739, mariée à M. de David-Beauregard, de qui elle a laissé, après elle, quatre garçons et une fille;
3.° et 4.° Deux filles mortes en bas âge.

XIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, né le 23 novembre 1735, porta le titre de comte de Piles ; il entra, en 1750, dans le régiment d'infanterie du Roi, et en 1754, il fut pourvu en survivance de la charge de gouverneur-viguier de la ville de Marseille. Il épousa, en 1756, Marie-Gabrielle-Rosalie de Coriolis d'Espinouse, fille d'un président à mortier au parlement de Provence, et de mademoiselle le Bret, de laquelle il eut cinq enfants. Du régiment du Roi, il passa, en 1762, dans celui des grenadiers de France, où il eut rang de colonel ; en 1770, il fut nommé gouverneur de Balaguier ; et en 1771, à la réforme des grenadiers de France, il eut le régiment provincial d'Aix; en 1774, il fut adjoint à son père, dans le gouvernement de Marseille; en 1780, il fut nommé brigadier des armées du Roi, et successivement, en décembre 1781, maréchal des camps et

armées de Sa Majesté. Son épouse testa le 5 juillet 1782, aux écritures de maître Grosson, notaire à Marseille, elle y nomme ses deux fils, héritiers, sous diverses conditions; elle mourut le 10 du même mois; son mari lui a survécu plusieurs années, étant mort lui-même, en juin 1791, près de dix ans avant son père: ses enfants sont:

1.° Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, qui suit;

2.° Une fille, née en 1760, morte en 1767.

3.° Un fils, mort peu après sa naissance;

4.° Un fils, mort à neuf ans, en 1774, à Lisle, dans le comté Venaissin: il était chevalier de Malte;

5.° Alphonse-Nicolas-Joseph-Marie-Bruno, né en juin 1766, reçu chevalier de Malte, en mars 1775; il entra, le 12 octobre 1780, dans la compagnie des cadets gentilshommes de l'école royale militaire, d'où il sortit au mois de juin 1783, avec un brevet de sous-lieutenant dans le régiment d'Artois, infanterie; en 1784, il fit ses caravanes à Malte; sortit de France en 1791, et mourut à Malte, en 1805.

XIV. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille de Fortia de Piles, né le 18 août 1758, fut tenu sur les fonts par la ville de Marseille, que représenta M. Couturier, premier échevin, n'y ayant eu un maire qu'en 1767. Il porta le titre de comte de Fortia de Piles, et il a hérité, du moins légalement, en 1801, de celui de duc de Fortia. Il fut pourvu, dès l'an 1767, à l'âge de neuf ans, de la charge de gouverneur-viguier de Marseille, en survivance de son père et de son grand-père; il fut reçu et fit son entrée, en cette qualité, les 3 et 5 janvier 1779. Il entra au service, le 1er octobre 1773, dans les chevau-légers de la garde du Roi, et en juin 1776, dans le régiment d'infanterie du Roi, où il était lieutenant lors de la révolution de 1789, qui a dissous ce corps. Il est chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de politique; le principal est un voyage au nord de l'Europe, en cinq volumes in-8.°, qu'il avait composé avec le chevalier Louis de Boisgelin, et qui est surtout distingué par l'exactitude que l'on ren-

contre si rarement dans ce genre très-utile de composition. M. le comte de Fortia de Piles a épousé, en 1786, mademoiselle de Cabre, fille de M. de Cabre, président à mortier au parlement d'Aix, et de demoiselle le Camus, de laquelle il a eu :

1.° Une fille, appelée Caroline, mariée, en 1809, à M. de Laidet de Sisteron, veuve en juin 1814, ayant eu un garçon, à qui Sa Majesté a permis de joindre le nom de Fortia au sien, en le précédant, par ordonnance du 21 août 1816. Madame de Laidet s'est remariée avec M. de Malijay ;

2.° Un fils, né le 8 décembre 1789 ; il fut tenu sur les fonts à Marseille, par M. le comte de Caraman, commandant de la province, et par madame la duchesse de Fortia de Piles, née de Bastin, troisième femme de Toussaint-Alphonse II de Fortia, bisaïeul du baptisé. Il est mort en 1791 ;

3.° Un second fils, né en avril 1793, mort à Lisle, dans le département de Vaucluse, en 1794 ;

4.° Une seconde fille, dont le nom de baptème est Philippine, et qui est auprès de sa mère à Roquevaire, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Armes : d'azur à la tour d'or crenelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople mouvant de la pointe de l'écu ; supports : deux lions, couronne ducale ; devise : *Turris fortissima, virtus,* la tour la plus forte, c'est la vertu.

DE COCKBORNE, famille ancienne, originaire d'Ecosse, issue en ligne directe d'illustre Guillaume de Cockborne, baron de Langtom, qui vivait en l'an 1316, sous le règne du roi Robert de Bruce, et honoré, par lui, de la dignité de chancelier du royaume d'Ecosse ; depuis ce tems, les descendants, dudit Guillaume, en considération de ses services, ont exercé et exerçaient encore la charge de grand chambellan héréditaire, le 9 septembre 1664. Adam de Cockborne, qui forme le quatrième degré, fut le premier qui passa en France, et y établit sa maison.

I. Guillaume de Cockborne, baron de Langtom, descendu de Guillaume, chancelier d'Ecosse, épousa damoiselle Anne de Leuxme, dont il eut :

II. Christophe de Cockborne, marquis et gouverneur de Chouslie, marié avec damoiselle Marguerite Hyorppleingg. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Regnaut de Cockborne, capitaine de cent chevau-légers écossais de la garde du Roi de France, Henri II, en l'an 1555.

III. Guillaume de Cockborne, écuyer, épousa damoiselle Marguerite Calbrath, fille du baron de Kilkeith, sénéchal de la sénéchaussée de Lénox. De ce mariage naquit,

En France :

IV. Adam de Cockborne, écuyer, maréchal-des-logis de la compagnie des gardes écossais, employés pour la garde du corps du Roi de France, baron et seigneur de Villeneuve-au-Chemin : lequel a servi sous les rois François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, desquels il a obtenu plusieurs récompenses en faveur de ses services. Il épousa, le 17 avril 1578, damoiselle Gabrielle de Fontaine, dame de Villeneuve-au-Chemin, veuve de feu Jacques Menisson, seigneur de Dauche. Il eut de ce mariage :

V. Daniel de Cockborne, seigneur et baron de Villeneuve-au-Chemin, Coursenay et les Vollerons, épousa, 1.° le 6 octobre 1597, damoiselle Henriette de Brouillard, assisté de son frère M. Jacques de Brouillard, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron de Coursan, Raviers et Saint-Cyr ; 2.° le 7 août 1611, damoiselle Marie de Romple, veuve de Guillaume Heriot, écuyer, baron de Moulins, dont il n'a point eu d'enfants ; 3.° le 23 janvier 1628, damoiselle Anne le Mire, fille d'Edme le Mire, écuyer, seigneur du Plessis-Puisseaux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° René de Cockborne, mort sans postérité, main-

tenu dans ses priviléges de noblesse, par un arrêt de la cour des aides, du 18 août 1663 ;

Du troisième lit :

2.° Edme-Eléonord de Cockborne, dont l'article suit ;
3.° Daniel de Cockborne, lieutenant d'infanterie, mort au service du Roi ;
4.° Colombe de Cockborne, mariée à David le Page, écuyer, seigneur de Messon et des Fossés, le 6 février 1652 ;
5.° Louise de Cockborne, mariée à Edme de Longeville, chevalier, seigneur de Ville-sur-Arche ;
6.° Marguerite de Cockborne, mariée à Pierre de Galette, seigneur de Farre.

VI. Edme-Eléonord DE COCKBORNE COBRON, Ier du nom, écuyer, baron de Villeneuve-au-Chemin, seigneur dudit lieu, Coursenay et des Vollerons, en partie de Puisseaux et Courtelon, obtint de monseigneur Louis de Bourbon, prince de Condé, un honorable certificat de ses services, étant enseigne dans le régiment de Persan, en date du 30 octobre 1647, et un autre certificat de M. le maréchal du Plessis-Praslin, commandant l'armée de Flandre, où il servait en qualité de lieutenant dans le régiment de Bourgogne, du 30 août 1650; de plus, il a envoyé, le 23 mars 1675, son fils Edme-Eléonord, pour le remplacer au ban et arrière-ban, en exécution d'une déclaration de Sa Majesté. Il avait épousé, le 20 juillet 1655, damoiselle Eléonore-Angélique Regnard, fille de Louis Regnard, écuyer, seigneur de Puisseaux et d'Ully, en Champagne, et de défunte Anne d'Alligret. De ce mariage naquit :

VII. Edme-Eléonord DE COCKBORNE, IIe du nom, chevalier, baron de Villeneuve-au-Chemin, seigneur dudit lieu, Coursenay et des Vollerons, capitaine dans le régiment de Clermont, infanterie, le 10 décembre 1702, lequel a obtenu, le 16 juillet 1668, lors des recherches faites sur la noblesse, un arrêt du conseil d'état du Roi, qui le maintint en sa qualité de noble et d'écuyer, lequel relate toutes les pièces qu'il fournit à l'appui. Il épousa, le 18 juin 1685, damoiselle Louise de Richebourg, fille de messire Georges de Richebourg, seigneur de Vougrey,

et de dame Charlotte du Bellay, assisté d'un de ses frères, messire Georges de Richebourg, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. De ce mariage naquit :

VIII. Jean-Baptiste-Louis DE COCKBORNE COBRON, chevalier, baron de Villeneuve-au-Chemin, seigneur dudit lieu, Coursenay et des Vollerons, qui a épousé, le 6 avril 1710, damoiselle Catherine du Bourg, fille de messire Jean du Bourg, chevalier, seigneur de Blive, et de dame Françoise Jacquinot. Ses enfants furent :

1.° Edme-Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
2.° Guillaume-Thimothé de Cockborne ;
3.° Louise de Cockborne, qui n'a point été mariée, née le 8 janvier 1711 ;
4.° Geneviève-Henriette de Cockborne, mariée à M. le président le Mire ;
5.° Charlotte-Eugénie de Cockborne-de-Chavanne, demoiselle, élevée à la maison royale de Saint-Cyr, mariée à M. Claude d'Haranguiers, écuyer ;
6.° Trois autres filles, l'une, religieuse à la maison royale de Saint-Cyr, et les deux autres, religieuses aux dames Ursulines de Troyes.

IX. Edme-Jean-Baptiste DE COCKBORNE, chevalier, baron de Villeneuve-au-Chemin, seigneur dudit lieu et Coursenay, capitaine au régiment de Lyonnais infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 23 avril 1716, épousa, le 22 mars 1748, damoiselle Anne-Louise de Palluau, fille de messire Denis de Palluau, seigneur dudit lieu, près Troyes, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, et de dame Louise Rousseau de Chamoy. De ce mariage naquirent :

1.° Jean-Baptiste-Charles, dont l'article suit ;
2.° Louise-Julienne-Jacques de Cockborne, née le 5 avril 1750, décédée chanoinesse de l'abbaye noble de Poulangy ;
3.° Anne-Henriette-Félicité de Cockborne, née le 27 octobre 1752, mariée à messire Louis-Bernard Girardot de la Salle, sous-lieutenant des gardes du corps du roi, dans la compagnie du prince de Wagram, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et maréchal de camp.

X. Jean-Baptiste-Charles DE COCKBORNE, né le 24 juillet 1751, baron de Villeneuve, chevalier, seigneur de Villeneuve-au-Chemin, Coursenay, les Vollerons, en Champagne, et seigneur de Bessy, en Brie; entré page de madame la Dauphine, en février 1767, où il a servi trois mois; après son décès, page de la feue reine Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leczinski, fille de Sa Majesté Stanislas Ier, roi de Pologne, et grand duc de Lorraine et de Bar, où il a servi deux ans neuf mois, justifié par le certificat à lui délivré par M. René Mans de Froulay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, premier et grand écuyer de la feue reine, en date du 12 février 1770; sous-lieutenant, la même année, au régiment du Roi, cavalerie; capitaine au même régiment, le 12 juillet, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 2 janvier 1787, damoiselle Marie-Nicole des Courtils, née le 17 mai 1768, fille de messire Antoine Jean-Baptiste-Armand des Courtils, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier, seigneur de Bessy, et en partie de Serbonnes, en Brie, et de dame Marie-Nicole de Lafons. De ce mariage naquirent :

1.° Charles-Edme-Louis de Cockborne, né le 10 novembre 1790, mort le 13 août 1794;

2.° Charles-Eugène-Léopold de Cockborne, né le 7 février 1799;

3.° Adolphe-Didier-Victor de Cockborne, né le 1er septembre 1801, décédé le 21 avril 1815;

4.° Antoinette-Henriette-Adèle de Cockborne, née le 28 octobre 1787;

5.° Euphémie-Louise-Gabrielle de Cockborne, née le 27 septembre 1795.

Armes : D'argent à trois coqs de gueules.

DE SIMORRE DE SAINT-CYR, famille ancienne, originaire du Languedoc, province où elle réside encore de nos jours. Elle paraît tirer son nom du bourg de Simorre, dans l'Armagnac, à trois lieues de Lombès, sur la rive gauche de la Gimone.

Bernard DE SIMORRE est qualifié *d'évêque hérétique*, dans une conférence, tenue à Carcassonne, par Pierre, roi d'Aragon, en présence de Pierre et de Raoul de Castelnau, légats du Saint-Siége, et l'évêque de Carcassonne, au mois de février de l'an 1204 (1). Il fut interrogé ainsi que ses compagnons, et sur le jugement de Pierre, roi d'Aragon, il fut dépouillé, par le Pape, de sa juridiction ordinaire, ainsi que les autres évêques entachés d'hérésie.

Arnaud Guillaume DE SIMORRE fut un des seigneurs qui souscrivirent, avec Gilbert et Sicard de Montaud, frères, Sicard de Miramont, Jourdain de Lantar, Pons Grimoard, Pierre de Toulouse, Pierre et Gaillard de Bouville, Louis de Foix et autres, l'hommage que fit Bernard, comte de Comminges, à son avénement à ce comté, à Raymond, comte de Toulouse, le 4 décembre 1241 (2).

Aymeri DE SIMORRE paraît au nombre des seigneurs nommés dans les lettres de rémission accordées par le roi Philippe de Valois, à Bernard, comte de Comminges, touchant les guerres et délits commis par ce comte et ces seigneurs, contre l'autorité du Roi (3).

Cette famille est aujourd'hui représentée par

Jean-Baptiste-Cyr-Théodore DE SIMORRE DE SAINT-CYR, né à Mirepoix, le 6 janvier 1750, sous-lieutenant dans le régiment de Berri, le 27 mars 1767; lieutenant, le 9 juin 1772, capitaine, le 27 juillet 1781; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 mai 1791; chef de cohorte de la garde nationale, le 19 septembre 1814. N'ayant pu émigrer à cause d'un procès considérable, pendant alors au Parlement de Toulouse, il fut persécuté pour ses opinions connues, dénoncé comme de retour d'émigration, parce qu'il avait été jusqu'à Barcelonne, avec trois gardes du Roi, où on lui apprit que sa présence était indispensable chez lui, pour le salut de sa fortune, auquel retour il ne s'est déterminé, que par les difficultés qu'il éprouvait à rejoindre les princes. Il fut arrêté, sur cette allégation, détenu dans

---

(1) Histoire générale du Languedoc, t. III, p. 135.
(2) *Ibid.* p. 429, et 495 des preuves.
(3) *Ibid.* t. IV, p. 180 des preuves.

les prisons de Mirepoix, et de là transféré dans celles de Paris. Il ne dut son salut qu'au supplice de Robespierre, et après quatre mois de détention, il fut remis en possession de ses biens séquestrés. Il a épousé, par contrat du 22 novembre 1784, demoiselle N..... de Laborier, en Bourgogne. Il a de ce mariage :

1.° Auguste, né en 1786, mort en 1805, à Vienne, en Autriche, après la bataille d'Austerlitz ;
2.° Alban, dont l'article suit.

Alban de Simorre de Saint-Cyr, a épousé, le 21 décembre 1810, Adélaïde de Sans, de la ville d'Ax. Il fut un des premiers du département de l'Ariége, qui se rendirent en armes, à Puicerda, pour y joindre le duc d'Angoulême. Il a eu l'honneur d'être de la garde de ce prince, jusqu'à son arrivée à Toulouse, et resta auprès de sa personne jusqu'à son départ pour Bordeaux. S. A. R. lui a fait témoigner la satisfaction et le désir qu'elle avait d'être utile au sieur de Simorre de Saint-Cyr, par une lettre à lui adressée, datée du château des Tuileries, le 15 novembre 1815. Il a de son mariage :

1.° François de Simorre de Saint-Cyr ;
2.° Albanie de Simorre de Saint-Cyr ;
3.° Ombeline de Simorre de Saint-Cyr.

Armes : d'or, au chevron alésé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe d'une tête de maure de sable. Couronne de marquis. Tenants : deux maures de sable, armés d'un carquois et d'un arc du même, sur lequel ils sont appuyés.

BAUDRY (*Balderic*) DES LOZIÈRES, famille noble, originaire d'Allemagne, transplantée en Italie, puis en France, et représentée de nos jours par :

I. Louis-Narcisse Baudry des Lozières, chevalier, ancien surnuméraire dans les chevau-légers de la garde du Roi, depuis, colonel inspecteur de dragons, officier-général, et actuellement en retraite, chevalier de justice de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, en 1774, de l'ordre du Saint-Sépulchre en 1775,

et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1789 ; il a épousé, le 16 août 1777, Catherine, fille de M. Jean Milhet, vivant, commandant de Milices, à la Nouvelle-Orléans, et remarquable dans l'histoire des colonies, par sa valeur, et les grands biens qu'il a perdus. Messire Louis-Narcisse Baudry des Lozières était fils de Pierre Baudry, ou Baldery, ou Boudry (1), capitaine au régiment de Nassau-Saarbruck. Il eut entre autres enfans :

Louise-Marie-Amélie-Eléonore Baudry des Lozières.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à sept billettes d'azur, posées 2, 3 et 2 ; aux 2 et 3 d'azur, à la main de carnation, coupée de gueules ; et entourée de cette devise : *Læsus sed invictus*. Couronne de comte ; support, une aigle couronnée.

BINET DE JASSON ET DE MARCOGNET, famille noble, originaire de Touraine, divisée en deux principales branches, sous les surnoms de Jasson et de Marcognet. La branche en surnom de Jasson, établie en Bretagne, depuis les premières années du XVIIe siècle, est représentée par

Messire Joseph-Philippe BINET, comte de Jasson, né en janvier 1786, capitaine d'infanterie et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ou d'Henri IV, fils de feu messire Jean-Marie-Philippe BINET, marquis de Jasson, seigneur du Ponceau, près Champtoceau, en Anjou, de la Bourgonnière, en Saint-Herblain, près Nantes, etc., décédé en octobre 1799, après avoir été successivement page du Roi, écuyer du Roi, lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et avoir servi avec distinction, de 1791 à 1799, aux armées royales de France, division de Monseigneur le prince de Condé et de dame Marie-Angélique le Long de Ranlieu, et petit-fils de

---

(1) L'analogie de ce nom a donné lieu à la tradition qui fait croire que cette famille est fondatrice de la ville de Boudry, en Suisse.

feu messire Jean-Marie-Victor Binet de Montifroy, comte de Jasson, chevalier, seigneur de Jasson, près Nantes, de la Blottière, etc. chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-bailli d'épée et commandant la noblesse au comté Nantais en Bretagne. Il a épousé, en août 1815, noble demoiselle Cécile de la Roche Saint-André.

Sœur. Angélique BINET DE JASSON, née en mai 1782, mariée, en janvier 1810, à messire Pierre-Henry de Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossay, en Guémenée Pensaut, évêché de Nantes, fils de feu messire Pierre-Louis de Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossay, qui fut, en 1754, page du roi en sa grande écurie.

Sœur. Marie BINET DE JASSON, née en mars 1784, mariée, en mai 1811, à messire Nicolas-Charles Carré de Luzançay, chevalier, sieur de la Hautière, près Nantes, dont trois enfants, deux fils et une demoiselle.

Sœur. Henriette BINET DE JASSON, née en novembre 1790, mariée, en février 1813, à messire François Xavier-Gonzague le Chauff, chevalier, seigneur de la Blanchetière, dont un fils.

La branche en surnom de Marcognet, établie à la Rochelle, en Aunis, est représentée par messire N... BINET, marquis de Marcognet, *lieutenant-général des armées du Roi*, etc., et son frère, M. le comte de Marcognet, qui a un fils.

Armes: De gueules, au chef d'or, chargé de trois croisettes recroisettées et fichées d'azur.

Voyez le Nobiliaire Armorial généalogique de Touraine, par le chevalier Lhermite Souliers, imprimé in-folio en 1669; — Moréry; — et le tome II du Dictionnaire de la Noblesse, par la Chesnaye des Bois, in-4°, 1771.

DE LA POEZE, seigneur desdits lieux; de la Collessière, en Landemont, près Champtoceau; et de Montjaugay, famille noble d'Anjou, representée par:

Messire René-Louis-Ambroise DE LA POEZE, cheva-

lier, seigneur de la Collessière, etc., né en septembre 1782; capitaine au réginent des carabiniers de MONSIEUR, et chevalier, par le Roi, de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ou d'Henri IV, fils de feu messire René-François-Aimé de la Poeze, chevalier, seigneur de la Collessière, et de dame Marie-Renée-Ambroisine des Portes Saint-Père; il a épousé, en août 1809, noble demoiselle Charlotte-Séraphine du Boisdescours de Saint-Cosme, fille de feu messire Jacques-Etienne du Boisdescours de Saint-Cosme; et de dame Angélique-Marie-Félicité-Perrine Bélin de Langlotière. De ce mariage sont issus trois enfants.

Frère. Messire Charles-Henri DE LA POEZE-COLLESSIÈRE, dit le *chevalier de la Poeze*, né en 1788; capitaine de cavalerie, et chevalier, par le Roi, de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ou d'Henri IV; marié, en juillet 1816, à noble demoiselle Caroline-Prudence de la Ville de Féroles des Dorides, fille de feu Charles-Marc de la Ville de Féroles, comte des Dorides, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feue dame Prudence-Louise Jousseaume de la Bretesche, et petite-fille de Charles-Antoine de la Ville de Féroles, chevalier, marquis des Dorides, lieutenant-général des armées du Roi, etc.

Sœur. Suzanne-Gabrielle Joséphine-Marie DE LA POEZE-COLLESSIÈRE, née en mars 1790; mariée, en avril 1807, à messire Pierre-Antoine-François de Salles Carré, chevalier de Lusançay, capitaine des vaisseaux du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; dont trois enfants, deux fils et une demoiselle.

Et par Messire Antoine-René DE LA POEZE, écuyer, seigneur de Montjaugay, vivant à Angers, marié et sans enfants.

Armes: d'argent, à trois bandes de sable.

Voyez le Nobiliaire-Armorial d'Anjou, par M. de Gencian.

Nous attendons, sur cette famille, une généalogie plus étendue, que nous transmettrons dans un de nos prochains volumes.

ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD. Cette maison, divisée aujourd'hui en trois branches, comme on le verra ci-après, descend, suivant un mémoire domestique envoyé, de Simon d'Alsace, second fils de Thierry d'Alsace. Thierry était fils puîné de Théodoric, surnommé le *Vaillant*, duc de Lorraine; étant devenu comte de Flandre, par son mariage avec Gertrude, il céda le comté de Bitch, qu'il eut pour son apanage, à Simon, son frère aîné, qui succéda à Théodoric. On date la mort de Thierry à l'an 1168.

C'est le sentiment de la plupart des généalogistes, de Pontus Hulerus, liv. 6; de Pierre le Boucq, dans l'histoire de la vicomté de Sébourg; de Carpentier, dans celle du Cambrésis, etc., cités par Charles d'Hozier; dans les preuves de Jacques-Antoine de Hénin-Liétard, marquis de Saint-Fal et de Blincourt, en Champagne; pour être reçu page du Roi, l'an 1683. Ce sentiment est appuyé par une tradition constamment suivie, et sur plusieurs titres et monuments authentiques, tels que des inscriptions sur des tombes et mausolées en plusieurs terres et seigneuries qui ont été possédées en Flandre par les ancêtres de cette ancienne maison, ou abbayes dont ils ont été les fondateurs.

Enfin, ce qui rend ces témoignages incontestables, c'est un diplôme de l'empereur Charles VI, en date du 26 avril 1740, par lequel il accorde au *haut et bien né seigneur comte d'Alsace, avec la clé d'or*, le rang de chambellan imperial, *en consideration de sa fort ancienne et bien méritée famille, et de son extraction des anciens comtes d'Alsace.* Ces patentes munies du sceau impérial, et signées au bas *le comte de Cobenzel*, conseiller d'état, chevalier de la Toison d'or, et grand-chambellan, sont adressées à François, comte d'Alsace-Hénin-Liétard, seigneur de Dion-le-Val, de Wavrans, etc., chef de la branche aînée établie en Brabant; mêmes patentes de chambellan, avec la clé d'or, revêtues de la même forme, adressées, en 1758, au comte Jean d'Alsace, fils aîné de François, premier major de Los-Rios, régiment wallon, depuis lieutenant-colonel au service de l'Empereur,

où il est également qualifié, ainsi que dans plusieurs autres :

I. Simon D'ALSACE, second fils de Thierry d'Alsace et de Gertrude de Flandre, épousa peu après la mort de son père, c'est-à-dire, vers l'an 1170, Marguerite, dame et comtesse de Hénin-Liétard, dont il eut :

II. Baudouin d'Alsace, Ier du nom, qui épousa Isabeau de Hainault, fille de Philippe de Hainault. Plusieurs pensent que Marguerite de Hénin-Liétard, ci-dessus nommée, sortait de la même maison. Quoi qu'il en soit, Isabeau porta pour dot à Baudouin d'Alsace, la vicomté de Sébourt, et les terres d'Angres et de Fayt. Baudoin, surnommé *le Courageux*, comte de Hainault, les avait cédées à Henri, son frère, lequel, de son mariage avec Jeanne de Cisoins, avait eu Philippe, père, avec Marie de Ville, de deux fils et quatre filles; les deux fils étant morts en bas âge, les filles divisèrent la succession, et Isabeau, comme l'aînée, réunit dans son partage la vicomté de Sébourg et les terres d'Angres et de Fayt; Baudouin d'Alsace quitta le nom *d'Alsace*, pour prendre celui de sa mère qui était *Hénin-Liétard*, et que sa postérité a continué de porter, quoique la terre de Hénin-Liétard, située entre Douay et Lens, ne soit plus dans cette maison depuis le treizième siècle, et qu'elle soit possédée par celle de Duras. Cependant, il paraît que les différentes branches dont cette maison est composée, ont repris, depuis un siècle ou environ, leur nom primitif, qui est incontestablement celui *d'Alsace*. Baudouin Ier eut d'Isabeau de Hainault, sa femme :

III. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, IIe du nom, vicomte de Sébourg, seigneur d'Angres et de Fayt. Il est qualifié *comte de Hénin-Liétard*, sur une ancienne tombe dans l'église de Sébourg, avec ses armes, qui sont *de gueules, à la bande d'or*. Il épousa Méhaut, dame de Boussu et de Fontaine, que lui céda Nicolas, son frère, évêque de Cambray. Ce Beaudoin vendit son comté de Hénin-Liétard, vers l'an 1220, pour faire le voyage de la Terre-Sainte. De son mariage sortit :

IV. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, IIIe du nom, seigneur de Sebourg, de Fontaine, et de Boussu, qui

s'allia avec Méhaut de Bousies, fille de Wattier, sire de Bousies, pair du Cambrésis, de laquelle il eut :

1.° Baudouin, mort sans avoir été marié ;
2.° Autre Baudouin, dont l'article suit;
3.° Elisabeth, abbesse de Maubeuge en 1291.

V. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, IVe du nom, seigneur de Sébourg, de Fontaine, de Boussu, etc., épousa Béatrix de Luxembourg, dame de la Marche, fille de Henri de Luxembourg, et vivait en 1295. Il eut de son mariage :

1.° et 2.° Baudouin et Jean, frères jumeaux, qui eurent en partage les terres de Sébourg, Fontaine et la Marche. Leur postérité prit alliance avec les maisons d'Aspremont, de Melun, de Berlaimont, d'Ailly, de Gavre, de Croy, de Lannoy, de Hamal, etc. La terre de Fontaine passa dans la maison de Croy, par le mariage de Jacques de Croy, seigneur de Sempi, avec Anne de Hénin-Liétard, héritière de Baudoin, et de Jossine de Gavre, ses père et mère; et Jacqueline de Hénin-Liétard, sœur de Baudoin porta la seigneurie de la Marche, à Jean de Hamal, son mari. Quant à la vicomté de Sébourg, elle fut achetée par Jean de Lannoy, chevalier de la Toison d'or;
3.° Jean, dont l'article suit.

VI. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, Ier du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers et de Boussu, épousa Marie, dame de Blaugies, de laquelle sont issus :

1.° Baudouin, dit *le Borgne*, seigneur de Boussu, etc., tué à la bataille de Courtrai, l'an 1302, ayant laissé d'Alexandrine de Roeux, sa femme, deux fils, Baudouin et Jean, morts sans postérité ;
2.° Jean, qui ne fut point marié;
3.° Nicolas, chanoine de Cambray ;
4.° Watier, dont l'article suit ;
5.° Marguerite, femme de Jean, seigneur de la Hamaïde.

VII. Watier DE HÉNIN-LIÉTARD, Ier du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers et de Quincy,

s'allia à Jeanne de Mouy-de-Vermandois, laquelle, après la mort de son mari, arrivée vers l'an 1319, se retira près Jeanne de Valois, comtesse de Hainault, sa cousine. Watier eut pour fils :

1.° Baudouin, dont l'article suit;
2.° Richard, } morts sans s'être mariés;
3.° Jean; }
4.° Watier,; }
5.° Jean, qui fonda la seconde branche, rapportée en son lieu.

VIII. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, Ve du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers et de Quincy, épousa Marguerite de Montigny, en Ostrevant, dont il eut entre autres enfants :

1.° Baudoin, dont l'article suit;
2.° Jean, qui fonda la branche des comtes de Hénin de Cuvillers, pour laquelle nous renvoyons au tome VIII de cet ouvrage.

IX. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, VIe du nom pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers, épousa Elisabeth, fille du seigneur de Beauvoir, en Cambrésis, dont il eut :

1.° Watier, chanoine de Cambray;
2.° Baudouin, dont l'article suit;

X. Baudoin DE HÉNIN-LIÉTARD, VIIe du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers, fut marié avec Marie du Rosois, fille de Jean, seigneur du Rosois, dont il eut :

XI. Baudoin DE HÉNIN-LIÉTARD, VIIIe du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers, etc., marié avec Isabeau de Croix, fille de Jean, seigneur de Croix, et de Catherine de la Tannerie, dont, entre autres enfants :

XII. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, IIe du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers, de la Courtre, etc. Il épousa Jacqueline d'Estrées, dont sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Marie de Hénin-Liétard, épouse de Jean de Gonnelieu;

XIII. Antoine DE HÉNIN-LIÉTARD, Ier du nom,

pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers, etc., épousa Antoine de Méricourt, dont il eut, entre autres enfants :

XIV. Jean de Hénin-Liétard, IIIe du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers, etc., épousa, 1.° Anne le Prevost, dite *de Basserode*. Il acheta la baronnie de Fosseux, de la maison de Montmorency, par droit lignager; 2.° Marie de Lannoy. De ce second mariage, sont issus :

1.° Philippe, tué à la déroute de l'Ecluse, en 1573 ;
2.° Louis, dont l'article suit ;
3.° Eléonore, mariée, 1.° à Guillaume, seigneur de Noireul ; 2.° à Jean des Wasiers, fils de Louis, seigneur de Gousancourt, etc., et de Michelle de Gonnelieu ;
4.° Françoise, mariée à Philippe de Haynin, écuyer, seigneur de la Vallée ;
5.° Anne, chanoinesse à Maubeuge ;
6.° Jeanne, femme de François de Quincy, seigneur de Liebersart ;
7.° Antoinette de Hénin-Liétard, chanoinesse à Denain.

XV. Louis de Hénin-Liétard, pair du Cambrésis seigneur de Cuvillers, de Blequy, etc., baron de Fosseux, épousa Françoise-Louise de la Fosse, dame d'Ayette-de-Courcelles, fille de François, seigneur d'Ayette, et de Jacqueline de Hem, dont il eut :

1.° N..., baron de Cuvillers, mort sans postérité, six semaines après son mariage avec Nicole de Hamal ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Charles, seigneur de Courcelles, marié à N... de Glimes ;
4.° Anne de Hénin-Liétard, mariée à Jean d'Assignies, seigneur de la Tourelle.

XVI. Jean de Hénin-Liétard, IVe du nom, baron de Fosseux, de Cuvillers, de Bligny, s'allia avec Jossine, dame de Dion, qui lui donna pour fils :

XVII. Maximilien d'Alsace-Hénin-Liétard, baron de Cuvillers et de Fosseux. Il fut le premier de cette

branche qui reprit le nom d'Alsace. Il épousa Françoise de Wignacourt, dont il eut :

1.° Alexandre, qui vendit, en 1700, la baronnie de Fosseux, en Artois. Il n'eut que deux filles :
   a. Elisabeth, chanoinesse à Nivelle, mariée à Charles de Cotterel ;
   b. N..., mariée, en 1717, au sieur de la Bastide, à qui elle porta la terre de Cuvillers, ainsi que celle de Bligny ;
2.° Philippe-Albert, marié à Madelaine Vilain-de-Gand, chanoinesse à Nivelle ;
3.° Théodore, dont l'article suit.

XVIII. Théodore D'ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD, titré marquis d'Alsace, et baron de Fosseux, épousa dame Marie de Corniellis, dont il eut :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Thérèse d'Alsace-Hénin-Liétard, morte prevôte des dames chanoinesses de Berlemond.

XIX. François D'ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD, titré marquis d'Alsace, et baron de Fosseux, seigneur de Dion-le-Val et Wavrans, chambellan de S. M. I., par un diplôme de Charles VI, du 26 août 1740, où il est qualifié *haut et bien né seigneur comte d'Alsace*, en considération de *son extraction des anciens comtes d'Alsace*, épousa, le 25 août 1731, dame Marie-Catherine-Josephe de Partz, des marquis de Pressy, en Artois (voyez le tome 5 de cet ouvrage, page 93 et suivantes), morte au château de Dion-le-Val, le 26 août 1741, sœur de François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, et fille de François-Joseph de Partz, Ier du nom, marquis de Pressy, seigneur d'Equire, de Crepy, d'Herlin, etc., et de Jeanne-Isabelle de Beaufort-d'Hersin. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-François-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Thierry d'Alsace-Hénin-Liétard ;
3.° Antoine-Albert-Ferdinand-Joseph, né à Dion-le-Val, le 18 mars 1738, qui obtint des lettres de naturalité, au mois de janvier 1753 ;
4.° Marie-Françoise, ci-devant dame d'honneur de

S. M. I., et mariée à Jérôme, comte de Rannuzzy, chambellan de S. M. I., et sénateur de Bologne, en Italie;

5.° Alix, reçue dame d'honneur de S. M. I.;

6.° Dorothée d'Alsace-Hénin-Liétard, chanoinesse régulière de la noble abbaye d'Avennes.

XX. Jean-François-Joseph d'Alsace-Hénin-Liétard, né le 29 mai 1733, marquis d'Alsace, par la mort de son père, arrivée en 1776, chambellan de S. M. I., et lieutenant-général à son service, a acquis, en 1770, de la princesse de Beaufremont, le comté de Bourlemont, en Champagne, possédé depuis plusieurs siècles par la maison d'Anglure. Il a épousé, le 19 mars 1768, Albertine-Françoise de Wandewerve, fille du comte de Vorsselaer, membre des états nobles de Brabant, de l'illustre maison de Wandewerve, qui tire son origine des comtes de Pierrepont, et de la Marche, ainsi que des vicomtes d'Anvers, et reçu dans plusieurs chapitres nobles des Pays-Bas et d'Allemagne, nommément dans ceux de Nivelles, Mons, Andenne, Maubeuge, de Mausterbilsen, de Sustern, et de la métropole de Cologne, dans l'ordre Teutonique, celui de la Croix étoilée, et de Saint-Jean de Jérusalem; aux états nobles de Hollande et du duché de Brabant. Ladite Albertine-Françoise de Wandewerve fut reçue le 3 mai 1773, dame de l'ordre de la Croix Etoilée. De son mariage sont issus:

1.° Théodoric-François, comte d'Alsace, né le 2 avril 1769, officier au régiment d'Alsace, infanterie allemande, en 1782;

2.° Pierre-Simon, chevalier, né le 24 janvier 1773, reçu chevalier de Malte le 30 mai de la même année; en 1782, officier au régiment Alsace;

3.° Joseph-Antoine Baudouin, comte d'Alsace-Hénin-Liétard, né le 5 avril 1781.

SECONDE BRANCHE.

Princes de Chimay et du saint Empire, comtes de Boussu, grands d'Espagne de la première classe.

VIII. Jean de Hénin-Liétard, IIe du nom, né en 1316, fils de Watier, pair du Cambrésis, seigneur de

Cuvillers et de Quincy, et de Jeanne de Mouy de Vermandois, fut déclaré héritier de la terre de Boussu, par Jean, son cousin, fils de Baudouin, dit le Borgne, et d'Alexandrine de Roeux, tué à la bataille de Courtrai, l'an 1302, ainsi qu'il a été dit, page 339. Jean mourut en 1379, laissant de Jeanne de Rochefort en Ardennes:

1.° Watier, dont l'article suit;
2.° Thierry, } morts sans alliance;
3.° Jeanne, }
4.° Isabeau, mariée au seigneur de Clervaux, dans le pays de Luxembourg;
5.° Gilles, seigneur de Blaugies, mort l'an 1400.

IX. Watier de Hénin-Liétard, IIe du nom, né en 1361, mort en 1422, écuyer, seigneur de Boussu, de Blaugies, de Haussi, de Gamerages, épousa Sibille de Berghes-Saint-Winoc, fille du vicomte de Berghes, seigneur de Coupelle, etc., de laquelle il eut:

1.° Jean, qui suit;
2.° Jacques, }
3.° Watier, } morts jeunes;
4.° Gérard, }
5.° Thierry, décédé à Venise, l'an 1430, où il fut qualifié *seigneur vaillant, et illustre de noblesse;*
6.° Anne, mariée, 1.° à Guillaume d'Egmond, sieur de Discelstein; 2.° à Jacques de Borsele, sieur de Brigdam, de Saint-Laurent, avoué de Mons;
7.° Isabeau, mariée à Siger de Gavre, dit d'Hérimès, seigneur de Bugnies.

X. Jean de Hénin-Liétard, IIIe du nom, seigneur de Boussu, de Blaugies, de Gamerages, de Wasnes, épousa Catherine de Béthune, dame d'Autrêches, d'Essigny, de Bailly, de Chevillecourt, de la Motte, etc., fille de Jean, IIe du nom, seigneur de Mareuil, et d'Isabeau d'Estouteville, dame d'Autrêches, etc. Il mourut l'an 1452, et sa femme, l'an 1458. Leurs enfants furent:

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Watier, seigneur de Bailly, d'Autrêches, d'Essigny, etc.;
3.° Isabeau, mariée à Adrien de Blois, seigneur de Treslon, etc.;

4.° Anne, mariée à Sohier d'Hérimès, seigneur de Bangnies.

XI. Pierre DE HÉNIN-LIÉTARD, né en 1433, seigneur de Bossu, de Gamérages, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, l'an 1481; épousa Isabeau de Lalain, fille de Guillaume de Lalain, seigneur de Bugnicourt, de Brebières, de Noyelles-Wion, etc. Il mourut en 1490, et laissa de son mariage :

1.° Jacques, seigneur de Chavency, tué à la bataille de Nancy, sans avoir eu d'enfants, de sa femme Louise d'Inchy;
2.° Gérard, mort sans postérité, de N... de Luxembourg;
3.° Philippe, dont l'article suit;
4.° Guillemette, femme de Philippe de Barbançon;
5.° Isabeau, mariée à Guillaume de Goux, chevalier;
6.° Gabrielle, alliée à Jean de Barbançon;
7.° Françoise, morte en bas âge.

XII. Philippe DE HÉNIN-LIÉTARD, seigneur de Boussu, Gamérages, etc., né à Boussu, en 1664, épousa Catherine de Ligne de Barbançon, et mourut au siége de Venloo, en 1511. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Yolande, mariée à François de Mérode, seigneur de Moriaumez, etc.;
3.° Deux autres filles.

XIII. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, IVe du nom, né le 9 août 1480, comte de Boussu, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand écuyer de l'empereur Charles V, colonel de sa cavalerie légère, bâtit le château de Boussu, en Hainault, et se qualifiait *seigneur de Gamerages, de Winchen, Lambussart, Haussy, Beuvry, Choques, la Fosse, grand bailli des eaux et forêts de Hainault*. Il épousa Anne de Bourgogne, veuve de Jacques, comte de Hornes, chevalier de la Toison d'or, et fille d'Adolphe de Bourgogne, marquis de la Verre, de Bevres, de Flessingue, etc. et d'Anne de Berg-op-Zoom. De ce mariage vinrent :

1.° Charles de Hénin-Liétard, comte de Boussu, décédé sans enfants de Charlotte de Werchin, dame de Yeumont et de Pontatrouwe;

2.° Maximilien, qui ayant recueilli le comté de Boussu, par la mort de son frère aîné, en épousa la veuve, dont vint Pierre, comte de Boussu, seigneur de Gamerages, Beuvry, Blaugies, mort sans enfants de Marguerite de Croy, son épouse, fille de Philippe de Croy, duc d'Arschot;
3.° Antoine, prevôt d'Utrecht;
4.° Philippe, }
5.° Jacques; } morts en bas âge;
6.° Antoine, }
7.° Jacques, dont l'article suit;
8.° Éléonore, dame d'Attiche, mariée à Baudouin, baron de Roisin.

XIV. Jacques DE HÉNIN-LIÉTARD, baron de Hanssy, marquis de la Verre et de Flessingue, seigneur de Liédekerke, de Tournéham, de Westcupelle, etc., gouverneur des villes d'Alost et de Gand, grand bailli des eaux et forêts de Hainault, épousa, 1.° Marie de Hannart, fille héritière de Charles de Hannart, dit d'Ideghem, baron de Liédekerke, vicomte de Bruxelles, de Lombeque, etc.; 2.° Jacqueline Cotterel, fille du seigneur du Bois Lessines. Il laissa de son premier mariage:

1.° Maximilien, dont l'article suit;
2.° Marie, qui épousa Othon-Henri, duc de Brunswick et de Lunéboug;
3.° Anne, mariée à Louis de Vélasco, comte de Salazart, grand-maître de l'artillerie de Flandre, dont sortit le comte de Salazart, gouverneur de Cambrai, issu des connétables de Castille;
4.° Jacqueline, alliée à Maximilien, comte d'Iterstein;
5.° Hélène, mariée à Inigo Borias, fils du duc de Candie, gouverneur d'Anvers;
6.° Eléonore, alliée à Daniel de Hertaing, seigneur de Marquette, lieutenant-général de la cavalerie, et gouverneur d'Ostende, pour le service des Provinces Unies;
7.° Bonne, abbesse de la Thure, en Hainaut.

XV. Maximilien DE HÉNIN-LIÉTARD, devenu comte de Boussu, par la mort de Pierre, son cousin, qui ne laissa point d'enfants de la susdite Marguerite de Croy, fut baron de Liedekerque, de Haussy, de Lombeck, etc.,

chevalier de la Toison d'or, prit alliance avec Alexandrine de Gavre, fille de Jean, comte de Fresin, baron d'Inchy, et de Françoise de Renty, dont il eut, entre autres enfants.

1.° Eugène, dont l'article suit;
2.° Albert-Maximilien, qui épousa Honorine de Berg, fille du comte de Grimbergen. Il mourut au siége d'Arras, en 1640, sans lignée, et sa femme se remaria au duc de Guise;
3.° Charles-Florent, colonel d'un régiment d'infanterie;
4.° Anne, femme de Hugues-Albert Onœuil, comte de Tirconel, en Irlande, issu des anciens comtes d'Armach.

XVI. Eugène d'Alsace-d'Hénin-Liétard, comte de Boussu, marquis de la Verre et de Flessingue, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, vicomte de Lombeck, seigneur de Beuvry, Sailly, Choque, Fosse, Blaugies, Eygendonk, chef et capitaine de quarante hommes d'armes au service de Sa Majesté, mort en 1658, avait épousé à Bruxelles, en 1641, Anne-Caroline de Croy-Chimay-Aremberg, dont il eut neuf enfants, entr'autres:

XVII. Philippe-Louis d'Alsace-d'Hénin-Liétard, comte de Bossu, prince de Chimay et du Saint-Empire, marquis de la Verre et de Flessingue, comte de Beaumont, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, vicomte de Lombeck, seigneur de Beuvry, Sailly, Bourses, l'Aosques, Fosse, Blaugies, Hecq, Sombecq, de la Franchise et d'Eygendomme, etc., chevalier de la Toison d'or, capitaine de cinquante hommes d'armes, et d'une autre compagnie de chevau-légers, pour le service de Sa Majesté mort le 25 mars 1688, avait épousé à Bruxelles, en 1673, Anne-Louise de Verreyken, dont sont issus:

1.° Charles-Louis-Antoine, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de la première classe en 1708, lieutenant-général au service d'Espagne, puis de France. Il épousa 1.° le 6 avril 1699, Diane-Gabrielle-Victoire Mancini Mazarini, morte sans enfants, le 12 septembre 1716; 2.° le 2 mai 1722, Anne-Charlotte de Rouvroy, fille de Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, et de Geneviève-Françoise de Durfort-de-Lorges.

Il mourut à Bruxelles, sans enfants, le 2 février 1740 ;

2.° Thomas Walrad, qui reprit le nom d'Alsace, primat des Pays-Bas, mort cardinal et archevêque de Malines, le 5 janvier 1759 ;

3.° Alexandre-Gabriel-Joseph, qui suit ;

4.° Marguerite-Thérèse, mariée en 1691 avec Dominique Aquaviva d'Aragon, chevalier de la Toison d'or, morte en 1693.

XVIII. Alexandre-Gabriel-Joseph d'Alsace-d'Hénin-Liétard, marquis de la Verre, et de Flessingue, prince de Chimay et du Saint-Empire, après la mort de son frère, comte de Baumont, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, de Commines et de Hallwin, vicomte de Lombeck et de Grand-Reng, seigneur de la terre et pairie d'Avesne, des villes et pays de Weert, Nederweert et Wissem, premier pair des comtés de Hainault et de Namur, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de la première classe, gouverneur et grand bailli de la ville et châtellenie d'Oudenarde, général-feld-maréchal-lieutenant des armées de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, capitaine de sa noble garde du corps, aux Pays-Bas, etc., mourut en 1745. Il avait épousé, en 1725, Gabrielle-Françoise de Beauvau-Craon, princesse du Saint-Empire, morte en 1758, fille de Réné-Marc de Bauvau, prince de Craon, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, mort en 1754, et de Marguerite de Ligniville, née comtesse de Ligniville, dont sont issus :

1.° Thomas-Alexandre-Marc, comte de Boussu, prince de Chimay et du St.-Empire, comte de Beaumont, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, de Commines et de Hallwin, vicomte de Lombeck et de Gand-Reng, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, des villes et pays de Weert, Nederweert et Wissem, grand d'Espagne de la première classe ; colonel dans les grenadiers de France, commandant des gardes-du-corps du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, marié le 25 avril 1754, à Madelaine-Charlotte le Pelletier de Saint-Fargeau, nommée l'une des dames de mesdames de France. Il fut tué à la bataille de Minden, n'ayant laissé qu'un fils Thomas-Alexandre-

Marc-Maurice d'Alsace, né en 1759, mort en 1761;

2.° Philippe-Gabriel-Maurice-Joseph, né le 12 septembre 1736, prince de Chimay et du Saint-Empire, depuis la mort de son frère aîné, comte de Beaumont, marquis de la Verre et de Flessingues, baron de Liedekerke et d'Anderleuw, de Commines et de Hallwein, de Senseilles, Eclaibes, Etræung, vicomte de Lombeck et de Grand-Reng, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, etc., premier pair des comtés de Hainault et de Namur, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, brigadier d'infanterie des armées du Roi, etc., mort le 24 juillet 1804, sans postérité, avait épousé, le 25 septembre 1762, Laure-Auguste de Fitz-James, dame d'honneur de la Reine en 1775, fille du duc de ce nom, pair de France et gouverneur du Limosin;

3.° Charles-Alexandre-Marc-Marcellin, prince de Hénin et du Saint-Empire romain, comte de Beaumont, brigadier des armées du Roi, maréchal de camp, capitaine des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois, né à Bruxelles, en 1744, mort à Paris en 1794, sans postérité d'Etiennette de Montconseil, qu'il avait épousée en 1766, fille du marquis de Montconseil, lieutenant-général des armées du Roi;

4.° Anne-Gabrielle, dont l'article suit;

5.° Gabrielle-Charlotte-Françoise, mariée au vicomte de Cambis;

6.° Louise-Françoise;

7.° Elisabeth-Charlotte.

XIX. Anne-Gabrielle d'Alsace d'Hénin-Liétard, princesse de Chimay, mariée, le 26 octobre 1750, à Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; lieutenant-général de la province de Languedoc, puis commandant en chef en Provence; elle mourut en 1806, laissant entre autres enfants:

XX. François-Joseph-Philippe Riquet, *comte de Caraman, prince de* Chimay, né le 21 novembre 1771; d'après le

partage fait avec le comte Maurice de Caraman, son frère, il est devenu propriétaire de la principauté de Chimay, par acte du 11 juin 1804. Il est colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de la louveterie, membre de la chambre des députés des départements de 1815 à 1816. Il a épousé, le 3 août 1805, Marie-Jeanne-Ignace-Thérèse de Cabarrus, fille de S. Ex. M. le comte de Cabarus, titre de Castille, conseiller d'état, gentilhomme de la chambre, ministre et ancien ambassadeur de S. M. Catholique. Il a eu de ce mariage:

1.° Joseph, né le 20 août 1808;
2.° Michel-Gabriel-Alphonse, né le 5 juin 1810;
3.° Marie-Louise-Stanislas-Valerie-Thérésia, née le 6 août 1813, morte le 14 janvier 1814;
4.° Marie-Auguste-Louise-Thérésia-Valentine, née le 19 février 1815.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une demi-fleur de lys du même, défaillante à dextre, florencée d'argent, et en pointe de trois roses du même, qui est de Riquet de Caraman; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est d'Alsace.

VALLETEAU ou VALETOT, famille originaire de Normandie, transplantée en Touraine, et dont nous avons déjà donné un fragment généalogique, dans un de nos précédents volumes; elle tire son nom de la terre et seigneurie de Valetot (1). Des titres originaux à nous exhibés, sous les dates de 1494 (2) et 1502 (3), men-

---

(1) Cette terre et seigneurie est située au pays de Caux, dans la paroisse de Saint-Thomas de Juletot: ce seigneur, présentait à la nomination de la cure de ladite paroisse. (Registres de l'archevêché de Rouen, année 1481).

(2) 8 avril 1494. Aveu et dénombrement de la seigneurie, de Valetot, reçus ès plaids de ladite seigneurie, par Jéhan Le Feure, écuyer, sénéchal de ladite seigneurie.

(3) 7 juin 1502. Ordonnance en la cause de Thomas de Valetot et de Jehan de Prestreval, et vente de pièces de terre, par Jehan de Valetot.

tionnent Jehan et Thomas de Valetot, mais la filiation suivie ne commence qu'à :

I. Jacques Valleteau de Chabrefy, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur alternatif des trésoriers-payeurs de messieurs les conseillers-secrétaires du Roi, maison, couronne de France et de ses finances : il épousa Marie de Chaban, dame de Valmer (1) et de Chançay, sœur de Nicolas de Chaban, écuyer, secrétaire du Roi, administrateur général des postes et relais de France. De ce mariage vint :

II. Thomas Valleteau de Chabrefy, Ier du nom, écuyer, seigneur de Valmer, Chançay, la Côte, Vaux, et autres lieux, conseiller du Roi, président-lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Tours, né le 18 février 1733. En 1790, il fut nommé président du département d'Indre-et-Loire, et en 1791, président du tribunal de district de Tours, place qu'il a occupée jusqu'à son décès, le 8 mai 1792. M. de Chabrefy, l'un de ses frères, était, en 1789, lieutenant-général du bailliage et siége présidial d'Angoulême; en 1790, il fut nommé maire de la ville d'Angoulême, et peu de tems après, président du département de la Charente; deux autres de ses frères étaient, en 1789, maîtres des comptes à la chambre des comptes de Paris: M. de Lafosse avait été reçu en 1771, et M. de Laroque en 1781. Il avait épousé, le 24 février 1772, Marie-Françoise Barré, née le 30 mai 1752, et décédée le 15 octobre 1815, de laquelle il eut :

III. Thomas Valleteau de Chabrefy, IIe du nom, écuyer, chevalier, seigneur de Valmer; admis à l'école centrale des travaux publics (depuis école polytechnique), lors de sa formation, le 23 novembre 1794, et à l'école d'application des ingénieurs géographes, le 4 février 1797 ; il a été promu au grade d'ingénieur, le 15 juin 1802, attaché en cette qualité au corps des ponts-et-chaussées, et il a rempli plusieurs missions importantes, relatives aux travaux de la route du Simplon, et du canal de l'Ourcq. Il a donné sa démission, qui a été acceptée le 22 janvier 1812; il a été nommé maire de Chançay, canton de Vouvray, arrondissement de Tours, le 14 dé-

---

(1) Le château de Valmer a appartenu à Charles VII, roi de France.

cembre 1812; membre du collége électoral d'Indre-et-Loire, le 1er août 1815, et conseiller de la préfecture d'Indre-et-Loire, par ordonnance du Roi, en date du 27 mars 1816. Il a donné des preuves du dévouement le plus prononcé pour le Roi et la famille royale, en 1815, lors de l'usurpation; il a reçu la décoration du Lys en 1814, celle de l'ordre de la fidélité, de la garde nationale de Paris, le 3 mai 1816; il a épousé, le 16 mai 1807, Marguerite Josephe Cabaret, née le 4 avril 1788. De ce mariage sont issus :

1.° Thomas Valleteau de Chabrefy, IIIe du nom, chevalier, né à Paris, le 4 juin 1810;
2.° Jérôme-Charles Valleteau de Chabrefy, chevalier, né à Paris, le 27 février 1813.

Armes: Parti au 1 d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable; au 2 d'argent, à trois monts mal ordonnés de sable, chacun de trois coupeaux posés en pyramide, le premier sommé d'un coq au naturel.

LANGLOIS - D'ESTAINTOT ET LANGLOIS DU BOUCHET, très-ancienne maison noble de Normandie, divisée et subdivisée en plusieurs branches, successivement éteintes; elle se trouve, actuellement, réduite aux deux branches connues sous les noms de d'Estaintot et de du Bouchet.

Le plus ancien titre produit de cette famille, est un acte en original, de Jean Bertaud et de Marie, son épouse, par lequel ils reconnaissent « avoir donné et délaissé à » perpétuité, mais en s'en réservant la jouissance leur » vie durant, à Marie, leur fille, et Thomas Langlois, » son mari, en faveur de leur mariage, une maison et » héritages, au val Meudon, chargés de cens envers » l'abbaye de Saint-Germain-des Prés » . Cet acte, sur parchemin, est écrit en latin, et passé pardevant l'officialité de la cour de Paris, au mois de novembre 1254.

La copie collationnée et légalisée d'un autre acte, portant « information faite à Caudebec, pays de Caux, le » mercredi, neuvième jour de juillet 1399, par Jean » Huvé, et Massot du Boulay, procureur du Roi, au » bailliage de Caux, d'après le mandement de nos sei- » gneurs des comptes et trésoriers du Roi, pour cons-

» tater l'âge de Colin de Caumont, étant en la garde du » Roi, pour son petit âge, en date du 18 juin 1399, » signé Cléry; l'original dudit acte, déposé au grand » dépôt du greffe de la chambre des comptes, à Paris, » carton 14, prouve que les terres d'Anquetierville et » de Becbec, situées au pays de Caux, appartenaient au- » dit Colin de Caumont, par le mariage contracté par » son père, avec ladite fille de Jean Langlois, écuyer, » et de demoiselle de Guerpie, sa femme, en 1374, et » lui étaient échues en héritage, par la mort dudit Jean » Langlois, écuyer, en date du 4 juillet 1392, et le » décès de sa mère, arrivé en 1386 ».

La Roque, dans son Traité de la Noblesse, p. 117 des rôles, mentionne un Jehan Langlois, convoqué au ban de la noblesse de Normandie, de l'an 1370, qui, à cause de son grand âge, présente Guillaume, son fils, armé de brigandine, salade et vouge; et p. 119, un autre Jehan Langlois, armé de brigandine, salade, épée et vouge.

Dans le dictionnaire chronologique des actes d'hommages et aveux de la province de Normandie, gardés en la chambre des comptes de Paris; ouvrage de M. Brussel, conseiller du Roi, déposé à la bibliothèque de S. M., n°. 708; sont mentionnées des terres considérables, en grand nombre, possédées, autrefois, par cette maison, et entre autres, celle de Bléville, située commune du même nom, mouvant du comté d'Alençon, dont hommage a été fait du fief, en novembre 1373, par Jean Langlois, tant en son nom, que comme procureur de sa femme, et qui a passé à Robert et à Jean Langlois ses fils et petits-fils, qui la possédaient encore en 1422.

Gabriel du Moulin, curé de Maneval, dans son catalogue de plusieurs familles illustres de Normandie, recueilli de plusieurs manuscrits, entre autres de ceux de M. Bigot de Goumenil; catalogue mis à la suite de son ouvrage imprimé à Rouen, en 1658, et intitulé, les conquêtes et les trophées des Normands-Français, aux royaumes de Naples et de Sicile, y place, p. 450, celle des Langlois.

Aux lettres-patentes d'anoblissement, données par le roi Charles VII, en 1429, à la pucelle d'Orléans, ses père, mère et frères, datées de Meun-sur-Yeures, en Berri, enregistrées à la chambre des comptes de Paris, alors transférée à Bourges, depuis le 16 janvier de cette

année, et ensuite, enregistrées à la cour des aides de Normandie, suivant son arrêt du 13 décembre 1608, signé Deplanes; furent présents et témoins, les seigneurs de la Trimouille et de Pernes, et Guillaume Langlois, évêque de Gers, de cette maison, dont, d'ailleurs, l'ancienneté, à l'appui de certificats de MM. d'Hozier et Delacroix, est encore constatée par un acte de notoriété, d'un grand nombre de gentilshommes de la même province.

Il porte « Qu'il est à leur connaissance, et de fait bien » notoire, que cette famille est une des plus anciennes de » la province, illustrée, soit par les alliances qu'elle a » contractées, soit par les terres qu'elle a possédées, re- » levant directement des ducs, et les emplois consi- » dérables qu'elle a occupés à leur cour; que cette an- » cienne famille, quoique déchue de sa première splen- » deur, s'est cependant toujours maintenue dans un » état honorable; que, subdivisée en plusieurs branches » successivement éteintes, elle existe encore, dans les » personnes de monsieur le marquis du Bouchet, (ayant » un fils unique, le comte César du Bouchet), et de » monsieur le comte d'Estaintot, ayant aussi un fils, » Robert-Edmond d'Estaintot), dont la branche est » sortie en 1555, de celle de Mautheville, qui a pris ce » nom, par le mariage de Robert Langlois, en 1350, » avec Jeanne de Mautheville, issue d'une des plus » illustres familles de la province, laquelle est finie » dans la personne de Marie de Mautheville, morte » fille pendant la révolution. Le fief où était situé le » château de ce nom, avait pris le nom de la cour de » Mautheville, par le séjour que Henri IV y fit, à l'é- » poque de la bataille d'Arque ».

Jean-Baptiste-René-Eloi DE LANGLOIS, comte D'ESTAINTOT, né le 24 juin 1756, émigré pour la cause du Roi, a fait, à l'armée des princes, la campagne de 1792, dans une compagnie noble; s'est, au licenciement, rendu à Maestricht, y a servi, durant le siége, en 1793, a depuis, passé en Angleterre, y a été, pour le service du Roi, aux ordres du comte de Williamson; et, ensuite, employé dans l'armée catholique de Bretagne, sous le comte Joseph de Puysaye, chevalier de Saint-Louis, le 14 septembre 1797; il a été, le 31 décembre de la même année, nommé, par MONSIEUR, au nom du Roi,

lieutenant-colonel, chef de division garde-côtes, place qu'avait son père; il a épousé Marie-Louise-Henriette-Elisabeth Alexandre-de-Montgriné. De ce mariage, sont issus :

1.° René-Henri-Alexandre-Hypolite, né en 1791, mort au service en 1813;
2.° Robert-Edmond, né en 1806;
3.° Delphine-Henriette, née en 1804.

Denis-Jean-Florimond DE LANGLOIS, marquis DU BOUCHET, né le 20 octobre 1752, chef de l'autre branche, a commandé un corps de gentilshommes à l'armée de Condé, et est lieutenant-général des armées du Roi. Sa Majesté l'a autorisé, par des lettres-patentes, à continuer à porter le titre de marquis, et l'a rendu héréditaire dans sa descendance, « voulant, y dit-elle, » lui donner une marque de notre bienveillance, récom- » penser son attachement à notre personne, et les bons » et anciens services, rendus, par lui, en nos armées, » où il est officier-général, prenant, aussi, en con- » sidération, son extraction d'une famille d'ancienne » noblesse, nous lui avons conféré cette grâce. » Il a épousé, en 1788, Marie-Rose-Hylarionne de Bonneval, fille du marquis de Bonneval et petite-nièce du bacha de ce nom. De ce mariage est issu un fils unique :

César-Charles-Florimond de Langlois, comte du Bouchet, ancien volontaire de la garde du Roi, né le 10 mars 1790.

Armes : d'azur à deux croix d'or, accompagnées de trois molettes d'éperon d'argent, deux en chef, une en pointe.

DE BRANCAS, ancienne et illustre maison, qui tire son origine de celle de *Brancassio* ou *Brancacio* au royaume de Naples. Elle est si ancienne que des auteurs italiens ont écrit qu'elle était connue dès les premiers siècles de l'Eglise, et que les saintes Candides qu'on révère à Naples, en étaient issues ; mais tous les auteurs conviennent qu'elle était connue dans ce royaume, avant même que les Normands se fussent rendus maîtres du pays ; qu'elle s'est répandue dans toute l'Italie, en France, en Espagne et

en Allemagne; que dans le grand nombre des seigneurs du nom de *Brancas*, qui se sont rendus célèbres, plusieurs, après avoir rendu d'importants services à l'Eglise romaine, ont été honorés de la pourpre, plusieurs ont été archevêques, évêques, chevaliers, commandeurs de Malte, et que beaucoup d'autres s'étant signalés dans la profession des armes, ont mérité que les rois de Naples, de la première branche d'Anjou, les aient élevés aux plus grandes charges de l'état, où ils ont possédé plusieurs duchés, marquisats, comtés, etc. Cette maison s'est tellement multipliée, qu'il y en a eu dans ce royaume, jusqu'à vingt-cinq branches, dont plusieurs se sont distinguées par les surnoms *del Gliulo* ou *del Vescovo*, ou *del Cardinale*, ou *del Briaci*, ou autres surnoms ajoutés au nom de *Brancas*; elle ont aussi brisé leurs armes, les unes d'une *fasce*, les autres d'un *pal*, et d'autres ont chargé ces brisures de différentes pièces (1).

Marin Brancassio chevalier napolitain, vivait du tems du roi Guillaume le Bon, auquel il offrit, en 1187, d'aller servir dans l'expédition de la Terre-Sainte, publiée par le Pape, avec huit hommes d'armes et quinze hommes de pied, quoiqu'il ne dût le service militaire qu'avec quatre hommes seulement, à cause du fief qu'il avait acquis de Faulcon de Tullia.

Philippe Brancassi, ou Brancacio, fut armé chevalier par Charles d'Anjou, Ier du nom, roi de Naples et comte de Provence, en reconnaissance des grands services qu'il avait rendus à ce prince.

Mathieu Brancacio, syndic de la ville de Naples, paya en cette qualité, une somme d'argent à Rison della Marra, trésorier du roi Charles Ier, en 1268.

Jean Brancacio, était du nombre des chevaliers napo-

---

(1) Voyez le Bréviaire napolitain, le Martyrologe romain, *Scipion Amirato delle fameglie Nobili Napolitane*, p. 12. Charles Borel dans son livre qui a pour titre: *Vindex Neapolitano nobilitatis, p.* 119 *et* 121. *Luigi Contarini, Ælius Marchesius.* Charles de Lelis, part. 2. et les autres historiens de Naples, qui en font tous une honorable mention, et qu'il serait trop long de citer ici. Voyez aussi le président de Thou, liv. 9 de son Histoire universelle, et Baluse, Histoire des Papes d'Avignon, in-4°, tome I, page 1256.

litains qui avaient des droits sur les greniers à sel du royaume, en 1270.

Un autre Jean Brancacio, dit Casillo, eut des démêlés violents avec Jean Caputi, chevalier du quartier du Nid, qui furent terminés, en 1328, par le mariage de Frédéric Caputi avec Mabile Brancacia, laquelle vendit le palais Caputi à la reine Sancie, pour y bâtir le monastère royal de Sainte-Claire.

Pierre Brancacio, fut marié avec une fille de Nicolas Ruffoli, IIIe du nom, laquelle était veuve en 1332.

Jérôme-Antoine, et Sarron Brancacio, sont compris au nombre des chevaliers du quartier du Nid, qui étaient pensionnaires de la reine Jeanne Ire, et qui reçurent 3168 ducats, à compte des arrérages qui leur étaient dus en 1335.

Charles Brancassio, fut nommé gouverneur de la Campagne de Rome, par le pape Urbain VI.

Sacoman, Tuscille, Barthélemi et Pauluce Brancacio, signalèrent leur fidélité pour la reine Jeanne, contre Charles de Sicile Durazzo.

Henri, Galéot, Thomas et Maffée Brancacio, furent les premiers qui sortirent de Naples pour recevoir Louis d'Anjou, Ier du nom, lorsque ce prince fut entré dans son royaume pour en chasser l'usurpateur Charles, en 1383.

Tiglion, Marin, Nicolas, Philippe et Buffile Brancacio, accompagnèrent Louis II, roi de Naples, lors qu'obligé de céder à Ladislas, son compétiteur, il sortit de la ville de Naples, en 1399.

Charles Brancacio reçut de grands bienfaits du pape Jean XXIII, son cousin (il était de la maison de Cossa). Ce pontife le créa comte de Campagna, lui donna une pension de mille écus d'or, et le nomma, en différens tems, son ambassadeur dans les cours d'Italie, d'Angleterre et de Portugal.

Covelle Brancacia, fut mariée, vers l'an 1400, avec Galeot Caraccioli, dit Caraffa; tige des princes de la Roccella, et des comtes de Policastro.

Jean-Thomas Brancacio, épousa, en 1482, Lucrèce d'Alagny, d'une rare beauté, fille de Mariano d'Alagny,

comte de Bocchianico, et de Catherine des Ursins de Manupello.

Landolfe Brancacio, fut créé cardinal de l'ordre des diacres, par le pape Célestin V, et nommé légat en Sicile, par Boniface VIII. Il mourut à Avignon, le 4 des calendes de novembre 1312, et y fut enterré dans la chapelle de Sainte-Croix, en l'église cathédrale.

Regnault Brancacio, fut élevé à la pourpre, par le pape Urbain IV, en 1384.

Louis Brancacio, archevêque de Tarente, fut nommé cardinal, par Grégoire XII, en 1408.

Thomas Brancacio, fut créé cardinal par le pape Jean XXIII, son oncle maternel, en 1411.

La filiation suivie de cette ancienne maison, depuis sa transplantation en France, remonte à :

I. Noel Brancacio, chevalier d'un des siéges du quartier de Naples, nommé le Nid, *il Nido,* nommé dans un hommage rendu l'an 1345, à Jeanne d'Anjou, reine de Naples, par ses enfants qui suivent, en qualité de ses héritiers. Ces enfants furent :

1.° Guillaume Brancacio, } vivants en 1345;
2.° Lisulle Brancacio, }
3.° Nicolas Brancacio, archevêque de Cosence, évêque d'Albano, protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et cardinal sous le pontificat de Clément VII. Il se retira en Provence, avec Buffile Brancacio, son frère, et fit bâtir une chapelle dans l'église des Frères prêcheurs d'Avignon, sous l'invocation de Saint-Nicolas, et y fut inhumé le 29 juin 1412; ce fut ce prélat qui, en 1400, donna la bénédiction nuptiale au roi Louis d'Anjou, IIe du nom, et à la reine Yolande d'Aragon;
4.° Buffile, dont l'article suit;
5.° Madeleine Brancacio, dame de Roca, qui prêta hommage avec ses frères, en 1345.

II. Buffile Brancacio ou de Brancas, chevalier, comte d'Agnano, au royaume de Naples, maréchal de l'église romaine, seigneur d'Oise et de Villosc, aux diocèses de Digne et de Sisteron, chambellan de Louis d'Anjou, IIe du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, reçut en présent, du roi Charles VI, une

tasse de vermeil, *pour avoir servi Sa Majesté grandement, accompagné des gens d'armes, en la chevauchée qu'elle avait dernièrement faite contre ses ennemis, en Flandre, sans aucun gage,* ce qui est justifié par les lettres du Roi, données à Paris, le 28 octobre 1383, adressées aux généraux des aides pour la guerre, pour faire payer 60 liv. 4 sous, pour un hanap d'argent doré, pesant six marcs six onces huit sterlins, à 9 liv. le marc, donné à Buffile de Brancas, frère du cardinal de Cosence. Il rendit des services si importants aux chevaliers de Jérusalem, et à l'église, dans ses fonctions de maréchal, que le pape Clément VII, dont il était écuyer, confirma, en reconnaissance, par sa bulle, donnée à Avignon, le 30 janvier 1391, la donation qui lui avait été faite et à sa postérité, de l'isle de Nizara, ou Nizaro, dans l'Archipel, sous la redevance de 200 florins d'or, par Ferdinand de Hérédia, grand-maître de Saint-Jean. Il ne borna pas son attachement au pape et au roi de Naples, il servit aussi le roi et le duc de Bourgogne. Le premier lui fit présent d'une tasse et d'une aiguière d'or (1), et le second lui donna une pension de quatre cents livres (2). L'attachement qu'il eut pour les intérêts de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, dont il avait été fait chambellan, par lettres du 15 juin 1382, (3), l'obligea de suivre ce prince après que Ladislas, qui lui disputait le royaume, se fut rendu maître de la ville de Naples, en 1399. Ayant trouvé en France les mêmes avantages qu'il abandonnait en sa patrie, et y ayant fait venir ses enfants, il y acquit, pour eux, les seigneuries d'Oise et de Villosc, dans la dernière desquelles, Louis II, roi de Sicile, lui fit don de la haute juridiction, par lettres patentes du 5 mai 1403, données à Avignon, en présence de Jehan de la Tour, et de Mathieu de Beauvau. Il fit son testament dans la même ville devant Thomas Anasthasi, notaire, le 15 janvier 1416, par lequel, après avoir ordonné sa sépulture dans

---

(1) Extrait du compte de Charles Poupart, argentier du Roi, de l'an 1393.

(2) Extrait du compte de Jean Poulette, receveur-général des finances en Bourgogne, de l'an 1396.

(3) Histoire des Papes d'Avignon, par Baluze, tome V, page 1216.

la chapelle de Saint-Nicolas, fondée par le cardinal de Brancas, son frère, en l'église des Jacobins d'Avignon, il lègue à Marcelle de Amorosis, son épouse, 80 onces d'or, et veut, qu'à l'égard de son contrat de mariage, on se conforme à la coutume de Naples; au chapitre de l'église de Barri, 17 onces d'or ; à Louis de Pazzis, son gendre, la valeur de deux cuirasses qu'il avait eues de l'héritage d'Agulphe de Pazzis, son père; à Lisolo de Duras, écuyer du feu cardinal, son frère, ou à Jean de Duras, son fils, 125 florins d'or ; ordonne 750 ducats à son fils Barthélemi, pour la dot de Richarde de Carette, son épouse ; lègue 2,000 livres d'or à Jean de Brancas, son autre fils, pour les dépenses qu'il a faites aux études de Pierre-Nicolas de Brancas, et aux noces de Barthélemi, ses frères ; à ses filles, Catherine, Lisette, Angélique, et autre Catherine, 100 florins d'or ; recommande à son épouse, Perrot Lombard, son écuyer, etc. ; institue ses héritiers Pierre-Nicolas, Barthélemi et Jean de Brancas, ses fils, et nomme exécuteurs de ses dernières volontés, le cardinal Regnault de Brancas, le cardinal de Salusses, évêque de Lausanne, François de Conzié, archevêque de Narbonne, et Marcelle (1) Amorosa, sa femme. Ses enfants furent :

1.° Pierre-Nicolas, pronotaire apostolique, archidiacre d'Autun et de Limoges, lors du testament de son père, créé depuis cardinal, selon Nostradamus et le P. Robert, enterré aux Dominicains d'Avignon, près du cardinal de Brancas, son oncle ;

2.° Barthélemi, dont l'article suit ;

3.° Jean de Brancas, seigneur de Villosc, écuyer de René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et comte de Provence, marié, par contrat du 5 février 1419, avec Clémence d'Agoult, fille de Raimond d'Agoult, V^{e} du nom, dit Agoult d'Agoult, baron de Thèse et de la Tour d'Aigues, seigneur de Barret, de Mizon, de Cipières, etc. ; chambellan du duc de Bourgogne, et de Louis,

(1) L'Histoire des Grands Officiers de la couronne la nomme *Mariette*.

duc d'Anjou, IIe du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, et de Louise de Glandevez. Il fit son testament à Avignon, le 13 septembre 1455, par lequel il ordonne qu'on l'enterre dans l'église de Roquemaure, et qu'on lui dresse un mausolée semblable à celui du cardinal Anglézi, qui gît à la chartreuse de Bonpas, sur lequel il veut que l'on pose sa statue de pierre, en habit de chevalier. Clémence d'Agoult fit son testament, le 28 juin 1488. Leurs enfants furent :

A. Nicolas, nommé évêque de Marseille en 1445. Il y reçut, le 7 mai 1447, le dauphin Louis, depuis roi de France, XIe du nom, dans son pèlerinage de la Sainte-Baume. Le roi René lui donna pouvoir, en 1461, de traiter avec Charles d'Anjou, comte du Maine, du mariage d'Anne de France, fille du roi Louis XI, avec Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, qui n'eut pas lieu. Il mourut le premier avril 1466 ;

B. Buffile, seigneur d'Oise, chancelier du roi René, et maître d'hôtel de Jean, duc de Calabre, ainsi qualifié dans les lettres de 1466, qui lui permettent de recueillir la succession de l'évêque de Marseille, son frère. Il se signala au service de son prince, dans le royaume de Naples, et surtout à la journée de Sarno, et ne l'abandonna jamais dans ses disgrâces. Il fut témoin, en 1501, avec son frère Jean-Baptiste, seigneur de Valauris, au mariage de Gaucher de Brancas, IIe du nom. On ne sait s'il fut marié, mais il mourut sans postérité ;

C. Jean-Baptiste, seigneur de Villosc et de Valauris, écuyer de Louis d'Anjou, IIIe du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence. Il est qualifié conseiller et chambellan du Roi, dans une quittance de 30 liv., qu'il reçut le 4 juillet 1472, pour ses gages de châtelain de Montferrand, de l'année 1471, son sceau est chargé *d'une fasce accompagnée de quatre jambes de lion*. Il obtint une pension

de 600 livres, en 1477. Il eut pour fils Nicolas de Brancas, seigneur de Villosc, qui fut père de :

a. Charles, seigneur de Villosc, qui eut pour fils Simon de Brancas, seigneur de Villosc, demeurant à Avignon, en 1622, il eut pour enfants : *a.* Charles ; — *b.* Pompée ; — *c.* Gabrielle, mariée à Joachim de Simiane, seigneur de la Coste et de Châteauneuf, né en 1601, fils de François de Simiane, IIe du nom, seigneur de la Coste, et d'Anne de Simiane, dame de Châteauneuf ;

b. Pierre de Brancas, dont on ignore la destinée ;

c. Jules de Brancas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui donna quittance le 12 avril 1562, de 240 liv., sur une pension qu'il avait, de 2880 liv., et reçut de Raoul Moreau, trésorier du Roi, 2160 livres, pour neuf mois de sa dite pension, le 14 juillet 1566 ;

D. François de Brancas, mort en bas âge ;

E. Elips, ou Elise, *aliàs* Elpide de Brancas, femme d'Hugues de Villeneuve, baron de Vence. Elle fit son testament en 1560 ;

F. Marguerite de Brancas, mariée avec Louis Grimaldi, seigneur de Levens, des Tourrettes et de Raimplais, fils de Pierre Grimaldi, baron de Beuil ;

G. Françoise, morte jeune ;

4.° Catherine, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, à Sainte-Prazède d'Avignon ;

5.° Autre Catherine, mariée, lors du testament de son père, à Garel Brancacio, son parent, au royaume de Naples ;

6.° Angélique de Brancas, mariée, le 12 février 1407, à Raimond de Forcalquier, baron de Céreste, dont vint, entre autres enfants, Gaucher de Forcalquier, baron de Céreste, évêque de Gap, qui, par son testament du 22 juillet 1483, reçu par Rufon et Rambault, fit son héritier, George de Castellane, seigneur de Montmeyran.

son neveu, à condition de porter le nom et les armes de Forcalquier, avec substitution, à Gaucher de Brancas, Ier du nom, son cousin-germain, et à ses enfants.

Fille naturelle.

Alix, ou Alisette, de Brancas, mariée à Louis de Pazzis, citoyen d'Avignon.

III. Barthélemi de Brancas, seigneur d'Oise, fit, le 30 mars 1418, avec Jean de Brancas, son frère, une traite avec le prieur des Jacobins d'Avignon, sur la dotation de la chapelle de Saint-Nicolas, fondée par le cardinal de Brancas, son oncle. Il épousa, 1.° en 1416, Richarde de Caretto, des marquis de Final, mentionnée au testament de Buffile de Brancas, son beau-père; 2.° Isabelle de Saluces, des marquis de Saluces, laquelle, après la mort de son mari, fonda une chapelle dans l'église collégiale de Saint-Pierre d'Avignon, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, qu'elle dota des biens et des directes qu'elle avait dans la ville de l'Isle, en Venaissin, et dont elle donna le droit de représentation à ses deux fils, par acte passé devant Agulhari, notaire d'Avignon, le 25 avril 1471. Barthélemi fit son testament, dont il nomma exécuteurs, George de Saluces, évêque de Lauzanne, Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, et Palamède de Carretto, évêque de Cavaillon, reçu par Pierre Oxagos, notaire de cette ville, le 23 octobre 1450, par lequel il veut être enterré dans la chapelle de Brancas, à l'église des Frères prêcheurs d'Avignon. De son second mariage sont issus :

1.° Gaucher, dont l'article suit;

2.° Jean, co-héritier de son père; c'est peut-être le même qui est qualifié seigneur de Villanove, conseiller et chambellan du Roi, et son châtelain de Montferrand, dans une quittance de trente livres pour ses gages du terme de Noel, avant le 4 juillet 1472, signée *Jehan de Brancas,* et scellée d'un sceau aux armes de Brancas;

3.° Hélène, qui épousa, en 1442, Louis de Porcellet, seigneur de Fos, fils de Bertrand de Porcellet, IVe du nom, seigneur de Fos, et de Jeanne d'Arlatan;

4.° Anne, mariée, le 14 mars 1453, à Jean, vicomte

d'Uzès, fils de Robert, IIe du nom, vicomte d'Uzès, et de Gillotte de Précigny. Elle eut en dot, de Barthélemi, son père, 5,500 florins, et 500 autres, pour ses robes et équipages. Elle testa le 13 octobre 1487 et le 11 mars 1504;

5.° Françoise,
6.° Agnès,
7.° Alix ou Alisette, } dont on ignore la destinée.

IV. Gaucher de Brancas, Ier du nom, seigneur d'Oise, de Villeneuve et de Vitrolles en Provence, de Robiou, de Beaumont, de Laques, et de Taillades au comtat Venaissin, acquit la seigneurie de Maubec au même pays, le 7 février 1477, et en rendit hommage au pape Alexandre VI, entre les mains de Galéas du Roure évêque de Savone, recteur du comtat Venaissin, les 19 janvier et 7 février 1499. Il avait épousé, 1.° par contrat passé devant Raimond de Cuers, notaire de Toulon, le 16 avril 1471, Antoinette de Villeneuve, fille d'Arnaud, marquis de Trans et des Arcs, et d'Honorée de Baschi; 2.° Isabelle Comtour de Sagnes, veuve d'Astorgue, baron de Peyre, et fille unique de Pierre Comtour, dit *de Sagnes*, seigneur de Sagnes, de Luc, de Vaux et de la Daille, et de Simonne de Poitiers de Saint-Vallier. Du premier lit est issu:

V. Gaucher de Brancas, IIe du nom, dit *de Forcalquier*, seigneur d'Oise, etc., chambellan du roi Louis XII, qui recueillit l'héritage de Gaucher de Forcalquier, son parrain et son oncle à la mode de Bretagne, par la mort, sans enfants, de Georges de Castellane, auquel il avait été substitué. Il fut député, avant 1532, au pape Clément VII, pour solliciter, de la part des états du comtat Venaissin, la confirmation des priviléges de la province. Il obtint du roi Louis XII, par lettres données à Gap, en novembre 1499, le renouvellement des franchises accordées à ses ancêtres, pour les terres de Céreste, Vitroles et Montjustin, situées en Provence, ce qui lui fut encore confirmé par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier, et régente, par lettres données à Marseille, en janvier 1515, en considération des services par lui rendus au feu roi, en l'état et office de chambellan et conseiller. Il fit son testament, dans l'étude de maître Boniface de Séguiran, avocat, et

devant Emmanuel Rainaud, notaire à Aix, le 27 octobre 1545, par lequel, après plusieurs legs à ses petits-fils et petites-filles, il reconnaît que les biens de la maison de Céreste lui sont échus au profit des aînés de la maison de Brancas, et par un codicille du 27 avril 1546, il institua Ennemond de Brancas, son fils puîné, son héritier, auquel il substitua ses autres enfants. Il avait épousé, par contrat passé devant des Arzeliers, notaire à Baumes, le 21 février 1501, Isabelle de Montauban, dame, en partie, de la baronnie de Saint-André-en-Beauchêne, fille de Claude, dit *d'Agoult*, baron de Saint-André, seigneur de Saint-Julien, de Beaudiner, de la Roche, etc., et de Catherine de Peyre, sa première femme. De ce mariage, sont issus :

1.° Gaspard, dont l'article suit,
2.° André, seigneur de Beaumont, mort sans alliance avant son père ;
3.° Ennemond, auteur de la branche des ducs de Villars, pairs de France, rapportée ci-après ;
4.° Marguerite de Brancas, substituée à son frère Ennemond, mariée en 1547, avec Jean de Pontevès, des comtes de Carces, grand-sénéchal et lieutenant de Roi en Provence.

VI. Gaspard DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste, seigneur de Villeneuve, était mort lors du testament de son père de l'an 1545. Il avait épousé, le 12 mai 1534, Françoise d'Ancezune, fille de Jean d'Ancezune, chevalier, seigneur de Cadolet, baron de Caderousse, bailli de Gévaudan, lieutenant-général de l'artillerie de France, et capitaine ou maître des ports de la sénéchaussée de Carcassonne, et de Marie de Crussol d'Uzès. Il en eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Isabelle, légatrice de son aïeule, mariée avec Claude Villeneuve, baron de Vence, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Draguignan, qui se remaria en 1561, avec Françoise Grimaldi d'Antibes ;
3.° Jeanne, mariée, en 1560, à Claude de Grasse, comte du Bar ;
4.° Madelaine de Brancas, mariée, 1.° le 10 janvier 1570, avec Etienne de Mantin, seigneur de

Montboneau en Dauphiné, chevalier de l'ordre du Roi; 2.° le 30 avril 1585, avec Jean de la Cépède, seigneur d'Aigalades, premier président de la chambre des comptes et aides de Provence; 3.° Laurent de Malespine, de la ville d'Aix.

VII. Jean DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste, de Villeneuve, de Vitrolles, seigneur de Montjustin, etc., déclaré et reconnu héritier de son aïeul, par arrêt du parlement de Provence, contre son oncle Ennemond, le 21 octobre 1556, servit sous Henri IV dans les guerres de Provence, et se distingua particulièrement à la bataille de Vuion, où il mérita que le roi lui fît présent de sa propre épée. Il épousa, le 19 novembre 1563, Camillo Grimaldi, fille de Gaspard, IIe du nom, seigneur d'Antibes, de Cagnes et de Courbons, et de Jeanne de Quiqueran-Beaujeu, dont il eut:

VIII. Henri DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste, de Robion, de Villeneuve, etc., mort en 1656. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1603, Renée d'Oraison, fille d'André d'Oraison, baron de Boulbon, seigneur de Soleillas, en Provence, et de Jeanne d'Arces, dame de Livarot. Ses enfants furent:

1.° Honoré, dont l'article suit;

2.° Toussaint, seigneur du Castellet, dit *l'abbé de Céreste,* mort le 9 septembre 1700;

3.° François, baron de Vitrolles et de Villeneuve, en Provence, qui fit plusieurs campagnes en qualité d'aide-de-camp de Gaston de France, duc d'Orléans, des ducs d'Angoulême et de Joyeuse. Il testa, à Avignon, le 31 août 1666, en faveur de son épouse et de ses enfants, auxquels il substitua, en la baronnie de Villeneuve, Henri de Brancas-Forcalquier, son neveu. Il mourut, le 3 septembre suivant, et son corps fut porté à Villeneuve, pour y être inhumé dans la chapelle qu'il avait ordonné d'y bâtir sous l'invocation de Notre-Dame des sept douleurs. Il avait épousé, le 30 octobre 1647, Hélène Aimon, morte en 1684, fille de Gaspard Aimon, et de Marguerite Bonneau. Ses enfants furent:

A. Joseph-Gaspard, cornette dans le régiment de Harcourt, mort à Mons sans postérité en 1684;

B. Toussaint, mort à Avignon le 13 octobre 1666;

C. Henri de Brancas, baron de Villeneuve, né le 9 juillet 1659, viguier d'Avignon en 1692; premier consul de cette ville en 1701; de celle d'Aix en 1705; procureur du comté de Provence; mort à Avignon le 10 février 1716. Il avait fait son testament le 11 mai 1689; et avait épousé, par contrat du 18 novembre 1681, Louise de Porcellet, dame de Laudun, en Languedoc, fille d'Henri de Porcellet, marquis d'Ubaye et de Louise d'Albenas. Il eut de ce mariage:

a. Henri-Joseph, mort à Avignon le 16 septembre 1711, âgé de vingt-cinq ans;

b. Louis-Toussaint, capitaine des gardes de la Reine douairière d'Espagne, veuve du roi Louis I[er];

c. André-Louis, mort jeune à Laudun;

d. Antoine-Thomas, lieutenant au régiment d'Aunis, infanterie, mort à Douay le 11 novembre 1712;

e. Louis-François-Toussaint, mort jeune à Laudun;

f. Henri-César-Raimond-Hyacinthe, dit *le baron de Lascours*; né en 1698; capitaine, puis, le 3 juin 1734, colonel du régiment d'Aunis, infanterie, par la démission volontaire du chevalier de Brancas, son cousin, de la branche de Courbons. Il s'en démit, à cause de ses infirmités en 1743. Il avait épousé, en 1742, Virginie de Berton-Crillon, fille de Félix-François de Berton, duc de Crillon et de Marie-Thérèse Fabry de Montcault. Il a eu de ce mariage, Marie-Anne-Candide de Brancas, mariée à Charles-Emmanuel-Vincent Ferrero de Pallas, noble piémontais, fils du marquis d'Ormea;

g. Joseph-Laurent-Vincent, dit *l'abbé de Brancas*, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et de la cathédrale de Chartres, précédemment aumônier du Roi, né en 1700 ;

h. André-François, sieur de Boisdasson, né le 12 juin 1702 ; c'est peut-être lui qui fut abbé d'Aulnay, dans le comtat Venaissin, et mourut en 1758. Il est connu par plusieurs ouvrages sur la physique et l'astronomie ;

i. N..., femme de Pierre Benaud de Lubières, seigneur de Roquemartine, du Breuil et d'Aureilles, conseiller au parlement de Provence ;

k. Hélène-Thérèse, mariée, au mois de mars 1810, avec Justin d'Astier, baron de Montfaucon, dont elle était veuve en 1737 ;

l. Marie-Marguerite, née le 9 avril 1684, religieuse bénédictine en l'abbaye de Saint-Laurent d'Avignon, le 5 mai 1700 ;

m. Marie-Anne, née le 28 juin 1686, religieuse en la même abbaye, le 30 juillet 1701 ;

n. Marie-Gabrielle, morte jeune ;

o. Thérèse-Françoise, née le 4 mars 1693 ;

p. Eulalie-Euphrosine-Candide-Gabrielle, née le 23 juin 1694, religieuse clariste à Avignon, le premier septembre 1708 ;

q. Marie-Thérèse, née le 27 juin 1703, religieuse au même monastère, le 27 avril 1708 ;

r. Marie-Marguerite-Gabrielle, morte jeune ;

D. Marie-Marguerite, mariée, le 17 avril 1668, avec Alexandre de Villeneuve, baron de Vence, morte en 1713 ;

E. Marie, } mortes en bas âge ;
F. Madelaine, }

G. Anne-Gabrielle, née le 18 janvier 1666, mariée, le 19 décembre 1687, à François-

Quenin de Suarez, seigneur d'Aulan et du Pouet, à Avignon ;

4.° Marguerite, mariée en 1626, à Sextius d'Escalis, dit de Sabran, baron d'Ansouis et de Bras, seigneur de Saint-Martin et de Bellegarde ;

5.° Anne-Thérèse, mariée avec Henri de Porcellet, marquis d'Ubaye.

IX. Honoré DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste et de Villeneuve, eut divers emplois considérables dans les armées, fut mestre de camp, et ayant été contraint de quitter le service à cause de ses infirmités, il fut gouverneur de la ville d'Apt, et reçut dans sa retraite diverses lettres de remerciement du roi Louis XIV, en 1651, et du pape Alexandre VIII, le 14 août 1655. Il avait épousé, 1.° le 21 février 1635, Marie de Castellane, fille de Louis-François, dit d'Adhémar, comte de Grignan, et de Jeanne d'Ancezune Venejan; 2.° Françoise de Cambis, fille de Paul de Cambis, seigneur de la Falêche, et de Gabrielle de Rodulp de Saint-Paulet; elle testa le 28 juillet 1698. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Henri, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Paul-Joseph, mort jeune ;

3.° André-Joseph de Brancas, marquis de Courbons, comte de Rochefort, baron de Villeneuve et de Vitrolles, seigneur de Saint-Roman-de-l'Aiguille, premier consul de la ville d'Aix et procureur du comté de Provence en 1690, nommé gouverneur de Beaucaire au mois de février 1697, où il mourut au mois de juin 1709, ayant fait son testament le 4 du même mois. Il avait vendu la seigneurie de Vitrolles à Louis Brancas, son neveu, et avait épousé, 1.° le 5 août 1683, Ursule de Porcellet, qui testa le 3 septembre 1704 et le 12 décembre 1706, fille d'Henri de Porcellet, marquis d'Ubaye, et de Louise d'Albenas, dame de Laudun ; 2.° Louise Escudier, veuve de Pierre de l'Arche, de la ville de Beaucaire. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. André-Joseph, *aliàs* André-Louis, marquis de Courbons, comte de Rochefort, seigneur de Saint-Roman, gouverneur de Beaucaire, après son père, en 1709 ; marié, en 1717, avec Jeanne Tache, fille de Marc-Antoine Tache, sieur du Devers, et de Madelaine Roux ; sans enfants en 1737 ;

b. Antoine-Thomas, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie dans le régiment de Berri. Il servit au siége d'Aire, en 1710, avec distinction, sous le comte de Guébriant, en considération de quoi, le Roi lui donna, immédiatement après ce siége, le régiment d'Aunis, infanterie. Il fut élevé au grade de brigadier des armées du Roi, à la promotion du 3 avril 1721 ;

Du second lit :

c. Henri, chevalier de Malte, colonel, du régiment d'Aunis, en 1708 ;

4.° Gabrielle, mariée, en 1674, avec Joseph de Valbelle, marquis de Tourves, seigneur de Saint-Simphorien, président à mortier au parlement de Provence, fils de Jean-Baptiste de Valbelle, seigneur de Saint-Simphorien, de la Tour, de Bevons, marquis de Tourves, et de Marguerite de Ventimille ;

5.° Françoise, religieuse aux dames de Saint-Barthélemi, à Aix ;

6.° Autre Gabrielle, religieuse à Forcalquier.

X. Henri de Brancas de Forcalquier, IIe du nom, marquis de Céreste, baron du Castellet, par érection du roi Louis XIV, par lettres patentes du mois de janvier 1674, eut des emplois dans la marine. Il est qualifié dans le contrat de mariage de son fils, *prince de Naxis* (Nazira), marquis de Céreste, premier gentilhomme chrétien du royaume de Naples, aîné et chef de la maison de Brancas, en France. Il fut grand sénéchal de Forcalquier, et s'établit à Pernes, près de Carpentras, à l'occasion du mariage qu'il y contracta le 28 avril 1671, avec Dorothée de Cheilus, morte à Paris le 20 décembre 1734,

fille unique et héritière d'Esprit de Cheilus, seigneur de Saint-Jean, et co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et de Jeanne de Chastellier. Il mourut le 25 janvier 1700, laissant de son mariage :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° François-Elzéar, capitaine de cavalerie, mort dans les guerres d'Italie ;

3.° Esprit-Joseph, colonel d'un régiment d'infanterie, mort à Paris en 1712 ;

4.° Henri-Ignace, docteur en Sorbonne, nommé en 1706 à l'abbaye de Saint-Geldas aux-Bois, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Nantes, et à celle de Chambre-Fontaine, ordre de Prémontré, au diocèse de Meaux, sacré évêque de Lizieux en 1715 ;

5.° Paul-Esprit, officier de cavalerie, tué à la bataille d'Almanza, en Espagne, en 1707, faisant les fonctions d'aide-de-camp de son frère aîné, alors maréchal des camps et armées du Roi ;

6.° Jean-Baptiste-Antoine, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi le 23 septembre 1717, abbé de Saint-Père de Melun le 6 novembre suivant, agent général du clergé en 1720 et 1723, conseiller d'état, nommé évêque de la Rochelle le 17 avril 1725, transféré en 1729 à l'archevêché d'Aix, et pourvu la même année à l'abbaye de Montmorel, ordre de Saint-Augustin, au diocèse d'Avranches ;

7.° Buffile-Hyacinthe-Toussaint, dit le comte de Céreste, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou, nommé en 1725 ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, et au mois de septembre 1727, ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, conseiller d'état d'épée en 1734, par la démission du marquis de Brancas, son frère aîné, mort à Paris, le 25 avril 1754, de la petite vérole ;

8.° Jeanne-Marie, religieuse à l'abbaye de Sainte-Croix d'Apt ;

9.° Anne-Thérèse, mariée à Pierre-Balthazar de Fougasse, seigneur de la Bastie-Rainaud, ci-devant envoyé extraordinaire à Florence ;

10.° Marie-Thérèse, femme de François des Rol-

lands, dit de Cantelme, marquis de Reilhanette et de Veynes ;

11.° Renée-Elisabeth, religieuse aux dames de Sainte-Elisabeth, à l'Isle, au comtat Venaissin ;

12.° Henriette-Dorothée, mariée au marquis d'Agoult, seigneur de Chanousse et de Montjay ;

13.° Henriette-Marie de Brancas, religieuse franciscaine au monastère de Sainte-Elisabeth.

XI. Louis DE BRANCAS DE FORCALQUIER, marquis de Céreste, dit *le marquis de Brancas*, premier chrétien par la grâce de Dieu et de Saint-Pierre, baron du Castellet-de-Villors, seigneur de Robion, de Vitrolles, de Montjustin, de Juvisi, etc., prince souverain titulaire de Nizaro dans l'Archipel, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller d'état ordinaire d'épée, lieutenant-général des armées du Roi et au gouvernement de Provence, gouverneur de Nantes et du pays nantais, et commandant en Bretagne, naquit au mois de janvier 1672. Il commença de servir dans les mousquetaires en 1689, fit la campagne de 1690, sous monseigneur le Dauphin, en Allemagne, et accompagna le Roi au siége de Mons, en 1691. Il entra dans le service de la marine l'année suivante, et y servit pendant sept ans ; se trouva aux siéges de Roses, de Palamos, de Barcelonne, en 1694, 1695 et 1697. Ayant depuis obtenu le régiment d'Orléans, infanterie, il servit au siége de Keiservert, voulut s'enfermer dans la place et y fut blessé. Ce fut pendant ce siége, qu'ayant commandé une sortie avec beaucoup de succès, le Roi le nomma brigadier de ses armées le 4 août 1702. Il acheva cette campagne en Flandre sous le duc de Bourgogne, et servit, la campagne suivante, sous le maréchal de Villeroy, pendant laquelle il fut détaché, avec une partie de l'armée commandée par M. de Pracontal, pour joindre le maréchal de Tallard devant Landaw, en 1704. Il suivit le roi d'Espagne à la campagne de Portugal, et fut fait maréchal de camp le 26 octobre de la même année. Il commanda un corps de troupes aux siége de Gibraltar et de Barcelonne, en 1705 et 1706, et fut chargé l'année suivante, par le marquis de Bray, de la conduite du siége de Ciudad-Rodrigo, sur les frontières de Portugal. Il fut nommé, à la fin de cette même année

(1707), envoyé extraordinaire à la cour de Madrid, et deux ans après, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec une pension de 3000 livres. Il servit en 1710 en qualité de lieutenant-général des armées du Roi, dans l'armée de Roussillon, sous le duc de Noailles, et la commanda en chef pendant le voyage que fit ce général envoyé à la cour d'Espagne. Nommé gouverneur de Gironne, le 12 février 1711, il s'acquit beaucoup de célébrité dans tout le cours de ce fameux siége, formé par le comte de Stharemberg, ayant sacrifié des sommes immenses pour faire subsister sa garnison pendant plus de huit mois. Ce fut en considération de sa belle conduite qu'il fut créé chevalier de la Toison d'or, au mois de février 1713, dont il reçut le collier à Madrid, le 26 novembre suivant. En 1714, il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne; après la mort de Louis XIV, il fut fait, le 7 septembre 1715, conseiller au conseil de l'intérieur du royaume, et chargé de la direction générale des haras, qui lui fut conservée même après la suppression des conseils. Il fut nommé, en juillet 1718, lieutenant-général au gouvernement de Provence, avec un brevet de retenue de 200,000 liv., et en 1719, conseiller d'état d'épée, charge dont il se démit en 1734, en faveur du comte de Céreste, son frère. Il tint, en 1720, les états de Provence, et retourna dans cette province en 1721, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité, que la peste avait interrompus; fut nommé chevalier des ordres du Roi à la promotion du 3 février 1724, et en reçut le collier dans la chapelle du château de Versailles, le 3 juin suivant; nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, pour la seconde fois, après la réconciliation des deux cours (1727), il arriva à Madrid le premier juin, avec son fils aîné, et eut sa première audience du Roi le surlendemain. Il fut pourvu, pendant son séjour dans cette cour, du gouvernement de Neuf-Brissack, au mois de janvier 1729, et nommé, le 15 février 1730, grand d'Espagne de la première classe, dignité dont il prit possession avec l'agrément du Roi, en se couvrant en présence de S. M. Catholique, le 17 mai suivant, à Soto de Roma, près de Grenade. Il se démit au mois d'avril 1738 du gouvernement de Neuf-Brissack, et obtint du Roi celui de Nantes et du pays nantais, et le commandement de la Bretagne, vacants

par la mort du maréchal duc d'Estrées, pair et vice-amiral de France. Il reçut le bâton de maréchal de France le 11 février 1741, et mourut le 9 août 1750, âgé de 79 ans. Il avait épousé par contrat du 24 janvier 1696, Elisabeth-Charlotte Candide de Brancas, fille de Louis-François de Brancas, duc de Villars, pair de France, et de Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de Mainières, sa troisième femme. Elle est morte le 26 août 1741. De ce mariage sont issus :

1.° César-Antoine, né le 24 octobre 1697, mort le 7 juin 1698;
2.° Louis-Henri, né le 12 septembre 1698, mort en bas âge;
3.° Louis-Buffile, dit *le comte de Forcalquier*, lieutenant-général du gouvernement de Provence, en survivance de son père, marié, le 6 mars 1742, avec Marie-Françoise-Renée de Carbonnel-Canisy, veuve du marquis d'Antin, vice- amiral de France; il mourut sans enfants, le 3 février 1753;
4.° Charles-François, dit le marquis de Céreste, né le 24 février 1715, officier de la marine; mort à Toulon, le 26 septembre 1738;
5.° Louis-Paul, dont l'article suit;
6.° Marguerite-Candide, née le 20 septembre 1699, vivante en 1715;
7.° Susanne-Dorothée, née le 6 septembre 1700; morte le 15 juillet 1701;
8.° Françoise-Gabrielle, mariée, le 30 mai 1723, à François-Louis le Tellier, marquis de Louvois, dit le marquis de Souvré, lieutenant-général pour le Roi, en survivance, des provinces de Béarn et de Navarre, capitaine dans le régiment Royal-Cravatte, cavalerie, fils de Louis-Nicolas le Tellier de Rebenac, marquis de Souvré et de Louvois, chevalier des ordres du Roi, maître de sa garde-robe, etc., etc., et de Catherine-Charlotte de Pas de Feuquières, comtesse de Rubenac. Elle mourut en couches, le 26 octobre 1724;
9.° Marie-Josephe, religieuse à la Visitation du faubourg Saint-Germain, où elle fit profession, le 26 novembre 1726;
10.° Autre Françoise-Gabrielle, née le 7 septembre 1703, abbesse de l'abbaye de Préaux, en 1732.

11.° Marie-Thérèse, mariée, le 13 mars 1726, avec Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercado, comte de Rochefort, marquis de la Hadiais, en Bretagne, guidon de la gendarmerie, en 1738.

XII. Louis-Paul DE BRANCAS DE FORCALQUIER, né le 25 mai 1718, reçu chevalier de Malte de minorité, capitaine de cavalerie dans le régiment de Piémont, au mois de novembre 1737, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, ci-devant Ancenis, au mois de novembre 1739, fait brigadier des armées du Roi, le 1er mai 1745, maréchal de camp, en 1748, marquis de Céreste et grand d'Espagne, par succession fraternelle, le 3 février 1753, lieutenant-général au gouvernement de Provence, le 1er avril suivant, lieutenant-général des armées du Roi, le 17 décembre 1759, chevalier des ordres, le 7 juin 1767, titré duc de Céreste-Brancas, le 16 février 1785, avait épousé, par contrat du 9 mars 1747, Marie-Anne-Renée-Jacqueline Grandhomme de Gizieux, dame de compagnie des Dames de France, fille unique de Pierre-Simon Grandhomme, seigneur de Gizieux, en Anjou, maître ordinaire des cérémonies de France, et de Marie-Anne de la Motte. De ce mariage sont issus:

1.° N...., dit *le prince de Nizaro*, né le 6 juin 1750, mort en 1752;

2.° Françoise-Renée-Candide de Brancas, née le 22 avril 1751, morte sans alliance.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Oise, ducs de Villars-Brancas, pairs de France.

VI. Ennemond, *aliàs* Aimon, Animon DE BRANCAS, seigneur et baron d'Oise, de Villosc et de Villars, en Provence, de Beaumont, de Maubec, au comtat Venaissin, chevalier de l'ordre du Roi, troisième fils de Gaucher de Brancas, IIe du nom, dit de Forcalquier, et d'Isabelle de Montauban, accompagna le roi Henri II, en Allemagne, en 1552. Il se signala sous Charles IX, en 1569, aux journées de Jarnac et de Montcontour, à la tête de 4000 Provencaux, qu'il avait levés à ses dépens. Il épousa, suivant le choix et la volonté du Roi Henri III, et par contrat du 18 janvier 1553, passé devant Bernard Bouffins et Pierre Trotaud, notaires de Narbonne,

Catherine de Joyeuse, qui se remaria avec Claude de Berton, seigneur de Crillon, chevalier des ordres du Roi. Elle était fille de Jean, vicomte de Joyeuse, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Narbonne, lieutenant-général au gouvernement du Languedoc, et de Françoise de Voisins, baronne d'Arques. Elle fit son testament devant Colin Tache, notaire d'Avignon, le 26 avril 1608, par lequel elle fait un legs à Georges de Brancas, l'un de ses enfants, né après le testament que son mari avait fait devant Pierre Arnoux, notaire d'Oppède, le 7 novembre 1568, par lequel, après avoir ordonné sa sépulture dans l'église collégiale de l'Isle, en Venaissin, il lègue à sa femme, tout ce qu'il avait à Maubec, à la Tour de Sabran, à Lagnes et à Taillades, au diocèse de Cavaillon, à Baptiste, son fils cadet, la baronnie de Villars, au diocèse d'Apt; institue son héritier, Gaspard, son fils aîné, et lui substitue André-Baptiste, son autre fils. Leurs enfants furent :

1.° Gaspard, baron d'Oise, seigneur de Maubec, de Beaumont, etc., chevalier de l'ordre du Roi, viguier de Marseille, en 1619. Il donna quittance de ses appointements de guidon de la compagnie de cinquante lances du comte de Carces (de Pontevès), le 29 juin 1576, signée d'Oise, et scellée de Brancas. Il fut un des seigneurs qui assiégèrent Salon, le 24 janvier 1590, pendant les troubles de la Provence, et mena au secours de la ville d'Aix, assiégée par le duc d'Epernon, deux compagnies de gens de guerre, le 12 juillet 1593; se distingua, en plusieurs occasions, pour le service de la ligue, et particulièrement dans un sanglant combat donné entre les lieux de Vidauban et de Pignans, le 7 juillet 1590, où à la tête de quarante maîtres, il fit une vigoureuse résistance aux sieurs de Buoux et du Poët (de Pontevez et Marcel Blain). Il avait été institué héritier de François d'Agoult, baron de la Vallée de Sault, au diocèse de Carpentras, par son testament du 6 octobre 1557, et avait épousé, 1.° Françoise de Castellane-Adhémar, fille de Gaspard de Castellane, dit d'Adhémar, comte de Grignan, et de Lucrèce Grimaldi; 2.° Diane Gérard, fille de Pierre, seigneur d'Aubres, et de Diane-Françoise de

Chateauneuf. Il fit son testament à l'Isle, en Venaissin, le 28 avril 1608, y mourut sans postérité, en 1620, et fut enterré dans l'église collégiale de cette ville, en la première chapelle du côté de l'épître, où se voyait l'épitaphe que sa seconde femme y fit dresser ;

2.° André-Baptiste, seigneur de Villars, amiral de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, son lieutenant-général aux bailliages de Rouen, de Caux et au Pont-de-l'Arche, gouverneur du Havre-de-Grâce, etc. Il soutint, pour la ligue, le siége de Rouen, contre Henri IV, en 1592 : mais après l'abjuration de ce prince, en 1594, il lui remit la ville. Le duc de Sully avait été chargé de négocier avec lui pour le détacher de la ligue ; cette négociation était sur le point d'être conclue, lorsqu'on persuada à André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, que le duc de Sully avait formé le projet de s'emparer de sa personne, pour le faire assassiner. Il arrache sur le champ le traité des mains du duc de Sully, et le jette au feu. La modération de ce dernier calma ses emportements, tout fut éclairci, et le seigneur de Villars, après avoir fait pendre l'auteur de l'imposture, signa son traité. Il fut fait gouverneur de Rouen, de Calais, et pourvu de la charge d'amiral de France, pour la démission du maréchal de Biron, avec un brevet de retenue de 150 mille écus, le 23 août 1594, et prit, en cette qualité, séance au parlement, le 30 septembre suivant. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi, le 9 janvier 1595, mais il ne put être reçu, ayant été fait prisonnier par les Espagnols, près de Dourlans, en Picardie, et assassiné de sang-froid, par l'ordre de Contreras, leur commissaire-général, le 24 juillet 1595 ; l'histoire fait de ce seigneur l'éloge le plus honorable. Il était brave, désintéressé, plein d'audace, incapable de dissimulation, indigné contre tout artifice, mais fier et emporté. Il avait plusieurs traits de ressemblance avec Henri IV, qui l'estimait beaucoup ;

3.° Georges, dont l'article suit :

4.° Autre Georges, reçu chevalier de Malte, en 1584. On présume que c'est le même que le précédent ;

5.° Anne, mariée, par contrat du 14 janvier 1578, à Fulcrand de Montfaucon, baron de Vissec, en Languedoc ;

6.° Sylvie, mariée, le 23 janvier 1576, à Paul de Mistral, seigneur de Crozes et de Montdragon, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du comte de Carces, fils de François de Mistral, seigneur de Dons, et de Louise d'Albert ;

7.° Marguerite, mariée le 25 juillet 1590, à Clément de la Salle, co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, au comtat Venaissin ;

8.° Victoire, religieuse clariste, à Avignon, qui fit ses vœux le 10 décembre 1574, en présence du roi Henri III et de la reine Catherine de Médicis ;

9.° Marie, religieuse au même monastère.

VII. Georges de Brancas, dit le chevalier d'Oise, marquis, puis duc de Villars, baron d'Oise, marquis de Graville et de Granchamp, vicomte héréditaire de Coutances, seigneur de Maubec, de Beaumont, etc., gouverneur du Havre-de-Grâce et de Honfleur, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, et son lieutenant-général en Normandie, conseiller d'état d'épée, etc. ; donna des marques d'une grande valeur en diverses occasions, sous les règnes de Henri III, Charles IX, et Henri IV ; se trouva avec l'amiral son frère, dans plusieurs expéditions, soit dans le parti de la ligue, soit dans celui du Roi ; au siége de Montauban, à la journée de Fontaine-Française, etc. ; il eut, en 1586, le commandement de trois navires, et était chef et capitaine de deux compagnies, l'une de cent chevau-légers, et l'autre de cent arquebusiers à cheval, au voyage d'Henri IV, en Franche-Comté, et équipa, en 1625, vingt-cinq vaisseaux de guerre à ses dépens, pour servir contre les religionnaires ; il fut nommé chevalier des ordres du Roi, le 12 août 1619 ; et présenta ses preuves faites en Provence, par les sieurs de Vins et de la Barben, le 12 décembre 1619, aux ducs de Montbazon, et maréchal de Saint-Luc, ses commissaires, dans le château de Fontainebleau, le 5 mai 1633 ; fut fait lieutenant-

général au gouvernement de Normandie, en 1626, et obtint du roi Louis XIII, l'érection de la baronnie d'Oise, réunie à celles de l'Isle-de-Champtercier et de Villars, en duché, sous la dénomination de *Villars-Brancas*, par lettres du mois de septembre 1627, puis en pairie, au mois de juillet 1652. Il avait épousé, par contrat du 7 janvier 1597, passé devant Mercadé et le Page, tabellions à Rouen, en présence du Roi, Sa Majesté consentant à l'assignation du brevet de retenue de 50 mille écus du feu amiral de Villars, Julienne Hypolite d'Estrées, à qui le Roi donna trente mille écus, sœur de Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux, qui lui fit don aussi de dix mille écus, et fille d'Antoine d'Estrées, IV du nom, marquis de Cœuvres, chevalier des ordres du Roi, grand-maître de l'artillerie de France, et de Françoise Babou de la Bourdaisière. Il mourut le 23 janvier 1657, dans son château de Maubec, au comtat Venaissin, où il avait fait son testament olographe, le 28 février 1652, dans lequel il énonce les biens qu'il avait en Auvergne, provenants de Marie de Berton-Crillon, sa sœur utérine. Ses enfants furent :

1.° Louis-François, dont l'article suit ;

2.° Charles, marquis de Maubec et d'Apilly, dit le comte de Brancas, qui prêta le serment de fidélité pour sa charge de chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, le 19 juin 1661 ; fut lieutenant-général des armées du Roi, et mourut à Paris, le 28 janvier 1681 ; c'est de lui dont il est si souvent parlé dans les lettres de madame de Sévigné. Il avait épousé, en 1649, Suzanne Garnier, veuve de François de Brézé, seigneur d'Isigny, en Normandie, et fille de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, et de Louise Bazin. Il en eut :

a. Françoise, mariée à Paris, le 21 février 1667, avec Alphonse-Henri-Charles de Lorraine prince de Harcourt, fils de François de Lorraine, et d'Anne d'Ornano, comtesse de Montlaur. Elle fut dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et accompagna à Madrid, en 1679, la reine d'Espagne, fille de MONSIEUR. Elle mourut à Paris, le 13

avril 1716, et fut enterrée dans l'église des Carmelites de la rue Saint-Jacques ;

b. Marie, femme, par dispense du pape en 1680, de Louis de Brancas, duc de Villars, son cousin-germain, et mourut le 27 août 1732, étant dame d'honneur de S. A. R. la duchesse d'Orléans, fille du Roi ;

3.° Marie, qui épousa, le 13 juillet 1713, Henri de Castellane, marquis d'Ampus, en Provence, dont elle était veuve en 1756 ;

4.° Madelaine-Hypolite, fondatrice et supérieure des religieuses Ursulines de Narbonne, sous le nom de sœurs *Marie-Madelaine ;*

5.° Françoise de Brancas, morte jeune.

VIII. Louis-François de Brancas, duc de Villars, pair de France, servit en qualité de volontaire, sous le comte d'Harcourt, et en celle de maréchal-de-camp, à la journée de Lagny en 1650. Il fit enregistrer les lettres d'érection du duché de Villars en pairie, au parlement de Provence, le 15 juillet 1657, et mourut au mois d'octobre 1679. Il avait épousé, 1.° par contrat du 26 décembre 1649, Madeleine Claire de Lenoncourt, fille d'honneur de la reine-mère Anne d'Autriche, qui lui fit présent de trente mille écus, fille d'Antoine de Lenoncourt, marquis de Marolles, seigneur de Poligny et de Bidaut, conseiller aux conseils d'état et privé, et de Marie d'Angennes ; elle mourut le 16 août 1661. 2.° Le 22 avril 1662, Marie-Madelaine Girard, fille de Louis Girard, seigneur de Villetaneuse, procureur-général en la chambre des comptes de Paris, et de Marie Royer de Breuil ; elle mourut le 20 avril 1674. 3.° Le 10 septembre 1676, Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de Mainières, morte à Paris le 11 février 1701. Ses enfants furent :

Du second lit :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Louis-Etienne-Joseph, né le 10 novembre 1664, mort au service de la marine ;

3.° Louis-Antoine, dit *le chevalier de Villars*, né le 13 décembre 1670, abbé de Notre-Dame des

Alleurs, au diocèse de Poitiers, mort le 12 octobre 1716 ;

4.° Marie-Madelaine, mariée, le 20 octobre 1694, à Gabriel-Henri de Beauvau, marquis de Montgauger, capitaine des gardes-du-corps de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV. Il mourut à Paris le 12 juillet 1738, et sa femme, le 7 mars 1743 ;

Du troisième lit :

5.° Elisabeth-Charlotte-Candide, née posthume au mois de décembre 1679, mariée, le 24 janvier 1696, à Louis de Brancas, des comtes de Forcalquier, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or ; morte à Paris le 26 août 1741.

IX. Louis de Brancas, duc de Villars, pair de France, etc., né en 1663, tenu sur les fonts de baptême par le roi Louis XIV, et Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, obtint, le 26 septembre 1684, la commission de colonel d'un régiment d'infanterie, sous le nom de la province de Luxembourg ; se démit de son duché-pairie le 14 décembre 1709, en faveur de son fils aîné, et se retira, en 1721, à l'abbaye du Bec, au diocèse de Rouen, où il demeura jusqu'au mois d'octobre 1731, qu'il quitta cette retraite pour venir faire sa résidence dans la maison de l'institution des PP. de l'Oratoire à Paris, où il mourut le 24 janvier 1739. Il avait épousé, 1.° par traité des 24 et 25 juillet 1680, avec dispense du pape, Marie de Brancas, marquise d'Apilly, sa cousine-germaine, à qui le Roi fit don de cent mille livres, fille de Charles de Brancas, marquis de Maubec, etc. ; dame d'honneur de madame Elisabeth Palatine, morte au Palais-Royal le 27 août 1731 ; 2.° par contrat du 24 février 1738, Louise-Diane-Françoise de Clermont-Gallerande, veuve de son cousin Georges-Jacques de Beauvilliers, marquis de Saint-Aignan, colonel du régiment d'Auvergne, brigadier des armées du Roi, et fille unique de Pierre-Gaspard de Clermont-Gallerande, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, et de Gabrielle-Françoise d'O. De son premier mariage, sont issus :

1.° Louis-Antoine, dont l'article suit ;

2.° Marie-Joseph de Brancas, marquis d'Oise, né en 1687, colonel d'infanterie, par la démission de son frère, en 1709, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, par commission du 6 août 1715 ; brigadier de cavalerie le 1er février 1719, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; inspecteur-général de cavalerie au mois de février 1725, maréchal des camps et armées du Roi à la promotion du 1er août 1734.

X. Louis-Antoine DE BRANCAS, duc de Villars-Brancas, pair de France, comte de Maubec, baron d'Oise, de l'Isle-Champtercier, marquis d'Apilly, comte de Lauragais ; gouverneur de la ville d'Aix, chevalier des ordres du Roi, né le 2 août 1682, eut un régiment d'infanterie de son nom en 1702, qu'il quitta pour celui d'Orléans en 1709, après avoir servi en qualité d'aide-de-camp auprès du duc de Bourgogne en 1708. Il obtint, le 2 septembre 1716, des lettres patentes de surannation pour l'enregistrement de la pairie de son duché de Villars, et prit séance au parlement le 7 suivant. Il fut reçu chevalier des ordres du Roi le 3 juin 1724. Il avait épousé, le 14 décembre 1709, Marie-Angélique Fremyn de Moras, dame d'honneur de la Dauphine, fille de Guillaume, comte de Moras, président à mortier au parlement de Metz, et de Marie-Angélique Cadeau. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Anonyme, née en 1710, morte sans avoir été mariée ;

3.° Adélaïde-Louise-Candide, née le 14 avril 1713, mariée, le 6 février 1730, avec Claude-Gustave-Chrétien, marquis des Salles, gouverneur de Vaucouleurs, fils de François, marquis de Bucqueville, gouverneur de Pont-à-Mousson, et de Catherine de Fiquelmont. Elle a été dame d'honneur de la reine de Pologne, et est morte le 8 avril 1740.

XI. Louis DE BRANCAS, IIe du nom, comte de Maubec, né le 5 mai 1714, connu d'abord sous le nom de comte de Lauragais, duc de Lauragais en juillet 1731 ; colonel du régiment d'Artois, infanterie, le 10 mars

1734 ; brigadier le 20 février 1743 ; colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, le 6 mars suivant ; maréchal de camp le 1er mai 1745 ; chevalier de l'ordre de la Toison d'or le 1er janvier suivant, lieutenant-général des armées du Roi le 10 mai 1748 ; reçu au parlement, comme pair, le 18 février 1751 ; pourvu du gouvernement de Guise, le 2 septembre 1758; titré duc de Brancas le 19 février 1760, avait épousé, 1.° le 27 août 1731, Adélaide-Geneviève-Félicité d'O, marquise de Franconville, comtesse de Manicamp, dame de Baillet, de Herbeville et de Barmont, morte le 26 août 1735, fille unique et héritière de Simon-Gabriel, marquis d'O, brigadier des armées du Roi, colonel-lieutenant du régiment de Toulouse, infanterie, et d'Anne-Louise de Madaillau de l'Esparre; 2.° le 29 janvier 1742, Diane-Adélaide de Mailly, dame d'atours de madame la Dauphine, morte et inhumée à Saint-Sulpice le 1er décembre 1769, fille de Louis de Mailly, IIIe du nom, marquis de Nesle et de Mailly, prince d'Orange et de l'Isle-sous-Montréal, comte de Bohain, etc., chevalier des ordres du Roi, et d'Armande-Felice de la Porte-Mazarin, dame du palais de la Reine; 3.° Catherine-Frédérique-Guillelmine de Nivenheim, ci-devant chanoinesse de Bouc, à Clèves, et d'Orzindorf à Vesel. Ses enfants sont ;

Du premier lit :

1.° Louis-Léon-Félicité, dont l'article suit ;
2.° Buffile-Antoine-Léon, qui forme la troisième branche, rapportée ci-après ;

Du troisième lit :

3.° Louis-Albert, dit *le chevalier de Brancas*, né le 8 octobre 1764, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et aujourd'hui duc de Céreste, marié à mademoiselle de Chazeron.

XII. Louis-Léon-Félicité DE BRANCAS, né le 13 juillet 1733, mestre-de-camp, lieutenant du régiment Royal-Roussillon, le 1er février 1749, duc par brevet d'honneur, le 5 janvier 1755, titré duc de Lauragais, membre de l'académie royale des sciences, en 1758, depuis duc de Brancas, pair de France après la mort de son père (et en 1816); a épousé, le 11 janvier 1755, Elisabeth-Pauline de Gand de Merode, née le 20 octobre 1737,

mise en possession du tabouret chez la reine, en vertu du brevet d'honneur accordé à son mari, fille d'Alexandre-Maximilien-Balthazard de Gand, comte de Middelbourg, maréchal de camp, gouverneur de Bouchain, et de Pauline-Louise-Marguerite-Françoise de la Rochefoucauld-Roye. De ce mariage sont issues :

1.° Louise-Antoinette-Candide-Félicité de Brancas, née le 23 novembre 1755, mariée, le 19 janvier 1773, à Louis-Ingelbert-Marie-Raimond-Auguste, par la grâce de Dieu, duc souverain d'Aremberg, prince de l'empire, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, dont postérité ;

2.° Antoinette-Candide-Paule de Brancas, née le 24 septembre 1756, pensionnaire à l'Abbaye-aux-Bois, à Paris, morte en ce couvent, en 1770.

TROISIÈME BRANCHE.

Comtes de Brancas.

XII. Buffile-Antoine-Léon, comte DE BRANCAS, né le 15 août 1735, d'abord, capitaine de cavalerie, colonel des grenadiers de France, le 26 juillet 1753, colonel du régiment de son nom, le 4 mars 1757. Il a épousé, le 25 janvier 1776, Marie-Louise de Lowendal, née à Paris, le 19 avril 1746, fille de Woldemar, comte de Lowendal et de l'empire, maréchal de France, et de Barbe-Madelaine-Elisabeth de Schomberg. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Marie-Buffile, dont l'article suit ;

2.° Antoinette-Candide-Louise-Constance, née le 21 octobre 1768, mariée, le 17 février 1787, avec André-Marie, marquis de Sinety, premier maître-d'hôtel de MONSIEUR ;

3.° Adélaide de Brancas.

XIII. Louis-Marie-Buffile, vicomte DE BRANCAS, né le 12 mai 1772.

Armes : d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre jambes de lion d'or affrontées en bandes et en barres, mouvantes des flancs de l'écu.

DEDAUX DE LINARET, dans les anciens actes *de Dauxius, de Deucius, de Deucio*, de DAULX, de DEAULX. Famille ancienne, originaire de Venise, qui, selon l'histoire ecclésiastique, vint s'établir en France, vers le milieu du douzième siècle.

I. Bertrand DEDAUX, chevalier, se croisa avec Pierre-Robert, son fils, et accompagna saint Louis au siége d'Alger, où ce prince mourut le 25 août 1270. Il épousa, le 15 avril 1251, Marie de Blauzac, dont il eut :

1.° Pierre-Robert, dont l'article suit ;

2.° Bertrand, archevêque d'Embrun, en 1323, que le pape Jean XXII, envoya légat, en 1329, à Tarbes, en Gascogne, pour pacifier les comtes de Foix, et d'Armagnac, et quatre ans après, avec la même qualité, à Robert, roi de Sicile, et au doge de Venise. Il fut nommé cardinal prêtre au mois de décembre 1338, employé en diverses affaires importantes par le pape Clément VI, fut aussi prévôt de la cathédrale de Liége, évêque de Sabine, et vice-chancelier de l'église romaine, à l'époque de sa mort, arrivée en 1355, dans un âge fort avancé. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Didier d'Avignon, où il avait fondé une collégiale (1) ;

3.° N. Dedaux, mariée à Guillaume de Canillac, père du cardinal Raimond de Canillac ;

4.° N..., mariée à N... de Blauzac, dont il eut Jean de Blauzac, élu évêque de Nîmes en 1348.

II. Pierre-Robert DEDAUX, écuyer, reçut en don, de Philippe-le-Bel, l'an 1294, la moitié de la seigneurie de Blauzac, que Sa Majesté avait en paréage avec le sire de Blauzac, en récompense des services que ledit Pierre-Robert, et Bertrand, son père, avaient rendus à Saint-Louis, dans sa dernière croisade. Il épousa Marie de

(1) Voyez l'Histoire générale du Languedoc, tome IV, p. 216 et suiv.

Paulo, qui lui porta en dot, la seigneurie de Linaret, à la charge d'en porter le nom et les armes. Il eut de ce mariage :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Bertrand, évêque de Nîmes, en 1342, décédé à Montefiascone, en Italie, en 1348 ; son corps fut transporté dans sa cathédrale ;
3.° Pierre, écuyer, à qui le roi Jean fit donation, en 1353, du château de Blauzac (1), au diocèse d'Uzès. Sa postérité n'est pas connue ;
4.° Gaucelin, évêque de Psalmodi en 1362, nommé évêque de Maguelonne, le 5 mars 1367, mort en 1373 ;
5.° Paul, moine et chambrier de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, commis par le cardinal Bertrand Dedaux, son oncle, à la publication des statuts qu'il dressa, et qui furent approuvés par le pape, par lettres données à Avignon, le 9 juillet de l'an 1340.

III. Arnaud Dedaux de Linaret, damoiseau, seigneur de Linaret, de Calmont, etc., rendit hommage au roi de cette dernière seigneurie, le 13 mai 1365, dans lequel il relate la concession faite par le Roi, en faveur de son père, en 1294. Il avait épousé, en 1340, Bernarde de Canillac, dont il eut :

IV. Pierre-Raimond Dedaux de Linaret, seigneur de Calmont, etc., qui épousa, le 2 février 1360, Catherine de Lara, dont est issu :

V. Raimond Dedaux de Linaret, seigneur de Calmont, qui épousa 1.° le 27 septembre 1381, Jeanne de Panat, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° le 7 janvier 1383, Anne de Malgasc, dont il eut :

VI. Robert Dedaux de Linaret, Ier du nom, seigneur de Calmont, qui épousa le 2 janvier 1406, Charlotte de Nupces. De ce mariage est issu :

VII. Jean Dedaux de Linaret, Ier du nom, seigneur de Calmont, marié 1.°, le 20 décembre 1429, avec Olive

(1) Histoire générale du Languedoc, tome IV, page 216.

de Ricoux, fille de Guillaume de Ricoux, écuyer, seigneur de la Cicardère, et de Jeanne de Gautheron. Elle partagea la succession paternelle et maternelle avec ses frères et sœurs, le 22 avril 1431; 2.° le 2 septembre 1440, avec Henriette de Senaux. De ce mariage vint:

VIII. Robert Dedaux de Linaret, II.e du nom, écuyer, capitaine de gens d'armes, marié, le 20 mai 1469, avec Béatrix de Caumont; il est dit dans ce contrat, qu'il était mineur de vingt-cinq ans. Il eut de ce mariage:

1.° Robert, tué à la bataille de Pavie, en 1525;
2.° Bernard, qui suit:

IX. Bernard Dedaux de Linaret, surnommé *le Désiré*, parce qu'il naquit longtemps après le mariage de son père; seigneur de Calmont, capitaine de cent hommes d'armes, consentit une reconnaissance, le 3 mars 1542, en faveur du Dauphin de France, comte de Lauragais, en rendit hommage au Roi, le 28 février 1580. Il épousa, le 2 avril 1522, Marguerite de Robert, dont il eut:

X. Jean-Hugues Dedaux de Linaret, homme d'armes sous le vicomte de Terrides, qui épousa 1.° Marie de Curtis, dont il n'eut point d'enfants; 2.° le 10 janvier 1595, Arlande d'Espaigne. Il rendit hommage au Roi le 21 avril 1610, et fit le dénombrement de la seigneurie de Calmont le 1.er mai suivant, dans lequel sont relatés les reconnaissances et les hommages précités et consentis par ses ancêtres. Il eut de son second mariage:

XI. Jean Dedaux de Linaret, II.e du nom, capitaine d'infanterie, qui épousa, le 12 janvier 1618, Marie de Cabanac, dont descend:

XII. Jean-Dominique Dedaux de Linaret, capitaine de cavalerie, marié le 27 avril 1659, avec Henriette de Noue; de ce mariage sont issus:

1.° Dominique, qui suit;
2.° Autre Dominique, marié à Gênes, le 22 octobre 1710, avec Marguerite-Julie de Sery, décédé sans postérité.

XIII. Dominique Dedaux de Linaret, secrétaire

du Roi, devint conseiller d'état et consul de la nation française à Oran. Il épousa, le 13 octobre 1692, Suzanne de Loudes, dont il eut :

XIV. Guillaume DEDAUX DE LINARET, qui épousa, le 13 juillet 1713, Catherine de Bellon ; il servait dans les gendarmes de la garde du Roi, et laissa deux fils :

1.° Jean-Baptiste-Dominique, qui suit ;
2.° André, chanoine du chapitre de Montauban.

XV. Jean-Baptiste-Dominique DEDAUX DE LINARET, épousa, le 2 décembre 1744, Françoise de Teissier. Il eut de ce mariage :

1.° Bernard-Clément, qui suit ;
2.° André, ingénieur de première classe.

XVI. Bernard-Clément DEDAUX DE LINARET, procureur du Roi au bailliage de Castelsarrasin proscrit dès le commencement de la révolution, jeté dans les fers, précipité dans les cachots et détenu pendant vingt mois, fut ensuite établi, par soumission spéciale du 13 septembre 1797, commissaire du Roi, par l'un des agents généraux de Sa Majesté Louis XVIII, à l'effet d'organiser le midi de la France, pour rétablir le trône des Bourbons, époque à laquelle il fut proscrit de nouveau, avec quatre de ses enfants, dont deux furent arrêtés et conduits à la conciergerie de Toulouse ; les deux autres s'étant sauvés dans les forêts avec leur père, se réfugièrent ensuite dans l'Amérique septentrionale où ils se sont établis. Lors de la convocation des états généraux, l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, s'étant déclarée permanente avant sa dissolution, il eut l'honneur d'être nommé, par arrêté du 17 octobre 1789, commissaire de la noblesse du diocèse de Montauban, avec MM. le marquis de Cieurac, de Roussiac, baron de Verlhac et Pouzargues de la Grave. Il épousa, le 19 décembre 1773, Marie-Anne-Alexandrine Soulé de Lafont, sœur de ce brave chevalier de Lafont qui expira sur l'échafaud, pour avoir pris les armes, le 13 vendémiaire, à la tête de la section Lepelletier, en faveur de son légitime souverain. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Dominique, aide-de-camp du général de l'armée de Saint-Domingue, en Amérique, où il a péri.

2.° François-Clément,
3.° Jean-Pierre-Louis-Elisée,
} Qui se sont réfugiés dans la Louisiane, pour échapper au tribunal révolutionnaire.

4.° André-Alexandre-Elisée, qui suit;
5.° Jean-Dominique-Alexandre, militaire retraité, officier dans la garde nationale en 1816;
6.° Marguerite-Joséphine Dedaux de Linaret;

XVII. André-Alexandre-Elisée DEDAUX DE LINARET, capitaine de grenadiers, a épousé, le 21 mars 1804, Bernarde-Jacquette-Paule Tandol, fille de Bernard, trésorier de France; de ce mariage sont issus:

1.° Clément-Alexandre-Elisée, élève de l'école royale militaire de Saint-Cyr;
2.° André-Marie-Gustave, âgé de 7 ans;
3.° Clémence-Marie-Adèle, âgée de 12 ans.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois dés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même. Couronne de comte. Supports : deux lions, l'un en barroque à dextre, et l'autre rampant à sénestre.

CHARPENTIER, en l'Isle de France et en Laonais.

I. Nicolas CHARPENTIER, échevin de la ville de Paris, en 1519, eut pour fils:

II. Jean CHARPENTIER, Ier du nom, qui fut père de:

III. Fiacre CHARPENTIER, échevin de Paris, en 1546, qui épousa Marie Drouin, fille de N... Drouin, conseiller-secrétaire du Roi; il en eut:

1.° Michel, dont l'article suit;
2.° Jean, auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

IV. Michel CHARPENTIER, receveur des consignations, épousa Anne Sellier, dont il eut:

1.° Michel, dont l'article suit;
2.° Claude, receveur-général à Moulins.

V. Michel Charpentier, IIe du nom, conseiller au parlement de Paris, le 8 février 1607; ensuite président en la chambre souveraine de Metz, avant l'établissement du parlement; puis président lors de l'établissement. Il épousa Jeanne-Elisabeth Malot, morte en 1654. De ce mariage sont issus :

1.° Thierri, dont l'article suit;

2.° Anne, mariée 1.° à Jacques Miron, conseiller en la cour des aides, fils de Robert Miron, seigneur du Tremblai, et de Marguerite Berthe de Boinvilliers; 2.° à Charles Feydeau, maître des comptes, mort au mois de septembre 1682.

VI. Thierri Charpentier, conseiller au parlement de Metz, le 16 octobre 1637, puis au grand conseil, le 25 janvier 1644; conseiller au parlement de Paris, le 5 avril 1645; commissaire aux requêtes du Palais, le 5 août 1645; mourut en 1681. Il avait épousé, le 23 avril 1644, Marguerite le Tonnelier, veuve d'Antoine le Moucy, et fille d'Antoine le Tonnelier, auditeur des comptes, et d'Antoine Beire. Elle mourut le 11 janvier 1709, âgée de 83 ans. De ce mariage sont issus :

1.° Philippe, dont l'article suit;

2.° Louis, maître des comptes, le 16 septembre 1686, auparavant, conseiller au parlement de Metz, mort le 6 juin 1724, marié avec Colombe-Marguerite de Valles, dont il a eu :

a. Philippe Charpentier, seigneur de Vilzier, maître des comptes, le 4 octobre 1717; marié, en avril 1727, avec N... le Boulanger, fille de Jean le Boulanger, maître des comptes, et de Marie-Agnès Poulet. Il est mort le 10 janvier 1738, âgé de 51 ans, laissant Anne-Pierre Charpentier, conseiller au parlement, mort le 24 novembre 1762.

b. Pierre Charpentier, maître des comptes, le 5 juillet 1724;

c. N.... Charpentier, mariée 1.° à Jacques Charuel, maître des comptes, dont un fils; 2.° N.... de Mauny;

3.° N...., Chanoine régulier de Saint-Victor;

4.° N...., Chanoine régulier de Sainte-Geneviève;

5.° N...., chanoine de l'abbaye de Sainte-Croix ;
6.° N...., religieuse de Sainte-Marie ;
7.° N...., religieuse à Fontaine-les-Nonains.

VII. Philippe Charpentier, conseiller aux requêtes du palais, à Paris, le 13 novembre 1681, mourut en 1694. Il avait épousé, le 27 mai 1682, Madelaine Portail, fille d'Antoine, conseiller au parlement de Paris, et de Marie-Madelaine le Nain, dont :

1.° Philippe-Antoine, conseiller au parlement de Paris, le 24 avril 1709, mort le 7 juillet 1710, sans alliance ;
2.° Jean, né le 4 mai 1688, clerc du diocèse de Paris ;
3.° Claude, né le 13 mars 1690, capitaine aux gardes françaises ;
4.° Thierri-Antoine, né le 16 mars 1692 ;
5.° Louise - Marie - Madelaine, mariée le 12 février 1711 ;
6.° Louise - Marie - Madelaine, religieuse à Sainte-Marie.

SECONDE BRANCHE.

IV. Jean Charpentier, IIe du nom, second fils de Fiacre et de Marie Drouin, épousa Catherine Rouillé, fille de Jean Rouillé et de Charlotte Leschassier. Il eut de ce mariage :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Philippe, conseiller au grand conseil, reçu le 19 décembre 1605, mort doyen en 1677, âgé de 98 ans ;
3.° Louis, trésorier de France, à Soissons, mort sans alliance ;
4.° Madelaine, mariée le 19 décembre 1605, à Jacques le Jay, seigneur de la Neuville et de Saussalle, correcteur des comptes ;
5.° Marie, femme de Jacques le Peultre, secrétaire du Roi ;
6.° Anne, mariée à Nicolas le Peultre, gentilhomme de la Vénerie.

V. Jacques Charpentier, auditeur des comptes, le

8 mars 1597, avait épousé Madelaine Dreux, fille de Jean Dreux, procureur-général de la chambre des comptes, et de Marie Castille, dont il eut :

1.° Louis, dont l'article suit ;
2.° Simon, mort sans alliance ;
3.° Marie, femme de Henri Benoise, maître des comptes, le 10 mars 1727 ;
4.° Anne, religieuse ;
5.° Geneviève, mariée à Jacques de Cotentin, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, mort en 1671.

VI. Louis Charpentier, maître des comptes, le 20 septembre 1641, seigneur de Lives, de Bois-Chambaut et du Mée, mort en 1665, avait épousé Jeanne Pinon, fille de Jean Pinon, seigneur du Martroy, président au parlement de Metz, et de Marie de Creil. Elle mourut, le 15 mai 1675, laissant deux filles :

1.° Jeanne, dame du Mée-lès-Melun et du Martroy, morte le 2 juin 1740, âgée de 80 ans. Elle avait épousé Nicolas Fraguier, seigneur de Quincy, en Brie, conseiller au parlement de Paris, en 1674, mort le 17 novembre 1721 ;
2.° Marie, morte sans alliance.

Ces deux branches portent : d'azur à la bande échiquetée d'or et de gueules de deux tires, accostée de deux licornes d'argent.

SEIGNEURS DE BEAUVILLÉ, EN PICARDIE.

Quentin-Adrien Charpentier de Beauvillé, chevalier, seigneur de Vaux et de Beauvillé, épousa Marie-Louise du Crieu, dont sont issus :

1.° Adrien-Marie-Louis, dont l'article suit ;
3.° Anne-Marie-Louise, religieuse à Fervaques ;
3.° Angélique-Michelle.

Adrien-Marie-Louis Charpentier de Beauvillé, chevalier, sieur de Bayempont, ci-devant seigneur de Vaux

et de Beauvillé, épousa Marie-Louise-Elizabeth d'Y de Résigny, dont il a eu :

1.° Augustin-Marie Charpentier de Beauvillé, chevalier ;
2.° Alexandre, mort en bas âge ;
3.° Marie-Nicole-Fernande-Pauline.

Cette famille porte : de gueules, à la bande échiquetée d'or et d'azur, de deux tires, accompagnée en chef d'une hache d'argent. Supports deux licornes.

CHASTEIGNIER. La maison de Chasteignier a donné son nom à la petite ville de la Chateigneraye, ou la *Châtaigneroie*, suivant l'ancienne prononciation et la manière d'écrire. Thibaut, sire de la Châtaigneroie, signe ainsi dans l'ordonnance faite pour les rachats du Poitou, par le comte Alphonse, en 1269.

Cette maison est alliée aux plus anciennes du royaume. André Duchesne en a donné l'histoire généalogique, in-folio, qui prouve qu'elle descend, par les femmes, des maisons royales de France, d'Angleterre et de Castille.

La généalogie de la maison de Chasteignier remonte à Thibaud, seigneur de la Châtaigneraie, dont il est fait mention dans le cartulaire de l'abbaye de l'Absie, et qui vivait en 1140. On trouve aussi un Gilbert Chasteignier qui vivait en 1068, qui doit être présomptivement l'aieul de Thibaut Chasteignier.

Comme cette maison s'est divisée *en dix-sept branches*, qu'il serait trop long de rapporter ici, je mentionne seulement celle qui m'a fourni ses titres, et qui date sa séparation de la souche commune de :

I. Jean CHASTEIGNIER, seigneur de Mallevaut, qui vivait sous le règne de Charles VII, et épousa Jeanne de Beaussaise, de laquelle il laissa :

II. Louis CHASTEIGNIER, Ier du nom, seigneur de Mallevaut ; sa mère étant devenue veuve, se remaria à Guillaume Maynaut ; mais Louis ayant eu un différend

avec son beau-père, le tua dans le mouvement de sa colère ; des lettres de rémission lui furent accordées par Louis XI en 1465. Il est réputé pour avoir été un vaillant homme de guerre. Il épousa Catherine de Saint-Aubin, fille et héritière de Emery de Saint-Aubin, seigneur de la Blouère, et eut pour enfants :

1.° Pierre Chasteignier, seigneur de la Blouère, qui continua la lignée ;
2.° Antoine, dont l'article suit ;

III. Antoine Chasteignier, seigneur de Mallevaut, qui épousa, le 27 janvier 1494, Louise Thibault de la Carte, fille de Floridas Thibault, seigneur de la Carte, et de Marguerite d'Arembert. De ce mariage vinrent :

1.° Geoffroi, dont l'article suit ;
2.° Marguerite.

IV. Geoffroy Chasteignier, seigneur de Mallevaut et de Rouvre, servit en qualité d'homme d'armes, et épousa, en 1522, Jeanne des Francs, qui lui porta la terre de Rouvre ; elle était fille aînée et principale héritière de Jean des Francs, et de Renée Rousseau. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, qui suit ;
2.° Renée, mariée à François de Belabre, seigneur de Guidiers.

V. Louis Chasteignier, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Rouvre, de Mallevaut, etc., fit déclaration de ses biens, le 4 avril 1558, à la montre du ban et arrière-ban du Poitou. Défendant courageusement le château de la ville de Poitiers, il fut blessé d'un coup de canon, dont il mourut le 15 août 1559, et fut inhumé dans l'église de Saint-Didier de Poitiers, où l'on voit son épitaphe, érigée le 15 août 1594, par Ambroise Chasteignier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Saint-Remi, son second fils. Il laissa de son mariage, contracté, le 21 novembre 1556, avec Marie Turpin, fille de Jean :

1.° César, dont l'article suit ;
2.° Ambroise, mentionné ci-dessus, reçu chevalier de Malte sur ses preuves, et depuis, commandeur de Saint-Remi ;

3.° Françoise Chasteignier, mariée à Jean de Ponthieu.

VI. César Chasteignier, écuyer, seigneur de Rouvre, de Mallevaut, etc., reçut quittance pour sa contribution au ban et arrière-ban, le 10 avril 1601, et ne vivait plus le 30 novembre 1617. Il avait épousé, le 30 septembre 1601, Renée de la Greze, dame du Plessis-d'Anche, fille de Gabriel et de Marie d'Anche, sa seconde femme. Elle fut maintenue dans sa noblesse, avec son fils aîné. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° René, chevalier de Malte, tué par les Turcs, dans un combat sur mer, en 1620 ;
3.° François, mort à Blois, en 1630, revenant de la guerre d'Italie ;
4.° Claude, qui partagea avec ses frères ;
5.° Trois filles ; les deux dernières, religieuses Ursulines.

VII. Jean Chasteignier, écuyer, seigneur de Rouvre, de Mallevaut, etc., dispensé, pour ses incommodités, par le comte de Parabère, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en Poitou, le 26 juillet 1635, de se trouver au rendez-vous à Saint-Maixent, fournit, à sa place, un gentilhomme, nommé Moïse Loubeau, en état et équipage de service, dont il eut un certificat le 13 novembre suivant. Il ne vivait plus en 1659, et n'eut point d'enfants de N.... de Brillac, sa première femme. Il avait épousé, en secondes noces, le 21 novembre 1629, Marie Pasturean, fille de Guillaume et de Marie Martin, dont :

1.° César, mort sans postérité ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Joseph, qui partagea avec Jean, son frère, les biens de la succession de Jean, leur père. Il fut marié, et sa postérité subsistait en 1767 et 1768, dans deux garçons qui étaient au service, et une fille, morte en 1767, religieuse carmélite, à Poitiers.

VIII. Jean Chasteignier, commandant d'un escadron des gentilshommes du Poitou, et capitaine d'une compa-

gnie franche de dragons, en 1676, avait épousé, le 5 novembre 1659, Jeanne Sochet, fille de Louis, et de Marie Serizin. Il eut de ce mariage :

1.° René, dont l'article suit ;
2.° Marie Chasteignier, mariée dans la maison de Barbezières.

IX. René Chasteignier, chevalier, seigneur de Rouvre, etc., cornette de la compagnie franche des dragons de son père, servait encore, au mois de juillet 1693, dans l'escadron des gentilshommes du haut Poitou ; fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'intendant de Poitiers, le 17 janvier 1699. Il avait épousé, par contrat du 16 septembre 1691, Catherine Chevaleau de Boisragon, fille de Jean, et de Catherine de Marconnay, morte le 4 juillet 1716. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-René, dont l'article suit ;
2.° Louis, abbé des Châtelliers, près Saint-Maixent, en Poitou ;
3.° Pierre, mort sans alliance ;
4.° Gabriel, ancien capitaine de cavalerie au régiment du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Tournus, en Bourgogne. Il n'a point laissé de postérité ;
5.° Joseph, mort sans alliance ;
6.° François, marié, en 1744, à N.... de Verteuil ;
7.° Catherine, mariée en 1743 ;
8.° Marie-Anne, morte sans alliance ;
9.° Suzanne Chasteignier, dite *mademoiselle de Nézay*, vivante en 1779.

X. Jean-René Chasteignier, chevalier, seigneur de Rouvre, de la Grollière, servit en qualité de mousquetaire dans la seconde compagnie, pendant cinq ans et neuf mois, ainsi qu'il appert par le certificat qui lui en fut délivré par le marquis de Vins. Il fut élu commandant en second de la noblesse du Poitou, lors du ban convoqué le 15 juin 1758, mourut le 7 juin 1779, âgé de 85 ans. Il avait épousé, le 4 juillet 1716, Marie-Gabrielle Guicard d'Orfeuille, dame de la Grollière, fille de Charles, et d'Anne-Marie Piniot. Elle est morte en 1724, laissant de son mariage :

1.° Jean-Henri, dont l'article suit ;

2.° Roch, lieutenant-colonel du corps des carabiniers du Roi, avec brevet de colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en 1723, marié en 1774, à N.... du Chilleau, dont il n'a pas eu d'enfants;

3.° Anne-René-Georges, reçu, sur ses preuves, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort en 1750;

4.° Trois filles, dont une, Marie-Gabrielle Chasteignier, qui a porté les biens de sa branche dans celle des seigneurs de la Grollière.

XI. Jean-Henri CHASTEIGNIER, chevalier, seigneur de Rouvre, de la Grollière, etc., né le 10 mai 1718, capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée, sous la conduite du marquis de Clermont-Tonnerre, se trouva à la bataille de Dettingen en 1743, fut nommé, le 30 septembre 1746, chevalier de Saint-Louis et capitaine dans le régiment de Grammont, cavalerie, le 15 juin 1758, premier commandant en chef de la Noblesse du Poitou; fit hommage au Roi de ses terres et seigneuries, le 27 août 1763, et avait épousé, le 10 octobre 1741, Marie-Eléonore-Armande Chasteignier de Saint-Georges, fille et unique héritière d'Eutrope-Alexis, et d'Eléonore de Mesgrigny. De ce mariage sont issus:

1.° Jean-René-Henri, dit le comte de Chasteignier, mestre de camp de cavalerie, marié, par contrat du 6 février 1774, signé du Roi et de la famille royale, avec Marie-Louise-Madelaine-Gabrielle de Merville des Ursins, fille de Claude-Constant Javénal, lieutenant-général des armées du Roi, dont:

a. N.... né le 6 janvier 1775, mort en 1778;

b. N... née le 18 décembre 1777.

2.° Louis-Gabriel, né le 19 juillet 1748, capitaine d'une compagnie de chasseurs en 1779, a émigré, a commandé à Andernach une brigade de chevau-légers de la garde du Roi, s'était marié en 1787 ou 1788, avec mademoiselle de Vasselot, de laquelle, il n'a eu qu'un enfant mort jeune, est mort lui-même il y a huit ou dix ans; sa veuve demeure

à Paris, rue Cassette, n.° 17, avec son frère aîné, le marquis de Vasselot ;

3.° Roch-Henri, reçu au grand - prieuré d'Aquitaine sur ses preuves, chevalier de Saint - Jean de Jérusalem, mort le 30 octobre 1771, officier au corps des carabiniers du Roi ;

4.° Charles - Louis, né le 15 avril 1751, reçu sur ses preuves chevalier de Saint - Jean de Jérusalem. Il a servi en qualité de garde de la marine, ensuite en qualité de lieutenant dans le corps des carabiniers du Roi ; a été nommé, en 1774, capitaine à la suite de la cavalerie, et a obtenu, en 1779, une réforme à la suite du régiment de la Reine, cavalerie. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, ancien capitaine au corps noble des chevaliers de la couronne, à l'armée de Condé, et maintenant colonel, prévôt du département d'Ille - et - Vilaine ; nommé commandeur de l'ordre du Phénix, par brevet du premier mars 1800 ; marié en 1791, avec demoiselle Marie-Anne Ménars ; sont issues de ce mariage deux filles, Eléonore de Chasteignier, mariée à M. de Mondoret, premier chef d'escadron au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde ; et Anne de Chasteignier, âgée de 12 ans ;

5.° Jeanne - Henriette, née le 6 décembre 1743, morte le 29 janvier 1755, au couvent de Châteauroux, en Berri ;

6.° Eléonore - Sophie - Eutrope, religieuse à l'Encloitre, près Poitiers, morte dans la révolution ;

7.° Armande-Eléonore, mariée, le 15 octobre 1770, à Armand de Laistre, chevalier, seigneur de Larry, décédée en 1804 ou 1805 ;

8.° Gabrielle-Henriette, dite *mademoiselle de Rouvre*, née le premier mars 1754, a épousé M. de Richetot, mort pendant la révolution, a laissé une fille aujourd'hui madame de Tusseaux ;

9.° Marie-Jeanne, dite *mademoiselle de Chasteignier*, née le 17 septembre 1755, avait épousé M. de Neuchaise, est morte de persécutions en révolution. De cette maison est resté M. Armand de Neuchaise, qui habite Poitiers.

Armes : d'or, au lion léopardé arrêté de sinople, lampassé et armé de gueules. L'écu sommé d'une couronne de marquis. Tenants : deux sauvages de carnation, armés de leurs massues, ceints de feuillage de sinople. Cimier : un lion issant de sinople, lampassé et armé de gueules.

FOURIER DE BACOURT, famille originaire de Lorraine, province où elle réside encore de nos jours.

I. Dominique FOURIER, officier en l'état de la grande duchesse de Toscane, vivant en 1591, épousa 1.° Anne Vacart; 2.° Michelle Guerrin, avec laquelle il vivait le 21 mars 1595. Il eut du premier lit:

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Jacques, qui épousa Marie Marteau, dont il eut :
 a. Nicolas Fourier ;
 b. Anne Fourier ;
 c. Françoise Fourier, mariée au sieur Mengin ;
 d. Gabrielle Fourier ;
 e. Marie, alliée au sieur Jacob ;
 f. Catherine Fourier ;
3.° Pierre, chanoine régulier et curé de Mathincourt, instituteur des filles de la congrégation de Notre-Dame, et réformateur des chanoines réguliers de Lorraine, mort à Gray, en 1640, âgé de soixante-seize ans, abbé de Chamouzey, ensuite béatifié, et honoré aujourd'hui dans l'église, sous le titre de *Bienheureux* ;
4.° N...., mort sans avoir été marié ;
5.° Marie Fourier, épouse du sieur Bourtier.

II. Jean de FOURIER, Ier du nom, premier conseiller-assesseur au bailliage de Nomeny, en Lorraine, épousa Anne Barbier, dont il eut :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Henri Fourier, archiprêtre, curé de Nomeny ;
3.° Marguerite, femme de Jean Barot ;
4.° Anne, religieuse au monastère de la congrégation de Notre-Dame ;

III. Nicolas FOURIER, conseiller au bailliage de Nomeny, par lettres-patentes du duc Charles IV, du 29 décembre 1664, épousa 1.° Christophe Henri ; 2.° Marie Garnier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Claude, mort correcteur des Minimes.

Du second lit :

3.° Nicolas, curé de Mathincourt ;
4.° Pierre, tué dans les guerres de Hongrie ;
5.° Françoise, religieuse de la Congrégation et supérieure à Nemours ;
6.° Madelaine, mariée à Abraham Michelet, lieutenant-général au présidial de Metz ;
7.° Marguerite, femme de Nicolas Hennequel.

IV. Jean FOURIER, IIe du nom, lieutenant-général à Nomeny, mourut en 1709 ; il avait épousé Françoise Tulon, dont il eut :

1.° Dieudonné, prêtre, curé d'Argency ;
2.° Pierre, dont l'article suit ;
3.° Jean, capitaine au régiment de Blaisois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4.° Anne Fourier, alliée à Charles de Bonnefoy, écuyer, capitaine au régiment des gardes de S. A. R.

V. Pierre FOURIER, lieutenant-général au bailliage de Nomeny, puis prévôt et subdélégué au même bailliage, épousa Elisabeth Dedon, dont il eut :

1.° Jean-Pierre, dont l'article suit ;
2.° Charles, seigneur de la Borde, ci-devant procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Nancy. Il épousa Sophie Mailliart, fille d'Etienne-Henri Mailliart, seigneur de Labeuville, doyen des conseillers de la chambre des comptes de Lorraine, et d'Anne des Fossés de la Huchaudière, sa seconde femme.

VI. Jean-Pierre FOURIER, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, épousa 1.° Françoise Lefebvre, fille de Charles-François Lefebvre, conseiller

d'état du Roi et son procureur-général en la chambre des comptes de Lorraine ; 2.° par contrat du 14 janvier 1750, Marie-Catherine Protin, fille aînée de messire Georges-François Protin, chevalier, seigneur de Château-brehain, etc. conseiller d'état des ducs Léopold I et François III, maître de leurs requêtes ordinaire, et de dame Anne-Louise Viriet. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre-Fourier Fourier, écuyer, lieutenant au régiment Dauphin infanterie, qui épousa Catherine Jehannot, dont est issu Pierre-François-Fourier Fourier, né le 4 septembre 1780, qui obtint de M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, un certificat constatant qu'il a la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes qui ont droit d'être reçus à l'école royale militaire, du 18 septembre 1788 ;

2.° Elisabeth Fourier.

Du second lit :

3.° François-Godefroy, dont l'article suit ;

VII François-Godefroy Fourier de Bacourt, fils de Jean-Pierre Fourier, et de Marie-Catherine Protin, sa seconde femme, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, charge qu'il a exercée jusqu'à sa suppression, arrivée par suite de la révolution, a épousé, par contrat du 21 février 1786, Marie-Anne-Sophie-Thérèse de Mailliart, fille de messire Charles-François de Mailliart, chevalier, seigneur de Gouebervaux, de Berniqueville et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne de Breil de la Brossardière. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre-Fourier-Alexis Fourier de Mailliart (1) de Bacourt, officier au troisième régiment d'infan-

(1) Par ordonnance du Roi, du mois de janvier 1815, Pierre-Fourier-Alexis Fourier de Bacourt a été autorisé à ajouter le nom de *Mailliart* à son nom de famille. Il écartèle ses armes de Mailliart, qui est de pourpre, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de giraffe d'argent.

terie de la garde royale, qui a eu l'honneur d'être admis, par ordre de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, le 19 mars 1814, comme officier volontaire attaché à la garde de S. A.;

2.° Charles Fourier de Bacourt;

3.° Adolphe-Fourier de Bacourt.

Armes : d'azur à trois bandes d'or, au chef d'argent, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules, accostée de deux roses du même, pointées d'or.

LE MOYNE DE MARGON, famille ancienne, originaire d'Auvergne qui vint s'établir en Languedoc vers la fin du seizième siècle, province où elle reside encore de nos jours.

I. Jean LE MOYNE (*Monachi*), est nommé avec la qualité de magistrat, dans le codicille de noble et puissant homme Sibuet de Virieu, seigneur de Faverges, du 29 décembre 1494. Ce fut probablement lui qui signa, au mois de décembre 1497, l'acte de la ratification faite par Jean, comte de Foix, de l'échange passé entre noble Antoine de Rastel, écuyer, co-seigneur de Rocheblave, et noble Barthomieu de Pena, co-seigneur du même lieu. On le croit père de :

II. Jean-François LE MOYNE, qui possédait, du chef de *ses ancêtres maternels*, un fief noble à Riom. Il eut pour fils :

III. François LE MOYNE, écuyer, qui suivit, en qualité de capitaine, le connétable de Montmorency, à Bordeaux, du tems des guerres des religionnaires, et se touva à la bataille de Saint-Quentin en 1557, où le connétable fut fait prisonnier. Il avait épousé, par contrat du mois de mai 1550, Jeanne de Calvet, et fit son testament le 3 novembre 1599. Il eut pour enfants :

1.° Gabriel, dont l'article suit ;

2.° Jean-Adrien, tué au service du Roi.

IV. Gabriel LE MOYNE, écuyer, est aussi qualifié capitaine, avant son mariage contracté le 3 mai 1587, avec

N... de Massip, fille de M. de Massip, viguier de Saint-Chignan ; il en eut :

1.° Pierre, mort jeune ;
2.° Nicolas, dont l'article suit ;
3.° Deux filles, mariées.

V. Nicolas LE MOYNE, écuyer, épousa Marie Polleau, et en eut :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;
2°. Marie le Moyne, mariée à M. Hénault, fermier-général ; mère de M. Hénault de Montigny, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du Château-Trompette, et du célèbre président Hénault ;
3.° Plusieurs filles, dont deux religieuses.

VI. Nicolas LE MOYNE, capitaine de dragons, épousa demoiselle N..... de l'Epine, en 1650, et en eut :

VII. René LE MOYNE, écuyer, directeur des fermes du Roi et des économats du Languedoc, seigneur et baron de Margon, qui épousa, en 1698, Elisabeth de Surirey de Saint-Remy, sa cousine germaine, fille de Pierre de Surirey, seigneur de Saint-Remy, lieutenant du grand-maître de l'artillerie de France, et gouverneur de l'arsenal de Paris, et de demoiselle Hénault. Il eut de ce mariage :

1.° René, mort jeune ;
2.° Autre René, aussi mort jeune ;
3.° Paul-Camille, seigneur de Margon, ancien lieutenant au régiment de Vivarais, mort en 1745, à l'âge de trente-six ans ;
4.° Michel-Auguste, qui suit ;
5.° Quatre filles, mortes sans alliances.

VIII. Michel-Auguste LE MOYNE, sieur de Montblanc, seigneur de Margon après son frère, officier au régiment de Vivarais, épousa Marie-Anne Malafosse, dont sont issus :

1.° Joseph-Michel, dont l'article suit ;
2.° Jean-François-René-Auguste LE MOYNE, dit le chevalier de Margon, ancien capitaine d'infanterie. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792,

dans la coalition des gentilshommes du Languedoc, commandée par M. le maréchal de Castries; celle de 1793, dans la compagnie n.° 2 des chasseurs nobles, et mourut au mois de février 1794, des fatigues qu'il avait essuyées dans la dernière campagne, à Oberndorf, trois jours après avoir quitté le camp;

3.° Deux filles, dont l'une morte en bas-âge, et l'autre mariée à M. Henri de Plos.

IX. Joseph-Michel le Moyne, seigneur de Margon, éprouva, quoique accablé d'infirmités, tous les malheurs de la révolution. Il fut dénoncé au commencement de septembre 1793, comme donnant asile aux prêtres et aux émigrés, et fut mis en arrestation chez lui par le commissaire Chaudron-Rousseau, avant la promulgation de la loi contre les suspects. Il fut transféré ensuite dans la maison d'arrêt de Montpellier; la dévastation, la spoliation de son château et la perte de la plus grande partie de sa fortune, furent les suites de cette arrestation. Il avait épousé, le 28 novembre 1774, Anne-Françoise de Lavit de Vigne, morte au mois d'octobre 1785 (1). Il eut de ce mariage:

1.° Michel-Louis-René, dont l'article suit;
2.° Autre Michel-Louis-René, mort jeune;
3.° Joseph-Camille, chevalier de Margon, qui, pendant l'interrègne, refusa ouvertement de prêter serment de fidélité à l'usurpateur, en sa qualité d'adjoint de la commune de Margon. Il donna sa démission, ayant déclaré qu'il n'assisterait jamais à aucune publication qui n'émanât de l'autorité légitime. Ayant reçu, par l'entremise de son frère aîné, le baron de Margon, le 29 juin 1815, l'arrêté de monseigneur le duc d'Angoulême, enjoignant aux anciens administrateurs de reprendre leurs fonctions, il ceignit, en bravant tous les

(1) Son mari fit élever sur sa tombe un cippe, surmonté d'une croix, avec cette inscription : *Hic jacet in Domino nobilis Anna Francisca Mauritius de la Vit omnibus virtutibus egregia matrorum et uxorum Chri·tianarum exemplar perfectissimum, Obiit sanctissimo anno Domini* 1785 *die octobris XXII, nata XXXIII annis.* Ce monument a été détruit pendant la révolution.

dangers, la ceinture blanche, et fut le premier administrateur de l'arrondissement de Béziers, qui publia le gouvernement royal. Il envoya le même soir, aux maires des villages circonvoisins, l'arrêté qui lui avait été transmis, afin que, d'après son exemple, ils le proclamassent dans leurs communes respectives;

4.° Autre Joseph-Camille, ancien sous-lieutenant au huitième régiment de chasseurs à cheval, qui, dès que le drapeau blanc fut arboré, s'empressa de former une compagnie pour aller défendre Béziers, et y resta tout le tems que cette ville fut menacée d'un siége. Il passa ensuite dans le troisième bataillon des chasseurs d'Angoulême, de l'Hérault, commandé par son frère, qui le nomma capitaine des voltigeurs. Il a servi dans ce corps, pendant les dix mois de son existence, avec beaucoup de zèle et de dévouement;

5.° N.... mariée à M. Auguste Bouïssin;

6.° N.... mariée à M. Laget.

X. Michel - Louis - René LE MOYNE, baron de Margon, partit en qualité de volontaire dans la compagnie du chevalier de Noyant, pour s'opposer au progrès de Buonaparte; a fait la campagne du Dauphiné sous les ordres de monseigneur le duc d'Angoulême; fut désigné pour obtenir la croix de la Légion d'Honneur, à l'affaire de Montélimart, où il se conduisit avec courage et sang-froid; se trouva aux combats du Crest et de l'Isère, où il fut blessé d'un coup de feu à la jambe droite; obtint le brevet provisoire de la Légion d'Honneur le 9 avril 1815, et de retour chez lui, il refusa le serment qu'on lui demanda de fidélité à l'usurpateur. Il fut dénoncé le premier juin de la même année, comme fauteur des rassemblements royalistes, et rejoignit le 23 suivant celui que le marquis de Montcalm avait formé à Villeneuve. Il autorisa le baron de Margon à former un bataillon d'élite, qui fut depuis le troisième du régiment des chasseurs d'Angoulême de l'Hérault (1). Il partit aussitôt

(1) Nous transmettons ici les remerciements adressés à M. le baron de Margon, par les officiers et sous-officiers de ce corps

pour l'arrondissement de Lodève, asile des fédérés du département de l'Hérault, et avec le secours de MM. de Laures et Estorck, maires de Gignac et de Saint-André, et de M. Auguste Bouïssin, de Clermont, et le concours de plusieurs communes, notamment de celle de Saint-André, entièrement dévouée au Roi, il parvint le lendemain à faire arborer le drapeau blanc dans tout l'arrondissement de Lodève, excepté dans le chef-lieu, où étant allé seul et sans escorte faire proclamer l'arrêté de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, pour ne pas exposer ses enfants qui s'y trouvaient, faillit y être massacré, et n'en sortit que miraculeusement. Les fédérés ayant placé, à tous les embranchements des che-

---

qui servaient sous ses ordres, par la voix du journal (le Véridique) de leur département :

Les officiers, sous-officiers et soldats des Chasseurs d'Angoulême prient leur digne chef, le baron de Margon, d'agréer l'expression de tous les sentiments qu'ils éprouvent en recevant les adieux touchants, et les honorables recommandations qu'il veut bien leur adresser. L'amour de notre Roi inspira notre zèle : c'est vous, Monsieur, qui l'avez éclairé, dirigé et soutenu ; votre sollicitude et votre dévouement généreux ont aplani tous les obstacles, pourvu à tous nos besoins ; et, sous vos ordres, il nous a été facile de supporter toutes les privations, comme de surmonter toutes les difficultés : témoins de vos services, objet constant de vos soins et de votre affection, il n'est aucun de nous qui n'en soit vivement pénétré.

Si le nouvel ordre établi dans l'organisation militaire, a pu seul nous séparer d'un chef si digne de notre amour et de notre reconnaissance, les exemples de courage, d'honneur et de fidélité qu'il n'a cessé de nous donner, vivront à jamais dans notre mémoire ; heureux de pouvoir lui offrir l'hommage des nobles sentiments qu'il nous a inspirés, c'est par eux que nous ne cesserons de donner des preuves de notre dévouement au plus chéri des Monarques et à son auguste famille ; c'est par eux encore que nous trouverons la consolation de nous voir séparés de notre digne chef.

Rouch, de Lautrec, Marréaud, de Serre, Connéau *Capitaines :* Lafosse, de Mazerac, Guibal - Durivage, *Lieutenants :* Ravaille, de Salas, *Sous - Lieutenants ;* Dupuy, Nègre, *Chirurgiens - Aides - Majors ;* Benezech, *Sergent - Major ;* Peyre, *Sergent.*

Au nom de tous les Officiers, Sous-Officiers et Soldats du Corps.

mins, des postes pour l'arrêter, tuèrent le surlendemain, dans la nuit, un homme de leur parti, qu'ils prirent pour lui. Cependant M. de Margon ayant été informer M. de Montcalm du succès de sa mission, le trouva à Cette, disposé à prendre, vu les événements qui s'amélioraient tous les jours, des mesures de prudence et de modération. M. le baron de Margon, ayant été remplacé dans l'arrondissement de Lodève, par M. le chevalier de la Ferrière, à qui M. le marquis de Montcalm délégua tous ses pouvoirs, il s'occupa exclusivement de la formation de son bataillon, le plus nombreux du régiment des chasseurs d'Angoulême, qu'il leva et qu'il équipa en grande partie à ses frais. Il contribua, par des recrutements considérables, à la formation du régiment, et a concouru, pendant les dix mois de son existence, avec les trois autres chefs de ce corps, à maintenir la tranquillité dans les Cévennes et à Nîmes, où les malveillants paraissaient disposés à la troubler. Il est revenu dans ses foyers après la dissolution du corps, emportant les témoignages les plus avantageux de l'amitié et des suffrages de ses officiers. Il a épousé, au mois de novembre 1800, Françoise-Ursule-Lucrèce-Hélène Vinas, fille unique de Jean Vinas, ancien secrétaire du Roi, et nièce de M. Jean-François Vinas, capitaine au régiment de royal Roussillon, mort en 1799, à Dubna, en Volhinie, après avoir fait, avec distinction, toutes les campagnes de l'armée de Condé. De ce mariage sont issus :

1.° Michel-Jules-Gaston-Marie le Moyne de Margon, né le 22 mars 1802 ;
2.° Joseph-René-Camille le Moyne de Margon, né le 26 décembre 1805 ;
3.° Jean-Marie-Hippolyte-Auguste le Moyne de Margon, né le 3 juillet 1807 ;
4.° Joséphine Lucrèce-Pulchérie du Moyne de Margon, née le 26 avril 1804 ;
5.° et 6.° Deux enfants morts en bas âge.

Par les mariages que cette famille a contractés, elle trouve alliée aux maisons de Rieux de Beauvau, d'Au beterre, de Graville, de Fremeur, etc., etc.

Armes : Parti au 1 de gueules, à trois fasces ondées d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs

de lys d'or; au 2 coupé, au premier d'or, au cep de vigne terrassé de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux mouchetures du même; au second d'or, à la barre de gueules, chargée de trois têtes de lévriers contournées d'argent, colletées de gueules, sur le tout d'or, à trois pals de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, qui est de LE MOYNE. Supports : deux lions. Couronne de comte.

DORAT DE CHATELUS, famille originaire de Limosin; la branche de Paris, établie en Bourbonnais, depuis près de deux cents ans, vient de Jacques Dorat, écuyer, seigneur de Chatelus, qui avait épousé Catherine de Chamfeu. Cette branche est représentée aujourd'hui, par :

Quintien-Ambroise DORAT DE CHATELUS, né le 30 juillet 1746, ancien officier au régiment de Poitou, a épousé en premières noces Charlotte de Lostanges, et en secondes noces, le 17 janvier 1768, Françoise Monique de Courvol, fille de Germain-Gabriel de Courvol de Montas, brigadier de garde-du-corps du Roi Louis XV, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Monique Carpentier de Changy, de laquelle est issu :

Pierre-Claude DORAT, né le 29 avril 1770, ancien officier au régiment de Saintonge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié le 7 mai 1803, à Hélène Camille de Bonnay, fille de Charles-François, marquis de Bonnay, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ambassadeur à la cour de Berlin, et de Marie-Louise Razoir de Croix, de laquelle est issu :

Pierre-Marie-Edmond DORAT, né le 4 octobre 1806.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois croisettes patées d'or; au 2 d'azur, à trois maillets d'argent, emmanchés d'or; au 4 fascé d'or et d'azur; l'écartelé bordé engrêlé d'argent.

BOISROT DE LA COUR, en Berri, famille originaire de Lorraine.

I. Louis Boisrot, seigneur des Combes, et Etienne Boisrot, son frère, seigneur de Chaumes, furent les premiers de cette famille qui vinrent s'établir en Berri; ils se fixèrent à Bourges, où ils furent naturalisés par lettres de l'an 1535. Ce dernier, échevin de Bourges en 1546 jusqu'en 1561, épousa Marguerite Bureau, dont il n'eut point d'enfants. Louis Boisrot épousa, 1.° par contrat du 15 décembre 1528, Marie d'Offéré, fille de Jean d'Offéré, et de Jacquette Bazier; 2.° Jacquette Pastureau. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Marguerite Boisrot, dame des Combes, mariée, le 15 mai 1549, à Jean Grougnon, seigneur de Cloix. Elle mourut en 1552;

Du second lit:

2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Nicolas Boisrot, mort sans enfants en 1569;
4.° Louis Boisrot, seigneur du Gourt, échevin de Bourges en 1572, 1573, 1578, 1579, marié, 1.° avec Gabrielle du Moulin, en 1570; 2.° à Françoise Biet; 3.° avec Catherine Jaupitre. Ses enfants furent;

Du premier lit:

a. Marie Boisrot, femme d'Etienne Léveillé, lieutenant-général à Dun-le-Roi;

Du second lit:

b. Françoise Boisrot, Mariée à Pierre de Boisrouvrai, lieutenant en la maréchaussée de Berri;

5.° Jacquette Boisrot, mariée à Jason Arthuys, écuyer, seigneur de Saint-Soui, second fils de François Arthuys, Ier du nom, écuyer, seigneur de l'Arthuys, lieutenant des tour et châtel d'Issoudun, et de Perpétue Robinet. Elle était veuve en 1562.

II. Jean Boisrot, Ier du nom, seigneur de Galles et de Guilly, échevin de Bourges en 1568, 1569 et 1574, épousa, 1.° Marie Gizardeau ; 2.° Jeanne Lauverjat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jean Boisrot, seigneur de Vellongeon, qui épousa Aimée de Thibaud, dont il eut Catherine Boisrot, dame de Villongeon, mariée à Jean, chevalier, seigneur de Sainte-Fère, de la Jauge et de la Haye-Blanche ;

2.° Etienne Boisrot, qui passa toute sa vie dans les armées en France, en Lorraine, en Allemagne, en Livonie et en Hongrie, ayant le commandement de gens de guerre, tant de pied que de cheval, suivant les lettres du duc de Lorraine aux duc et duchesse de Bavière, et les lettres de l'empereur Mathias, écrites à l'archiduc Albert, le 24 janvier 1607, où il fait mention des services qu'il avait rendus contre les Turcs, en qualité de capitaine de chevau-légers, pendant sept ans. Frédéric Ulric, duc de Brunswick, lui donna commission de lever une compagnie franche de trois cents hommes. Il servit le roi Louis XIII en qualité de lieutenant-colonel des lansquenets, tant deçà que delà les monts, suivant les lettres de Sa Majesté, des 29 septembre 1617, et 6 août 1618. L'empereur Ferdinand II écrivait en sa faveur à la reine Anne d'Autriche, le 21 mai 1621, à propros des services qu'il avait rendus à S. M. I. Elle le qualifie dans sa lettre, *Virum longo rerum militarium usu pervarios munerum Castrensium gradus exercitatum et præclaris obsequiis de augustâ domo nostrâ bene meritum.* Il mourut sans alliance;

3.° Jeanne Boisrot, mariée, l'an 1584, à Germain Montagu ;

4.° Jacqueline Boisrot ;

Du second lit :

5.° Jacques, dont l'article suit.

III. Jacques Boisrot, Ier du nom, seigneur du Luet, capitaine au régiment d'Enghien, épousa par contrat du 27 août 1614, demoiselle Marie Picault, fille de Ga-

briel Picault, conseiller du Roi au présidial de Berri, et de Jacqueline Gassot. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques Boisrot, né le 9 mars 1621, seigneur de Luet, capitaine d'infanterie dans le régiment de Conti, puis de chevau - légers dans le régiment de Cœuvres, marié en 1675 avec Antoinette le Jeune, veuve de Jacques Aligret, seigneur de la Croix-Marné. Il mourut sans enfants en 1681 ;
2.° Etienne Boisrot, né le dernier janvier 1625 ;
3.° Jean, dont l'article suit ;
4.° Marie Boisrot, née le 21 avril 1617,
5.° Jeanne Boisrot, née le 14 mai 1618,
6.° Catherine Boisrot, née le 7 janvier 1624, } mortes sans alliance.

IV. Jean Boisrot, IIe du nom, née le 25 décembre 1628, épousa, le 23 décembre 1660, Jeanne Hérault, dont il eut :

V. Sébastien Boisrot, marié, le 19 février 1675, avec Antoinette Aufauvre. Il eut de ce mariage :

1.° Jacques Boisrot, prêtre, curé de Saint - Martinien ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
4.° Antoine Boisrot, marié avec Françoise Baudon.

VI. Jean Boisrot, IIIe du nom, né le 25 novembre 1688, fut marié par Jacques Boisrot, son frère, curé de Saint-Martinien, le premier décembre 1725, avec demoiselle Jeanne Brethon, dont sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit ;
2.° Jacques de Boisrot, prêtre, docteur en Théologie, doyen du chapitre de Saint Martin-d'Huriel ;
3.° Louis - Gilbert, marié avec N.... du Pré, dont il n'a eu qu'une fille ;
4.° Jean de Boisrot des Saignes, mort sans postérité ;
5.° Claudine de Boisrot, morte sans alliance ;
6.° N.... de Boisrot, mariée à M. Guerin de Guédolle.

VII. Joseph de Boisrot, Ier du nom, chevalier, conseiller du Roi, seigneur de la Cour, de Brillat, de Chezmouirx, lieutenant - général de police à Montluçon,

épousa le 22 mai 1757, Marie - Anne Graillot. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques de Boisrot, chevalier, possesseur des terres de la Cour et de Brillat, né le 23 février 1758, créé baron par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, en date du 3 mars 1815, confirmatives d'autres lettres patentes qui lui concèdent le même titre. Il a été l'un des députés de l'Allier à l'assemblée nationale législative, président de l'administration centrale, et membre du collége électoral du même département. Il a épousé, 1.° en 1779, Ursule Petit, 2.° le 22 février 1794, Marie du Breul de la Brosse, fille de Vincent du Breul, chevalier, seigneur, de la Brosse et des Places, ancien capitaine de cavalerie. Elle est morte sans postérité la même année ;

2.° Charles - Gilbert de Boisrot de Brillat, chevalier, garde du corps de Monseigneur, conte d'Artois, né en 1759, mort au service en 1791, sans avoir été marié ;

3.° Jean - Louis - Désiré, dont l'article suit ;

4.° Geneviève de Boisrot, mariée avec Jean-Baptiste le Cointe, écuyer, dont sont issus Eugène et Joséphine le Cointe ;

VIII. Jean - Louis - Désiré de Boisrot, né le premier mai 1769, d'abord surnuméraire dans les gardes du corps de S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, puis nommé par S. M. Louis XVI, officier au régiment de Lorraine, infanterie , où il était lieutenant des grenadiers en 1790, a donné sa démission au mois de janvier 1793, et a épousé, le 4 juin 1798, Emilie de Ripont de la Salle, dont sont issus :

1.° Abel de Boisrot, né le 28 mai 1799 ;

2.° Antoine de Boisrot, né le 30 novembre 1800 ;

3.° Marie-Anne - Clémence de Boisrot, née le 15 novembre 1806.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, celles en chef sommées de deux oiseaux affrontés d'argent.

RICHARD, famille noble qui a longtems été établie à Alloz, petite ville en la Haute-Provence, autrefois fortifiée.

Elle y possédait dès le quatorzième siècle, et peut-être longtems auparavant, un domaine de son nom, dont elle paraît avoir joui en fief, vû la nature des droits qui en dépendaient, et notamment le droit exclusif de pâturage sur les montagnes qui confrontaient ce domaine, qu'elle a conservé jusqu'à la fin du dernier siècle. On ignore si c'est la famille qui a donné son nom au fief, ou si c'est de ce fief qu'elle tient le sien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'y est formé le *Hameau de Champ Richard*, qui existe aujourd'hui près de cette ville.

Plusieurs de ces Richard servirent aux quatorzième et quinzième siècles, dans les armées de Sardaigne et dans celles d'Angleterre.

I. Hugues, premier connu de la famille, passa au service d'Angleterre, vers le commencement du quatorzième siècle, s'attacha au parti de Jean de la Pole, de la maison des ducs de Suffolk (1), et fut tué à la bataille de Stoke, en 1488.

II. Jean, fils de Hugues, se trouva à la même bataille et y fut tué, mais il laissa un fils, qui suit :

III. Charles, épousa Marie de *la Pole*, de la maison ci-dessus mentionnée. Ils périrent tous deux, sous prétexte de religion, en 1542, victimes de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui en voulait principalement à la famille de la Pole, à cause de ses droits à la couronne (2).

---

(1) Ce Jean de la Pole était le comte de Lincoln, dont le père, Jean de la Pole, duc de Suffolk, avait épousé Elisabeth Plantagenet, sœur d'Edouard IV, et avait été déclaré, par Richard III, héritier du trône d'Angleterre (*Histoire d'Angleterre*).

(2) Charles Richard et ses successeurs descendent donc, par Marie de la Pole, de la maison des ducs de Suffolk. Edmond de la Pole et Richard de la Pole, derniers princes de cette maison et de celle d'York, par leur aïeule Elisabeth Plantagenet, avaient péri, le premier dans la tour de Londres, par ordre de Henri VIII, et le second, à la bataille de Pavie, auprès de François I[er] (*Histoire d'Angleterre*). La princesse Marie de la Pole leur ayant survécu, devint donc l'héritière de la maison de Suffolk et de celle d'York.

IV. Vincent Ier, fils de Charles, pour se soustraire au sort de son père, vint en France avec son fils, qui suit, qu'il comptait faire passer en Italie, auprès du cardinal *Pole*, son proche parent, qui fuyait aussi pour se soustraire aux poursuites de Henri VIII. Mais Vincent Ier mourut à Alloz, la même année.

V. Vincent II, son fils, fut conseiller-sénateur au sénat de Nice, se maria à Alloz en 1556, et mourut le 22 novembre 1636, à l'âge de cent-un ans.

VI. Vincent III, fils de Vincent II, était mort avant son père en 1618. Il avait laissé un fils, qui suit :

VII. François, né le 24 février 1577, épousa demoiselle N... Honorat, d'une famille noble d'Alloz. Ils moururent audit lieu, en 1630, du fléau de la peste.

VIII. Sébastien, leur fils, leur succéda, hérita de plusieurs autres successions, fut nommé juge ordinaire d'Alloz, le 8 janvier 1692. Il avait épousé dame Marguerite d'Allègre, de famille noble, le 1er janvier 1648, et il mourut le 7 août 1694. Il eut de son mariage :

1.° Jean, conseiller au conseil de Colmar en Provence ;
2.° Joseph, curé du Quirieu, et du Villard-Reymond, en Dauphiné ;
3.° Etienne, qui suit ;
4.° Une fille mariée avec messire Charles Pascalis, capitaine au régiment de Lasti.

IX. Etienne, vint s'établir au Villard Reymond, auprès de son frère, se maria, le 3 novembre 1694, avec demoiselle Marguerite Pélissier. Il décéda le 3 mars 1723, et laissa :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Joseph, mort curé de la paroisse de la Garde, en Dauphiné.

X. Jean, succéda à son père, et épousa dame Claudine Garden de La Fond, de la maison de Garden de Lessard, qui tire son origine de lord Garden, qui s'était établi en Dauphiné vers l'an 1300. Jean mourut le 9 novembre 1755. De son mariage étaient nés :

1.° Joseph, qui suit :
2.° Jean-Baptiste ;

3.° Etienne, qui fonde la branche de Rochelines, établie au Puy-en-Velay, et rapportée ci-après.

XI. Joseph, seigneur de Corbery, et, en partie, des fiefs de Lyon et de Gondy, chevalier, mort en 1807; il avait épousé à Paris, le 15 février 1775, Marie-Sophie de Beauvalet, de laquelle il a eu :

XII. Augustin-Thomas de Corbery, chevalier, marié à Jeanne-Marie-Eulalie d'Arcis, le 4 juillet 1807. De ce marige est né, en 1809 :

Charles-Gustave-Auguste.

Branche de Rochelines.

XI. Etienne Richard de Rochelines, marié au Puy-en Velay, à Claudine Parrel de Beaubac, de laquelle il a, entre autres enfans :

1.° Jean-Baptiste-Julien, qui suit ;
2.° Clotilde Richard ;

XII. Jean-Baptiste-Julien Richard de Rochelines, né le 19 novembre 1785, chevalier, capitaine-lieutenant d'artillerie dans la garde royale, chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine.

Cette généalogie a été dressée d'après celle qui se trouve dans l'ancien dictionnaire de la noblesse, in-4.° à la lettre R, tome XII, et sur les titres originaux qui m'ont été communiqués.

Armes : D'azur, au rich, ou loup cervier, au naturel ; au chef d'or, chargé d'un léopard de gueules.

LAMOTE BARACÉ DE SENONNES, maison originaire de la Bretagne, mais établie depuis plusieurs siècles en Anjou. En 1150, un seigneur de Lamote-Baracé fit bâtir dans sa terre de Lamote, près d'Angers, une église qu'il dédia à la Vierge. Depuis cette époque, les titres de la maison de Lamote sont établis sans interruption.

Un Poulcre de Lamote Baracé, fut capitaine de cent hommes d'armes de la garde de François Ier.

Un autre seigneur de Lamote fut premier écuyer et chambellan de la Reine Jeanne d'Albret.

Le marquis de Senonnes, marquis de Lamote Baracé, seigneur de Senonnes, de Lamote, de Baracé, de Saint-Aignan, Saint-Michel, en Craonnais, Brain et autres

lieux, commanda, en 1693, l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou.

Son frère Philippe-Claude DE LAMOTE BARACÉ fut successivement commandant de l'artillerie dans l'armée du marquis d'Harcourt et commandant-général de l'artillerie de France et d'Espagne, dans l'armée du maréchal de Berwick.

Un autre Pierre, marquis DE LAMOTE BARACÉ, marquis de Senonnes, seigneur des lieux ci-dessus désignés, quitta le service, jeune encore, avec le grade de capitaine en premier dans le régiment du Roi.

Son fils Pierre-François, marquis de Senonnes, marquis de Lamote Baracé, seigneur des lieux désignés ci-dessus, a servi dans le régiment de Rohan-Soubise en 1787; il eut l'honneur d'être présenté au Roi et de monter dans les carrosses de S. M. Ayant émigré au commencement de la révolution, il fut pris en 1793 et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

Cette famille existe maintenant en deux branches. La branche aînée représentée par :

1.° Pierre-Vincent-Gatien, marquis de Senonnes et de Lamote Baracé, résidant en Anjou, en sa terre de Sautré.

2.° Alexandre de Lamote Baracé, vicomte de Senonnes, frères du précédent, lieutenant de cavalerie, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, secrétaire-général des musées royaux, chevalier de l'ordre royal et de la Légion d'Honneur, commandeur de l'ordre noble de Saint-Hubert et de plusieurs autres. Membre de l'institut royal de France et de la société royale académique des sciences de Paris.

La seconde branche est représenté par :

Auguste, comte de Lamote Baracé, ancien officier de dragons, résidant en Touraine à sa terre du Coudray.

Armes : d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même; à l'écusson du champ, chargé d'une fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lys du même, brochant sur le lion. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

BESIADE D'AVARAY, noble et ancienne famille de Béarn, connue dès le douzième siècle, mais dont la filiation, suivie et prouvée par titres, ne remonte qu'à :

I. Amanieu de Besiade, qui rendit des services militaires à Louis X, roi de France, duquel il reçut, le 3 janvier 1314, une donation de trente livres tournois, en récompense de ses services, sous le bon plaisir de Philippe-le-Bel, son père, roi de France. Il fut père de :

II. Amanieu de Besiade, IIe du nom, mort le 14 février 1391 ; laissant :

III. Amanieu-Donat de Besiade, qui épousa Jeanne de Carnou, dont il eut trois enfants, savoir :

1.° Raimond-Amanieu, dont l'article suit ;
2.° Jean, religieux aux carmes de Sauveterre Il testa en 1428, et mourut au mois d'avril 1433 ;
3.° Jeanne, dont l'alliance est inconnue.

IV. Raimond-Amanieu de Besiade, co-seigneur de Muning, épousa noble Miramonde de Barsum, et fit, en 1469, une donation de cinquante sols morlas de rente annuelle, en faveur des religieux carmes, établis à Sauveterre, en présence de Jean de Besiade, son frère, à prendre sur la redevance de la seigneurie de Muning, et sur le revenu du pont de la ville de Sauveterre, *dit de Besiade*, où sont ses armes. Il eut pour fils unique :

V. Arnaud-Ramond de Besiade, co-seigneur de Muning, qui s'allia avec noble demoiselle Jeanne d'Augas, et testa le 26 février 1509. Il en eut :

1.° Jean, qu'il institua son héritier universel, tant de ses biens nobles qu'autres, et qu'il fit aussi son exécuteur testamentaire ;
2.° Ramond, dont l'article suit ;
3.° Peyrot de Besiade.

VI. Ramond de Besiade, co-seigneur de Muning, épousa, le 6 août 1513, demoiselle Ramond de Causit, fille de Ridan de Causit, écuyer. Il fut père de :

VII. Jean de Besiade, Ier du nom, co-seigneur de

Muning, qui prêta serment de fidélité, et rendit hommage, le 6 février 1538, dans la maison épiscopale de Lescar, entre les mains de l'évêque de ce lieu, commissaire du roi de Navarre, pour recevoir les hommages et serments de fidélité des nobles du pays de Béarn, au nom de Ramond de Besiade, son père, lequel reconnaît devoir à ce prince *un fer de lance* de redevance, pour la seigneurie de Muning, et cinq sols *morlas*, pour la coutume qu'il a sur le pont de Sauveterre, dit *de Besiade*. Il épousa, le 6 août 1539, assisté de son père et de Jean, prieur d'Ordioze, son oncle maternel, demoiselle Bernardine de Campanhe de Castigbon, fille de noble Jean de Campanhe, et de demoiselle Jeannette de la Salle. Il testa le 6 mai 1580, laissant de son mariage :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Jacob, } vivants en 1575 ;
3.° Bernardine, } vivants en 1575 ;
4.° Jeanne, } vivants en 1575 ;

VIII. Arnaud DE BESIADE, seigneur de Muning, épousa, le 13 juin 1575, Jeanne de Bachoé, fille de noble Jacob de Bachoé, seigneur d'Andreny. De ce mariage est issu :

IX. Jean DE BESIADE, II° du nom, seigneur de Muning, qui eut commission de la reine, mère du roi Louis XIII, pour lever une compagnie de cent hommes d'armes, datée d'Angers, le 20 juillet 1520. Il épousa, le 23 avril 1613, demoiselle Anne d'Arridole, fille de Jean d'Arridole, seigneur d'Arrocain, dont sont issus :

1.° Jacques, seigneur de St-Martin, mort en 1661 ;
2.° Théophile, dont l'article suit ;
3.° Marie de Besiade, alliée, le 5 janvier 1635, à Jean de Gassion, président à mortier au parlement de Pau, conseiller d'état, en 1636, frère aîné de Jean de Gassion, maréchal de France, et fils de Jacques de Gassion, président au conseil souverain de Navarre et de Béarn, et de Marie d'Esclaux.

X. Théophile DE BESIADE, chevalier, marquis d'Avaray, seigneur du Tertre et de Létion, partagea, le 28 juillet 1661, la succession de son père, avec Jacques de Besiade, chevalier, seigneur de Muning, de Saint-

Martin, d'Auroiste et de Saint-Gladie, son frère aîné. Il fut nommé, le 26 avril 1667, grand bailli d'épée d'Orléans, et commanda, en cette qualité, l'escadron et la brigade d'Orléans, sous les ordres du maréchal de Créqui, lors de la convocation de l'arrière-ban, en 1674. Il avait épousé, 1.° le 18 mars 1652, demoiselle Marie des Estangs, fille de Théodoric des Estangs, chevalier, seigneur d'Escrennes, et de dame Anne Bigot; 2.° le 21 juillet 1665, demoiselle Dorothée Barthon de Montbas, fille de François Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Denise de Maillé de Benehart. Du premier lit sont issus :

1.° Claude-Théophile, dont l'article suit;
2.° Marie-Charlotte, mariée à François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Gaujac et d'Estillac, chevalier des ordres du Roi et lieutenant-général de ses armées, fils de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du Roi, et de Jeanne, dame de Carmain. Ils n'eurent qu'une fille unique, mariée, le 24 mars 1702, à François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange et de Chabannais, maréchal des camps et armées du Roi;
3.° Françoise-Marie de Besiade, morte jeune.

XI. Claude-Théophile DE BESIADE, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Létion, de Courbouson et de la Brosse-Montmort, chevalier des ordres du Roi et lieutenant-général de ses armées, né le 2 mai 1655, ayant trouvé la succession de son père surchargée de dettes, obligé de se défaire d'une partie de ses terres, il vendit celles de Bearn au marquis de Gassion, son cousin-germain; il fut d'abord page de MONSIEUR, frère du roi Louis XIV, ensuite cornette au régiment de Sourdis, cavalerie, le premier octobre 1662; servit au siége de Maestricht, en 1673; combattit à Seneff, en 1674; couvrit, en 1675, les siéges de Dinant, de Huy, de Limbourg; obtint une compagnie dans le même régiment, le 9 septembre suivant; se trouva aux siéges de Condé, de Bouchain, d'Aire, en 1676; au siége de Valenciennes, à la bataille de Cassel, à la prise de Saint-Omer, en 1677; aux siéges de Gand, d'Ypres; à la bataille de Saint-Denis, près Mons, en 1678. Sa compagnie ayant été licenciée le 8 août 1679, on l'entretint capitaine réformé à la suite

du régiment de Grignan, par ordre du 15 du même mois. Il leva, par commission du 17 mars 1682, une compagnie de cavalerie, qu'il incorpora, par ordre du 22 juin, dans le régiment de cavalerie de Saint-Silvestre; il servit la même année au camp de la Sarre, au camp sur l'Escaut, au siége de Courtray, à la prise de Dixmude, au bombardement d'Oudenarde en 1683; à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684, au camp de la Saone, en 1685, 1686, 1687 et 1688; fut mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, qu'il leva par commission du 20 août 1688; servait au camp de M. de Calvo, en 1689; fut fait brigadier par brevet du 28 avril 1694; servit à l'armée de Flandre sous Monseigneur; à la même armée sous le maréchal de Villeroy, en 1695; à l'armée de la Meuse sous le maréchal de Boufflers, en 1696; à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Villeroy, en 1697; fut fait maréchal de camp par brevet du 29 janvier 1702; fut envoyé commander à Naples en l'absence du comte de Marsin, et sous l'autorité du vice-roi, par commission du 19 juillet suivant; fut créé lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 10 février 1704; il continua de commander à Naples jusqu'au premier août 1705, qu'il en partit pour joindre l'armée du roi en Espagne, où il marcha au secours de Badajos, au mois d'octobre; servit dans la même armée sous le maréchal de Berwick, en 1706, et se trouva à la prise de Carthagène. Il continua de servir à cette armée, par lettres du 4 avril 1707; contribua particulièrement à la victoire remportée à Almanza, le 25 du même mois, à la soumission des royaumes de Valence et d'Aragon, au siége et à la prise de Lérida; servit à la même armée sous le duc d'Orléans; se trouva au siége de Tortose, à la prise de Pons, d'Alos, d'Aget et de Montagnana. Le Roi lui accorda, le 10 février de la mêne année, une pension de 4000 livres. Il servit encore, en 1709, sous le maréchal de Bezons; se trouva aux siéges et à la prise de Douay, du Quesnoy et de Bouchain, en 1712; se trouva, avec l'armée du Rhin, en 1713, au siége de Landau, à la défaite du général de Vaubonne, au siége et à la prise de Fribourg; fut nommé ambassadeur en Suisse en 1715; obtint par provisions données à Paris, le 23 décembre 1718, la lieutenance générale du gouvernement de Picardie, et les gouvernements particuliers de Peronne, de Roye et de Montdidier; fut pourvu, le

3 juillet 1719, des provisions pour la sixième place de grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et le Roi, voulant bien le dispenser, en considération de ses services et par distinction particulière, de passer par le grade de commandeur, il eut permission, par la même lettre du Roi, de prendre tout de suite le titre et les marques distinctives de cet ordre, dont il obtint la pension de 6000 livres en 1722. Ayant été rappelé de son ambassade, en 1726, le Roi lui fit l'honneur de lui écrire *qu'étant satisfait de ses services, il avait résolu de l'associer à son ordre du Saint-Esprit, dans la première promotion.* Il eut, au mois d'octobre 1733, des pouvoirs pour commander dans toute l'étendue des provinces de Flandre et de Hainault; fut nommé chevalier des ordres du Roi le 2 février 1739, fut reçu le jour de la Pentecôte suivant, et mourut le 6 avril 1745. Il avait épousé, le 6 novembre 1691, demoiselle Catherine-Angélique Foucault, décédée le 28 avril 1728, fille de Joseph Foucault, conseiller d'état, secrétaire du conseil, directeur des finances de Sa Majesté, et intendant de Caen et de dame Marie de Montreseau. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Théophile, comte d'Avaray, né le 29 octobre 1696, mousquetaire en 1713; il fit la campagne de cette année sur le Rhin; obtint, le 2 janvier 1714, une compagnie dans le régiment Dauphin, cavalerie, et une commission de capitaine réformé, le 6 octobre suivant, après la réforme de sa compagnie. Ayant obtenu, par brevet du 13 avril 1717, la permission d'aller servir en Hongrie, il fit cette campagne et la suivante sous le prince Eugène, contre les Turcs, et se trouva au siége et à la bataille de Belgrade; fut nommé colonel du régiment de Nivernais infanterie, par commission du 6 mars 1719, à la tête duquel il servit aux siéges de Gerra-d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, en 1733, de Tortone, de Novarre et du château de Sarravalle, en janvier et février 1734, à l'attaque de Colorno et à la bataille de Parme, au mois de juin; fut fait brigadier d'infanterie par brevet du 1er août de la même année 1734, fut blesé à la bataille de Guastalla, le 10 octobre, et mourut de ses blessures regretté de toute l'armée;

2.° Charles-Théophile, dont l'article suit;

3.° Catherine-Angélique, mariée, le 3 décembre 1719, à Jean-Louis, seigneur, baron de Boeil;

4.° Olympe, femme d'André le Picard, chevalier, seigneur d'Aubercourt.

XII. Charles-Théophile DE BESIADE, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Létion, Courbouson et de la Brosse-Montmort, grand bailli d'épée d'Orléans, maréchal des camps et armées du Roi, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique puis entra dans les mousquetaires en 1719; devint lieutenant réformé au régiment de dragons d'Orléans, le 15 avril 1722; enfin capitaine au régiment de dragons d'Armenonville, le 31 août 1725. Il commanda cette compagnie au camp de la Meuse en 1727, deuxième cornette de la première compagnie des mousquetaires, par brevet du 9 février 1729, avec rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du même jour; fit la campagne de Philibourg, en 1734, et obtint, par commission du 23 octobre de cette année, le régiment d'infanterie de Nivernais, vacant par la mort de son frère; il prit alors le nom de marquis d'Avaray, et se démit de la charge de cornette des mousquetaires. Il joignit le régiment de Nivernais à l'armée d'Italie, et le commanda au siége de Reveré, de Reggio et de Reggiolo, en 1735; rentra en France au mois d'août 1736; passa, au mois de janvier 1738, dans l'île de Corse, avec son régiment; servit avec distinction dans plusieurs actions; fut créé brigadier des armées du Roi par brevet du 1er janvier 1740, et rentra en France au mois d'avril 1741; servit à l'armée de Flandre, où il se tint sur la défensive, et à l'armée du Rhin, par lettres du 1er avril 1743; s'y trouva à la journée de Dettingen, et finit la campagne en Alsace sous le maréchal de Noailles; employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1er avril 1744, déclaré le 7 juin maréchal de camp, dont le brevet lui avait été expédié le 2 mai précédent, il servit aux siéges de Menin et d'Ypres; passa, par lettres du 1er juillet, à l'armée que commandait le maréchal de Saxe; se démit de son régiment, finit la campagne au camp de Courtray, et fut employé à Dunkerque par ordre du 20 février 1745, et à l'armée du Rhin par lettres du 1er avril suivant. Il commanda en Picardie pendant l'hiver, par ordre du

1er novembre, et étant employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1er mai 1746, il se rendit à Anvers, où il mourut de la petite vérole le 30 du même mois. Il avait épousé, le 12 décembre 1735, demoiselle Marguerite-Elisabeth Megret d'Etigny, fille de François-Nicolas Megret, seigneur de Passy, Etigny et autres lieux, conseiller d'état, grand audiencier de France, et de dame Marguerite de Beaucousin, dont il a laissé:

1.° Charles-Théophile, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de la Brosse-Montmort, grand-bailli d'épée d'Orléans, nommé colonel aux grenadiers de France en 1754, et aide maréchal des logis de l'armée commandée par le maréchal prince de Soubise en 1757; marié à Versailles, le 1er juillet 1754, à demoiselle Elisabeth-Guillelmine-Charlotte Baschi, fille de François, comte de Baschi Saint-Estève, chevalier des ordres du Roi, ambassadeur de S. M. en Portugal, et de dame Charlotte-Victoire le Normand. Il est mort sans enfants le 17 avril 1757;

2.° Claude-Antoine, dont l'article suit.

XIII. Claude-Antoine de Besiade, né le 16 juillet 1740, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Létion, de Courbouson et de la Brosse-Montmort, etc., entra en service, dans les chevau-légers de la garde du Roi, au mois d'août 1755; fut nommé grand-bailli d'épée d'Orléans à la mort de son frère; capitaine au régiment de mestre de camp général de la cavalerie, le 13 avril 1759; a fait la guerre de sept ans, et a été blessé à la bataille de Minden; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel aux grenadiers de France, le premier novembre 1765; colonel du régiment de la Couronne, le 22 juin 1767; député aux Etats-Généraux de 1789, où il siégea constamment parmi les bons et fidèles serviteurs du Roi, et protesta contre tous les décrets de l'assemblée soi-disant constituante; nommé pair de France, lieutenant-général des armées du Roi et maître de la garde-robe de Sa Majesté, en 1816; a épousé, le 5 avril 1758, Angélique-Adelaïde-Sophie de Mailly de Nesle, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, fille de Louis, comte de Mailly, marquis de Nesle, chevalier des ordres du Roi,

lieutenant-général de ses armées, premier écuyer de madame la dauphine, mère du roi, et de dame Anne-Françoise Arbaleste de Melun. De ce mariage, sont issus :

1.° Antoine-Louis-François de Bésiade, d'abord comte, puis duc d'Avaray, né à Paris le 8 janvier 1759, mort à l'île de Madère, le 4 juin 1811.

Entré en 1774 sous-lieutenant au régiment de la couronne, dont le marquis d'Avaray, son père, était colonel, capitaine au même regiment en 1777; nommé, en 1779, aide-maréchal général des logis du corps d'armée commandé par M. le maréchal de Vaux, et destiné à une expédition en Angleterre. Il obtint, en 1782, la permission d'aller servir au siége de Gibraltar, où il fut aide-de-camp du duc de Grillon; embarqué à bord de la batterie flottante du prince de Nassau, il fut témoin du danger qu'elle courait d'être incendiée, par l'effet d'un boulet rouge entré d'un pied dans le bordage; comme il n'y avait aucune précaution de prise pour faciliter la retraite de ces bâtiments, le prince de Nassau l'envoya à Algésiras solliciter des secours; on envoya des chaloupes qui sauvèrent la garnison de la batterie.

Revenu en France à la fin du siége, il fut nommé la même année colonel en second du régiment de Boulonnais.

Il en devint colonel commandant en 1788 : obligé de renoncer à tous les talents agréables, à cause de la faiblesse de sa complexion, il s'occupa uniquement du soin de son régiment et d'apprendre son métier et les langues étrangères. En 1788, le régiment de Boulonnais fit partie de la brigade d'Angoulême, commandée par son père, au camp de Saint-Omer. Ce régiment se fit distinguer dans la division du duc de Guignes, par son instruction et son bon état sous tous les rapports.

Le comte d'Avaray passa en Angleterre à la fin de l'année 1788, et fut s'enfermer, pendant six mois, dans le village de *Kingsington*, pour y apprendre l'anglais.

Revenu en France en 1789, il eut le chagrin de

voir, malgré tous ses soins, plus de la moitié de son régiment déserter de Cambray pour venir à Paris grossir la foule des soldats rebelles, attirée par l'insubordination et la licence; il parvint cependant à le recompletter en 1790.

Il avait obtenu, dès 1779, la surveillance de la chargé de maître de la garde-robe de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, dont son père était pourvu.

Au mois de juin 1791, le Roi s'étant déterminé à quitter Paris, et ayant donné rendez-vous à MONSIEUR à Montmédy, ce prince jeta les yeux sur le comte d'Avaray, dont le père était député aux états-généraux, pour lui confier son projet de départ et le soin d'en faire en secret les préparatifs. Le comte d'Avaray s'acquitta de cette mission délicate et importante avec autant de prudence que de bonheur.

MONSIEUR partit dans la nuit du 20 au 21 juin, accompagné seulement du comte d'Avaray, de M. Perronet, alors garçon de la garde-robe, et aujourd'hui premier valet de chambre du Roi, et du nommé Sayers, Anglais, valet de chambre du comte d'Avaray, qui n'apprit que lorsqu'il fut arrivé à la frontière qu'il avait accompagné le frère du Roi.

Dès le 14 juillet suivant, MONSIEUR pourvut le comte d'Avaray de la charge de capitaine de ses gardes; ce fut en cette qualité qu'il fit, avec ce prince, la campagne de 1792, à la fin de laquelle commença la longue série de malheurs qui ont accablé, pendant vingt-deux ans, l'auguste branche des Bourbons de la maison de France; la part qu'y eut le comte d'Avaray serait trop longue à rapporter; ces détails appartiennent à l'histoire.

Nous nous contenterons de rapporter l'extrait des lettres-patentes qui lui furent accordées par le Roi en 1795; elles prouveront les services du fidèle sujet, et l'insigne bonté de son adorable maître.

Il obtint, en 1799, des lettres-patentes d'érection du comté de l'Isle Jourdain en duché-pairie, sous le nom de duché d'Avaray.

Il fut nommé maréchal de camp en 1795, et capitaine de la compagnie écossaise des gardes-du-corps en 1796. Le Roi lui accorda, le 9 janvier 1796, l'expectative du grand baillage d'Hagenau dont était pourvu le prince de Montbarey, son oncle.

L'empereur de Russie Paul Ier lui donna le 26 janvier 1800, le brevet de commandeur de Saint-Jean de Jérusalem.

Comblé des bontés du Roi, le duc d'Avaray aurait bien désiré ne s'en pas séparer un instant, mais attaqué à Varsovie, en 1801, d'une maladie de poitrine qui le conduisit aux portes du tombeau, le Roi lui ordonna d'aller passer l'hiver en Italie, il y fut en 1801 et 1802.

Ce fut à l'occasion de cette maladie, que le Roi daigna lui accorder de nouvelles lettres-patentes, pour l'autoriser à transmettre le droit de porter dans ses armes l'écu de France, à celui des parens de son nom qu'il voudrait choisir. Il en a disposé dans son testament en faveur du marquis d'Avaray, son père.

De retour auprès du Roi, il suivit ce prince, en 1807, en Angleterre; mais ayant été dans un grand danger par des vomissemens de sang, ses médecins lui déclarèrent, en 1810, qu'il périrait s'il passait l'hiver en Angleterre; le Roi lui ordonna de partir, il se détermina pour l'île de Madère.

Se trouvant beaucoup mieux, au mois de mai 1811, il voulut retourner en Angleterre; mais ayant éprouvé un peu de retard pour son embarquement, les chaleurs excessives qui survinrent lui occasionnèrent un vomissement de sang auquel il ne put résister, et il mourut le 4 juin suivant, honoré des regrets de son auguste maître et sans avoir eu la consolation de voir le rétablissement du Roi sur son trône.

Copie des lettres-patentes accordées par le Roi et écrites de sa main, au comte d'Avaray.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et

Navarre, à notre amé et féal Antoine-Louis François de Besiade, comte d'Avaray, salut.

Un des premiers devoirs des rois est de récompenser les grands services par de grands honneurs, et nos prédécesseurs ont toujours su faire usage de ce genre de récompense si convenable au caractère de la nation française; voulant imiter leur exemple, et suivre en même tems les mouvements de notre cœur, nous avons résolu de reconnaître, par un témoignage éclatant, et qui passe jusqu'à la postérité la plus reculée, l'important service que vous nous avez rendu, lorsque, par votre attachement à notre personne, votre courage et votre infatigable activité, vous nous délivrâtes, le 21 juin 1791, de la captivité où nous étions détenu.

A ces causes et autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre pleine puissance, certaine science et autorité royale, voulons et nous plaît que vous et vos descendans en ligne masculine issue de légitime mariage, portiez à l'avenir, dans l'écusson de vos armes, l'écusson de France d'azur à trois fleurs de lys d'or, et que vous preniez pour devise ces mots : *Vicit iter durum pietas*.

A l'effet de quoi, nous vous avons adressé ces présentes, écrites, et signées de notre main, auxquelles nous avons fait apposer notre scel, pour les rendre fermes et stables à jamais, et sur lesquelles seront toutes autres lettres nécessaires expédiées sans difficulté, ni délai. Donné à Véronne, le premier jour du mois de juillet, l'an de grâce 1795, et notre règne le premier.

(*Signé* LOUIS).

Au bas du sceau des armes de France, en cire noire, est écrit ce qui suit de la main du Roi :

Cette empreinte est celle du cachet du Roi, mon frère, dont ses assassins ont donné la description, et que, du fond de la Tour du Temple, la Reine trouva le moyen de me faire parvenir. Je

conserve avec respect, sans en faire usage, cette sainte dépouille, mais aujourd'hui j'ai voulu qu'elle mît le sceau à cet acte de ma reconnaissance. (*Signé* LOUIS) ;

2.° Armand-Louis-Théophile de Besiade, né le 11 septembre 1766, vicomte d'Avaray, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tué à Quiberon, conbattant pour la cause du Roi ;

3.° Joseph-Théophile Parfait, dont l'article suit;

4.° Adélaïde-Henriette Elisabeth de Besiade d'Avaray, née le 2 février 1762, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, sous le nom de comtesse Henriette d'Avaray, mariée, en 1761 à Edme-Charles-François, marquis de Grave, tué à l'expédition de Quiberon, en 1795, colonel des chasseurs de Guienne, aide-de-camp de MONSIEUR, aujourd'hui régnant, fils de François, comte de Grave, seigneur de Durefort et de Combebelle, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Eléonore de Grave, sa cousine. *Voyez* pag 43 de ce volume. De ce mariage est issue une fille unique mariée au marquis de Guerry, tué en 1815, au combat de Muzillac, près de Vannes, en combattant pour la cause du Roi ;

5.° Augustine-Olympe-Sophie de Besiade d'Avaray, née le 7 juillet 1765, dame pour accompagner Madame, épouse de Louis XVIII, mariée avec le marquis de Sourdis, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie, morte en 1809, dont un fils, le comte de Sourdis, qui après avoir fait six campagnes dans le 9e régiment de hussards, et avoir été blessé trois fois, a été nommé en 1814, sous-lieutenant de la première compagnie des gardes du corps, a eu l'honneur de suivre le Roi à Gand, et y a commandé le détachement de cette compagnie; il a obtenu à son retour, le régiment des chasseurs du Var.

XIV. Joseph-Théophile-Parfait DE BESIADE, comte d'Avaray, né le 23 octobre 1770, garde-du-corps de

MONSIEUR (le roi Louis XVIII) en 1787 ; aide - de - camp de son père, au camp de Saint-Omer, en 1788 ; a fait la campagne de 1792 dans les gardes de MONSIEUR ; entré, à la dislocation de l'armée des princes, dans le régiment du duc de Mortemart au service d'Angleterre, colonel d'infanterie en 1798, chevalier de Saint-Louis en 1814, maréchal de camp et lieutenant dans la compagnie des chevau - légers de la garde en 1814, et commandant du département de Loir-et - Cher en 1816. Il a épousé, en 1800, Aimée - Julie - Michel de Tharon, dont sont issus :

1.° Ange-Edouard - Théophile de Besiade d'Avaray, née en 1802 ;

2.° Sophie - Angélique - Laure - Rosalbe de Besiade d'Avaray, née en 1801.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules, et accompagnée en pointe d'une coquille d'or ; à l'écusson de France, brochant sur la fasce. Devise : *Vicit iter durum pietas.*

DORIVAL, famille originaire de Paris, qui est représentée par :

Louis - Marie DORIVAL, écuyer, né le 6 janvier 1763, fils de Jean - Baptiste Dorival, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi, commissaire au châtelet, échevin de la ville de Paris, en 1786, et de Charlotte-Marie Madelaine de Lafosse ; il a épousé Alexandrine - Louise-Agathe Testard, dont est issu :

1.° Auguste - Louis-Marie, né le 8 septembre 1802 ;

2.° Adèle Elisabeth-Louise, née le 25 mai 1798.

Armes : D'azur, à la gerbe d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois roses du second émail.

CHESNEL, famille originaire de Bretagne et l'une des plus anciennes de cette province.

Olivier Chesnel, épousa Marie du Boys, dont il eut :

Eon Chesnel, qui épousa Marie du Gué. Il fut père de :

Bernard Chesnel, mariée avec Robert de Macé, qui le fit père de :

Antoine Chesnel, qui épousa Périnne de Beaumanoir, dont :

Jacques Chesnel, sieur du Verger, marié avec Claudine du Breil. Il en eut, entre autres enfants :

Raoul Chesnel, sieur du Verger, qui épousa Jeanne de Maillefer, dont est issu :

Jean Chesnel, sieur du Verger et de la Chapperonnais, chevalier et fondateur de l'ordre militaire de Sainte-Madelaine, sous le roi Louis XIII, qui le décora du collier de cet ordre en 1614. L'objet de cette institution, qu'il proposa au Roi au retour de ses voyages du Levant et de l'Italie, était l'abjuration des duels et de toutes querelles qui n'avaient point pour but l'honneur de la religion ou le service de Sa Majesté. La devise était : L'AMOUR DE DIEU EST PACIFIQUE. Il épousa Catherine Franchet, dont il eut :

François Chesnel, sieur de la Chapperonnais et du Verger, marié avec Charlotte Lorgeril. Il fut père entre autres enfants, de :

Marguerite Chesnel, dame du Verger, de la Chapperonnais, déclarée, par arrêt du 12 février 1671, rendu dans la chanbre de la réformation, au rapport de M. Denyau, noble d'ancienne extraction ;

Et par un autre arrêt du conseil d'état du Roi, rendu en 1786, enterriné au parlement de Paris, il a été prouvé et reconnu que cette même maison de Chesnel avait été transplantée en Normandie, au comté de Mortain, elle se trouvait alors réprésentée par :

Joseph CHESNEL DE LA HOUSSAYE, chevalier de l'ordre royal et militaire [de Saint-Louis, écuyer, commisaire-ordonnateur, chef des bureaux de la guerre, en cour ; ayant épousé Geneviève Clairet ;

Etienne Chesnel de Voiclery, écuyer, son cousin-germain ; ayant épousé N.... Tophié, dont il n'a pas eu d'enfants ;

Noële Chesnel, demoiselle, sa cousine-germaine, célibataire ;

Et par une autre branche, existant à Poitiers, représentée par :

Pierre Chesnel, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire des guerres, célibataire ;

M......, le chevalier Chesnel, colonel, ancien aide-major général dans l'Inde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son frère, qui, ayant épousé mademoiselle de la Rochette ;

N...... Chesnel, demoiselle, leur sœur, célibataire, demeurant à Poitiers.

Armes : de sable, à six fusées d'or en bande.

DE SERRES DE MESPLEX, ancienne famille de robe, établie depuis long-temps à Montpellier, dont descend :

Jean-François-Antoine de Serres, capitaine d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, président à la cour des aides et comptes de Montpellier, qui épousa Marie d'Aurès ; ce fut lui qui, à la tête de la garde nationale de Montpellier, fit cesser le carnage des catholiques de Nîmes. Il eut pour enfants :

1.° Jean-André-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Marcel-Toussaint de Serres, né le premier novembre 1780, conseiller-auditeur à la cour royale de Montpellier ;
3.° Marie-Madelaine-Josephe de Serres, née le 25 mars 1779, morte femme de Henri, marquis de Roquefeuil ;
4.° Marie-Madelaine-Clotilde de Serres, née le premier octobre 1782, mariée à Henri du Lac.

Jean-André-Joseph de Serres de Mesplex, né le

23 septembre 1777, capitaine d'une compagnie franche, qu'il forma pour marcher sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, capitaine dans l'armée royale du midi, dans les chasseurs d'Angoulême en 1816, a épousé, le 28 juillet 1796, Marie-Philippine de Melon de la Motte, décédée, fille de Melon de la Motte et de Théodore de Roquefeuil. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Marie-Joseph-Amédée de Serres, né le 24 octobre 1809 ;

2.° Jean-Henri-Olivier de Serres, né le 21 février 1811 ;

3.° Marie-Madelaine-Elisabeth-Constance de Serres, née le 20 mars 1798.

Armes : d'argent au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et accompagné de trois trêfles du second émail ; couronne de marquis.

DE MONNIER, famille noble de Franche-Comté, qui s'est divisée en plusieurs branches, dont une d'elles a fourni :

Marie-Jacques-Félix de Monnier de Savignat, chevalier, seigneur de Savignat, avocat-général à la cour des comptes de Dôle, marié à demoiselle Marie-Pierrette Bonneau, de laquelle il a laissé :

Marie-Laurent-Félix de Monnier de Savignat, chevalier, seigneur de Savignat, officier au régiment royal Deux-Ponts ; a émigré en 1791, et fait toutes les campagnes à l'armée des princes. Il s'est marié, le 28 avril 1788, à Adélaïde-Gabrielle-Madelaine de Linard, fille de François-Nicolas de Linard, chevalier, seigneur d'Aveluy, Anthuise et autres lieux. De ce mariage est issu :

Félix-Auguste-Ernest de Monnier de Savignat, chevalier, né le 25 septembre 1789, capitaine dans la garde royale, chevalier de la Légion d'honneur.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux tourtereaux du même.

VIESSE, anciennement Wiese, dans les actes latins, *Vessa*, *Wesa*, *Viessa*. Famille très-ancienne de France, qui tire son origine de la petite ville de *Wiese*, aux Pays-Bas, dont elle a reçu le nom, ou à qui elle l'a donné. Ses armes étaient de sinople, au lion d'argent (1).

Au commencement du treizième siècle, cette maison s'est divisée en plusieurs branches qui se sont établies en Allemagne et en France; les unes et les autres florissaient dès-lors, et ont produit des hommes distingués dans la robe et le clergé.

Le nom de la seconde branche, fixée en Allemagne, subit quelques modifications, que l'idiôme du pays lui fit éprouver : Weissen, Viessen, sont les dénominations sous lesquelles elle est connue; il n'en fut pas de même pour les armes primordiales de la famille, elles furent conservées intactes (2).

La branche établie en France, et qui est ci-après mentionnée, a fourni, à dater de l'an 1200 jusqu'en 1480, un grand nombre de chanoines, comtes du très-vénérable et illustre chapitre de Brioude, tous admis sur preuves littérales.

En s'attachant à constater par titres l'ancienneté de cette famille, on trouve parmi les originaux qu'elle a conservés, et que nous avons en ce moment sous les yeux, plusieurs actes du quatorzième siècle; un d'eux prouve que :

Nobilis Petrus de Wesa, chanoine et official du chapitre de Brioude, a autorisé Dalmas de Wesa, son neveu pour une vente qu'il a consentie la veille de Saint-André apôtre, année 1314, tems auquel vivaient Guillaume et Jérôme Viesse (3), qualifiés d'écuyer et de damoiseau, dans le Nobiliaire manuscrit de don Coll, déposé à la bibliothèque du Roi.

(1) Voyez le Nobiliaire des Pays-Bas, t. III, p. 62.

(2) Voyez l'Armorial général de l'Allemagne, par Paul Fürsten, imprimé à Nuremberg en 1655, t. Ier, p. 214.

(3) Voyez le Nobiliaire manuscrit de Dom Coll.

Un autre, que: noble Etienne de Vessa, damoiseau, transigea avec son oncle messire Armand de Vessa : l'acte est du dimanche fête de la circoncision; année 1379.

Dans l'ouvrage intitulé Gallia Christiana, tom. 13, p. 676, A, on trouve ce passage :

Bisilichium monasterium in diocœsi, treverensi, 1.° Templariorum, inde Teutonicorum, postea canonicorum, denique Virginum Deo sacratarum sancti Francisci institutionibus obstrictarum. Quibus Jacobus de Sirck archiepiscopus, circa annum 1440, *Elisabetham Viessam matrem dedit.*

En se rapprochant des tems modernes, les titres de la branche fixée en Bourgogne, établissent régulièrement une filiation suivie depuis :

I. Alexis VIESSE, lieutenant au régiment de Vieille Marine, né en 1504, mort en 1590. Il fit une fondation dans l'église de Latrecey : ce fait est consigné dans les registres de la fabrique. Il fut père de :

II. Hélion VIESSE, seigneur de Latrecey. Il ajouta aux armes de la famille, qu'il mit en chef, parti d'azur, à la croix de Lorraine d'or et de gueules, au dextrochère de carnation, orné d'une épée flamboyante, mouvant d'une nuée, le tout d'argent. On ne sait si cet écartelé est le résultat de concession, ou de conventions de famille. Il épousa demoiselle Claude-Madelaine de Latrecey, dont sont issus :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;

2.° Edme Viesse, écuyer. Il fut père de :

a. Edme Viesse, écuyer, seigneur de Savoisy et de Beauregard, trésorier général de France ;

b. Demoiselle Claude Viesse, mère de madame de Sainte-Colombe et de M. de Savoisy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France. D'elle descendent messieurs de Fresne;

3.° François Viesse, capitaine au régiment de Tavannes :

4.° François de Viesse, capitaine de cavalerie au régiment de Coaslin, mort sans avoir été marié ;

5.° Deux filles mortes religieuses de la communauté des ursulines d'Arc en Barrois.

6.° Marguerite de Viesse, veuve en premières noces, de Jean de Morillon, écuyer, capitaine de cavalerie; elle épousa en secondes noces, Martin de Pothenet, écuyer, seigneur de Choisey. Elle fut la trisaïeule de messieurs de Nogent, seigneurs d'Eclance et de Veuxaules.

III. Nicolas Viesse, écuyer, prévôt des maréchaux de France au bailliage de la montagne et comté de Bar-sur-Seine. Il est connu sous le nom de grand Colas. En 1677, il délivra son pays qui était infesté de brigands, et rendit par là un service si important, que le grand Condé, qui était gouverneur de la province et sous les ordres duquel il avait long-tems servi, lui dit qu'il était digne de commander une armée. Il mourut en 1704, et avait épousé 1.° demoiselle N. Lesage, dont il n'eut point d'enfants; 2.° demoiselle N. de Trémisot, qui le rendit père de:

1.° Simon, dont l'article suit;
2.° Claude Viesse, écuyer, seigneur d'Avirey et de Sainte-Colombe, marié à demoiselle Ursule Baillot, dont il n'eut point d'enfants; mort le 9 août 1719;
3.° Marie-Anne Viesse, religieuse professe aux ursulines de Châtillon, morte en 1712.

IV. Simon Viesse, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, prévôt des maréchaux de France, mort en 1717, avait épousé demoiselle Françoise Lefevbre, des seigneurs de Gurgy et de Mauvilly, de laquelle il eut dix-huit enfants, entre autres:

1.° Edme, dont l'article suit;
2.° Nicolas Viesse, prêtre, docteur en théologie, prieur-commendataire de Saint-Valentin, de Griselles, et de Saint-Hacho-d'Autin; mort en 1740;
3.° Abraham-Charles Viesse, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, qui épousa en premières noces, Marie-Simone de Mailly, dont il eut Charlotte Viesse, morte en bas âge; en secondes noces, avec Marie-Josephe Vaillant, mort en 1761, sans postérité;
4.° Jean-Baptiste Viesse, religieux Bernardin,

prieur de Boulancourt et des Echarlis; mort à Clairvaux, en 1760;

5.° Alexis Viesse, écuyer, lieutenant au régiment de Hainault, mort en 1733;

6.° Richard Viesse de Marmont, écuyer, enseigne au régiment de Poitou. Au siége de Fribourg, en 1713, ayant eu le bras droit emporté par un boulet, ce brave officier reprit à l'instant même le drapeau de la main gauche;

7.° Marguerite Viesse, religieuse Carmélite, prieure de la maison de Châtillon, morte aux Carmélites de Troyes, en 1768;

8.° Ursule Viesse, religieuse professe aux ursulines de Châtillon; morte en 1745;

9.° Charlotte Viesse, mariée en 1719, à N. Millet de Montarby, seigneur de Montarby et de Giey, lieutenant des maréchaux de France, à Châtillon;

10.° Marie-Madelaine Viesse, mariée en 1725, à Marc-Sébastien Plivart, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Langres;

11.° Thérèse Viesse, morte sans alliance.

V. Edme Viesse de Chavoigniey, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, épousa Marguerite Moret, dont il eut:

1.° Nicolas-Edme, dont l'article suit;

2.° Daniel Viesse, licencié en théologie, prieur commendataire de Notre-Dame de Clairlieu, chanoine honoraire de Langres; mort en septembre 1795;

3.° Joseph-Nicolas Viesse de Peringey, mort en 1753, à l'âge de 21 ans;

4.° Thérèse Viesse, mariée, en 1764, à messire Alexandre Jouard, écuyer, seigneur de Gissey.

VI. Nicolas-Edme Viesse de Marmont, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, capitaine au régiment de Hainault; servit sous les ordres du maréchal de Richelieu; il se chargea volontairement de la garde du mineur pendant vingt jours, au siége de Mahon; ce trait de courage lui mérita la croix de Saint-Louis; il épousa, en 1769, Clotilde-Hélène-Victoire Chappron. De ce mariage sont issus:

1.° Auguste-Frédéric-Louis, dont l'article suit;

2.° Alexandrine Viesse de Marmont, morte en 1779, âgée de huit ans.

VII. Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, duc de Raguse, né à Châtillon-sur-Seine, le 20 juillet 1774, fut destiné au métier des armes. Il entra au service en 1789; attaché d'abord, comme sous-lieutenant, à un régiment d'infanterie, il entra dans le corps de l'artillerie au mois de janvier 1792, et fit ses premières armes à l'armée des Alpes et à celle d'Italie; fut employé au blocus de Mayence, en 1795, passa à l'armée d'Italie, comme aide-de-camp du général en chef Bonaparte, se distingua à la bataille de Lodi, et reçut un sabre d'honneur; il commanda à la bataille de Castiglione l'artillerie à cheval, qui influa puissamment sur le succès de la journée; enleva de vive force, à la bataille de Saint-Georges, avec un bataillon de grenadiers, et un bataillon de la dix-huitième demi-brigade, la tête de pont de Saint-Georges, et fit mettre bas les armes à quatre cents cuirassiers autrichiens, et se fit remarquer pendant toutes ces mémorables campagnes. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, débarqua le premier à Malte, commanda les troupes dont les succès contribuèrent le plus à la reddition de cette place, et enleva le drapeau de l'ordre, dans une sortie faite par les assiégés; fut fait général de brigade à cette occasion. Il commandait une colonne à l'assaut d'Alexandrie, joua un rôle principal à la bataille des Pyramides, et contribua à la destruction des Mamelucks; commanda à Alexandrie, après la bataille navale d'Aboukir; il y soutint un bombardement, et éprouva à la fois la famine et la peste; surmonta tous ces obstacles, à force de persévérance et de soins, et, malgré la pénurie de ses moyens, parvint à faire d'Alexandrie une bonne place de guerre. Revenu en France avec le général Bonaparte, il reçut le commandement de l'artillerie de l'armée de réserve; opéra le mémorable passage du Saint-Bernard, et celui plus mémorable encore de tout le matériel de l'artillerie sous le feu du fort du Bard; commanda l'artillerie à la bataille de Marengo, et contribua beaucoup aux succès de la fin de la journée, ainsi qu'à ceux du passage du Mincio et de l'Adige; fut fait général de division après la bataille de Marengo; négocia l'armistice de Castel-Franco, et rentra en France après la paix,

Placé à la tête de l'artillerie française, comme premier inspecteur-général, il établit un nouveau système d'artillerie, qui est encore suivi aujourd'hui; prit, peu après la déclaration de guerre qui suivit le traité d'Amiens avec l'Angleterre, le commandement de l'armée française en Hollande; participa à la campagne de 1805, fit la conquête de la Styrie, et manœuvra, pendant cette campagne, contre l'archiduc Charles; rentra en Italie avec son corps d'armée, et fut envoyé en Dalmatie avec des renforts, à l'époque du siége de Raguse. Abandonné dans ce pays, avec une poignée de soldats dévorés de misère et de maladie, il gagna, avec moins de six mille hommes, le 31 octobre 1807, la bataille de Castel-Novo contre sept mille Russes et dix mille Monténégrins ou habitants des Bouches, fit respecter le nom français dans ces provinces, et repoussa plusieurs entreprises qui furent faites jusqu'à la paix de Tilsitt; resta dans ces contrées jusqu'à la guerre de 1809 contre l'Autriche, et employa ses loisirs à faire construire soixante-dix lieues de chaussée, dans les montagnes et les marais de la Dalmatie, travaux qui ont déjà changé la face de ce pays; entra en campagne, en 1809, avec neuf mille cinq cents hommes d'infanterie, cent quatre-vingts chevaux, et douze pièces de canon, seule force dont il pût disposer, après avoir fait les garnisons de la Dalmatie, de Raguse et de Cattaro; battit un corps d'armée de dix-sept mille Autrichiens, commandé par le général Stoïzewich, au Montquitta, à Gradchatz, Gozpich, Ottochatz, et fit ce général prisonnier; fut blessé à l'affaire de Gradchatz; fit sa jonction avec l'armée d'Italie; manœuvra contre le général Guilay, ban de Croatie, qui commandait une armée de trente-cinq mille hommes, et le rejeta en Hongrie; joignit la Grande-Armée la veille de la bataille de Wagram, et y prit part; eut, le lendemain, le commandement d'une des avant-gardes de la Grande-Armée, poursuivit le prince de Rosenberg, et les 10 et 11 juillet combattit seul à Znaïm, contre toute l'armée autrichienne, sur les derrières de laquelle il s'était déjà placé; c'est à lui que le prince Charles s'adressa pour obtenir un armistice: il fut fait maréchal sur le champ de bataille de Znaïm.

Envoyé comme gouverneur-général des provinces Illyriennes, avec des pouvoirs illimités, il termina en cinq jours une guerre de frontières qui avait fait perdre à la

Croatie un quart de son territoire et une place forte, et désolait depuis six mois tous ses habitans. Après dix-huit mois du gouvernement de ce pays, passa en Espagne, où il prit le commandement de l'armée de Portugal, qui venait d'évacuer ce royaume, et était dans un état de désordre complet; la réorganisa, la mit en peu de jours en état de marcher, et rentra immédiatement en campagne. Une marche rapide qu'il exécuta lui fit passer le Tage avant que l'ennemi eût pu s'y opposer, il fit sa jonction avec l'armée du midi de l'Espagne, et fit lever le siége de Badajoz; il défendit, pendant quinze mois, la frontière occidentale de l'Espagne, entre le Duero et la Guadiana, et manœuvra de manière, qu'avec des forces inférieures, il couvrit constamment ce pays. En 1812, une partie des troupes françaises qui étaient en Espagne, étant rentrées en France, l'ennemi prit l'offensive. L'armée française et l'armée anglaise manœuvrèrent pendant six semaines à une portée de canon; des mouvements calculés forcèrent l'armée anglaise à opérer sa retraite du Duero sur la Tormès; elle opérait celle de la Tormès sur Rodrigo, lorsqu'un coup de canon blessa grièvement le duc de Raguse, et le mit dans l'impossibilité de commander. L'incertitude du commandement, des mouvements exécutés sans ordre, qu'une confiance irréfléchie avait fait faire, changèrent l'état de la question, et convertirent une retraite en une bataille, qui n'aurait pas eu lieu, sans la blessure du maréchal, puisque le but désiré était atteint par de simples manœuvres. Le duc de Raguse quitta l'armée et fut transporté en France. Malgré la gravité de ses blessures, qui étaient loin d'être guéries, il prit, au mois d'avril 1813, le commandement d'un corps d'armée en Allemagne. Il contribua puissamment au gain de la bataille de Lutzen, du combat de Bautzen, et de la bataille de Wurtzen. Dans la campagne suivante, il prit part à la bataille de Dresde, battit l'ennemi aux combats de Dippoldis-Walda, Falkenheim et Zinvald, lui fit un grand nombre de prisonniers, et détruisit une grande partie de son matériel. A la bataille de Leipsick, il soutint avec son faible corps d'armée tous les efforts de l'armée de Silésie, et y fut blessé. Il commanda ensuite sur les bords du Rhin, après sa rentrée en France. En 1814, avec un corps d'armée qui ne s'éleva jamais à 6000 hommes, le maréchal prit part à la bataille de

Brienne, et remporta seul les victoires de Champaubert, Vauchamp, Etoges, la seconde affaire de Montmirail, Meaux, Gué-à-Trem ; et enfin à Paris, avec 7000 hommes, il arrêta l'effort de l'ennemi pendant plus de dix heures, et ne capitula qu'après lui avoir fait perdre plus de monde qu'il n'en avait sous ses ordres, et lorsque enveloppé de tous côtés, il n'avait retrouvé sa communication qu'en se frayant un chemin à la baïonnette.

Il est aujourd'hui pair et maréchal de France; l'un des majors-généraux de la garde royale, après avoir été capitaine des gardes du corps du Roi, de la compagnie de son nom; grand'-croix de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; grand'-croix de l'ordre royal de Wurtemberg; commandeur de l'ordre royal de la Couronne de Fer, membre de l'académie royale des Sciences et de l'Institut.

Armes: Aux 1 et 4 fascés d'argent et de gueules; au 2 d'or, à l'étendard de gueules, futé de sable, posé en bande, chargé d'une croix d'argent. Au 3, parti d'azur à la croix de Lorraine d'or; et de gueules, au dextrochère de carnation, tenant une épée flamboyante, mouvant d'une nuée; le tout d'argent : au chef cousu de sinople, chargé d'un lion d'argent.

Le Roi, en récompense de ses bons services, lui a accordé pour devise : *Patriæ totus et ubique.*

SORET DE BOISBRUNET, famille originaire de Picardie, et établie depuis près de trois cents ans à Pontoise. Elle est représentée aujourd'hui par:

Alexandre Soret de Boisbrunet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ancien capitaine au régiment d'Angoumois. Il a épousé Bonne-Charlotte-Julie de Marguerye, chanoinesse du chapitre noble de Troarn. De ce mariage est issu :

Armand Soret de Boisbrunet, né le 3 octobre 1779.

Armes: de gueules, à un léopard couronné d'or, surmonté de trois molettes d'éperon d'argent ; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

WERBIER D'ANTIGNEUL, famille originaire de la ville de Vibeuse, dans le comté d'Yorck. Elle est représentée aujourd'hui par :

Louis-Nicolas-Marie WERBIER D'ANTIGNEUL, ancien officier, actuellement chef de bataillon de la garde nationale d'Aire, département du Pas-de-Calais, marié, pendant l'émigration, le 26 août 1799, avec Anne-Marguerite Viedt, fille de Jean-Henri Viedt, bourgeois de Hambourg, et de Marie-Dorothée Geist, de laquelle sont issus :

1.° Louis-Albert-Joseph, né le 12 août 1801, mort la même année ;
2.° Louis-Jules, né le 9 août 1803 ;
3.° Emilie-Stéphanie-Louise, née le 1er mai 1805 ;
4.° Louis-Adolphe-Christian, né le 31 août 1809.

La branche de *Verbier de Vallaugard*, aînée de cette famille, s'est éteinte dans la personne de M. Werbier de Chatenay, brigadier aux mousquetaires noirs, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Georges-Eugène Werbier de Vallaugard, écuyer, commissaire des guerres, gouverneur des pages de la grande écurie du Roi.

Armes : D'azur, à 3 nénuphars ou lys d'eau d'argent, tigés et feuillés d'or.

LA FORGUE DE BELLEGARDE, famille ancienne originaire de Gascogne; elle a fourni, dans tous les temps, beaucoup d'officiers aux armes royales; elle se divise en trois branches :

Le chef de la branche aînée est M. LAFORGUE DE BELLEGARDE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1791 ; il a été colonel d'état-major dans l'armée de LL. AA. RR. les frères de S. M. Louis XVI, et l'un des syndics de la noblesse de sa province. Il réside à la Guadeloupe.

Le chef de la seconde branche est M. LAFORGUE DE

Bellegarde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1791, ancien élève de l'école royale militaire de Paris : il est actuellement inspecteur-général des gardes nationales du département des Hautes-Alpes, où il réside.

Le chef de la troisième branche est M. Hippolyte Laforgue de Bellegarde, encore jeune et célibataire. Il est inspecteur des douanes royales, et réside dans le département du Gers.

Armes : coupé au 1 d'or, à deux lions affrontés de sable, au lambel du même ; au 2 d'argent, à trois pals d'azur : couronne de comte.

DE LA VILLEON, très-ancienne maison de Bretagne, connue dans cette province dès l'an 1300, représentée par :

Jean-François, comte de la Villéon, chef de nom et d'armes de la branche des Marais, au diocèse de Saint-Brieux, demeurant à sa terre du Frêcheclos, paroisse de Pommeret, département des Côtes-du-Nord, entra dans la marine militaire en 1755, y a fait dix-sept campagnes, dont cinq commandant divers bâtiments du Roi ; s'est trouvé à tous les combats des armées navales des généraux Guichen et de Grasse. Chevalier de Saint-Louis en 1775, honoré du titre de comte en 1789 ; parvint au grade de contre-amiral par brevet de S. M. Louis XVI. Quitta le service à l'époque de la révolution. Il était marié à Saint-Malo, à Marie-Jeanne Duval, dont il a eu six enfants, cinq filles, et Jean-Marie de la Villéon, qui sert dans la marine royale au département de Brest. Cette maison porte pour *armes* : d'argent au houx arraché de sinople, au chef de sable, fretté de six pièces d'or.

Toussaint-Léonard de la Villéon, frère cadet de Jean-François, élève à l'école militaire, sous Louis XV. Entra au régiment de Languedoc, infanterie ; fut écuyer de madame Victoire de France ; lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, infanterie, émigra et fut massacré à Quiberon. Il avait épousé Jeanne-Martiale de Garisson, dont il eut deux garçons : Charles, qui fut tué en Italie, et

Achille de la Villéon, maintenant capitaine au cinquième régiment de la garde du Roi.

Armes : d'argent, au houx de sinople, au chef de sable, fretté d'or, couronne de marquis.

D'EQUESNE, en Bretagne.

Robert-Auguste d'Equesne fils de Pierre-Louis d'Equesne et de Marie-Madelaine-Charlotte Rémard, né en Champagne le 12 avril 1774, élevé au collége royal de Louis-le-Grand, à Paris, jusqu'en 1791, anobli, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, en date du 11 octobre 1814, avait épousé, en premières noces, le 24 octobre 1795, Julie-Marie-Catherine du Cameru de Kerouspy, ancienne famille de Bretagne, et en secondes noces, le 12 février 1816, Angélique-Hyacinthe du Largez, fille de Pierre-François-Marie du Largez, officier d'artillerie, fusillé à Quiberon en 1793, et d'Anne-Adélaïde *Pic de la Mirandole*. De son premier mariage sont issus :

1.° Victor-Anne-Marie-Guillaume d'Equesne, né le 24 avril 1801 ;
2.° Lucie-Angélique-Hyacinthe, née le 11 octobre 1803 ;
3.° Ferdinand-Auguste, né le 23 février 1805 ;
4.° Auguste-Louis, né le 22 novembre 1807.

Armes : d'azur, à un casque de profil d'argent, sommé d'un plumet et d'un panache du même : l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. Supports : deux levriers en barroque.

DE BROUSSEL DE LA NEUFVILLE, famille noble, originaire de Flandre, qui a possédé, pendant plusieurs siècles, des terres titrées en Champagne, représentée aujourd'hui par :

1.° Charles-Augustin, chevalier, comte de Broussel de la Neufville, né le 6 octobre 1785, auquel S. M. Louis XVIII a accordé, ainsi qu'à son frère qui suit, la décoration du Lys ;
2.° Alexandre-Jean-Charles-Marie, chevalier, comte

de Broussel de la Neufville, né le 9 janvier 1790, page de S. A. R. le grand duc de Bade, puis gentilhomme de la cour et des chasses du même souverain.

Demeurant tous deux à Carlsrouhe.

Leur père avait été page de la grande écurie de S. M. Louis XV, et avait monté dans les carrosses du Roi, après avoir fait les preuves requises : ce qui peut être prouvé par les certificats.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un croissant, le tout du même, qui est *de Broussel*, aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent, qui est *du Chatelet ;* supports, deux lions; couronne de comte; cimier, un dextrochère tenant un badelaire au naturel.

D'ALBI - TRENCAVEL ou de WEISS (qui n'est que la traduction allemande du même nom) famille noble de Suisse, très-ancienne, originaire de France, et qui joint à ses propres distinctions d'épée et de robe, celles de hautes alliances. Voyez l'*Histoire Générale du Languedoc*, tome II, page 579, et tomes III et VII du *Nobiliaire universel de France*.

Cette famille est aujourd'hui représentée par le ci-devant général de Weiss Albi, ancien baillif de Moudon, et membre de diverses académies. Le petit trait suivant mériterait d'être ajouté à son état de service : En 1789, peu de jours avant les scènes des 5 et 6 octobre, divers rassemblements parcouraient les campagnes et menaçaient Versailles. On forma à la hâte un renfort d'anciens soldats et autres dévoués à la cause royale ; M. de Weiss Albi se trouvait sur les lieux, et quoique étranger, membre du conseil souverain de Berne, et chef de ses gardes, il ne dédaigna point de prendre le mousquet et de marcher comme simple fusilier, dans la compagnie de M de Vaux, un des secrétaires au bureau de la Guerre.

Armes : d'azur, au Pégase d'or, anciennement écartelé aux 1 et 4 d'azur, au Pégase d'or ; aux 2 et 3 de sable, à la croix de Toulouse d'or, couronne de vicomte. De-

vise : *altior adversis. Patria in cœlo.* Une branche se distinguait par aux 2 et 3 de gueules, et non de sable. Le reste de même.

MONTLEZUN , maison des plus anciennes et des plus illustres de France, qui a possédé l'ancien comté de *Pardiac,* dont elle a longtemps porté le nom, et que plusieurs auteurs accrédités font descendre des anciens comtes d'Armagnac. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes sont éteintes; celles qui subsistent de nos jours sont : *Pardiac, Ligardes, Busca* et *Meillan.*

La branche de MONTLEZUN-LIGARDES, fixée à Gimont, département du Gers, est représentée aujourd'hui par :

1.° Guillaume - François - Marie, comte DE MONTLEZUN , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon d'artillerie et maire de la ville de Gimont. Il a un fils, nommé Alexandre, ex-chevau-léger de la garde du Roi et lieutenant au régiment des chasseurs à cheval de la Côte d'or ;

2.° Joseph , marquis DE MONTLEZUN , ancien page du Roi, colonel de cavalerie, en 1791, dans l'armée royale réunie à Coblentz, sous les ordres des frères du Roi ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, puis au moment de la restauration , lieutenant des chevau - légers de la garde du Roi, et maréchal de ses camps et armées.

Cousin-germain des précédents, Alexandre, vicomte DE MONTLEZUN , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie (1).

---

(1) Le vicomte Alexandre de Montlezun est fils du chevalier Philippe de Montlezun, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Médoc ; il faisait partie du brave bataillon de ce régiment qui fut commandé pour protéger la retraite de M. le maréchal de Belle-Isle, en Bohême. La résistance de ce bataillon devant des forces supérieures fut telle, que tout le corps d'officiers y périt, excepté le chevalier de Montlezun, qui, couvert de blessures, estropié du bras droit, échappa, comme par miracle, à la destruction totale du bataillon. Son fils, encore enfant, a servi brillamment dans l'armée autrichienne, et, par une fatalité inouie, a été, sous Gênes, criblé de blessures et estropié aussi du bras droit, au même âge que pareil malheur arriva à son père.

DE MAILLÉ, ancienne et illustre maison, qui tire son nom de la baronnie de Maillé, la première de la province de Touraine, dont elle avait droit de porter la bannière, et qui a formé des alliances avec les maisons les plus considérables du royaume.

I. Hilduin DE MAILLÉ *(de Mailliaco)*, est nommé avec Hardouin, son frère, dans un don fait à l'abbaye de Marmoutier, du tems de l'abbé Albert, vers l'an 1037. Il eut pour fils:

1.° Gilduin, ou Hilduin, qui suit;
2.° Gausbert, nommé dans un acte en faveur de l'abbaye de Marmoutier, vers l'an 1060;
3.° Garnier, nommé dans un titre de la même abbaye, de l'an 1077;
4.° Achard, nommé avec Adrelde, son fils, et Garnier de Maillé, comme témoins à une vente faite, l'an 1077, par Ingelbaud de Migronio, à l'abbaye de Marmoutier;
5.° Foucher, qui fut père d'Harduin de Maillé, lequel fut témoin à un acte passé en faveur de l'abbaye de Marmoutier, l'an 1078.

II. Gilduin DE MAILLÉ, mort avant l'an 1069, avait épousé Agnès de Vendôme, fille de Foucher de Vendôme et d'Adèle, sa femme. Il en eut :

1.° Hardouin, dont l'article suit;
2.° Geoffroy, }
3.° Gaufredi, } vivants en 1077;
4.° Hervé, }
5.° Hildéric, témoin à un acte en faveur de l'abbaye de Marmoutier, de l'an 1084;
6.° Pierre, témoin à un acte passé l'an 1095, en faveur de l'abbaye de Noaillé, au diocèse de Poitiers; Odon, son fils, fut témoin à un acte de l'an 1108, en faveur de l'abbaye de Marmoutier;
7.° Fouques, qui suivit Godefroy de Bouillon en la Terre Sainte, en 1096.

III. Hardouin DE MAILLÉ, Ier du nom, était fort

jeune en 1069, suivant un titre de l'abbaye de Marmoutier. Il fut témoin, avec Geoffroy, Gaufredi et Hervé de Maillé, ses frères, à une concession faite par Barthélemy, abbé de cette abbaye, à un médecin, l'an 1077, et donna au même monastère, en 1084, les églises de Saint-Venant de Naillé et de Sainte-Solemne. Il vivait encore en 1100, avec Beatrix, sa femme, sœur d'Odon, doyen de Tours en 1093. Il eut pour fils :

1.° Jacquelin, dont l'article suit ;
2.° Gilbert, archevêque de Tours en 1119, mort en 1128 ;
3.° Hardouin, nommé entre les bienfaiteurs de Fontevrault en 1106 ;
4.° Raquel, qui fit don à l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours en 1084, et dota, à la persuasion du pape Urbain II, le grand autel de cette église, avec Fouques, comte d'Anjou, Robert, seigneur des Roches, Luigner, seigneur d'Urtebize, etc., en 1096 ;
5.° Hugues, qui épousa Alix de Vendôme, suivant une donation de 100 écus d'or en faveur de son mariage, par ses père et mère, *pour soutenir sa haute qualité*, l'an 1100 ;
6.° Bernard, nommé avec Bérenger de Maillé, son fils, dans un acte fait en faveur de l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée, vers l'an 1116 ;
7.° Vital, nommé avec Bernard, son frère, dans l'acte précité.

IV. Jacquelin, seigneur DE MAILLÉ, assista avec quatre de ses frères, Fouques, comte d'Anjou, dans la guerre contre le roi d'Angleterre, en 1115, et fut fait chevalier par ce comte en 1138. Il laissa d'Adélaïs, sa femme :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;
2.° Jacquelin, chevalier de l'ordre des Templiers en 1177, qui, combattant sous les ordres de Gérard de Bedefort, grand-maître de son ordre, fit des faits d'armes si extraordinaires, que les infidèles, croyant qu'il avait quelque chose de divin dans sa personne, le prirent pour le Saint-Georges des chrétiens, et furent touchés d'un si grand respect pour lui, qu'ils le supplièrent de se rendre, lui promettant de lui donner la liberté de se retirer où il voudrait ; mais ce généreux chevalier

refusa cette offre, quoiqu'il fût resté seul de la compagnie qu'il commandait. Ainsi après avoir fait des prodiges de valeur, il fut accablé et étouffé par la multitude qui tomba sur lui ; mais ces barbares, étonnés de tant de bravoure, poussèrent leur superstition jusqu'à ramasser, avec une espèce de religion tout ce qui se trouva de la poussière arrosée de son sang, pour s'en frotter le corps, croyant par ce moyen attirer quelque portion de sa valeur. Il en est aussi parlé dans la *Chronique de Tours* ;

3.° Geoffroy, nommé dans un acte de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, de l'an 1138.

V. Hardouin, IIe du nom, seigneur et baron DE MAILLÉ, vivait du temps d'Engelbaw, archevêque de Tours, vers l'an 1160. Geoffroy de Vendôme se plaignit à cet archevêque et des dommages, et des excès que ce seigneur avait commis dans son abbaye. Il avait épousé Alix de Vendôme, qui le fit père de :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;

2.° Richard, nommé dans l'hommage en 1216, par le comte d'Armagnac à Simon de Montfort.

VI. Hardouin, IIIe du nom, baron DE MAILLÉ, qui fut à la Terre Sainte vers l'an 1200, et fut récompensé des services qu'il y rendit contre les infidèles, par le pape Innocent III. Il eut pour fils :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;

2.° Pierre, qui reconnut, par lettres du mois de juillet 1239, avoir vendu, du consentement de Jeanne de Narsay, sa femme, fille de Geoffroy de Narsay, chevalier, seigneur de Chabanais, toute la terre qu'il avait à Vaudreville, avec la maison qu'il avait bâtie ;

3.° Erard de Maillé, mentionné dans un état des sommes dues au comte de Poitiers, ès années 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, et 1249.

VII. Hardouin, IVe du nom, baron DE MAILLÉ, transigea à Tours, dans la chapelle de l'archevêque, avec les abbé et religieux de Marmoutier, au mois de juillet 1220, et cet acte est scellé de son sceau, sur

lequel sont *trois fasces ondées*, avec la légende *sigillum Hardouini de Malleio;* au contre-sceau est *une aigle*. Etant venu au secours des vicomtes de Léon et de Rohan, contre Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, il y demeura prisonnier. Il se trouva en la guerre contre les Albigeois, fut présent au traité de paix qui se fit à Saint-Jean, proche de Foix, le 16 des calendes de juin 1229, entre le roi saint Louis et Roger-Bernard, comte de Foix, et le scella de ses armes, avec plusieurs autres seigneurs. Il était sénéchal du Poitou en 1233, et en cette qualité, il fut présent à l'accord passé à Tours, le jour de la décollation de Saint-Jean, entre Mahaut d'Angoulême, et Isabelle, comtesse d'Angoulême. Il épousa, du vivant de son père, Jeanne de Thouars, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon, fille d'Aimery de Thouars, seigneur de la Cheze-le-Vicomte, et de Béatrix de Machecou, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon. Elle se remaria avec Maurice de Belleville, avec lequel elle vivait en 1252. De son premier mariage sont issus :

1.° Hardouin, dont l'article suit;
2.° Jean-Payen,
3.° Raquelin,
4.° Aimé de Maillé, } mentionnés dans les chartes de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, de l'an 1272.

VIII. Hardouin, V^e^ du nom, baron DE MAILLÉ, fit le voyage de la Terre-Sainte, avec le roi saint Louis, en 1248. Gui de Montmorency, seigneur de Laval, le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires, lorsqu'il alla dans la Pouille, en 1265, et Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, écrivit en sa faveur, à l'évêque de Poitiers, de lever l'excommunication qu'il avait fulminée contre lui et sa femme, pour être entré en armes sur ses terres, et y avoir fait quelques prisonniers, dont il était prêt à lui faire satisfaction. Il fit demande, en 1268, au chapitre de Saint-Martin de Tours, de son usage en la mairie de Martigny. Accompagna, la même année, le Roi saint Louis, à la Terre-Sainte, et fit hommage, en 1270, à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, des fiefs qu'il tenait de lui, mouvants de cette châtellenie; passa un compromis avec l'abbaye de Marmoutier, au mois de mars de la même année ; cet acte

est scellé de son sceau, sur lequel est représenté un homme à cheval, armé de toutes pièces, tenant une épée et un bouclier ou écu chargé de *fasces ondées*(*nébulées*); le cheval, caparaçonné des mêmes armes; légende : *Sigill. Hardouini domini Mailliaci;* au contre-sceau sont les mêmes armes, avec cette légende: *contra sillagum.* Son sceau est le même dans des actes du mois de février 1273, et du lundi après le dimanche *Oculi mei* 1285. Il avait épousé Jeanne de Bauçay, fille de Hugues de Bauçay, surnommé le Grand, seigneur de Bauçay, en Lodunois. Il en eut :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;

2.° Payen ou Péan, souche des seigneurs de Brezé, rapporté plus loin;

3.° Jean, seigneur de Clairvaux, qui servit, avec trois chevaliers et dix écuyers, dans les guerres de Guienne et de Languedoc, depuis le 28 octobre 1339, jusqu'au 10 avril 1340, suivant les comptes de Barthelmy du Drach, et ne vivait plus en 1347. Son sceau, dans une quittance qu'il donna le jeudi, jour de l'Ascension de l'an 1331, est un fascé en ondes. Il épousa Jeanne de Parthenay, dont il eut :

a. Jean de Maillé, seigneur de Clairvaux, de Frementeau, de Donzenain, de Bonneval et d'Armançay; il servit le roi dans ses guerres de 1364, 1383, 1386 et 1388; fit son testament en 1386, et ne vivait plus en 1391. Il est qualifié *sire de Clairvaux, chevalier,* dans une quittance qu'il donna, le 4 septembre 1386, à Jean le Flament, trésorier des guerres, de 315 francs d'or, sur ses gages et ceux de deux autres chevaliers bacheliers, et de quinze écuyers de sa compagnie. Son sceau est chargé de trois fasces ondées (nébulées), avec un bâton en bande ;

b. Eustache, nommé dans le testament de Jean de Maillé, son frère, dont il fut exécuteur et héritier principal. Il vivait encore le dernier octobre 1391 ;

c. Jeanne, née au château de Roche-Saint-André, le 13 avril 1321, mariée, 1.° à N....,

seigneur de Silly, dont elle n'eut point d'enfants ; 2.° à Bonabes de Rougé, seigneur de Derval ;

d. Aumur, mariée 1.° à Guillaume Pierres, seigneur du Plessis Baudouin, qui testa à Angers, le mardi avant l'Annonciation de la Sainte-Vierge 1320, et fit un codicille en faveur de sa femme, le dimanche après l'Assomption de l'an 1328 ; 2.° le dimanche, veille de la Purification 1343, à Amaury de Bauçay, seigneur de la Motte. Elle testa le 15 février 1348 ;

e. Thomasse, femme d'Imbert Gui. Leurs biens furent confisqués et donnés, en 1356, à Fouques Riboulle, à cause qu'ils tenaient le parti des Anglais ;

4.° N..., mariée à Guillaume, seigneur de Maulevrier, dont elle était veuve en 1343 ;

5.° Isabeau, femme de Pierre de la Brosse, avec lequel elle vivait en 1356 ;

6.° Catherine de Maillé, dame de Chahaignes, seigneurie qu'elle légua, par son testament, à l'abbaye de Marmoutier.

IX. Hardouin, VIe du nom, baron de Maillé, surnommé le Jeune, donna quittance à Arras, le jour de Saint-Remi de l'an 1301, en qualité de chevalier de Touraine, de deux cents livres tournois, pour lui, huit chevaliers et quarante écuyers, sur leur service en l'ost de France. Il en donna encore une, en la même ville, le mercredi 5 septembre suivant, scellée, comme la précédente, de cire rouge, aux armes de Maillé. Il est nommé dans un rôle de 1303, entre des nobles qui assistèrent le roi Philippe-le-Bel dans la guerre de Flandre. Il plaidait, en 1310, contre l'abbé et le couvent de Saint-Julien de Tours, qui lui demandait réparation de plusieurs excès qu'il leur avait faits ; fut mandé le 12 novembre 1312, pour se trouver à Paris, aux octaves de la Chandeleur, et aller contre les Flamands. Il servit aussi le roi Philippe de Valois, en 1328, et était de sa bataille, avec un autre chevalier et huit écuyers, en l'ost de Bouvines, en 1340. Il mourut la même année, et avait épousé Jeanne de Montbazon, fille de Barthelmy, sei-

gneur de Montbazon, et de Marie de Dieux. Elle avait le bail de ses enfants, et reprit, en 1343, le procès que son mari avait eu contre Pierre de la Brosse ; elle plaidait en 1352 et en 1353, contre Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire. De ce mariage sont issus :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;
2.° Jean, qui fonde la branche des seigneurs de la Roche - Bourdeuil et de Crevant, qui n'a formé que quatre degrés, et s'est éteinte dans la personne de Charles de Maillé, seigneur de Crevant, de Chezelles, de Negron, etc., mort après l'an 1483, sans enfants de Catherine de Beauvau, son épouse, fille de Bertrand de Beauvau, baron de Précigny, sénéchal d'Anjou, et de Françoise de Brézé ;
3.° Amiel ou Amois, qui était archevêque de Tours, le 20 janvier 1394, et tenait le parti de l'antipape Benoît, en 1406, et fut député, l'année suivante, au concile de Pise, pour la paix de l'Église, troublée par le grand schisme qui la divisait, et qui a duré si long-tems ;
4.° Isabelle de Maillé, mariée à Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire, dont elle était veuve en 1361.

X. Hardouin, VII[e] du nom, baron DE MAILLÉ, était sous la tutelle de sa mère après la mort de son père. Il obtint rémission, au mois de juillet 1371, pour avoir coupé la main à un particulier, et rendit aveu, en 1373, à Pierre de la Brosse, chambellan du roi Charles V, des fiefs qu'il possédait en la châtellenie de Langeais et bailliage de Tours. Il est qualifié *sire de Maillé*, chevalier, dans une quittance donnée à Poitiers, le 28 juillet 1377, à Etienne de Montmegen, trésorier des guerres, de 245 francs d'or, elle est scellée d'un sceau de cire rouge, aux armes de Maillé. Il épousa Mahaut le Vayer, dame de la Clarté, de Bretignolles, de la Fresnaye et du Plessis-Raffré, fille de Jean le Vayer, seigneur des mêmes terres. Elle se remaria, à Jean de Laval, seigneur de Loué et de Benais, fils de Louis de Laval, seigneur de Loué, et de Jeanne de Pommereux. Jean de Laval prit le bail et gouvernement de Hardouin de Maillé, en 1392. De ce mariage sont issus :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;

2.° Jeanne, qu'on fait femme de Guillaume de Choisin, seigneur d'Ampoigné, qui testa le 13 janvier 1412;

3.° Marie de Maillé, femme de Péan de Maillé, III[e] du nom, son cousin, seigneur de Brézé et de Milly.

XI. Hardouin, VIII[e] du nom, baron DE MAILLÉ, seigneur de la Clarté, etc., né en 1383, était, le 1[er] novembre 1433, grand maître d'hôtel de la reine, femme du roi Charles VII, à cinq cents livres de pension, qui fut augmentée jusqu'à douze cents livres, en 1447; il vivait encore en 1466. Il avait épousé, en la ville d'Angers, en présence du roi et de la reine de Sicile, par contrat du 13 juin 1412, Perrenelle d'Amboise, dame de Rochecorbon et de Benais, fille d'Inger d'Amboise, seigneur de Rochecorbon, et de Jeanne de Craon, elle ne vivait plus en 1453. De ce mariage naquirent :

1.° Hardouin, dont l'article suit;

2.° Juhez, auteur de la branche des seigneurs de l'Islette et de Villeromain, marquis de Kerman, éteints dans la personne de Donatien de Maillé, III[e] du nom, marquis de Kerman, mort sans postérité mâle de Marie-Elisabeth d'Anglebermer de Lagny, son épouse. De cette branche sont sorties 1.° celle des seigneurs de Latan, éteinte en 1644; 2.° celle des seigneurs de la Guéritaude, éteinte dans la personne de Hugues de Maillé, seigneur de la Guéritaude et de l'Olive, mort sans enfants de ses deux femmes, Antoinette Filleul des Gats, et Charlotte de la Barre des Brosses. Ces trois branches ont formé des alliances avec les maisons de Châteaubriant, de Bailleul, du Puy-du Fou, de Sainte-Maure, de la Roche-Rabasté, de Refuge, de Plusquellec, d'Avaugour, d'Escoubleau de Sourdis, de Moussy, de Ploeuc, du Puy de Murinais, de Salignac, de la Voue, de Ceps, de Montberon d'Espagne, de Mornay, de Chef-du-Bois, de Sorans, etc., etc.

3.° Marie, qui épousa, le 23 juillet 1430, Jean, sire et baron de Montejean, seigneur de Sillé-le-Guillaume, et obtint, le 2 décembre 1459, une

somme, en considération des dépenses qu'elle avait faites à Chinon ;

4.° Mahaut, dame de la Clarté, mariée, le 2 septembre 1448, à Jean Anger, seigneur du Plessis-Anger.

5.° Françoise, femme de Guillaume, seigneur de Penhoet et de la Chapelle ;

6.° Renée, dite Marie, dame de Balon, femme de Jacques de Surgères, seigneur de la Flocelière, de Saint-Pol, de Cerisay, d'Ambrières et de Balon, conseiller et chambellan du Roi en 1452 ;

7.° Peronnelle de Maillé, troisième femme d'Alain IX, vicomte de Rohan et de Léon, fils d'Alain VIII, vicomte de Rohan, et de Béatrix de Clisson. Elle se remaria avec Roland de Rostrenan, avec lequel elle vivait en 1480.

XII. Hardouin, IXe du nom, baron DE MAILLÉ, seigneur de Rochecorbon, de la Haye, de Montils-lez-Tours, de Bauçay, etc., conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Saintonge, capitaine de Mantes, vendit au Roi la terre de Montils-lez-Tours, par contrat du 15 février 1463 ; rendit aveu, à cause de sa seconde femme, des terres de Barbesieux et de Verteuil ; fonda le chapitre de Maillé au mois de juillet 1486, et vivait encore en 1487. Il avait épousé 1.° le 26 novembre 1458, Antoinette de Chauvigny, vicomtesse de Brosse, morte le 20 février 1473, fille aînée de Gui de Chauvigny, baron de Châteauroux, vicomte de Brosse, et de Catherine de Laval, sa première femme ; 2.° Marguerite de la Rochefoucault, dame de Barbesieux, et de Verteuil, fille de Jean de la Rochefoucauld, seigneur de Barbesieux, et de Jeanne Sanglier. Du premier mariage sont issus :

1.° Jacques, baron de Maillé, qui succéda à son père, et mourut sans postérité ;

2.° François, baron de Maillé, de la Rochecorbon, de Bauçay, de Rillé, de Champchevrier, de la Haye, de la Motte, vicomte de Tours, qui fit hommage de ses terres en 1500, et mourut en 1501, en la ville de Maillé. Il avait épousé Marguerite de Rohan, fille de Louis de Rohan, IIe du nom, seigneur de Guéménée, et de Louis de Rieux ; il eut, de ce mariage :

a. Françoise, dame de Maillé, première femme de Gilles de Laval, Ier du nom, seigneur de Loué et de Benais, fils de Pierre de Laval, seigneur des mêmes lieux, et de Philippe de Beaumont;

b. Françoise, la jeune; dame de Rillé, de la Ferrières, vicomtesse de Tours, mariée, le 19 mai 1502, à François de Batarnay, seigneur du Bouchage, d'Authon et de Montrésor, mort en 1513;

3.° Hardouin, dont l'article suit;

4.° Louis, né en 1470;

5.° Françoise, dame de la Châtre, née en 1464, mariée, 1.° à François de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, fils d'Édouard de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, et de Jacqueline, dame de Linières; 2.° à Jean V, sire d'Aumont, baron de Couches et d'Estrabonne, fils de Jacques, seigneur d'Aumont, et de Catherine, dame d'Estrabonne et de Nolay;

6.° Claude de Maillé, née en 1465, seconde femme de Jean, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Aumale, fils de François, sire de Rieux et de Rochefort, et de Jeanne de Rohan.

XIII. Hardouin DE MAILLÉ, X^{e} du nom, né en 1462, fit partage, le dernier septembre 1490, avec son frère aîné, suivant le testament de son père, et obtint les terres de Fontenay Labatu, de Benais et de la Forest d'Etampes. Il s'obligea de prendre le nom et les armes de la Tour-Landry, sous peine de 50,000 écus; mais après la mort, sans hoirs mâles, de ses deux frères, il se déclara aîné de sa maison, et le roi François Ier releva ses descendans de cette obligation, leur permettant de reprendre le nom et les armes de Maillé, en y ajoutant ceux de la Tour-Landry. Il transigea, en 1510, du consentement de son fils, avec Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et sa femme, sur la succession d'André de Chauvigny, son oncle, qui avait fait sa femme son héritière, laquelle fut depuis remariée à ce prince; et il obtint, pour sa part, les baronnies de Saint-Chartier, de Châteauroux et de la Châtre, avec les seigneuries de Dun le Pal-

leteau et de Murat, en la Marche. Il mourut, le 25 janvier 1524, et fut enterré en l'église de Saint-André de Châteauroux, sous une tombe qui lui fut élevée. Il avait épousé, 1.° le 30 juillet 1494, Françoise de la Tour-Landry, fille aînée et principale héritière de Louis, seigneur de la Tour-Landry, de Bourmont, de Cornouailles et de Clairvaux, et de Catherine Gaudin ; 2.° Antoinette d'Illiers, veuve de Robert Chabot, baron d'Aspremont, fille de Jean, seigneur d'Illiers, et de Marguerite de Chourses. Du premier lit sont issus :

1.° Jean dont l'article suit ;
2.° François de Maillé de la Tour-Landry ;
3.° Anne, mariée le 15 décembre 1517, à François d'Estuer, seigneur de Thonins, baron de Grateloup.

XIV. Jean de Maillé de la Tour-Landry, Ier du nom, baron de la Tour-Landry et de Saint-Chartier, comte de Châteauroux, seigneur de Bourmont, de la Motte, etc., rendit aveu à Françoise d'Alençon, duchesse douairière de Vendôme, en 1549, de sa terre d'Ampoigné; fit son testament le 11 octobre 1557, et mourut en 1563 (1). Il avait épousé Anne Chabot, dame de Brion, fille de Robert Chabot, baron d'Aspremont et d'Antoinette d'Illiers. Il en eut :

1.° Jean, mort aux guerres d'Italie sans avoir été marié;
2.° Joseph, protonotaire du Saint-Siége, prieur de Réaumur, qui céda, de la volonté de son père, son droit d'aînesse à François, son frère puîné, le 29 avril 1553 ;
3.° François, dont l'article suit ;
4.° Paul, seigneur de la Motte;
5.° Claude, mort sans alliance ;
6.° René, seigneur d'Ampoigné, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui donna quittance de deux cents écus sols, pour ses gages, le 24 juillet 1586, signé *R. de la Tour-Landry de*

(1) Voyez ce que dit de lui Martin du Bellay, au sujet d'un combat qu'il fit en champ clos.

Maillé. Il mourut sans avoir été marié, et laissa deux enfants naturels d'Andrée du Verger, savoir :

a. Victor, curé de Maisoncelles ;

b. Henri, dit *de la Chapelle*, légitimé avec son frère, au mois de mai 1537 ;

7.° Raphael, baron de la Motte-Cheorchin, seigneur de la Chapelle, de Cosme, de Cossé-le-Vivien, qu'il vendit, capitaine aux gardes, mort sans avoir été marié ;

8.° Louis, seigneur de la Fosse ;

9.° Jean, seigneur de la Boulouëre, qui épousa Marie de la Palu, dont il eut :

a. Jean, baron de la Boulouëre, mort sans enfants d'Angélique Kaerbout, qu'il avait épousée le 12 juin 1629 ;

b. Françoise, femme de Claude Hamelin, seigneur du Moulin ;

10.° Anne, mariée, le 20 décembre 1543, à Payen d'Averton, seigneur de Belin ;

11.° Antoinette, dame de Saint-Mars et de la Jaille, mariée, 1.° à René le Porc de la Porte, baron de Vezins, en Anjou ; 2.° à Claude de la Tremoille, baron de Noirmoutier, fils de François, seigneur de la Tremoille, vicomte de Thouars, et d'Anne de Laval ; 3.° à Claude Gouffier, duc de Roannais, fils d'Artus Gouffier, duc de Roannais, pair et grand-maître de France, et de Hélène de Hangest.

12.° Marie, } religieuses.
13.° Vincente, }

XV. François DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, comte de Châteauroux, baron de la Tour-Landry, etc., etc., chambellan du Roi et du duc d'Alençon, avec lequel il passa en Angleterre l'an 1581, avait fait partage avec ses frères en 1566. Il obtint du roi Henri III, la confirmation de l'érection de la baronnie de Châteauroux, en Comté, au mois de juin 1575, et le 8 janvier 1581 ; fit son testament le 28 octobre 1596, et mourut en 1598. Il avait épousé Françoise, dite Diane de Rohan, dame de Gillebourg, fille de François de Rohan, baron du Château

du Loir, seigneur, de Gré, et de Catherine de Silly. Leurs enfants furent :

1.° Charles, comte de Châteauroux, tué en duel à Paris, en 1605, sans enfants d'Isabelle de Vivonne, sa femme, fille de Charles de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraye, et de Renée de Vivonne d'Oulmes ;
2.° François, substitué à son frère, et mort sans postérité ;
3.° Jean, mort sans alliance ;
4.° Louis, tué au massacre d'Anvers, en 1583 ;
5.° Landry, mort sans hoirs ;
6.° Jean, dont l'article suit ;
7.° François, chevalier de Malte, qui se noya à Malemort, en Provence, en revenant de Malte, le 26 décembre 1624. Il fut enterré en la commanderie d'Aix, avec une épitaphe sur sa tombe ;
8.° Paule, dame d'honneur de la reine ;
9.° Louise, morte sans alliance ;
10.° Anne, femme d'André le Porc de la Porte, baron de Vezins, à condition que ses enfants ne porteraient pas le nom de la Tour-Landry ;
11.° Françoise, alliée à François Brachet, seigneur de Perusse ;
12.° Madelaine, dame de la Cornouaille, mariée avec François de Menon, seigneur de Turbilly, de Bresche, et du Plessis au Maire, fils de François de Menon, seigneur de Turbilly, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de la Trémoille.

XVI. Jean DE MAILLÉ, IIe du nom, baron de la Tour-Landry, de Gillebourg et de Saint-Chartier, comte de Châteauroux, obtint, le 25 octobre 1603, des lettres pour se porter héritier bénéficiaire de ses père et mère, et de son frère aîné, et vendit avec sa femme et le chevalier son frère, au prince de Condé, la terre et le comté de Châteauroux, par contrat du 24 janvier 1613. Il mourut des blessures qu'il reçut au siége de Negrepelisse en 1635. Il avait épousé, le 5 décembre 1601, Louise de Châteaubriant, dame de Saint-Jean de Mamerets, de Juigné, etc., fille aînée et principale héritière de Jean de Châteaubriant, seigneur des mêmes terres, et de Susanne de Montausier. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Diane, dame de Saint-Chartier, mariée, par contrat du 12 janvier 1627, avec Aymar de Nicolaï, seigneur de Bernay, lieutenant-général d'artillerie;

3.° Marie, } religieuses ursulines à Vendôme.
4.° Madelaine, }

XVII. Louis DE MAILLÉ, *dit de la Tour-Landry*, marquis de Gillebourg, etc., épousa 1.°, le 27 avril 1634, Eléonore de Jalesnes, fille aînée de Charles, marquis de Jalesnes, et d'Eléonore de Maillé-Brézé; 2.°, le 4 novembre 1649, Louise de Chérité, fille de François de Chérité, seigneur de Sompuis et de Chemans, et de Catherine de Goubis. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Marie-Susanne, morte novice aux Bénédictines de Laval;

3.° Susanne, mariée à François d'Avennes, seigneur de la Jaille, de Gastines, marquis de Fougeray;

Du second lit:

4.° André, seigneur de Saint-Jean de Mamerets, élevé page du Roi en sa grande écurie, en 1668, marié avec Louise Thieslin, veuve de Louis Gentien, seigneur d'Erigné et de la Garenne, fille aînée et héritière de Claude Thieslin, seigneur de Montron et de Charlotte Martin des Loges. Il eut de ce mariage Charles-André de Maillé, marquis de la Tour-Landry, seigneur de Gillebourg, etc., colonel d'un régiment d'infanterie de nouvelle levée, par commission du 7 mai 1702, et réformé en 1714, après la paix d'Utrecht. Il avait épousé, au mois d'octobre 1710, Susanne-Antoinette de Rancurel de Saint-Martin, fille d'Alexis-Joseph de Rancurel, seigneur de Saint-Aubin, de Saint-Martin, et d'Eléonore Dorothée de Valkembourg, dont est issue Anne-Charlotte de Maillé de la Tour-Landry, née le 17 septembre 1711, ayant pour parrain et marraine le comte de Charolais et la princesse douairière de Condé.

5.° Charles, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;

6.° Marie de Maillé, née en 1653, mariée le 30 avril 1680, avec Charles de Buchepot, chevalier, seigneur de Fromenteau et de Fougerolle, en Berri.

XVIII. Charles de Maillé, Ier du nom, dit *de la Tour Landry*, marquis de Jalesnes, seigneur du Pin, etc., épousa, par contrat passé à Angers le 30 novembre 1663, Bonne-Marie-Madelaine de Broc, veuve de Sébastien de Broc, vicomte de Fouilletourtre, son grand oncle, et fille de Michel de Broc, baron de Chemiré, et de Madelaine du Chesne. De ce mariage sont issus :

1.° Georges-Henri, dont l'article suit ;

2.° André de Maillé de la Tour Landry ;

3.° Charles-Hardouin, } chevaliers de Malte.
4.° Philippe-Michel, }

5.° Susanne-Eléonore, mariée, par contrat du 23 décembre 1695, à Joseph Cotignon, seigneur de Chauvry et du Breuil, généalogiste des ordres du Roi, fils de Nicolas Cotignon, seigneur de Chauvry, premier président en la cour des monnaies, généalogiste des ordres du Roi, et de Marie Royer ;

6.° Marie-Hélène, femme de Marie-Henri, comte de Ghaines, par lettres du mois de janvier 1691, seigneur de Genetay et de Montmort, mort le 10 décembre 1710 ;

7.° Michelle-Philippe, dite de la Tour-Landry.

XIX. Georges-Henri de Maillé, marquis de Tour-Landry et de Jalesnes, épousa, le 20 octobre 1687, Marie-Louise Frezeau de la Frezelière, fille de François Frezeau, marquis de la Frezelière, lieutenant-général des armées du Roi, et de Charlotte-Marie Frezeau, dame de la Frezelière. De ce mariage est issu :

XX. Charles-Henri de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesnes, baron de Gastines, colonel d'infanterie, mort le 25 mars 1760. Il avait épousé Marie d'Avoisne de la Jaille, fille du marquis de la Jaille, et de Marie Bigot de Linières. De ce mariage :

XXI. Charles-François de Maillé de la Tour-Landry, né le 30 novembre 1731, marquis de Maillé, sous-lieutenant dans le régiment du Roi, en 1750, colonel en 1758 du régiment de Condé, infanterie. Il épousa, le 1er mars 1753, sa cousine, Marie-Henriette de Maillé d'Entrames, fille de Charles-Henri de Maillé, dit *de la Tour-Landry*, seigneur d'Entrames, et de Marie-Françoise de Savonnières. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Henri-François, dont l'article suit ;
2.° Alexandre, grand-vicaire, de l'évêque du Puy ; il a péri sur l'échafaud, victime du tribunal révolutionnaire ;
3.° Charlotte, mariée 1.° à N.... le Jumeau, baron de Blou, 2.° à M. de Meril, capitaine d'infanterie ;
4.° Félicité, épouse de M. de Boisleve du Planti, capitaine au régiment d'Auvergne, sans enfants.

XXL Charles-Henri-François, marquis de Maillé-la-Tour-Landry, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare-de-Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel : né le 3 mars 1755, a épousé en 1780, 1.° Jeanne de Shéridan ; 2.° en 1804, Isabelle de Champbell, des ducs d'Argyle en Ecosse. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Charles-Théodore-Bélisaire de Maillé-la-Tour-Landry, né le 10 septembre 1785, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, marié le 28 mai 1805, à Marie-Thérèse Thais de Hautefort, dont est issu Charles-Hardouin-Jules-Xavier de Maillé-la-Tour-Landry ;
2.° Jeanne-Cécile, née le 29 novembre 1781, mariée, le 25 mai 1802, à Jean-Louis-Marie, comte de Lubersac, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean Louis, marquis de Lubersac, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne-Elisabeth Magontier de Laubanie ;
3.° Adélaide, née le 18 décembre 1787, mariée, le

28 mai 1805, à Jean-Louis-Gustave, comte de Hautefort, officier supérieur des gardes du corps du Roi;

Du second lit :

4.° N...., né le....

5.° Isabelle de Maillé de la Tour-Landry, née en 1805.

XVIII. Charles DE MAILLÉ, dit *le comte de la Tour-Landry*, cinquième fils de Louis et de Louise de Chérité, sa seconde femme, épousa, 1.° Jeanne Pelisson, morte, sans enfants, au château d'Entrames, au mois de mai 1704, veuve de Jacques de Birague, seigneur et baron d'Entrames, et fille de Daniel Pelisson et de Madelaine le Clerc; 2.° le 12 septembre 1708, Marie Guitton, fille de Robert Guitton, et de Françoise Guesnier. De ce mariage sont issus :

1.° N..., né et mort le 15 octobre 1709;

2.° Charles-Henri, dont l'article suit.

XIX. Charles-Henri DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, seigneur d'Entrames, près de Laval, appelé le comte de la Tour-Landry, colonel d'infanterie, épousa Marie-Françoise de Savonnières, fille de Henri-François de Savonnières, seigneur de Meaulne, dont il eut huit enfants, quatre fils et quatre filles, vivants en 1750, entre autres :

1.° Charles-René, dont l'article suit;

2.° Michel-François, prêtre, chanoine et chevecier de l'église cathédrale de Chartres, vicaire-général de cet évêché, nommé, au mois d'octobre 1739, à l'abbaye de Saint-Pierre de Lestrop, au diocèse de Limoges;

3.° Marie-Henriette de Maillé d'Entrames, alliée le premier mai 1753, à son cousin Charles-François, marquis de Maillé;

4.° N... de Maillé, épouse de Charles-Paul-François de Beauvilliers, comte de Busançois.

XX. Charles-René DE MAILLÉ DE LA TOUR-LAN-

DRY, duc de Maillé, né le 5 octobre 1732, d'abord nommé baron, puis comte de Maillé, page du Roi en sa petite écurie, en 1750; capitaine de dragons, colonel du régiment de Condé, infanterie, en 1758; brigadier des armées du Roi, le 26 juillet 1765; premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, puis de MONSIEUR, comte d'Artois, en 1773; maréchal de camp, le 3 janvier 1770; chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, en 1779; lieutenant-général des armées du Roi, le premier janvier 1784; lieutenant-général du comté de Bourgogne, a épousé, 1.° en la chapelle de Condé, en présence du prince et de la princesse de Condé, le 6 février 1755, Marie-Bonne-Félicité de Savary-de-Breves de Jarzé, morte âgée de 26 ans, et inhumée à Saint-Sulpice le 17 mai 1768, fille de Paul-Louis-Camille-Jean-Baptiste de Savary de Breves, marquis de Jarzé, et de dame Bonne Damaris de Briqueville la Luzerne, dame de compagnie de la princesse de Condé, et gouvernante des enfants de cette princesse; 2.° par contrat signé par le Roi, le 8 mars 1769, Madelaine-Angélique-Charlotte de Brehan, fille de Marie-Jacques, marquis de Brehan, maréchal de camp, inspecteur-général d'infanterie, mort à Paris le 13 mai 1764, et de Marie-Jeanne-Angélique Delpech. De ce second mariage, sont issus :

1.° Charles-François-Arnaud, dont l'article suit;

2.° Charles-Jean, comte de Maillé, né le 24 juin 1771;

XXI. Charles-François-Arnaud, marquis, puis duc DE MAILLÉ, né le 10 janvier 1770, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de M. le comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, frère du Roi, maréchal des camps et armées du Roi, a épousé, 1.° le 23 août 1784, Henriette-Victoire de Fitz-James, fille de N... duc de Fitz-James; 2.° Blanche-Joséphine le Bascle d'Argenteuil. Ses enfants sont :

Du second lit :

1.° Arnaud-Royer-Claude, né le 30 décembre 1789;

2.° Claire-Claude-Henriette-Claudine, née le 8 décembre 1796, mariée à Edmond-Eugène-Phi-

lippe-Hercule de la Croix, marquis de Castries, colonel des chasseurs de l'Ariége.

Du second lit :

3.° Jacquelin-Armand-Charles;
4.° Urbain-Hardouin-Armand de Maillé.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Brezé et de Behehart.

IX. Payen ou Paen de Maillé, fils puîné de Hardouin, Ve du nom, seigneur de Maillé, et de Jeanne de Beauçay, fut seigneur de Saint-Georges du Bois et de Brezé, par sa femme, qu'il avait enlevée avant que de l'épouser, en raison de quoi il fut poursuivi criminellement en 1318, et obligé de composer avec les gens du Roi à une somme de 2000 livres. Il plaidait encore à ce sujet en 1323 et 1328, et contre Jean de Brezé, qui prétendait quelques droits en cette terre. Il fut sénéchal de Périgord et de Quercy, capitaine de Bourg-sur-Mer. Le Roi lui remit, en 1339, les sommes qu'il devait de reste de quelques fermes ès châtellenies de Bourg et de Blaye. Il fut sénéchal de Bigorre, capitaine et gouverneur de toute la sénéchaussée; et, en cette qualité, il amena devant Bordeaux trente écuyers et cent cinquante sergents, outre le nombre de gens de cheval et de pied, de son établie de Bourg, avec lesquels il servit depuis le 27 janvier 1339 jusqu'au 19 juillet suivant 1340. Il fut préposé par l'archevêque d'Auch et le sénéchal de Toulouse, pour faire le siége de Montroyal, et par eux confirmé dans le même emploi de sénéchal de Bigorre, le 22 octobre de la même année, qu'il garda jusqu'au 14 juin 1341, que le Roi le fit sénéchal de Poitou et de Limoges, suivant un compte de Barthélemi du Drach, et, en cette qualité, il conduisit des gendarmes à Jourdain de Lombers, sénéchal de Saintonge, au mois de juillet 1343. Il épousa Jeanne de l'Estang, dame de Brezé, fille de Macé de l'Estang, et de Catherine, dame de Brezé. Ses enfants furent :

1.° Pean, dont l'article suit;
2.° Eléonore, femme de Gui de Chausseroye, seigneur d'Orvan, qui plaidait, en 1351, contre Jean de Brezé;

3.° Isabeau de Maillé, dame de Saumoussay, qui obtint un amortissement pour la fondation d'une chapelle, en 1370.

X. Pean de Maillé, IIe du nom, seigneur de Brezé, de Saint-Georges-du-Bois et de Gastines, servit le Roi en ses guerres de Picardie et sur les frontières de Normandie, sous le gouvernement de Geoffroy de Charny, en 1352, et aussi, la même année en Gascogne, avec quatre écuyers, sous le comte d'Angoulême, connétable de France. Le Roi le fit rembourser au mois de décembre 1356, de plusieurs dépenses qu'il avait faites avec les gens de sa compagnie, en venant à Ardres au mandement de Jean de Neuville, lieutenant du Roi en Picardie; l'année suivante, au mois de décembre, il eut ordre avec plusieurs autres seigneurs, de conduire le Roi de Navarre d'Amiens à Paris. En 1369, il fut commis pour recevoir des mains de Hugues, seigneur d'Amboise, la ville d'Amboise; il continua de servir le Roi dans ses guerres, en 1379, sous le sire de Coucy, avec deux chevaliers et seize écuyers; l'année suivante, sous le sire de Rayneval; en 1381 sous le connétable de Clisson; en 1383, pour le fait de Bourbourg, avec trois chevaliers et trois écuyers. Son sceau, dans une quittance qu'il donna le 28 juillet 1377 à Etienne de Montmegen, trésorier des guerres, de huit vingt-cinq francs d'or, est chargé de fasces ondées, et brisé d'une bordure engrêlée. Il épousa 1.°, le 21 octobre 1367, N . . . du Puy, de la maison du Puy en Loudunois, 2.°, en 1379, Jeanne Bouchard, fille de Louis Bouchard, seigneur d'Aubeterre, et de Catherine de Laubannière. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Eléonore, mariée 1.° à Tristan de la Jaille, seigneur de Beuxey en Loudunois; 2.° à Robert d'Anjou, avec lequel elle vivait en 1386, et 1389;

Du second lit :

2.° Pean, dont l'article suit;
3.° Jacques, seigneur d'Ampure à cause de sa femme Marie Taveau, fille de Guillaume Taveau, seigneur de Mortemer, dont il eut Jeanne de Maillé, dame d'Ampure, mariée par son oncle en 1426,

avec Amaury de Tigné, après la mort duquel elle se remaria à Guillaume de Tucé, et prit une troisième alliance vers l'an 1460, avec Gui Frotier, seigneur de Camboneau. Elle était morte en 1485, et n'eut point d'enfants.

XI. Pean DE MAILLÉ, IIIe du nom, seigneur de Brezé et de Milly-le-Mougon, chambellan de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, épousa Marie de Maillé, fille de Hardouin, VIIe du nom, baron de Maillé, et de Mahaut le Vayer, dont les enfants furent :

1.° Hardouin, dont l'article suit ;
2.° Gilles, qui fonde la cinquième branche rapportée ci-après ;
3.° Jeanne, mariée à Thibaut de Laval, seigneur de Loué, fils de Gui de Laval, seigneur de Loué, et de Jeanne de Pommereux ;
4.° Marie, femme de Gilles de Clerembault, seigneur de Richelieu, dont elle était veuve en 1460 ;
5.° Isabeau, mariée à Jean de Brie, seigneur de Serant ;
6.° Rose, femme de Jean Fresneau, seigneur de Crevant ;
7.° Catherine, qui épousa, par contrat du 23 janvier 1416, Hugues de Montalais, seigneur de Chambeloy ;
8.° N.... } sucessivement abbesses de Saint-Jean de
9.° N.... } Bonneval de Thouars.

XII Hardouin DE MAILLÉ, VIe du nom, seigneur de Benehart et de Ruillé, fut lieutenant de la compagnie de Jacques de Bourbon, comte de la Marche. Il fut stipulé que les deniers de son mariage seraient employés au rachat de la terre de Benehart, engagée par la mère de sa femme. Il plaidait à ce sujet contre Pierre de la Jaille, en 1467, et ne vivait plus en 1484. Il avait épousé Anne de Villiers, dame de Champagné, fille de Guillaume de Villiers, baron de Champagné, et de Jeanne de Mar, dame de Ruillé et de Benehart. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Renaud de Maillé ;

3.° Jean, qui était sous la tutelle de Jacques de Maillé, son frère en 1484; il eut en partage une partie de la terre et seigneurie de Ruillé, avec le petit Benehart. Il avait épousé, par contrat du 11 septembre 1525, Louise de Fromentières, fille de N.... de Fromentières, seigneur de Meslay; elle était veuve de lui avant l'an 1540. De ce mariage sont issus:

A. Louis de Maillé, seigneur de Ruillé et du petit Benehart, marié le 5 septembre 1569, avec Renée de Baigneux Courcival; il en eut:

a. Antoine, seigneur de Ruillé et du petit Benehart, qui épousa, en 1615, Judith du Bosquet, fille de Georges du Bosquet, seigneur de Cossé, et d'Antoinette le Bailleur, dame de Boisclereau, dont il eut: — 1.° Renée de Maillé, dame de Ruillé et du petit Benehart, qui épousa, le 12 décembre 1642, Joachim de Cervon, seigneur de la Ronchère; elle vendit, étant veuve, le petit Benehart au marquis de Benehart, son cousin; — 2.° Elisabeth de Maillé;

b. Louis, seigneur de la Touche l'an 1621, marié avec Elisabeth de Baigneux;

c. Renée, femme de Gilles Maillart, seigneur de Kecorelainnes, en Normandie;

B. Renée, femme de N...., seigneur de Rochambault;

C. Charlotte religieuse à la Virginité;

D. Jeanne, mariée, l'an 1500, à Jean de Cibert.

XIII. Jacques de Maillé, Ier du nom, seigneur de Benehart et de Champagné, mort avant le 7 juin 1512, avait épousé Jeanne le Berruyer, veuve de Jean de Villebresme, seigneur de Fougères, et fille de Lidoire le Berruyer, seigneur de Saint-Germain, et de Françoise d'Outrelavoye; elle eut le bail de son fils suivant un partage du 7 juin 1512. De ce mariage est issu:

XIV. Jacques de Maillé IIe du nom, seigneur de Benehart de Champagné, de Villié de Bourdeau et de la Novaraye, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Bueil, lieutenant-général en Bretagne. Il épousa Marie de Villebresmes, fille de Jean de Villebresmes, seigneur de Fougères, dont il eut :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Jacques, dit le Jeune, dont la lignée n'est pas connue ;
3.° Anne de Maillé, femme de Jacques le Clerc, seigneur de Saligny-sous-Champagne, morte sans enfants.

On trouve Jehan de Maillé, seigneur de Benehart, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du comte de Charny, lequel donna quittance, le 22 juin 1469, à Claude Garrault, trésorier des guerres, de 100 livres, pour les quartiers d'octobre, novembre et décembre 1568. Son sceau en placard est chargé de fasces nébulées, et brisé d'une bordure chargée de....

XV. Jacques de Maillé, IIIe du nom, seigneur de Benehart, etc., capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Vendômois pour la ligue; fait prisonnier à la prise de Vendôme par Henri IV, en 1589, eut la tête tranchée la même année. Il avait épousé, en 1573, Renée de Poncé, dame de Chéripeau, de la Beuvrière, d'Espinay de la Talonnière et de Fleuré, fille de René de Poncé, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de Mauny. Il eut de ce mariage :

XVI. René de Maillé, Ier du nom, seigneur de Benehart, de Fleuré, de Ruillé, et de Chéripeau, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et des chasses du comté du Maine; marié, par contrat du 11 avril 1621, avec Dorothée Clausse de Fleury, et fille héritière de Henri Clausse, seigneur de Fleury, grand-maître et surintendant général des eaux et forêts de France, et de Denise de Neuville Villeroy. Il en eut :

1.° Henri, dont l'article suit ;
2.° René, capitaine aux gardes, tué au service ;

3.° Honorat, mestre de camp du régiment du cardinal de Richelieu ;
4.° Nicolas, baron de Fleuré, seigneur de Condreaux ;
5.° Denise de Maillé, mariée à François de Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant-général des armées du Roi, mestre de camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin, mort en 1653.

XVII. Henri DE MAILLÉ, dit *le marquis de Benehart*, capitaine des chasses du Roi en ses pays et comté du Maine, transigea, par procureur, le 2 septembre 1651, en son nom et en celui de sa femme, avec Louis de Rohan, prince de Guémené ; il épousa, par contrat du 15 août 1634, Françoise de la Barre, dame des Hayes, de Brion, de Château-Sénéchal, etc., fille de Louis de la Barre, seigneur de la Brosse, et de Marguerite de Chambes Montsoreau. De ce mariage vinrent :

1.° René, dont l'article suit ;
2.° François-Henri, qui fonde la quatrième branche, rapportée ci-après ;
3.° Henri, partagé par son frère aîné le 3 juillet 1669. Il avait été reçu chevalier de Malte de minorité au grand prieuré d'Aquitaine, le 21 novembre 1663 ;
4.° Dorothée, morte religieuse ;
5.° Anne, femme de René du Grenier, marquis d'Oléron, seigneur du Pin et de la Felonnière.

XVIII. René DE MAILLÉ, dit *le marquis de Benehart*, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie d'ordonnance et des chasses du pays du Maine, seigneur des Hayes, de Roujoux, de Molan, Champ-le-Sénéchal, Saint-Germain, etc., épousa, 1.° par contrat du 20 juillet 1665, Gabrielle Guillebert, dame de Sicqueville, fille de Louis Guillebert, baron de Coulonces, marquis de Sicqueville, gouverneur des ville, château et comté de Vire, et de Louise d'Apchon ; 2.° Jacqueline-Françoise de Billes, fille d'Antoine de Billes, seigneur du Foyer, en Normandie, et de Françoise de Vipart. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louis-Joseph, dit *le marquis de Maillé*, né à

Paris le 17 juin 1666, baron de Coulonces, seigneur de Sicqueville, reçu guidon le 14 février 1692, et enseigne de la compagnie des gendarmes flamands, le 25 avril 1694, mort à Paris le 3 juillet 1698, et inhumé à Saint-Paul, sa paroisse. Il avait épousé, par contrat du 24 février 1691, Louise Mailler, dame du Houssay, et de Saint-Maurice, près Bonneval, diocèse de Chartres, morte en 1719, fille et héritière de Claude Mailler et de Geneviève de Houdetot. Il en eut, pour fille unique, Geneviève de Maillé, morte à Paris, le 6 juin 1742, ayant épousé par contrat du 8 juin 1711, Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort de Canillac, dit *le marquis de Montboissier*, dont postérité;

2.° Hardouin de Maillé;

Du second lit :

3.° René-François, dont l'article suit;

4.° Anne-Henri-Honorat, mort jeune;

5.° Constance de Maillé, religieuse à la Visitation de Caen.

XIX. René-François DE MAILLÉ, marquis de Benehart, seigneur de Ruillé, de la Jaille, etc., embrassa d'abord l'état ecclésiastique, qu'il quitta après la mort de son frère aîné. Il épousa, en 1720, Madelaine-Françoise de la Luzerne, fille de Gui-César de la Luzerne, marquis de Beuzeville, et de Madelaine-Françoise de Pommereul. Il mourut en sa terre de Benehart le 27 octobre 1736. De ce mariage sont issus :

1.° Philippe-François, dit *le marquis de Maillé*, né le 27 mai 1722, mort à Benehart, en Vendômois, le 15 décembre 1745, sans avoir été marié;

2.° René-César dit *le chevalier de Maillé*, né le 28 décembre 1727. Il embrassa d'abord le parti de l'église, et étudiait, en cette qualité, en théologie, au mois de janvier 1744, au collége de la Marche. Il quitta cet état à la mort de son frère aîné, entra officier dans le régiment du Roi, infanterie, en 1748, et est mort à Paris, le 9 janvier 1750, de la petite vérole, sans avoir été marié;

3.° Philippe-Casimir de Maillé, né le 2 mai 1737, mort en 1740.

QUATRIÈME BRANCHE.

Comtes de Maillé, Seigneurs de Roujoux.

XVIII. François-Henri DE MAILLÉ BREZÉ, comte d'Espichellières et de Roujoux, seigneur du Fresne, la Crèche-Mareuil, second fils de Henri de Maillé, marquis de Benehart, et de Françoise de la Barre, reçut partage de René de Maillé, marquis de Benehart, son frère aîné, le 3 juillet 1669, et après la mort du duc Armand de Maillé Brezé, sans enfants, il reprit le nom de Brezé. Il épousa, le 28 novembre 1680, Françoise-Marguerite de Bouteiller, fille de Marin de Bouteiller, chevalier, seigneur de Châteaufort, et de Marie de Greville, dont il eut :

1.° Louis, qui suit;
2.° Henri de Maillé Brezé, chevalier de Malte;
3.° Louis-Joseph, comte de Maillé Brezé; } tous deux morts sans alliance;
4.° François, comte de Maillé Brezé; } tous deux morts sans alliance;
5.° Dorothée de Maillé Brezé, religieuse.

XIX. Louis DE MAILLÉ BREZÉ, comte de Maillé et de Roujoux, marquis de Valon, seigneur du Fresne, la Crèche-Mareuil, etc., reçu page du Roi le 2 décembre 1704, épousa 1.° le 6 mars 1709, Catherine le Fuzelier de Cormeray, fille de René le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray, Breviende, Villeny, le Cochet, etc., et de Catherine le Mercier; 2.° le 5 février 1730, Françoise Bonne de Rochefort. Il eut :

Du premier lit:

1.° Louis, marquis de Maillé Brezé, comte de Roujoux, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants;
2.° François-Alexis, qui suit;
3.° René, comte de Maillé Brezé, lieutenant de roi du château d'Amboise, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants;

4.° Joseph-Ange, comte de Maillé Brezé, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;

5.° Jacques, comte de Maillé Brezé, mort jeune :

6.° Marie-Catherine-Louise de Maillé Brezé, mariée à Charles Noel de Pelgrain, chevalier, seigneur de l'Estang et de la Crèche, chevalier de Saint-Louis ;

Du second lit :

7.° Marie-Françoise de Maillé Brezé, mariée à Charles-François-Elie Duval, chevalier, seigneur de Villemars et de Trugny, chevalier de Saint-Louis ;

8.° Catherine-Bonne de Maillé Brezé, mariée à Silvain-Claude de Boislinard, chevalier, seigneur du Lys et de Saint-Georges ;

9.° Marie-Anne de Maillé Brezé, élevée à Saint-Cyr, morte sans alliance.

XX. François-Alexis, comte de MAILLÉ BREZÉ, et de Roujoux, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, chambellan de S. A. électorale de Cologne, épousa, 1.° le 1er mai 1752, Marie-Angélique Huraut de Chiverny de Veuil, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° Rosalie de la Bourdonnaye de Blossac, veuve de Louis-Marie Juchault, chevalier, seigneur des Jamonières, chevalier de Saint-Louis, dont il n'eut point d'enfants ; 3.° Marie-Jeanne Joly de Fleury, dont il eut :

1.° Alexandre-Armand-Fortuné, comte de Maillé Brezé, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ;

2.° Lucie-Flore-Virginie de Maillé Brezé, mariée, le 14 décembre 1815, à Jacques-Casimir-Emmanuel, comte de Monthiers, chevalier, seigneur du Bosroger, (par donation du marquis de Monthiers du Bosroger, son cousin) lieutenant en premier du premier régiment des cuirassiers de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, fils de Jacques, comte de Mouthiers de Nucourt, chevalier, seigneur de Nucourt, Plémont, etc., et d'Agnès-Angélique de Baroille.

CINQUIÈME BRANCHE.

Marquis et ducs de Breze, éteints.

XII. Gilles DE MAILLÉ, fils puîné de Pean de Maillé, IIIe du nom, seigneur de Brezé, et de Marie de Maillé; fut seigneur de Brezé, conseiller, chambellan et grand-maître de la vénerie de René d'Anjou, roi de Sicile, et fut fait chevalier de son ordre du Croissant, le 27 juillet 1449. Il suivit ce prince en son voyage d'Italie pour le recouvrement de ses états, et en obtint les aides et tailles des terres de Brezé et de Milly, de l'année 1437. Ce prince, en considération des services qu'il en avait reçus au royaume de Naples, le gratifia, l'année suivante, d'une pension de 200 livres, qu'il lui continua toute sa vie, et le récompensa encore des peines qu'il avait prises à faire consentir les états d'Anjou, en 1445, d'accorder un aide pour le mariage de la reine d'Angleterre, sa fille. Il épousa Jeanne Amenard, fille de Jean Amenard, seigneur de Chansé, de Bouillé, etc., et de Marie Turpin, et en eut :

1.° Hardouin, dont l'article suit;
2.° Jacques, qu'on dit avoir rapporté à Brezé les reliques de saint Vincent, qu'il avait prises à Castres;
3.° Guyonne de Maillé;
4.° Marie de Maillé;
5.° Catherine de Maillé, femme de Rotrou, seigneur de la Dorbilière.

XIII. Hardouin DE MAILLÉ, VIe du nom, seigneur de Brezé et de Milly, plaidait, en 1499, contre le comte de Dampmartin, pour la restitution des biens du seigneur de Normanville, qu'il obtint; mourut en 1508, et fut enterré à Sainte-Catherine de Brezé, près de l'évêque d'Angers. Il avait épousé Ambroise de Melun, morte en 1526, et enterrée à Milly, fille de Charles de Melun, seigneur de Normanville, grand-maître de France, et d'Anne-Philippe de la Rochefoucault, sa première femme. De ce mariage sont issus :

1.° Hardouin, mort sans postérité;

2.° Gui, dont l'article suit:

3.° Marie, femme de Jean de Brezé grand-sénéchal de Normandie;

4.° Ambroise de Maillé, qui épousa, en 1556, Jacques de Perriers, seigneur du Bouchet.

XIV. Gui de Maillé, seigneur de Brezé et de Milly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant du duc d'Aumale et du marquis du Maine, au gouvernement d'Anjou, capitaine de cent lances et de cent archers de la garde du corps du Roi; fit bâtir le clocher de Milly, en 1552 et 1553. Il avait épousé, le 3 mars 1510, Jeanne de Louan, fille de Jean de Louan, seigneur de Nogent l'Artaut en Brie, gouverneur d'Orléans, mort le 5 mai 1500, et de Madelaine Cleret. De ce mariage sont nés:

1.° Artus, dont l'article suit;

2.° Simon, religieux en l'abbaye de Lauroux, puis archevêque de Tours, mort en odeur de sainteté le 11 janvier 1597;

3.° Philippe, seigneur de Verneuil et du Verger, capitaine des gardes du corps, tué devant Cambray en 1553. Il avait épousé Jeanne de Hangest, dont il n'eut point d'enfants, fille de Joachim de Hangest, seigneur de Moyencourt et de Montmor, et de Louise de Moy, sa troisième femme;

4.° Jacques, abbé de Montfaucon de Marmoutier;

5.° Jeanne abbesse du Ronceray, en 1554, morte le 6 décembre 1571;

6.° Yvonne, religieuse à Fontevrault, puis abbesse du Ronceray, après sa sœur, morte en 1589;

7.° Françoise, religieuse à Poissy;

8.° Charlotte, mariée 1.° à Lancelot de la Touche, seigneur des Roches-Tranche-Lyon, 2.° à François de Montgommery, seigneur de Lorges;

9.° Marie, qui épousa 1.° François Bourré, seigneur de Jarze, 2.° Jean de Léaumont, seigneur de Puygaillard;

10.° Jeanne, première femme d'Hector de Montberon, baron d'Avoir, seigneur de Souché, d'Espinay, de Champeaux, etc.

11.° Renée de Maillé, abbesse de Noirmoutier.

XV. Artus de Maillé, seigneur de Brezé et de Milly,

chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de ses gardes du corps, gentilhomme de sa chambre, fut choisi le 28 avril 1548, pour aller recevoir la jeune reine d'Ecosse, et la même année, au mois d'octobre, il eut le commandement de l'armée envoyée en Guienne contre les rebelles. Le roi lui donna la compagnie de cent archers de la garde de son corps, le 1er novembre 1557, et une commission pour le gouvernement d'Anjou, le 8 février 1568; il mourut fort âgé, en 1592, en réputation d'homme sage et fidèle à son Roi. Son sceau, dans deux quittances qu'il donna le 23 décembre 1555, et 30 décembre 1562, est chargé de deux fasces nébulées. Il avait épousé Claude de Gravy, morte en 1570, fille d'honneur de la reine, fille d'Ambroise de Gravy, baron des Cousteaux et de Renée-Claude du Bellay-Langey, et en eut :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Catherine de Maillé, mariée par contrat du 17 décembre 1572, à Jean de Sansac, capitaine des gardes de la porte, premier gentilhomme de la fauconnerie du roi.

XVI. Claude de Maillé, seigneur de Brezé et de Milly, fut tué à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587, n'ayant que 27 ans. Il avait épousé, par contrat passé au château de Cerisay le 15 septembre 1567, Robinette Hamon, dame de la Flocelière de Cerisay, fille de Jean Hamon, seigneur de la Flocelière, et de Jeanne de Pannevère. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Jacques, marquis de Flocelière, par lettres du mois de novembre 1616, registrées le 17 mai 1629, mort en 1641, sans enfants de Julienne d'Angennes, veuve de Guillaume de Cozerieu, seigneur de la Rivière, et fille de Jean d'Angennes, seigneur de Poigny et de Madelaine Thierry. Elle mourut en 1614 ;
3.° Claude, seigneur de Cerisay, chevalier de Malte, tué en duel par le sieur de Talhoet, en 1606 ;
4.° Charles, chevalier de Malte ;
5.° Jeanne, femme d'Hercules de Charnacé, gouverneur de Clermont en Argonne, ambassadeur aux Pays-Bas ; mort au siége de Breda, en 1636 ;
6.° Simonne, abbesse du Ronceray, morte en 1646 ;

7.° Yvonne, abbesse de Ronceray, après sa sœur, morte le 16 décembre 1650;

8.° Eléonore de Maillé, mariée avec Charles, marquis de Jalesnes, en Vendomois, morte en 1639.

XVII. Charles DE MAILLÉ, seigneur de Brezé et de Milly, épousa, par contrat du 24 novembre 1597, Jacqueline de Thevale, fille unique et héritière de Jean de Thevale, comte de Créans, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Metz et du pays Messin, et de Radegonde Fresneau. Il fut stipulé que le second fils qui naîtrait de ce mariage porterait le nom de *Thevale-Maillé*. Leurs enfants furent :

1.° Urbain, dont l'article suit;

2.° Charles de Maillé, *dit de Thevale*, mort jeune.

XVIII. Urbain DE MAILLÉ, marquis de Brezé, baron des baronnies de Saumoussay, de Saugre, de la Crellouere, seigneur des châtellenies de la Bouchardière, de la Varenne, de Créans, de Semeur, etc., capitaine des gardes du corps de la reine Marie de Médicis et ensuite du Roi; servit en Piémont au Pas-de-Suse, en 1629, et au combat de Carignan en 1630. Deux ans après, il fut envoyé en ambassade extraordinaire vers le roi de Suède; et au retour, il se trouva au combat de Castelnaudary. Le Roi lui donna le bâton de maréchal de France, en la place du maréchal d'Effiat, avec le gouvernement de Calais et pays reconquis le 18 octobre 1632, et le fit chevalier de ses ordres le 14 mai 1633. L'année suivante il eut le commandement de l'armée en Allemagne, où il secourut la ville d'Heydelberg; prit celle de Spire le 21 mars 1635, et gagna la bataille d'Avein, le 20 mai suivant. Quelques mois après il fut envoyé en ambassade extraordinaire vers les états de Hollande; fut pourvu du gouvernement d'Anjou et du château d'Angers, au lieu de celui de Calais, par lettres données à Senlis le 19 septembre 1636, registrées au parlement le 24 novembre suivant; fut nommé vice-roi de Catalogne, sur la fin de l'année 1641, ayant la même année remis sous l'obéissance du Roi les villes de Lens et de Bapaume, en Artois, et mourut en son château de Milly, en Anjou, le 13 février 1650. Il avait épousé, le 25 novembre 1617, Ni-

cole du Plessis, Richelieu, sœur puînée du cardinal de Richelieu, et fille de François du Plessis, III[e] du nom, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du Roi, et de Susanne de la Porte. De ce mariage sont issus :

1.° Armand, dont l'article suit ;
2.° Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Fronsac et de Caumont, marquise de Brezé, après la mort de son frère. Elle épousa Louis de Bourbon, II[e] du nom, dit le Grand, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc de Bourbonnais, fils de Henri de Bourbon, II[e] du nom, premier prince du sang, duc d'Enghien, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency.

XIX. Armand DE MAILLÉ, duc de Fronsac et de Caumont, marquis de Graville et de Brezé, comte de Beaufort en Vallée, baron de Treves, etc., gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis, servit en Flandres en qualité de mestre de camp d'un régiment en 1638, et commanda les galères du Roi l'année suivante. Il fut fait général de l'armée navale en la mer du Ponant, où il combattit et défit celle d'Espagne, à la vue de Cadix, le 22 juillet 1640. Il fut ensuite envoyé en ambassade extraordinaire vers le roi de Portugal, où il aborda le 11 août 1641 ; passa dans les mers du Levant, et défit après deux jours de combats, la flotte d'Espagne qui venait au secours de Perpignan, en 1643. Etant de retour à Saint-Germain en Laye, au commencement de janvier 1643, il prêta le serment de la charge de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, en ayant été pourvu par lettres-patentes du 5 décembre précédent, registrées au parlement le 16 juillet 1643, fut fait gouverneur de Brouage des îles de Rhé et d'Oleron, de la Rochelle et du pays d'Aunis, et fut reçu, au parlement de Paris, duc de Fronsac et pair de France, le 30 avril de la même année; en conséquence de l'arrêt du même jour, qui appointa l'opposition que les ducs de Brissac, de Lesdiguières et de Luynes avaient formée au rang qu'il prétendait, ordonna qu'il serait reçu, et que, par provisions, les pairs reçus avant lui le précéderaient, jusqu'à ce qu'autrement il en eût été ordonné. Il contraignit, le 4 septembre suivant, la flotte

d'Espagne, qui voulait jeter du secours dans la ville de Roses, de se retirer à Carthagène; assiégea par mer, en 1644, la ville de Taragonne en Catalogne, mais sans succès; fut l'un des lieutenants-généraux de l'armée d'Italie, lors du siége d'Orbitelle, et fut tué sur mer, d'un coup de canon, le 14 juin 1646, âgé de vingt-sept ans deux mois, n'ayant point été marié. Il fut regretté de tous ceux qui connaissaient ses belles qualités. Son service solennel se fit dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 13 novembre de la même année.

L'histoire des grands-officiers de la couronne fait encore mention d'une branche des seigneurs de *Laleu*, du nom de Maillé, dont on n'a point eu la jonction avec les précédents, et qui est rapportée d'après un jugement de 1667, de M. de Barentin, intendant du Poitou; elle a formé sept degrés, et s'est éteinte dans la personne de Louis de Maillé, seigneur de Villeneuve.

Armes : d'or, à trois fasces nébulées de gueules.

MASSON DE LA MOTTE, famille noble originaire de Champagne.

Pierre-Henri-Joseph Masson, chevalier de la Motte, né le 5 juillet 1757, chevau-léger de la garde du Roi, le 15 août 1773, a fait ses preuves de noblesse pour son admission dans ledit corps, et a été réformé avec la compagnie le 30 septembre 1787. Il est aujourd'hui gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef d'escadron. Il a épousé, le 20 novembre 1805, à Pétersbourg, pendant son émigration, Marie-Félicité de Chambell, d'une très ancienne famille noble irlandaise.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trêfles d'argent, et en pointe d'un cerf en repos du même, sur une terrasse de sinople.

RAFELIS DE BROVES, famille originaire de Lucques, en Italie, établie à Draguignan en Provence, depuis l'an 1400, où elle fit bâtir une chapelle dans l'église paroissiale de ladite ville, et un tombeau ; cette chapelle fut décorée d'un tableau, en 1404, peint par Jacob Pignatelli ; elle réside depuis la révolution, qui lui a fait perdre toutes ses terres, à Alais en Languedoc, département du Gard ; elle a fourni des lieutenants-généraux, des chefs d'escadre, des officiers-supérieurs et autres de toute arme, des commandeurs et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; cette famille se divise aujourd'hui en deux branches.

PREMIÈRE BRANCHE.

Joseph-Barthelemy, comte DE RAFELIS BROVES, (fils de François de Rafelis, vicomte de Broves, colonel d'infanterie, lieutenant de Roi d'Aiguemortes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, député de la noblesse de Provence aux derniers états-généraux, et qui, toujours fidèle à l'honneur et à son roi légitime, mourut glorieusement à la défense du palais des Tuileries, le 10 août 1792, et de dame Elisabeth de Mourgues) est né à Anduze en 1753 ; fait garde de la marine en 1767 ; proclamé chevalier de Saint-Louis par M. le comte d'Estaing, pour être entré le premier dans les retranchements de l'île de la Grenade ; reçu par son père en 1780 ; est parvenu au grade de capitaine de vaisseau, en 1790, après avoir commandé une division à Terre-Neuve, a émigré en 1791, et a commandé la 2e compagnie de l'escadron de la marine, dans l'armée de LL. AA. RR. Il est aujourd'hui contre-amiral, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il a épousé, le 6 juin 1809, dame Marie-Anne-Joseph de Bancenal, fille de messire Jean-Pierre de Bancenal de Champagne, capitaine de cavalerie, et de dame Gabrielle-Victoire de Beaudouin de Fregefond ; de ce mariage est issu :

Louis-Henri-Chamans de Rafelis Broves, né à Alais, le 8 mai 1811.

SECONDE BRANCHE.

Charles-François DE RAFELIS BROVES, fils de feu François de Rafelis, vicomte de Broves, député de la noblesse de Provence aux derniers états-généraux, et né à Anduze en 1773, élève de la marine en 1788, garde du Roi à cheval en 1791, s'est trouvé avec son père à la défense du château des Tuileries le 10 août 1792, a passé en Angleterre, où ayant appris le licenciement de l'armée des princes, il est rentré dans sa patrie où il a servi dans l'administration des postes. Il est aujourd'hui inspecteur des postes à Limoges, où il s'est marié avec mademoiselle Louise Augureau. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph de Rafelis ;
2.° François de Rafelis ;
3.° Louise de Rafelis.

Armes ; d'azur, à trois chevrons d'or. Devise : *Genus et Virtus.*

VILLICY DE TOURVILLE, famille noble, originaire de Lorraine, qui a fourni un commissaire en l'artillerie et les fortifications de Lunéville, en la personne de Claude de Villicy, vivant en 1600. Deux frères du nom de Villicy de Tourville, descendant de ce dernier, ont servi dans la cavalerie à Metz ; l'un était capitaine du régiment Royal-Lorraine, le 3 janvier 1744 ; l'autre dans le régiment de Marainville, le 1er mars 1742. Nous désirerions beaucoup obtenir de nouveaux renseignements sur cette famille, dont nous ne connaissons que madame Montouroy, née de Tourville, habitant à Blaye, département de la Gironde.

Armes, extraites du *Nobiliaire de Lorraine :* d'azur, à une molette d'argent, accompagnée de trois annelets d'or ; au chef du même, chargé d'une tête de léopard naissant de gueules ; tenant, un annelet d'or.

DE LUBERSAC. La maison de Lubersac, originaire de la province de Limosin (1), réunit, à l'avantage d'avoir pris son nom d'une terre, les caractères de l'ancienne chevalerie, soutenus par des alliances distinguées et de nombreux services. Tel est le témoignage que lui rendit M. de Beaujon, généalogiste des ordres du Roi dans le Mémoire qu'il composa sur cette maison, et qu'il envoya, pour le Roi, au premier gentilhomme en exercice, le 4 octobre 1766, pour procurer à madame la comtesse de Lubersac, l'honneur d'être présentée à Sa Majesté. M. d'Hozier (Louis-Pierre), juge d'armes de France, la met au rang des plus anciennes maisons du royaume, dans un certificat qu'il délivra, le 21 janvier 1766, à M. de Lubersac-de-Chabrignac.

L'orthographe du nom de Lubersac a beaucoup varié, surtout dans les trois derniers siècles : on le trouve écrit *Lobersac, Lobressac, Loubressac, Loupbersac, Libersac, etc.* Mais dans les chartes des XIIe et XIIIe siècles on écrivait communément Lubersac, en latin, de *Luberciaco*, ou de *Luperciaco*.

On connaît, en France, plusieurs lieux du nom de Lubersac (2) ; mais celui qu'on regarde comme le berceau

---

(1) On assure que le bénédictin D. Gol. qui était très-versé dans la connaissance des antiquités et de l'histoire des familles du Limosin, sa patrie, prétendait que la maison de Lubersac tire son origine d'un cadet des anciens ducs de Gascogne, et que son premier berceau a été la ville d'Eause (*Elusa ou Elusaberis*), sur la Gelise, en Armagnac. Nous ignorons sur quel fondement ce savant religieux appuyait son opinion ; peut-être la fondait-il sur l'espèce de ressemblance qui se trouve entre *Lupus*, nom que portaient quelques ducs de Gascogne, et *Lupercus*, dont on prétend que dérive le nom de Lubersac.

(2) Parmi les lieux qui portent le nom de Lubersac, les plus connus sont : 1° Lubersac en Limousin ; 2° Lubersac en Agénois, à une lieue et demie de Duras ; 3° et 4° deux bourgs, appelés *Lupersat*, dont l'un est sur la Tarde à 5 lieues d'Evaux et 3 d'Auzance, l'un et l'autre dans le pays de Combrailles, au diocèse de Limoges ; 5° un ancien monastère ruiné, connu dès le

de la famille qui fait le sujet de ce mémoire, et qu'elle a toujours possédé, est un gros bourg, avec le titre de ville, situé dans la province de Limosin, à peu de distance de la chartreuse de Glandiers. Il est le chef-lieu d'une ancienne viguerie ou vicairie, relevant directement des vicomtes de Limoges (1). Cette viguerie a toujours passé pour une des plus anciennes du Limosin, et son origine remonte probablement à la création même des comtes et des vicomtes. Sa haute ancienneté est attestée par deux chartes, tirées des archives de l'église de Saint-Etienne de Limoges : la première nous apprend que, sous l'épiscopat de Turpion d'Aubusson, évêque de Limoges, la vingt-sixième année du règne de Charles-le-Simple, qui revient à l'année 920 ou 921, il fut donné à titre de précaire, une vigne, située au lieu de Vertillac, fondalité d'Issandon (ou Exandon), qui était de la *viguerie de Lubersac* , et de la centaine ou centainie de Vignole.

Une autre charte, qui n'est pas datée, mais qui paraît être du même tems, nous fait voir que Gilbert fit donation, à l'église de Limoges, d'un fief qui était dans le fond d'Issandon, sous la justice de Juillac, *et la viguerie de Lubersac*.

Il y avait autrefois dans le bourg et près du château de Lubersac, une ancienne abbaye ou monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont les seigneurs de Lubersac ont toujours été regardés comme les fondateurs; et ils avaient leurs tombeaux dans le chœur de l'église, qui subsiste encore, sous l'invocation de Saint-Etienne. On ignore l'époque de sa fondation ; mais le savant abbé le Bœuf ayant eu occasion de la visiter dans un voyage qu'il fit en Limosin, vers l'année 1754, crut reconnaître, dans sa

---

onzième siècle, sous la dénomination de *Luperciaco*, en Nivernois; 6° *Loubressac*, bourg situé en Querci, à 6 lieues de Figeac, et chef-lieu d'une terre possédée par une branche de la maison de Gontaut-de-Biron ; 7° *Loubersan*, dans l'Astarac, à 2 lieues de Mirande. On peut ajouter à cette liste un ancien monastère, aujourd'hui ruiné, connu sous le nom de *Saint-Lonbers (Sancti Lupercii, ou Luperculi)*, à Eause en Gascogne.

(1) La seigneurie de Lubersac relevait, dans les derniers tems, de la terre de Bré, en Limousin, possédée par les seigneurs de Pompadour; mais on sait que cette mouvance ne remonte pas au-dessus de l'an 1365.

construction, les caractères de l'architecture du huitième siècle, qui était alors le genre mauresque (1). L'abbaye ayant été ruinée, selon les apparences, vers le milieu du neuvième siècle, par les incursions des Normands (2), perdit son existence primitive, et ne fut, dans la suite, qu'une celle ou prieuré dépendant de l'abbaye de Cluni (3). L'établissement qu'y firent les Clunistes, ne paraît pas avoir subsisté plus d'un siècle; les bâtimens de ce prieuré furent détruits à leur tour, et ce fut probablement dans le temps de la guerre cruelle dont le Limosin fut affligé à l'occasion des différends qui s'élevèrent entre Henri, roi d'Angleterre et ses deux fils, vers l'an 1183, immédiatement après, suivant « Geofroi du Vigeois, une » troupe de bandits, sous la conduite d'un nommé » Merchaders, se saisirent du château de Pompadour, dé- » vastèrent tout le pays voisin, emmenèrent les hommes » et les troupeaux, emportèrent, avec eux, les meubles » des habitants qui se trouvèrent dans cette contrée, » depuis le Vigeois, jusqu'à *Lubersac*. »

Il est à présumer que les religieux qui purent s'échapper, se retirèrent à Cluni, qui était leur chef-lieu. Ce qui paraît certain, c'est que, dès le commencement du siècle suivant, l'église de Lubersac était desservie par des prêtres séculiers; on en trouve la preuve dans la charte de l'an 1236, qui sera rapportée plus bas, et dans une bulle du pape Innocent IV, tirée des archives du Vatican, qui

---

(1) Cette supposition de M. l'abbé Le Bœuf ne paraît pas fondée. Il est plus probable que la fondation, ou plutôt la restauration de l'église et du monastère de Lubersac, ne doit pas remonter au delà du dixième siècle (et peut-être plus tard); car dans la plus grande partie de la France, et surtout dans le Midi, on connaît à peine un édifice ecclésiastique qui ait échappé en entier à la fureur dévastatrice des Normands.

(2) On suppose, avec fondement, que l'abbaye de Lubersac fut détruite par les Normands, parce que Geofroi du Vigeois, auteur du douzième siècle, qui entre dans de grands détails sur tout ce qui concerne l'histoire du Limosin, sa patrie, n'aurait pas manqué de faire mention dans sa chronique, de cette abbaye, si elle eût encore existé de son tems.

(3) Pons, abbé de Cluni, vint à Lubersac en 1116, suivant une charte de cette année, conservée autrefois dans les archives de l'abbaye d'Uzerche.

nous apprend qu'en 1247, les églises de Saint-Etienne et de Saint-Hilaire de Lubersac, *dont l'une dépendait de l'autre,* avaient pour recteur, un prêtre, nommé Guy de Mellac.

Il paraît que l'église de Lubersac a changé depuis longtems d'invocation, et qu'elle reconnaissait Saint-Gervais et Saint-Protais, pour ses plus anciens patrons. Les traces de sa première dédicace y subsistent encore; on y garde les reliques de ces deux Saints Martyrs, leur fête y est solennisée tous les ans, et il s'y tient ce jour-là et les deux jours suivans, une foire considérable (1).

On voit, dans les anciens titres de la maison de Lubersac, qu'il y a une suite de reconnaissances féodales, qui sont tellement liées avec les titres généalogiques, qu'ils se servent mutuellement d'appui. Le domaine des seigneurs de Lubersac y est établi sur le bourg de Lubersac et sur les villages voisins, avec les droits les plus étendus, comme ceux d'entrée, de sortie de banalité, de cens, de tailles, etc. Plusieurs particuliers, dans un tems leur rendent hommage comme hommes francs, d'autres présentent des reconnaissances, comme serfs, avec toutes les conditions attachées à la servitude.

Il est encore justifié que, dès le moment où le nom de Lubersac est connu, les seigneurs de cette maison se distinguent par leurs libéralités pour l'église. Hugues de Lubersac, en 1093, fait de grands dons à l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais du vieux Lubersac. Pierre de

---

(1) Il est à remarquer que les églises qui reconnaissaient les seigneurs de Lubersac pour leurs fondateurs, étaient toutes sous l'invocation de Saint-Gervais et Saint-Protais. L'origine de cette dévotion est sans doute due à quelque portion des reliques de ces saints martyrs, que ces églises tenaient de la munificence et de la piété des anciens seigneurs de Lubersac, qui avaient rapporté ces précieux objets de leurs voyages d'outre-mer. *Bernard Guidonis,* ou de la Guionnie, évêque de Lodève, qui écrivait avant l'an 1300, dit expressément, dans un de ses ouvrages conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, coté n°. 4977, « *que les chefs des saints martyrs Gervais et Protais étaient honorés à Lubersac, près de Glandiers, dans l'église de St.-Etienne* ». Le témoignage de Bernard *Guidonis* est d'autant moins suspect, que ce savant prélat était né en Limosin, et dans le voisinage même de Lubersac.

Lubersac, chevalier, et Etienne de Lubersac, clerc, son frère, donnent aussi différens biens à l'église de Saint-Etienne de Lubersac. Le testament de Bernard de Lubersac, contient également plusieurs donations, tant par lui, que par Etienne, son père, à l'église de Saint-Etienne de Limoges, et aux Frères Mineurs de la même ville. Les cinq premiers degrés de leur généalogie sont formés de sujets, tous décorés de la chevalerie ; et on pourrait citer plusieurs services rendus à nos rois, dès le quatorzième siècle.

Mais ce n'est pas seulement dans les tems anciens, que cette maison a été illustrée : la branche des seigneurs de Chabrignac a eu deux fois l'avantage de commander la noblesse du Limosin, dans le siècle dernier, ainsi que justifie une lettre écrite par le roi Henri IV, à M. de Chabrignac, le 15 septembre 1605, et une autre, écrite par le roi Louis XIII, à M. de Chabrignac-de-Saint-Julien, le 2 septembre 1635; dans laquelle ce prince motive son choix sur *sa qualité et expérience convenable pour la conduite de la noblesse de la province*, et ajoute ces termes bien remarquables d'un souverain à son sujet : *aussi devez-vous croire que je serai bien aise de vous reconnaître aux occasions qui pourront s'offrir, pour l'avantage de vous et des vôtres*.

La maison de Lubersac ne s'est pas moins distinguée par ses alliances, que par ses services militaires ; on compte, parmi les principales, celles qu'elle a contractées avec les maisons de Saint-Chamans, de Chapt-de-Rastignac, de Châteignier, de Chevreuse, de Corn, d'Escorailles, d'Estourneau-du-Ris, de Gareboeuf, de Guy ou la Guyonie, de Royere, de Hautefort, de Hélie-de-Colonges, de Jougnac de-Forsac, de Joussineau-de-Fayat, de Saint-Julien, de Lafont, de Lastérie du Saillant, de Saint-Laurent-de-la Coste, du Leyris, de Laubanie, de Maillé, des Martres, de Monceu, Noailles, de Paulte, de Perusse-d'Escars, de Raimond, de Roux, de Tizon, etc.

La génealogie de la maison de Lubersac, qu'on va donner ici, a été dressée sur les titres originaux, conservés dans ses archives et sur les livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque du Roi (1). Il est constant,

(1) Les titres de la maison de Lubersac ont été produits plu-

d'après ces titres et tous ceux qu'on a pu rassembler d'ailleurs, que le nom de Lubersac est connu comme nom de lieu, depuis le commencement du dixième siècle; et comme nom de famille, depuis l'an 1093, c'est-à-dire, depuis l'époque où les surnoms ont commencé à être héréditaires. Sa filiation est présumée depuis l'an 1166 et même 1146, et est prouvée littéralement depuis l'année 1262.

Le plus ancien monument que l'on connaisse sur l'ancienneté et l'illustration de la maison de Lubersac, est une charte de l'an 1093, qui était conservée autrefois dans les archives de l'abbaye de Cluni, et qui a été imprimée dans le premier tome du Trésor des Anecdotes de D. Martene. Hugues de Lubersac y déclare d'abord n'y tenir d'aucun mortel, mais de Dieu seul, les grands biens qu'il possédait (1). Il rappelle qu'il avait fait la guerre lui-même, assisté de ses chevaliers, pour conserver ses biens et ses priviléges, contre les entreprises de ses ennemis. Il paraît qu'il avait couru plusieurs dangers dans les différentes guerres qu'il avait eu à soutenir; mais il reconnaît qu'il avait été sauvé par une protection particulière de la Providence, et pour en témoigner à Dieu sa reconnaissance, il lui consacra tous ses biens, et les donna à l'église et au monastère de Saint-Gervais et de Saint-Protais, que ses ancêtres avaient fait bâtir auprès de leur château; n'exceptant de cette largesse, que ce qu'il avait donné précédemment à quelques-uns de ses chevaliers. Sa bienfaisance ne se borna pas là, elle s'étendit encore sur les vassaux de sa terre; il recula les limites du bourg de Lubersac, en faveur de ses habitants, afin qu'ils pussent s'y loger plus commodément; il accorda à ses vassaux le droit *d'usage* dans ses bois et sur ses rivières, etc. Cette donation fut faite par un acte authentique, en 1093, du consentement d'Adélaïs, sa femme et de ses chevaliers, et fut signée par vingt-deux témoins, parmi lesquels se

---

sieurs fois et en différents tems, soit devant le généalogiste des ordres du Roi, le juge d'armes de France, le généalogiste de l'ordre de Malte, soit devant le garde des titres et généalogies de la bibliothèque du Roi, le continuateur du Trésor généalogique de Dom Caffiaux, et autres.

(1) Ceci prouve qu'il les possédait en franc-aleu.

trouvent Gilbert de Lubersac (1), Henri, autrefois évêque de Soissons, alors moine de Cluni, et autres.

Hugues de Lubersac avait épousé, comme il a été dit, une dame, nommé Adélaïs, dont il eut une fille, qui mourut avant lui. Se voyant sans enfants, il résolut de donner ses biens au monastère de Saint-Gervais et Saint-Protais du Vieux-Lubersac, sous la réserve de la jouissance : il se fit ensuite moine de Cluni.

On trouve ensuite :

Gerald ou Géraud-Adémar de Lubersac, qui signa, comme témoin, dans une transaction passée entre Aimar, abbé du Vigeois, et Guy de Las-Tours, sous l'épiscopat d'Euftorge, évêque de Limoges, c'est-à-dire, environ l'an 1126. Il eut pour enfants, Guillaume-Adémar, Etienne-Gerard et Pierre-Gerard, qui signèrent tous trois une donation faite à l'abbaye du Vigeois, l'an 1146 (2).

Il est probable, que de l'un de ces trois frères, sont issus les deux sujets suivans.

Gerard de Lubersac souscrivit une charte, donnée à Aires, l'an 1178, par laquelle Philippe, comte de Flandres et de Vermandois, voulant faire prier Dieu pour le salut de l'âme de dame Élisabeth, sa femme, et de Mathieu, comte de Boulogne, son frère, répara les torts qu'il avait faits à l'abbaye de Saint-Josse, suivant une charte, tirée du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Josse, en Ponthieu.

Astaïs de Lubersac donna à l'abbaye de Bonlieu, quatre deniers de cens, que cette abbaye lui devait sur le mas de Faurie, l'an 1188. (Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Bonlieu, fol. 17).

Quoiqu'il ne fût peut-être pas très-difficile de faire remonter la généalogie de la maison de Lubersac, aux premières années du douzième siècle, en la rattachant aux sujets mentionnés dans le Cartulaire de l'abbaye du

(1) Dom Col suppose que cette donation fut faite au monastère de Lubersac, en Limosin ; mais en cela il s'écarte de l'opinion du célèbre Dom Mabillon, qui l'attribue à un monastère de Lubersac, en Nivernais.

(2) Il était très-rare, à cette époque, de prendre deux noms de baptême ; peut-être le second était-il le nom de la mère, qu'on ajoutait quelquefois à celui du père, pour remplir les clauses d'une substitution, ou pour quelque autre raison.

Vigeois, on ne la commencera ici qu'à Pierre Ier de Lubersac, qui vivait après le milieu du même siècle.

I. Pierre de Lubersac, Ier du nom, chevalier, est peut-être le même que Pierre-Gérard de Lubersac, qui signa avec ses frères, en 1146, une donation faite à l'abbaye du Vigeois. Il fit une donation à l'abbaye de Cadoin, vers l'an 1166, avec A. (Adémar ou Arnaud) de Lubersac, qui pouvait être son frère (*Cartulaire de Cadoin, fol.* 33), et vivait encore en 1181, suivant une quittance dotale qu'Hélie de Pérusse, chevalier, seigneur de Ségur, son gendre, lui donna, pour la dot qu'il avait promise à sa fille.

On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants; on ne lui connaît même, d'une manière certaine, qu'une fille, mariée au seigneur de Pérusse; mais on juge, par le rapprochement des lieux et des dates, qu'il peut avoir été père des quatre sujets qui suivent:

1.° Geoffroi de Lubersac, chevalier, qui suit;

2.° Guillaume de Lubersac, chevalier, uni à Geoffroi de Lubersac, aussi chevalier, son frère, Guillaume de Lubersac, son neveu, et Pierre de la Jarosse, son beau-frère, transigea, le jour des ides d'octobre 1236, avec le chapelain de l'église de Saint-Etienne de Lubersac. On présume qu'il est le même qu'un Guillaume Raoul, ou Radulphe de Lubersac, qui ne vivait plus en 1262, et qui est rappelé dans des actes de cette année, et des années 1263 et 1267, comme père de trois enfants pupilles, qui sont:

a. Guillaume-Raoul de Lubersac, IIe du nom, damoiseau de Lubersac, et puis chevalier, fit une acquisition avec son frère, en 1263; accepta un bail la même année; fit une autre acquisition en 1267, et accepta la cession que lui fit Marguerite, sa sœur, en 1274. Lui, ou son fils, de même nom, damoiseau, représenté par Etienne de Lubersac, damoiseau, son procureur fondé, fit une acquisition en 1318.

Guillaume-Raoul de Lubersac, qui paraît être son fils, et qui, comme lui, est qualifié

damoiseau de la paroisse de Lubersac, étant sur le point d'épouser Comptor de Jaubert, fille de Golfier Jaubert, damoiseau de Pompadour, accepta l'assignation de la dot de sa future épouse, qui lui fut faite l'an 1324, et la reçut le mercedi après la fête de Saint-Hilaire 1324. (v. st.) Il est qualifié chevalier, et ne vivait plus en 1343, que sa veuve fit un bail à fief, le dimanche fête de Saint-Clément de la même année.

Il laissa un fils, nommé Radulphe de Lubersac, qui était sous la tutelle de Comptor de Jaubert, sa mère, en 1343. On ne connaît pas sa descendance (1).

b. Radulphe de Lubersac, clerc, nommé dans un acte de 1274, etc.

c. Marguerite de Lubersac, qui, étant assistée d'Etienne de Lubersac, clerc, son tuteur et curateur, fit cession à Guillaume-Radulphe, son frère, de tous ses droits, le 8 des ides d'avril 1274;

3.° N..... de Lubersac, fut mariée à Raimond de Lubersac, issu sans doute d'une branche collatérale, dont on ne connaît pas la jonction. Elle en était veuve en 1236, et mère de Guillaume de Lubersac;

4.° N..... de Lubersac, mariée à Pierre de la Jarosse, avant l'an 1236;

5.° N..... de Lubersac, femme de Hélie de Pérusse, chevalier, seigneur de Ségur (2). Elle était morte

---

(1) Il peut avoir été père de Pierre de Lubersac, surnommé *Pareiller*, qui fit son testament en 1390, par lequel il institua héritiers Pierre de Lubersac, damoiseau, son frère, et Galienne de Malaval, leur mère, suivant une note qui se trouve dans le vol. 186 de Gaignières, à la bibliothèque du Roi.

(2) D'une ancienne et illustre noblesse, originaire du Limousin, qui a produit un cardinal, des évêques et plusieurs chevaliers des ordres. Sa généalogie est imprimée dans le P. Anselme, t. II, p. 228, mais d'une manière très-incomplète; elle n'y est remontée qu'à l'année 1281.

le 5 des calendes de juin (28 mai) 1181, que son mari donna quittance à Pierre de Lubersac, son beau-frère, de la dot qu'il lui avait promise.

Vers le même tems vivait B. (*Bernard ou Bertrand*) de Lubersac, chevalier, qui fut l'un des témoins d'une donation faite environ l'an 1233, au lieu appelé la Barbecane de la Roche, par B. de la Roche, clerc, fils de Falquet de la Roche, à l'abbaye de Chancelade, entre les mains de Pierre du Cluzel, qui en était alors abbé (*Cartulaire de Chancelade, fol.* 49).

II. Geoffroy DE LUBERSAC, chevalier, Guillaume de Lubersac, aussi chevalier, son frère, Guillaume, leur neveu, fils de défunt R. (*Ramond*) de Lubersac, leur beau-frère (1), et Pierre de la Jarosse, aussi leur beau-frère, transigèrent, en 1236, avec Guillaume Geoffroy, chapelain de l'église de Saint-Etienne de Lubersac, sur quelques différends qui s'étaient élevés entre eux, touchant les droits et possessions de cette église. Ils convinrent que les prêtres formant la communauté de Lubersac, percevraient la dixme sur les cantons énoncés dans cet acte, lesquels sont au nombre de dix-sept, et que la place qui se trouvait située entre l'église et la maison de Geoffroy de Lubersac, serait divisée, et qu'on y planterait des bornes, pour marquer la partie qui appartiendrait au seigneur de Lubersac, et celle qui resterait à l'église. Il fut aussi convenu que l'un desdits Geoffroy et Guillaume de Lubersac, ferait à l'avenir hommage au chapelain de la même église, pour ce qu'ils avaient de ses anciens droits, en conséquence d'un nouveau partage qu'ils avaient fait entre eux. Cet acte fut souscrit par Durand, archidiacre de l'église de Limoges, le jour des ides d'octobre (15), l'an 1236 (2).

---

(1) En latin *sororius*, parce que, suivant les apparences, il était marié avec leur sœur; on ne connaît pas la suite de cette branche.

(2) L'original en parchemin, de cet acte, fut représenté en 1731 à M. d'Hozier, par M. de Chasseneuil, héritier de la branche aînée de la maison de Lubersac. Cet acte est d'autant plus précieux, qu'il établit le domicile actuel de Geoffroy et

Il ne vivait plus en 1262, mais on ignore l'époque précise de sa mort, ainsi que le nom de sa femme (1). On croit qu'il fut père des trois enfants qui suivent :

1.° Pierre de Lubersac, IIe du nom, qui suit;

2.° Bernard de Lubersac, clerc, nommé, avec ses frères, dans des actes de 1262, 1263 et 1267;

3.° Etienne de Lubersac, clerc, nommé aussi, avec ses frères, dans des actes de 1262, 1263 et 1267. Il était tuteur et curateur de Marguerite, fille de Guillaume-Raduphe, et l'assista à la cession qu'elle fit de ses droits paternels et maternels, en faveur de Guillaume-Raduphe II, son frère, le 8 des ides d'avril 1274. Il donna à cens, en la même qualité, à Jean Fulcher, clerc, la terre de Planchac, le vendredi dans l'octave de la Nativité de la Vierge 1275. Il légua des cens et des rentes considérables en grains et argent, sur plusieurs tenements, aux prêtres de l'église de Saint-Etienne, pour le repos de l'âme de Pierre de Lubersac, son frère, et de tous ses prédécesseurs.

Il laissa un fils naturel, nommé Bernard, mentionné dans un acte de l'an 1301.

III. Pierre de Lubersac, IIe du nom, chevalier, jugé fils de Geoffroy de Lubersac, chevalier, est le premier depuis lequel la filiation est prouvée littéralement par une multitude de titres originaux. Le premier qui fasse mention de lui, est le contrat de vente de la moitié du mas le Mayzac, situé dans la paroisse de Lubersac, qui lui fut faite le 4 des ides de mai (12 mai) 1262, par Pierre

---

Guillaume de Lubersac, dans le bourg du même nom; Geoffroy avait sa maison auprès de l'église; et le terrain contigu à la même église appartenait aux deux frères, puisqu'ils se le partagèrent entre eux.

(1) Il n'y a pas de doute que Pierre II de Lubersac, qui forme le IIIe degré de cette généalogie, et qui certainement était seigneur de Lubersac, était fils et héritier de Geoffroy de Lubersac, nommé dans la transaction de 1236. Cette descendance paraît d'autant plus probable, que si Geoffroy et Guillaume, son frère, n'avaient pas laissé de postérité, il est à présumer que Guillaume de Lubersac, leur neveu, fils de Raimond de Lubersac, aurait hérité d'eux.

et Gérald la Jarosse, de Ségur, fils de défunt Jean la Jarosse; Pierre de Lubersac y est qualifié damoiseau, et il y stipule pour Bernard et Etienne de Lubersac, clercs, ses frères, et pour les enfants mineurs de défunt Guillaume-Radulphe, damoiseau. Il stipula pour les mêmes, et avec la même qualité, dans le bail à fief d'un mas (ou tenement), appelé de *la Bastizo*, situé dans la paroisse de Lubersac, qu'il accepta, le 3 des nones d'octobre 1263, de Bernard de Bouchard, sergent d'armes de Coussac. Il acquit, le 8 des ides de juillet 1267, avec ses frères, et les enfants mineurs de feu Guillaume-Radulphe, damoiseau, lesquels étaient alors sous la tutelle d'Etienne de Lubersac, clerc, un Mas, appelé la Ribière, dans la paroisse de Lubersac, qui lui fut vendu par Pierre de la Ribière (ou Rivière), damoiseau, seigneur en partie de Pompadour. Il était encore damoiseau, mais bientôt après il fut élevé au grade de chevalier, car ce titre lui est donné dans un acte passé après sa mort, et daté du vendredi dans l'octave de la Nativité de la Vierge 1275, par lequel Etienne de Lubersac, clerc, son frère, donna à cens perpétuel plusieurs héritages, tant en son nom, qu'en celui de ses neveux mineurs, dont il était tuteur. Enfin il est rappelé dans plusieurs actes passés par Etienne, son fils, en 1293, 1295, 1301, etc.

Il avait épousé demoiselle Almois de la Monerie, fille de Guillaume de la Monerie, damoiseau de la paroisse de Salon, en Limosin, et sœur de Gui de la Monerie (1), qui le rendit père de :

IV. Etienne de Lubersac, d'abord damoiseau, ensuite chevalier, devait être l'aîné des enfants de Pierre II, puisqu'il en fut l'héritier. Il fut d'abord sous la tutelle d'Etienne de Lubersac, son oncle (et probablement son parrain), mais il était majeur et contractait seul, en 1290, suivant un acte d'acquisition qu'il fit le jour des nones d'avril de cette année, après Pâques, d'une rente de 20 sols, sur le Mas de Peyrat-Porchier, paroisse de

(1) Cette alliance est connue par un Mémorial des Censives de la maison de Lubersac, écrit en idiome du Limosin, sur du papier de coton, et signé *de Borbolos*, notaire.

Lubersac, et 10 sols sur la borderie de Sagaux, paroisse de Saint-Pardoux; il s'investit lui-même de cette acquisition, de même que de celle qu'il fit, cinq ans après, d'une pièce de terre située près le chemin de Lubersac au Moulin neuf. Il reçut, le 11 des calendes de septembre 1293, l'hommage de Bernard Fay, fils de défunte Mathilde de Bré (*de Brenno*), qui reconnut être son homme franc, et lui devoir le service, ou la taille, aux quatre cas, qui sont la nouvelle chevalerie, le mariage de ses filles, le voyage d'outre-mer, et sa rançon s'il est fait prisonnier. Il s'oblige, dans chacun de ces cas, de lui payer, ou à ses ayants-cause, six sols, monnaie courante. En considération de quoi, Etienne de Lubersac ratifie la donation faite au même Bernard Fay, par Etienne de Lubersac, prêtre, Guillaume Radulphe, chevalier, et Radulphe de Lubersac, clerc, en cas d'éviction de ses biens, de le dédommager, ainsi qu'il serait décidé par Radulphe de Lubersac, clerc, et Aimeri de Lubersac, seigneur de Saint-Géraud, en Limosin. — Un hommage pareil à celui de 1293, lui fut fait en 1301, par Bernard Fay, qui reconnut en outre, qu'en cas de forfaiture de sa part, ses biens devaient retourner à Etienne de Lubersac et à ses héritiers. Il reçut, le 3 des nones de novembre de la même année 1301, l'hommage de Bernard de Lubersac, fils naturel d'Etienne de Lubersac, clerc, qui, au lieu de six sols, payables dans les quatre cas, promet de lui en payer dix. Ce fut entre lui et les juges, ou agens du vicomte de Limoges, qu'il s'éleva une grande discussion touchant le droit des mesures à Lubersac, et sur ce que Bertrand de Vassagnac, sénéchal de Limoges pour le vicomte, avait voulu faire exercer la justice sur le lieu de la chapelle, paroisse de Lubersac. Il y eut des témoins entendus de part et d'autre, qui déposèrent que de tout tems les seigneurs de Lubersac avaient joui de ce droit, et la cour de Ségur confirma au même seigneur de Lubersac ses droits de justice et de viguerie. On voit encore dans cette enquête, que la justice du seigneur de Lubersac relevait immédiatement de celle du vicomte de Limoges, sans passer par celle des seigneurs de Bré.

Etienne de Lubersac acquit plusieurs rentes en 1294, 1302, 1316, 1319. Il ne prend dans ces différents actes, que la qualité de damoiseau, mais il prend le titre de

chevalier dans des actes de 1336, 1344, 1347, ce qui prouve qu'il servait dans les guerres que le roi Philippe de Valois eut à soutenir contre l'Angleterre. Il donna, conjointement avec Bernard, son fils, soixante sextiers de grains en dixmes, ou rentes, au chapitre de Saint-Yrieyx, pour fonder une prébende canoniale dans ce chapitre. On ignore l'année de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le lundi après la fête de Pâques 1349, suivant un acte daté de ce jour.

Il avait épousé N...... Du Luc, d'une ancienne famille, originaire du Périgord (1), dont il eut au moins trois enfants, qui sont :

1.° Bernard de Lubersac, qui suit ;

2.° Guillaume de Lubersac, chanoine de Saint-Yrieyx, en Limosin, est connu par un acte, daté du vendredi avant la fête de Saint-Pierre-ès-Liens, 1324, par lequel Etienne de Lubersac promet d'assigner dans trois ans, vingt sextiers de froment, et pareille quantité de seigle et avoine de rente perpétuelle, au chapitre de Saint-Yrieyx, pour le récompenser d'une prébende canoniale de cette église, que son chapitre avait accordée à Guillaume de Lubersac, fils d'Etienne ;

3.° Almois, ou Almodie, de Lubersac, mariée à Gaucelin de Châteigner, chevalier ; elle fit son testament le 12 février 1370, par lequel elle légua à Agnès, sa nièce, fille de défunt Géraud de Roffignac, une somme d'argent qu'Etienne de Lubersac, son père, lui avait donnée en dot.

On trouve dans le même tems :

Jean de Lubersac, écuyer, capitaine de Saint-Cir (forteresse du Limosin), dont on connaît cinq quittances originales, qu'il donna en 1351, et 1352, à Jacques l'Empereur, trésorier des guerres en prêt sur ses gages, et ceux de dix

(1) Cette alliance n'est connue que par des notes communiquées par M. le marquis de Lambertie, et M. Nadaud, curé de Teyjac. La maison du Luc *(de Luco)*, était d'ancienne chevalerie, et possédait un fief dans la terre d'Hautefort.

autres écuyers, dix sergents à cheval, et vingt *sergents à pied de sa compagnie, desservis et à desservir* (y est-il dit), *en ces présentes guerres, en la garde du dit lieu, sous le gouvernement de M. Arnoul d'Odencham, maréchal de France, lieutenant du Roi en Poitou et en Saintonge.* La première de ces quittances, est de 225 liv. tournois, et est datée de Niort, le 9 avril 1351 ; la seconde, datée de la même ville, le 4 mai 1352, est de 260 liv. tournois ; la troisième datée aussi de Niort, le 26 juin 1352, est de 245 liv. tournois ; la quatrième, qui est de 311 liv. 7 s. 6 d., est datée de Limoges le 15 août 1352 ; et la cinquième datée de la même ville, le 6 octobre 1352, est de 279 liv. 10 sous. Les quatre premières sont scellées d'un petit sceau en cire rouge, chargé *d'un chevron et trois oiseaux, dont deux en chef et un en pointe.* Le sceau de la cinquième est perdu.

Pierre de Lubersac, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, ou dominicains, et lecteur en théologie au couvent de Saint-Junien, suivant les actes du chapitre tenu à Agen, le jour de la fête de saint Augustin 1322.

V. Bernard de Lubersac, chevalier, est connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1345, jusqu'en 1377. Il reçut, le lundi, après la fête de Pâques 1349, une reconnaissance féodale de la part de Jean Bascle, pour un jardin appelé de plane, situé à Lubersac. — Il vendit, par acte du samedi après l'Epiphanie 1350 (v. st.), à Adémar la Rivière (*La Ribieyra*), damoiseau, une rente qu'il affecta sur le tenement appelé de *Trefolhieyras*, moyennant la somme de 48 florins d'or. Il prend la qualité de *chevalier*, dans une quittance qu'il reçut à Bordeaux, le 5 mars 1356 (v. st.) (de Guillaume de Montendre, chevalier, compagnon de M. de Montferrand) de toute la finance qu'il pouvait lui devoir pour sa rançon, comme son prisonnier, à l'exception de 40 florins de Florence, pour lesquels Guillaume de Montendre lui avait accordé un terme. — Il fit un échange, le dimanche après la fête de saint Clément (26 novembre) 1368, avec Pierre *de Aneta*, bourgeois de Lubersac, par lequel il lui cède un jardin, situé au bourg de Saint-Etienne de Lubersac, joignant

le chemin qui conduit du *monastère* de Saint-Etienne à la fontaine de Saint-Yrieyx etc. (Cet acte est scellé en cire brune, sur double queue de parchemin, d'un sceau représentant un loup passant.) — Le dimanche après la Saint-Michel 1374, il ensaisina comme seigneur foncier et donna l'investiture d'une pièce de terre située au bourg de Saint-Hilaire de Lubersac, acquise par un particulier de Lubersac. Enfin, il fit son testament le lundi après la fête de Noël (28 décembre) 1377, par lequel il fait quantité de legs pieux aux églises, et particulièrement au monastère de Lubersac, dans l'église duquel il dit vouloir être veillé la nuit après son décès, et inhumé dans le chœur, ès tombeaux de ses prédécesseurs; il légua 10 sous pour la construction de l'église de Saint-Etienne de Limoges; et oblige Golfier de Lubersac, son fils et héritier, d'acquitter pour lui les legs que son père (Etienne) avait faits aux frères mineurs de Limoges. Il déclare qu'il croit devoir à Pierre de Ruaud de Limoges une somme de 10 liv., qu'il consent à lui rendre, à condition que ce dernier lui rendra un bréviaire et un chapelet, qu'il déclare lui appartenir. Il lègue l'administration de sa maison à Comptor, sa femme, tant qu'elle y demeurera, et dans le cas qu'elle voudrait se retirer, il lui lègue 10 sols de rente sa vie durant; nomme ses exécuteurs testamentaires Raoul de la Reynie, chevalier, Adémar Hélie, damoiseau, Guillaume de la Reynie et Adémar du Luc. Enfin, il institue Golfier, son fils, son héritier universel, et lui substitue, en cas de mort sans postérité, Bertrand et Guillaume du Luc, à la charge de porter ses nom et armes; et à défaut de ceux-ci, Guillaume de la Reynie, aux mêmes conditions.

Bernard de Lubersac avait été marié deux fois, la première, par contrat du mardi avant la fête de sainte Catherine, en novembre 1345, avec demoiselle Galienne de Saint-Julien, fille d'Aimeric de Saint-Julien, seigneur de Puymerle, qui assigna à sa fille, pour sa dot, 20 liv. de rente, etc.; et la seconde avec Comptor de la Reynie, suivant un acte qu'il passa le mardi dans l'octave de Saint-Hilaire, 1354 (v. st.), avec Raoul de la Reynie, son beau-frère, qui lui abandonna pour la dot de Comptor, certaines sommes que lui devaient divers particuliers sur le tenement appelé de *la Pelhussanâ*, le lieu de la *Bosselogiâ*, et autres situés au bourg de Lubersac.

Il laissa de la première :

1.° Golfier de Lubersac, qui suit ;

2.° Agnès de Lubersac, mariée, par contrat du jeudi avant la fête de Saint-Georges 1385, avec Aimeri de Corn, damoiseau de Montignac. Son père lui constitua en dot la somme de 300 francs d'or, suivant la quittance qu'Aimeri de Corn, en donna à son beau-frère, le jeudi après la fête de Saint-Michel 1400.

VI. Golfier DE LUBERSAC (1), damoiseau, seigneur en partie de Lubersac, fut institué héritier universel, par le testament de Bernard, son père, de l'an 1377. Il dota Agnès, sa sœur, en la mariant en 1385, avec Aimeri de Corn, et reçut, en 1400, la quittance de la dot qu'il lui avait constituée. Il acensa à perpétuité, le 6 avril 1399, à Ademar la Reynie, autrement *Las Beschas*, diacre, une terre située au territoire du Ga, pour un cens en blé froment et un soupir d'accapte. Il reçut les aveux que lui firent divers particuliers, en 1410, 1411, 1412 et 1413. Il accepta, par acte passé, le 22 avril 1422, (dans lequel il se qualifie *damoiseau et co-seigneur du lieu de Lubersac*), la donation que lui fit Golfier Hélie, damoiseau, seigneur de Vilhac, de certaines murailles, ou maison, et un jardin attenant, le tout situé dans le bourg de St-Etienne de Lubersac, avec tous les droits et devoirs en dépendant, en considération des services qu'il lui avait rendus. Il donna à cens, par acte passé le 29 mai 1430, à un particulier nommé Jean Dossaud, le mas et village appelé *Treffolieyras*, situé dans la paroisse de Troche. Enfin, il fit son testament (2), par lequel il légua sept-vingts écus d'or à Golfier, son troisième fils, et institua Jean, son second fils, son héritier universel ; il vivait encore en 1440, puisque Bardin, son fils aîné, qui mourut avant

(1) Golfier de Lubersac est appelé mal à propos *Geoffroy* dans plusieurs généalogies. Il servait en 1405 dans la compagnie de Chabanois, mais il ne paraît pas qu'il soit parvenu au grade de chevalier.

(2) Ce testament, dont on ignore la date, ne se retrouve plus ; mais il est rappelé et cité dans plusieurs actes, qui lui sont postérieurs et qui ont été passés par ses enfants.

lui, passa un acte, le 11 juin de cette année, mais il avait cessé de vivre en 1452, puisqu'il n'est pas fait mention de lui dans le contrat de mariage de Jean, son fils, daté du 3 juillet de cette année. Il est rappelé dans l'accord que Jean de Golfier, ses fils, firent entre eux, touchant sa succession, le 4 juin 1457. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1397, dans lequel il prend la qualité d'écuyer, demoiselle Jeanne de Lafon, fille de Pierre Lafon, écuyer, et de demoiselle Marguerite de Pérusse, demeurant alors en la ville de Villedieu. Jeanne de Lafon fût assistée de ses père et mère, de Jean de Lafon, sacristain de l'abbaye de Vendôme, d'Yves de Lafon, prieur de Notre-Dame de Surgères, ses frères, et de Hélie le Comte, écuyer; il lui fut promis, pour sa dot, quatre cents francs d'or, des robes, et vingt francs pour son lit. Golfier de Lubersac eut, de son mariage, au moins sept enfants, qui sont :

1.° Bardin de Lubersac, auteur d'une branche, établie en Angoumois, connue sous le nom de *Fayolle,* et qui, étant l'aînée, sera rapportée la première;

2.° Jean de Lubersac, Ier du nom, est la tige des marquis de Lubersac, qui sont devenus les aînés, par l'extinction de la branche de Fayolle. Leur postérité sera rapportée ci-après, page 508 ;

3.° Golfier de Lubersac, qualifié damoiseau de Grignols, et seigneur de l'hospice de la Michinie, dans la paroisse de Saint-Astier, auquel il donna le nom du Verdier ; son père lui légua, dans son dernier testament, par droit d'institution, la somme de cent-quarante écus d'or neufs, appelés *Escuts nuoux,* auxquels Jean de Lubersac, son frère en ajouta depuis soixante. Il transigea avec ce dernier le 4 juin 1457 ; fit un acensement en 1465, et vivait encore en 1474. Il avait épousé avant l'an 1457, demoiselle Sibille-aux-Martres, veuve de Guillaume Vigier, seigneur de la Michinie, dont il n'eut point d'enfants. Il reçut une procuration de sa femme, le premier mars 1457, (v. st.) et est encore nommé dans des actes de 1465, 1471, 1472, etc.

Jean de Lubersac, prieur d'Olonne, en 1474;

5.° Pierre de Lubersac, prieur de Saint-Georges du Loyron, en 1455, etc.;

6.° Marie de Lubersac, femme de noble Bos Guy, (1) de Royère, dont elle était veuve en 1471, suivant une quittance qu'elle donna pour sa dot à Jean de Lubersac, son frère, le 26 décembre de la même année;

7.° Marguerite de Lubersac, mariée, en 1437, avec Godefroi Bertin, fils de Jean Bertin, damoiseau d'Ayen en Limosin, seigneur de la Reymondie, suivant l'acte d'émancipation du même Godefroi, du 24 janvier de la même année.

PREMIÈRE BRANCHE.

Seigneurs de Fayolle.

VII. Bardin DE LUBERSAC, damoiseau, fils aîné de Golfier de Lubersac, et de Jeanne Lafon, s'établit en Angoumois, où il donna naissance à une branche connue sous le nom de Fayolle, qui a formé plusieurs degrés, et qui est aujourd'hui éteinte. Il promit, par acte du 11 juin 1440, de payer à un marchand de Limoges, la somme de neuf livres restant d'une plus grande somme que son père avait due à ce marchand, à la charge, par ce dernier, de lui rendre une croix d'or, du poids de douze réaux d'or, qu'il avait engagée. Il mourut avant Golfier, son père, ce qui fut cause que ce dernier institua pour son héritier Jean, son fils puîné. Il avait épousé Catherine de Monceu, dont il eut trois enfants :

1.° Lionnet de Lubersac, qui suit;

2.° Marguerite de Lubersac, mariée en 1451, ou 1452, avec Hugues de Bayly, chevalier, lieutenant-général du sénéchal de Périgord, auquel Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord et vicomte de Limoges, fit donation, le 25 décembre 1451, du lieu, bourg, paroisse et châtellenie de Razac, en Périgord, en considération de ce mariage qui était sur le point

---

(1) Ou de la Guionnie (*Guidonis*) était peut-être de la même famille que Bernard *Guidonis*, évêque de Lodève.

d'être accompli, et en récompense *des bons et innombrables services que ledit de Bayly lui avait rendus*, est-il dit, *dès tout le tems de son jeune âge*. Elle donna quittance, conjointement avec son mari, le 2 septembre 1455, à noble Golfier de Lubersac, procureur fondé de vénérables et religieux hommes, frère Jean de Lubersac, prieur d'Olonne, frère Pierre de Lubersac, prieur de Saint-Georges du Loyron, et noble Jean de Lubersac, seigneur du Verdier, frères, oncles paternels de Marguerite de Lubersac, d'une somme de cent cinquante écus que ces derniers lui avaient constituée en augmentation de dot. Elle vivait encore le 9 décembre 1504 ;

3.° Jeanne de Lubersac, épousa, par contrat passé au repaire du Verdier, près de Lubersac, le 19 juin 1462, noble Antoine du Authier, seigneur de la Bastide, du Moulin-Authier et de Corbesse ; elle eut en dot deux cents réaux d'or au coin du roi de France, et vivait encore lorsque son mari fit son testament, le 28 janvier 1495.

VIII. Lionnet ou Lionet de Lubersac, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Chaudelerie, etc.

Il acquit la maison noble de la Chaudelerie, et rendit quatre hommages au seigneur de la Rochefoucauld, en 1473, 1476 et 1486. Il transigea, par acte passé au repaire du Verdier, le 9 mars 1474 (v. st.) avec noble homme Jean de Lubersac, son oncle, au sujet de leurs prétentions réciproques à l'hérédité de noble Golfier de Lubersac, père de Jean, et aïeul paternel de Lionnet. Ce dernier disait que Golfier de Lubersac, mariant Bardin, son fils, avec Catherine de Monceu, l'avait, en faveur de ce mariage, institué son héritier universel ; que le même Bardin étant décédé avant son père, cette disposition n'avait pu avoir lieu, attendu que Golfier avait, par son testament, institué Jean, son fils puîné, son héritier universel, et n'avait laissé à Lionnet et à ses frères et sœurs, que certaines sommes d'argent, en dédommagement de la succession universelle sur laquelle ils comptaient. A raison de quoi, Lionnet demandait à Jean, son oncle, la restitution des biens de Golfier, son aïeul, qu'il prétendait devoir lui revenir, en vertu de la clause

portée par le contrat de mariage de Bardin. Jean de Lubersac convenait d'une partie de ces faits, mais il ajoutait, pour sa défense, que lorsque Golfier fit son testament, son héritage était de très-peu de valeur, qu'il avait laissé beaucoup de dettes, dont lui (Jean) avait acquitté une partie, et avait dépensé beaucoup d'argent, tant pour réparer le bien de Lubersac, qui était en ruine, que pour marier Marguerite, sœur de Lionnel, etc. Enfin, par cette transaction, Jean de Lubersac, de l'avis d'autre Jean de Lubersac, prieur d'Olonne, son frère, noble homme Golfier de Lubersac, aussi son frère, et Godefroi Bertin damoiseau d'Ayen et seigneur de la Reymondie donna à Lionnet, son neveu, pour tout ce qui pouvait lui appartenir, tant dans les biens meubles et immeubles de défunts Golfier et Bardin de Lubersac, aïeul et père de Lionnet, ses père et frère, que de la part de Jean de Lubersac, religieux, la somme de *huit-vingts écus d'or*, ayant cours en France, outre les autres sommes que le même Lionnet avait déjà reçues.

Il fit son testament le 15 décembre 1505, dans lequel il se qualifie *écuyer, seigneur de la Chaudelerie, demeurant en la paroisse de Saint-Amand de Bouxeure*, au diocèse d'Angoulême; il institua Foulques, son fils, son héritier universel, lui substitua Jeanne et Jacquette, ses filles, et donna l'administration de ses biens et la tutelle de ses enfants à sa femme. Il ne vivait plus le 10 avril 1523, que sa veuve et Foulques, son fils, donnèrent procuration à François Pellerin.

Il avait épousé, par contrat du 14 juin 1470, passé sous seings-privés, demoiselle Antoinette Guillebaud, héritière de Sainte-Colombe, dans la châtellenie de la Rochefoucauld, fille de Jean Guillebaud, écuyer, et de Jeanne la Ville. Elle était veuve le 9 décembre 1523, qu'elle assista, avec Foulques, son fils, à la ratification d'un accord passé entre eux et noble homme Nicolas de Manoury, écuyer, sieur de la Vigerie de Cellefroin, tant en son nom, qu'en celui de Jacquette de Lubersac, sa femme, touchant le payement de la somme de huit cents livres tournois, promise à cette dernière dans son contrat de mariage.

De ce mariage, sont provenus:

1.° Foulques de Lubersac, qui suit;

2.° Jeanne de Lubersac, mariée, du vivant de ses père et mère, par contrat du 17 décembre 1504, avec Hélie Masson, écuyer, sieur de Jambes et de Rivières ;

3.° Jacquette, ou Jacqueline, de Lubersac, femme de noble homme Nicolas de Manoury, écuyer, sieur de la Vigerie, de Cellefroin et de Puyguyon. Elle et son mari firent un accord avec sa mère et son frère, touchant sa dot, le 9 décembre 1523. Elle donna quittance de la somme de 100 livres tournois, à Foulques, son frère, le 2 mars 1537.

IX. Foulques DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Fayolle, de la Chaudelerie, etc., fut institué héritier universel, par testament de son père, du 15 décembre 1505. Il rendit, comme fils de Lionnet, trois hommages au seigneur de la Rochefoucauld, les 22 mars 1505, 16 avril 1520, et 21 novembre 1560 ; il donna avec sa mère, procuration à François Pellerin, le 10 avril 1523. Il assista, le 9 décembre 1523, à la ratification d'un accord fait entre sa mère, et Nicolas de Manoury et sa femme ; il assista avec sa femme, au contrat de mariage d'Antoine leur fils, le 2 avril 1536 ; il reçut, le 2 mars 1537, au lieu et maison noble de la Chaudelerie, une quittance de Jacquette, sa sœur, femme de Nicolas de Manoury, écuyer, seigneur de Puyguyon, de la somme de 100 livres tournois, qu'il lui paya, à compte sur celle de 200 liv. tournois, dont il lui était redevable pour cause de son mariage avec ledit de Puyguyon Il est compris dans un rôle de ban et arrière-ban, daté d'Angoulême, le 15 septembre 1541, et est nommé avec sa femme dans un acte du 1er mai 1542. On ignore l'année de sa mort.

Il avait épousé demoiselle Madelaine Tizon, fille aînée d'Olivier Tizon, écuyer, seigneur de Fayolle. Ce fut par sa femme que Foulques de Lubersac devint seigneur de Fayolle, comme il se justifie par le contrat de partage de cette terre, du 2 février 1535. Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Antoine de Lubersac, qui suit ;

2.° Pierre de Lubersac, connu sous le nom de *capitaine Fayolle*, qui fut tué au siége de Metz. L'empereur Charles-Quint étant venu en 1551, mettre le siége devant cette ville, qui était défen-

due par le prince de Guise, plusieurs seigneurs français, du nombre desquels était le capitaine Fayolle, vinrent se jeter dans la place pour la secourir. Ces braves seigneurs qui ne respiraient que l'envie de servir utilement leur Roi, résolurent, afin de le faire plus efficacement, de former une compagnie, pour qu'il y eût de la subordination parmi eux, et cela sans tirer à conséquence pour l'avenir. Le commandement de cette illustre compagnie fut décerné au seigneur de Randan, et l'enseigne fut confiée au *capitaine de Fayolle*. Il se distingua par sa bravoure dans différentes sorties qui se firent; mais il y en eut une où il fut malheureusement tué par un boulet. Jean la Peyruse, poëte contemporain, a composé une élégie sur sa mort, laquelle on voit parmi ses ouvrages, imprimés à Lyon, chez Benoit Rigaud en 1577; les louanges qu'il donne à ce jeune guerrier, pourraient paraître suspectes, ou du moins être regardées comme le produit d'une imagination poétique, si l'impartialité de l'histoire ne nous assurait que le poëte n'a dit que la vérité. (*Voyez* l'Histoire de France, par le père Daniel, tom. 9. in-4°., p. 700 et 714.)

3.° Anne de Lubersac, se maria trois fois, 1.° par contrat passé au lieu de Fayolle, le 24 mai 1542, avec Jean du Bois, écuyer, seigneur de Bridoire; fils de noble Pierre du Bois, seigneur de Bridoire, et de noble demoiselle de Catherine Morilhac, *aliàs* Marillac, dont elle eut une fille unique, née posthume, nommée Louise du-Bois-de-Bridoire, mariée avec messire Bertrand de Pardaillan, seigneur de la Mothe-Gondrin, chevalier de l'ordre du Roi; 2.° avec Bertrand de Chassaignes, écuyer, seigneur de Saint-Fort, dont elle eut deux filles mariées, l'une, à Raimond de Pontac, conseiller du Roi, et président aux enquêtes du parlement de Bordeaux, et l'autre à M. Charles de Gastebois; 3.° avec Antoine de Belcier, chevalier, conseiller du Roi, et troisième président en la cour du parlement de Bordeaux, dont elle eut deux garçons et deux filles; elle fit son testament le 19 mai 1572, et mourut peu après dans un âge

très-avancé. L'aînée de ses filles épousa le seigneur de Doysit.

X. Antoine DE LUBERSAC, chevalier, seigneur de Fayolle, la Chaudelerie, et maréchal-de-camp des armées du Roi Henri II, etc. Il fut pourvu par le Roi, le 12 mai 1553, d'une commission pour donner le logis et garnison d'une compagnie de cent chevau-légers, dans la ville d'Etampes, sous la charge du comte de Clermont, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Cette commission, dans laquelle il est qualifié maréchal de camp des armées du Roi Henri II, est datée de Saint-Germain-en-Laye. La terre de Fayolle fut saisie sur lui, le 12 février 1555, à la requête d'Antoine de Belcier, conseiller au parlement de Bordeaux, comme mari, en troisièmes noces, d'Anne de Lubersac, sœur d'Antoine; il passa une translation, le 26 octobre 1556, avec les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Angoulême, par laquelle il s'engagea à leur payer 75 l. tournois de rente. Il était mort le 24 décembre 1564, que Lionnet II, son fils, fut condamné par sentence, au payement de 37 liv. 10 s. tournois de rente aux doyen et chapitre d'Angoulême.

Il se maria deux fois 1.°, par contrat du 2 avril 1536, avec Jeanne de la Place, fille de Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Salleboeuf et de la Tour-Garnier, élu pour le Roi, en l'élection d'Angoulême, et de feue demoiselle Marguerite Pastoureau; 2.° par contrat passé au château de Bridoire, le 8 décembre 1541, avec demoiselle Françoise du Bois, fille de Pierre du Bois, écuyer, seigneur, de Bridoire, et de demoiselle Catherine de Marillac, et sœur de Jean du-Bois, mari d'Anne de Lubersac. Du second mariage sont issus:

1.° Lionnet de Lubersac, IIe du nom, qui suit;

2.° Anne de Lubersac, mariée, par contrat du 9 février 1567, avec François Jouanet, ou Joannet, et vivante encore en 1574;

3.° Jeanne de Lubersac, dont on ignore le sort;

4.° Marie de Lubersac, morte sans alliance, avant l'an 1572.

XI. Lionnet DE LUBERSAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fayolle, la Chaudelerie, etc. Il fut condamné,

par sentence rendue au siége présidial de la ville d'Angoulême, le 23 décembre 1564, à payer aux doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de cette ville, la somme de 37 liv. 10 s. de rente, tous les ans, à la fête de Noël, restant de celle de 75 liv. de rente, que feu son père avait promis de leur payer, par transaction du 26 octobre 1556. Il passa une transaction en forme de partage, le 3 avril 1572, avec Anne de Lubersac, sa sœur, à la suite de lettres royaux qu'elle avait obtenues; il traita avec Jeanne de Livenne, sa belle-mère pour la restitution de sa dot, le 7 avril 1573; il passa une transaction, en la maison noble de la Chaudelerie paroisse de Saint-Amant-de-Bonyèvre, le 5 janvier 1586, avec Radegonde Gonin, veuve de Roland d'Auberjon, sur un procès mû entre eux, touchant la somme de 174 écus, due par le seigneur de Fayolle, père de Lionnet, au seigneur d'Auberjon, pour un cheval et des armes, par obligation faite entre eux.

Il avait épousé en premières noces par contrat du 23 avril 1564, demoiselle Jeanne de Saint-Amant, fille de Jean de Saint-Amant, écuyer, seigneur de Châtelars-Saint-Front, etc., et de demoiselle Jeanne de Livenne, dont il n'eut pas d'enfants; il contracta une seconde alliance, le 3 février 1573, avec demoiselle Anne Paulte, fille de Pierre Paulte, écuyer, sieur de la Brosse, et de Desirée Danché, dont il eut sept enfants:

1.° François de Lubersac, qui suit;
2.° François de Lubersac, seigneur de Bacherat, etc., auteur de la branche de la Foucaudie, qui sera rapportée à la page 506;
3.° Philippe de Lubersac;
4.° Jeanne de Lubersac;
5.° Marie de Lubersac;
6.° Françoise de Lubersac, } mortes sans alliance,
7.° Suzanne de Lubersac, } avant l'année 1624.

XII. François DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de la Chaudelerie, etc., mourut en 16.., et fut inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Colombe, qu'il avait fait rebâtir, et dans le même tombeau que Lionnet, son prédécesseur.

Il avait pris deux alliances, la première avec Esther

Ranbert ou Rambert, de la laquelle il eut Jean de Lubersac, qui suit, et quatre filles; la seconde avec Suzanne de la Guionnie, dame de Sainte-Colombe, dont est issue demoiselle Anne de Lubersac, mariée avec Henri de Raimond, seigneur d'Angle.

XIII. Jean de Lubersac, seigneur de la Brosse, etc., s'est marié avec Marie-Agnès de la Motte-le-Roux dont il n'est provenu qu'une fille, nommée,

Jeanne-Marie de Lubersac, alliée avec le seigneur de Langalerie; elle est morte sans enfants; ainsi cette branche est éteinte.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Bacherat et de la Foucaudie.

XII. François DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Bacherat, etc., second fils de Lionnet de Lubersac, et d'Anne Paulte, sa seconde femme, a fait la branche, ou rameau de Bacherat, connue depuis sous le nom de la Foucaudie. Il partagea, le 11 septembre 1624, avec ses frères et sœurs, la succession de son père, et celle de Françoise et Suzanne de Lubersac, ses sœurs, du consentement d'Anne Paulte, leur mère.

Il se maria trois fois, 1.° par contrat du 5 septembre 1610, avec demoiselle Suzanne de Saint-Laurent, fille d'Etienne de Saint-Laurent, écuyer, sieur de la Coste, et de demoiselle Louise Vigier; 2.° par contrat du 22 mai 1619, avec demoiselle Françoise de Corlieu; 3.° avec demoiselle Jeanne de Lastre, fille de Jean de Lastre, écuyer, sieur de Boucheron, et de demoiselle Louise de Saint-Amant. Il laissa de sa première femme, un fils unique, qui suit.

XIII. Etienne DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de la Foucaudie et de Lerce, obtint en 1635, un certificat de service, rendu aux ban et arrière-ban, signé Tianges; il demeurait, en 1655, au lieu noble de Lerce, paroisse de Précignac, dans la châtellenie de Blanzac, en Angoumois, suivant un arrentement qu'il fit le dernier août

de cette année, à Raimond d'Abzac, seigneur de la Valade et et de la Combe, demeurant au lieu noble de la Combe, paroisse de Voulesme en Poitou, de certains lieux, pour 150 liv. de rente, amortissable pour 3000 liv.; ces lieux situés dans la paroisse de Taizé en Angoumois.

Il avait épousé, par contrat du 10 (ou 19) janvier de l'an 1633, demoiselle Marie Chevalier, fille de François Chevalier, écuyer, sieur des Melles, et de Jeanne de Lastre. De ce mariage sont sortis:

1.° Pierre de Lubersac, mort à Calais, âgé de vingt-un ans, enseigne de la mestre-de-camp du régiment de M. le marquis de Montausier, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge;
2.° Jean-Louis de Lubersac, qui suit;
3.° Henri-François de Lubersac;
4.°, 5.°, 6.° etc. Plusieurs filles, dont des religieuses à Saint-Ausone d'Angoulême.

XIV. Jean-Louis DE LUBERSAC, chevalier seigneur de la Foucaudie, Lerce et Pelisson, vivait encore, ainsi que sa femme, en 1698, qu'ils assistèrent au contrat de mariage de leur fils.

Il avait épousé en 16.., demoiselle Catherine de Brebut, fille de N. Brebut, et de Marie de Cléry; nommée dans le testament de sa mère, du 8 janvier 1688. Il en eut:

1.° François de Lubersac, qui suit;
2.° Françoise de Lubersac, fut légataire de la somme de 1000 liv., par le testament de Marie de Cléry, son aïeule maternelle, du 8 janvier 1688. Sa dot fut fixée à 14000 liv., le 9 novembre 1698.

XV. François DE LUBERSAC, chevalier, seigneur de Lerce, cornette dans le régiment de Langallerie, demeurait au lieu noble de Pelisson, paroisse de Saint-Sulpice, en Angoumois.

Il épousa, étant mineur, par contrat du 9 novembre 1698, demoiselle Suzanne Normand, fille de messire Jean Normand, chevalier, seigneur de la Tranchade, et de défunte Marguerite Delage, demeurant au lieu de la Tranchade, paroisse de Sainte-Catherine, annexe de Garat, en Angoumois; il lui fut constitué 24000 liv. pour sa dot.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Verdier.

VII. Jean DE LUBERSAC, Ier du nom, damoiseau, seigneur du Verdier; fut institué héritier universel, par le testament de Golfier, son père (1); il donna quittance, conjointement avec sa femme, à Jean du Leyris, son beau-frère, le 10 juin 1456; il fit un accord, daté de Lubersac, le 4 juin 1457, avec Golfier de Lubersac, son frère, touchant 125 livres qu'il lui devait, du restant de la somme de 60 écus d'or qu'il avait promis de lui payer, par acte sur ce passé entre eux, en sus de celle de sept-vingt écus d'or, que feu Golfier leur père avait léguée par son testament, audit Golfier de Lubersac, son second fils, (frère puîné de Jean), et ce pour tout droit en sa succession. Par cet accord, Jean de Lubersac assigna à son frère, pour ces 125 liv. 10 liv, de rente, à prendre pendant l'espace de douze années seulement, sur les mas de Trefolieyras, de Segelar, et sur le moulin de la Roche; il reçut quittance le 5 juin 1470, de noble Catherine de Monceu, sa belle-sœur, veuve de noble Bardin de Lubersac, son frère, de la somme de 150 réaux d'or; et le 26 décembre 1471, une autre de Marie, sa sœur, alors veuve de Bos Guy de Royère, de la dot qu'elle avait reçue de lui, et de feu Golfier, leur père. Il fit un accord, le 22 octobre 1473, tant pour lui, que pour demoiselle Comptor du Leyris, sa femme, avec noble Jean du Leyris, damoiseau, son beau-frère, touchant l'assiette de 11 liv. de rente, faisant partie de la dot de ladite Comptor; il transigea, par acte passé au repaire du

(1) Jean I de Lubersac habita la terre de ses pères, quoiqu'il fût le cadet de sa maison. Bardin, son frère aîné, continua cependant de prendre la qualité de seigneur de Lubersac; et Jean, qui possédait la terre de son nom, pour se distinguer de son frère, prit celle de *seigneur du Verdier*, qui était un petit fief que Golfier, son père, avait érigé en sa faveur. Tous ces faits sont constatés dans le contrat de mariage de Jeanne de Lubersac, fille de Bardin, avec Antoine du Authier, du 28 janvier 1462.

Verdier, sous le scel du bailliage de Limoges, le 9 mars 1474 (v. st). avec Lionnet de Lubersac, son neveu, pour tous les droits que Bardin, père de ce dernier, pouvait prétendre de son vivant, dans la succession de Golfier, leur père commun. Il est dit dans le préambule de cet acte, que Golfier avait laissé en mourant beaucoup plus de dettes que de biens, que lors du contrat de mariage de feu Bardin de Lubersac, père de Lionnet, avec Catherine de Monceu, le même Golfier, son père, l'avait, en faveur de ce mariage, institué son héritier universel ; que Bardin étant décédé avant son père, ce dernier avait, par son testament, institué Jean, frère de Bardin, son héritier universel, et n'avait laissé à Lionnet et à ses frères et sœurs, petits-enfans du testateur, que certaines sommes d'argent ; sur quoi le même Lionnet demandait à Jean, son oncle, la restitution des biens de Golfier, son aïeul ; en vertu de la clause portée par contrat de mariage de Bardin, son père. Par cette transaction, Jean de Lubersac, de l'avis de vénérable et religieux homme frère Jean de Lubersac, prieur d'Aulone, son frère, nobles hommes Golfier de Lubersac, aussi son frère, et Godefroi Bertin, damoiseau, seigneur de la Reymondie, donna à Lionnet, son neveu, pour ce qui pouvait lui appartenir, tant dans les biens meubles et immeubles de défunts Golfier et Bardin de Lubersac, aïeul et père du même Lionnet, que dans la part de Jean, religieux, son oncle, la somme de 80 écus d'or.

Il reçut, le 10 février 1489 (v. st). la reconnaissance d'une poule de fouage, que lui devaient Pierre, Jean et Bernard de la Borie, frères, habitants de la paroisse de Lubersac, pour le mas de Beaujoniex, situé dans la même paroisse, qu'ils promirent de lui payer tous les ans, à la fête de Noël. Jean de Lubersac fut représenté dans cet acte, par Jean, son fils. Il reçut, le 29 mai 1490, pareille reconnaissance (d'une poule de fouage), qu'Antoine de la Planche d'*Eyssina*, habitant de la même paroisse, déclara lui devoir chaque année, à Noël, pour sa maison de *Leyssina*. Enfin il est nommé dans un arrentement fait en son nom, par Jean, son fils, le 11 octobre 1491, et ne vivait plus le 8 mai 1500.

Il avait épousé, par contrat *post nuptial*, passé le 3 juillet 1452, noble Comptor du Leyris (*ou Leyrit*) fille de feus noble Guy du Leyris damoiseau de la paroisse de Cham-

baret, en Limosin, et de demoiselle Génie de Corpa (*de Corsso*) ; elle y fut assistée de Jean du Leyris, damoiseau, seigneur du lieu de Leyris *ou Leyrit* et de la Chalin, en la paroisse de Chambaret, au diocèse de Limoges, son frère, qui lui constitua en dot, pour tout le droit qu'elle pouvait prétendre dans les successions de ses père et mère, la somme de 200 écus ou réaux d'or, et 11 livres de rente qu'il lui assigna sur les mas de Mortfontaine, de Laporte et de Bethafaye, situés dans la paroisse de Chambaret. Il eut de ce mariage :

1.° Jean de Lubersac, qui suit ;
2.° *Frère* Gervais de Lubersac fut élu tuteur des enfants de son frère, le 13 mai 1510 ;
3.° Gui de Lubersac, curé de St.-Avit, fut aussi élu tuteur des enfants de Jean, son frère, le 13 mai 1510.

VIII. Jean DE LUBERSAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Lubersac, de la maison noble du Verdier, etc., assista, au nom de son père, à deux reconnaissances de droits féodaux, faites par des habitants de Lubersac, l'une, du 10 février 1489 (v. st.), et l'autre, du 29 mai 1490.

Il donna à cens, le 11 octobre 1491, à Guillaume Bronet, dit *Germaysas*, et autres habitants du lieu de la Feuillade, dans la paroisse de Lubersac, certaines murailles ou masures, situées dans le bourg de Saint-Etienne de Lubersac, moyennant 4 sols et une poule de fouage, de rente, payable, chaque année, à la fête de Noël, et un denier d'acapte, à chaque mutation de seigneur.

Il arrenta, par acte passé au lieu de Lubersac, le 8 mai 1500, à Etienne de Balas, tisserand, une masure et jardin, situés au bourg de Lubersac, moyennant 3 sols 6 deniers de cens, et une poule de fouage. Il reçut, le 18 janvier 1505, une reconnaissance de Pierre de la Borie, damoiseau. Il était pour lors absent, mais Jean de Lubersac, son fils, stipula pour lui.

Il était mort *ab intestat*, avant le 13 mai 1510, lorsque Marguerite de Saint-Chamans, sa veuve, fut élue tutrice de ses enfants mineurs, conjointement avec Gervais et Guy de Lubersac, ses beaux-frères, par sentence de la cour de la baronnie de Bré, du consentement de noble et puissant seigneur Léonard de Saint-Chamans, seigneur de Saint-Chamans, aïeul desdits mineurs, nobles Pierre de Royere, seigneur de Lons, François de Bruchard

seigneur de Montmady, Antoine de la Reymondie, seigneur du lieu de ce nom, et plusieurs autres parens.

Il avait épousé noble Marguerite de Saint-Chamans, fille de noble Léonard de Saint-Chamans, seigneur de Marchay, co-seigneur de Saint-Chamans, Tulle et Montmége, et de noble Jeanne de Royere; suivant une quittance qu'il avait donnée conjointement avec sa femme, le 6 août 1506, au même Léonard de Saint-Chamans, leur père et beau-père, de la somme de 450 livres tournois, qu'ils avaient reçue de lui, en déduction de celle de 500 livres, promise en dot à sa fille, par les articles de son mariage.

De ce mariage sont provenus :

1.° François Lubersac, Ier du nom, qui suit;
2.° Souveraine de Lubersac fut mise, à l'âge de deux ans, sous la tutelle de sa mère et de ses oncles, le 13 mai 1510;
3.° Françoise de Lubersac était âgée de quatre mois, lorsqu'elle fut mise sous la tutelle de sa mère et de ses oncles, le 13 mai 1510. Elle épousa, le 19 octobre 1533, noble Léonard de Jounhac (*ou Jougnac*), seigneur de Forsac, en Limosin.

IX. François DE LUBERSAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, du Leyris et de la Reynie, était âgé de trois ans, lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mère et de ses oncles paternels le 13 mai 1510. Il servait le Roi en qualité d'homme d'armes, dès l'âge de 16 ans.

Il présenta une requête, le 14 avril 1522, au lieutenant du bailli de la ville de Mauriac, tendante à ce qu'il lui fût nommé un curateur, à cause de sa minorité, n'étant alors âgé que de 16 ans ou environ, et étant sur le point d'aller servir le Roi, sous la conduite de Robert de Montal, chevalier, baron et seigneur de la Roquebrou et de Carbonnières. On lui donna, pour curateur, noble homme, Guy de Lubersac, curé de Saint-Avit, son oncle.

Il donna quittance, avec sa femme, le 18 mars 1567, à Adrien Chapt-de-Rastignac, seigneur du Pouget et co-seigneur de Siorac, de la somme de 520 livres tournois, qui leur était due par défunt noble Jean Chapt-de-Rastignac, aïeul de ce dernier, suivant une obligation et un accord passé entre eux, le 20 avril 1557.

Il fit son testament, en sa maison noble du Verdier,

le 25 janvier 1571, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de ses prédécesseurs; confirma la donation qu'il avait faite à noble Françoise de Rastignac sa femme, et lui fit don, en outre de sa métairie de la Rivière, située dans la paroisse de Lubersac, de la métairie de laReynie, etc.; fit des legs à ses enfants puînés, qui étaient au nombre de six, et institua Guy, son fils aîné, son héritier universel, il lui substitua, en cas de mort sans enfants, Jacques, son deuxième fils, et les autres, par ordre de primogéniture; et nomma exécuteurs de son testament, messieurs de Saint-Voussile et de Rastignac.

Il ne vivait plus le 8 novembre 1578, suivant une quittance, donnée par François, son fils, à Guy, son frère.

Sa veuve fit son testament, le 15 juillet 1582, par lequel elle ordonna que son corps fût enterré dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de feu François de Lubersac, son mari; fit des legs à Guy, Marguerite et Catherine, ses enfants, et institua François et Léonard de Lubersac, ses fils, ses héritiers par égales portions. Elle fit un deuxième testament, en la maison de Saint-Avit, le 12 février 1588, par lequel elle ajouta aux dispositions qu'elle avait déjà faites, et institua Guy, son fils aîné, son héritier universel.

François de Lubersac avait épousé, environ l'an 1532, demoiselle Françoise Chapt-de-Rastignac, fille de noble et puissant seigneur Jean Chapt-de-Rastignac, III[e] du nom, seigneur de Rastignac, du Pouget, de Jalhez, de Saint-Rabier et autres lieux, co-seigneur de Siorac *aliàs* de Ciourac, et de Marguerite *aliàs* Françoise de Serval, dame de Serval et de Ciourac, en Périgord, suivant une quittance qu'il avait donnée, conjointement avec sa femme, le 20 avril 1557, à leur père et beau-père, de la somme de 2,480 l., qu'ils avaient reçue de lui, à compte sur celle de 3,000 livres tournois, que le seigneur de Rastignac avait promise en dot à sa fille, suivant les articles de mariage de celle-ci, passés il y avait environ vingt-cinq ans, *lesquels étaient perdus*.

Les enfants provenus de ce mariage, sont :

1.° Guy de Lubersac, qui suit ;

2.° Jacques de Lubersac, seigneur de Noujan, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament

de son père, du 25 janvier 1571, et ne vivait plus le 8 novembre 1578 ;

3.° François de Lubersac est l'auteur de la branche de Saint-Julien et de Chabrignac, qui sera rapportée ci-après, page 525 ;

4.° Léonard de Lubersac, dit le chevalier de Montison, a fait un rameau, qui sera rapporté à la page 525 ;

5.° Suzanne de Lubersac, religieuse à la Daurade, à Toulouse ;

6.° Marguerite de Lubersac, mariée le 31 août 1575, avec Jean de Gareboeuf, écuyer, seigneur de Mavaleix, en Périgord.

7.° Catherine de Lubersac, épousa le seigneur de Bertas ;

Germain de Lubersac, bâtard, épousa Annette Delage.
Charlotte de Lubersac, bâtarde, vivait en 1571.

X. Guy de Lubersac, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, de la Reyne et du Leyris, servait en 1564, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie de Jean d'Escars, comte de la Vauguyon, et se trouva, en 1571, au siége de Saint-Jean d'Angély.

Il fut institué héritier universel par le testament de son père, du 25 janvier 1571, et reçut une quittance de François, son frère, le 8 novembre 1578. — Il transigea, le 20 septembre 1579, avec Françoise Chapt-de-Rastignac, sa mère, touchant la donation que défunt François de Lubersac, son père, avait faite à cette dernière, dans le cas qu'elle vivrait en viduité, et ne voudrait pas demeurer avec ses héritiers. — Il fit, au nom de Jean, son fils, une acquisition, le 4 novembre 1588.

Il fit son testament au château de Verdier, le 2 avril 1595, par lequel il nomma sa femme dame, maîtresse et gouvernante de sa maison et de ses biens, lui légua, tant qu'elle vivra en viduité, la jouissance de ses biens, à la charge de nourrir et entretenir ses enfants, et lui donna pour son douaire le repaire noble de la Reynie, situé dans la paroisse de Lubersac; fit des legs à ses enfants puînés; institua son héritier universel Jean, son fils, et lui substitua, en cas de mort sans enfants, noble François de Laplace, son petit-fils, fils de Françoise, sa fille, à la charge de porter les nom et armes de Luber-

sac; il nomma, pour tuteurs de ses enfants, sa femme, le seigneur de Chabrignac, son frère, et noble Charles Hélie de Colonges, seigneur du Bourdeys, etc. Il fit un codicille au même lieu, le 15 mai 1598, et mourut quelque temps après. — Gabrielle-Hélie de Colonges, sa veuve, fit une donation, le 6 septembre 1617, à Jean et Philibert de Lubersac, ses petits-fils, et fit son testament le 8 avril 1619, par lequel elle élut sa sépulture dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de son mari, et institua, Jean, son fils aîné, son héritier universel.

Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1564, demoiselle Gabrielle Hélie de Colonges, issue d'une ancienne famille, qu'on croit sortie, par un cadet, de la maison de Pompadour, fille de haut et puissant seigneur, Poncet Hélie de Colonges, écuyer seigneur du Bourdeix, Puyagut, Teyjac, et Chabrignac, et de demoiselle Philippe de Pelegrue. La future épouse y fut assistée de ses père et mère, qui lui constituèrent en dot la somme de 6000 livres tournois; suivant la ratification de ce contrat, qui fut faite par les parties contractantes, et par les père et mère de la future, au château de Bourdeix, le 28 janvier 1566.

Les enfants provenus de ce mariage sont :

1.° Jean de Lubersac, III du nom, qui suit;

2.° Françoise de Lubersac, mariée à Arnaud de Laplace, seigneur de la Prade, en Périgord, dont elle était veuve en 1595, et vivait encore en 1619;

3.° Judith de Lubersac, alliée à Antoine de Monroux, seigneur de Boscombeys, ou Boscombés de Peyrissac, vivait en 1595, et 1619.

4.° Anne de Lubersac, légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, du 2 avril 1595.

5°. Suzanne de Lubersac, épousa, en 1617, Guillaume de Joussineau, écuyer, seigneur de Mandeys, troisième fils de Roland de Joussineau, chevalier seigneur de Fayat, et d'Isabeau de la Foucaudie (Sanzillon).

XI. Jean de Lubersac, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, du Leyris et de la Mosnerie, fut institué héritier universel par le testament de Guy,

son père, du 2 avril 1595, et par celui de sa mère, du 8 avril 1619.

Il obtint du Roi, le.... février 1619, une commission de capitaine de cent hommes de guerre de nouvelle levée, sous la charge du vicomte de Pompadour, mestre-de-camp et premier capitaine d'un régiment de dix compagnies de gens de guerre à pied.

Il fit son testament olographe, au lieu de la Mosnerie, le 11 août 1628, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, ès tombeaux de ses prédécesseurs; fit plusieurs legs pieux; institua Jean, son fils aîné, son héritier universel, lui substitua ses autres fils et filles, par ordre de primogéniture, nomma sa femme tutrice de ses enfants, lui légua l'usufruit de tous ses biens, et fit ses exécuteurs testamentaires, le seigneur de Fayat, son beau-frère, et le seigneur de Peyrissac, son neveu.

Il ne vivait plus, le 31 mai 1654, date du testament de Charlotte de Chantois, sa veuve, qui institua Philibert de Lubersac, son fils, son héritier universel, et nomma exécuteur testamentaire le seigneur de Chabrignac, son neveu.

Il avait épousé, par contrat passé au lieu et maison noble de la Mosnerie, le 25 juillet 1612, demoiselle Charlotte Chantois, fille ainée de noble Jean Chantois, seigneur de la Mosnerie, Cieulx, et de Reignefort, et de dame Marguerite de la Foucaudie (Sanzillon); elle avait pour sœur cadette, Marguerite Chantois, mariée en 1618, avec Jacques de Joussineau, écuyer, seigneur de la Vergne, du Fayat, etc.

Les enfants issus de ce mariage sont:

1.° Jean de Lubersac, IVe du nom, institué héritier universel par le testament de son père, du 11 août 1628; embrassa depuis l'état religieux, et est qualifié religieux profès, dans le couvent des Récolets de Limoges, sous le titre de *père séraphin*, dans le testament de sa mère, du 31 mai 1654.

2.° Philibert de Lubersac, qui suit;

3.° Roland de Lubersac, épousa Charlotte de la Chétardie, dont il n'eut pas d'enfants;

4.° Pierre de Lubersac, IIIe du nom, a continué la

descendance des marquis de Lubersac, devenus les aînés par l'extinction de la branche aînée. (Voyez ci-après page 517);

5.° Isabeau de Lubersac, religieuse professe au monastère de Sainte-Claire de Limoges, sous le nom de *sœur de Saint-Paul* ;

6.° Suzanne de Lubersac, religieuse professe au même monastère, sous le nom de *sœur des Anges*.

XII. Philibert DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, de la Mosnerie, etc., reçut le 6 septembre 1617, une donation de 4,500 livres tournois, qui lui fut faite par Gabrielle Hélie de Colonges, son aïeule paternelle.

Il présenta requête aux élus de l'élection du Haut-Limosin, le 10 juillet 1634, pour demander à être déchargé de l'assignation qui lui avait été donnée pour le paiement de la taille, et pour qu'il fût ordonné qu'il jouirait de l'exemption de cet impôt, comme étant d'extraction noble, et ses prédécesseurs en ayant toujours joui comme tels, depuis l'an 1200, ainsi que défunt Jean de Lubersac, son père, l'avait prouvé par titres, en l'année 1599, devant MM. de Marilhac et Benoist, commissaires députés par Sa Majesté pour le régalement des tailles en la généralité de Limoges ; ce qui lui fut accordé par sentence rendue par les mêmes élus.

Il fit son testament le 3 septembre 1659, par lequel il fit plusieurs dispositions, parmi lesquelles il déclare qu'il veut être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de ses ancêtres ; fait plusieurs legs à cette église, en rappelant ceux qui avaient été ci-devant faits par ses prédécesseurs ; il institue pour son héritier universel François de Lubersac, son fils ; il veut que sa fille Charlotte se contente de la dot qu'il lui a constituée en la mariant avec le marquis de Chasseneuil ; et lègue à Pierre, son deuxième fils, une somme de 24,000 livres.

Il avait épousé, le 12 avril 1641, demoiselle Luce de Réal, fille de César de Réal, chevalier, seigneur de Champagnac, en Périgord, et d'Aujat, en Saintonge, et de dame Louise Baudouin de Fleurac, dont il eut entre autres enfants :

1.° François de Lubersac, IIIe du nom, mort jeune;

2.° Pierre de Lubersac, qui suit;

3.° Charlotte de Lubersac, qui se maria avec Hubert de Devezeau, seigneur, marquis de Chasseneuil, de Mestrie, de Lespins, etc., et devint, en 1722, héritière de son frère, mort sans postérité.

XIII. Pierre de Lubersac, chevalier, seigneur de Lubersac, du Verdier, la Mosnerie, ou l'Aumonerie, etc., titré marquis de Lubersac, fut d'abord page du Roi, capitaine de cavalerie dans le régiment de Molai, ensuite capitaine de carabiniers.

Il épousa, par contrat passé au château de la Peirière, le 26 septembre 1679, demoiselle Jeanne Estourneau-du-Ris, fille de défunt François Estourneau, chevalier, seigneur, marquis du Ris, et baron de la Peirière, et de dame Françoise Barton-de-Montbas et mourut sans postérité en 1722. Charlotte de Lubersac, sa sœur, devint son héritière, et porta les biens de la maison de Lubersac, dans celle de Chasseneuil. Le marquis de Chasseneuil, son petit-fils, qui fut d'abord page du Roi, ensuite capitaine dans le régiment du Roi, cavalerie, vendit la terre de Lubersac, le 5 février 1728, à Jean-Martial de Fenis, chevalier, seigneur de Lacombe, Saint-Victour, etc., gouverneur pour le Roi de la ville de Tulle, en Bas-Limosin, qui la revendit à M. le marquis de Lubersac, le 26 septembre 1756; ainsi la terre de Lubersac n'a été que 28 ans hors des mains de ses anciens propriétaires.

XII. Pierre de Lubersac, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Leyris, troisième fils de Jean de Lubersac et de Charlotte Chantois, et frère puîné de Philibert, fut capitaine au régiment de Touraine; il prenait le titre de baron du Leyris, et est nommé dans des actes de 1628, 1654, 1657, 1666, etc.; il fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, le 22 décembre 1666.

Il déclara, le dernier mai 1690, devant le procureur du Roi, en la sénéchaussée de Limoges, être exempt de la contribution au ban et arrière ban, attendu que

le sieur de Savignac, son fils aîné, servait en qualité de cornette dans la compagnie du sieur Thoury, au régiment de dragons de M. de Gaubert; et son fils puîné servait en qualité de cadet dans la citadelle de Cambrai.

Il fit un testament olographe, au château de Savignac, le 26 avril 1711, par lequel il demanda à être enterré dans la chapelle du même château de Savignac; et institua son héritier universel François de Lubersac, seigneur de Savignac, son fils aîné. Il décéda au même lieu, le 7 décembre 1715, et fut enterré, le même jour, dans la chapelle du château, comme il l'avait ordonné.

Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Vaux-Peytourie, dans la paroisse de Saint-Meymy, le dernier février 1656, demoiselle Françoise Pasquet de Savignac, fille d'Antoine Pasquet de Savignac, seigneur de Genis, Moruscles, l'Abbaye, etc. et de dame Marguerite de Bonneval.

Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° François de Lubersac, qui suit :
2.° Pierre de Lubersac a fait la branche de Saint-Germain, qui sera rapportée ci-après;
3.° Marguerite de Lubersac, née le 7 juillet 1657;
4.° Lucie de Lubersac, née le 2 octobre 1666, épousa Antoine Bayle, écuyer, seigneur de Faye, gentilhomme servant ordinaire du Roi, dont elle était veuve en 1735;
5.° Charlotte de Lubersac,
6.° Françoise de Lubersac,
} Nommées dans le testament de leur père, du 26 avril 1711.

XIII. François DE LUBERSAC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Savignac, Genis, Saint-Meymy, Croix-de-Bert, l'Abbaye, la Plaigne, etc., titré comte de Lubersac, né le 4 octobre 1671, fut nommé cornette de la compagnie de Thoury, dans le régiment de dragons de Gaubert, par brevet du 24 juillet 1690. Son nom se trouve dans plusieurs actes des années 1690, 1699, 1711, 1724; enfin, il mourut âgé de soixante ans, le 13 avril 1731, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle du château de Savignac.

Il avait épousé par contrat passé au château de la

Maison-Neuve, le 17 septembre 1696, demoiselle Marianne de la Ramière, fille de défunts Jacques de la Ramière, chevalier, seigneur de la Maison-Neuve, Peucharneau, Croix-de-Bert, etc., et de dame Jeanne Estourneau.

De ce mariage, sont provenus les enfants suivants :

1.° Pierre de Lubersac, qui suit ;

2.° Antoine de Lubersac, appelé *le chevalier de la Croix de Bert*, fut page de la duchesse de Berri, et eut une lieutenance de dragons. Il est mort sans postérité ;

3.° François de Lubersac, nommé *le chevalier de Savignac*, fut page du comte de Toulouse, capitaine de grenadiers dans le régiment de Poitou : il a été blessé plusieurs fois, s'est retiré avec une pension, et est mort sans postérité ;

4.° Lucie de Lubersac, mariée à N. de Roux de Lusson ;

5.° Thérèse de Lubersac, demoiselle de la Pomélie, morte sans alliance ;

6.° N. de Lubersac, mariée à N...

XIV. Pierre de Lubersac, IVe du nom, chevalier, seigneur de Savignac, Saint-Meymy, de la châtellenie de Moruscles, l'Abbaye, de Plaigne-aux-Bons-Hommes, Saint-Cier, Croix de Bert, etc., titré marquis de Lubersac, naquit le 26 juillet 1699. Il fut capitaine de dragons dans le régiment de Lenoncourt, et fut blessé au menton, par un éclat de grenade, au siége de Fontarabie. Il obtint du Roi, le 20 avril 1742, une commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie de Bretagne, vacante par la démission du sieur de Vaudre-d'Hautefort. Enfin, il est nommé dans des actes de 1726, 1727, 1728, 1730, 1753, etc., et mourut vers l'an 1771, âgé d'environ soixante-douze ans.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Vaudre, paroisse de Gabillou en Périgord, le 20 novembre 1724, demoiselle Jeanne d'Hautefort, demoiselle de Vaudre, fille de feu haut et puissant seigneur Antoine d'Hautefort, chevalier, seigneur comte de Vaudre, sei-

gneur de Gabillou, la Marche, la Razoire, etc., et de dame Jeanne d'Hautefort, comtesse de Vaudre (1).

De ce mariage, sont provenus :

1.° Antoine de Lubersac, né le 4 décembre 1728, mort jeune;
2.° Jean-Louis de Lubersac, qui suit;
3.° Jeanne-Baptiste de Lubersac, née le premier novembre 1726, fut abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame du Val-d'Arcisses, dans le Perche, près de Nogent-le-Rotrou;
4.° Marianne-Jeanne-Louise de Lubersac, née le 23 novembre 1727, religieuse dans la même abbaye que sa sœur.

XV. Jean-Louis DE LUBERSAC, marquis de Lubersac, chevalier, seigneur de Savignac, Saint-Meymy, Genis, la Chassaigne, le Verdier, etc., naquit le 8 avril 1730, fut baptisé, le même jour, dans l'église de Savignac, et fut tenu sur les fonts par Jean-Louis d'Hautefort, comte de Marquessac, et par demoiselle Thérèse de Lubersac.

Le 22 mars 1742, il entra dans le régiment de gardes-françaises, en qualité de gentilhomme à drapeaux; en 1745, il fut fait enseigne de grenadiers, et se trouva, la même année, au siége de Tournay, où il fut enterré dans la tranchée par deux bombes, et fut blessé à l'œil;

---

(1) La maison d'Hautefort est une des plus anciennes de la province de Périgord, qui est son berceau et où il existe encore un château de ce nom, connu dès l'an 1000, qui était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie très-étendue. Il est probable que cette maison tire son origine de l'un des plus anciens possesseurs de ce château, qui sont les seigneurs de Lastours, de Laron ou de Borne, sans qu'on puisse déterminer l'époque précise de sa séparation. On sait seulement qu'elle est connue dès le milieu du douzième siècle, et que sa filiation remonte sans interruption au tems de saint Louis. Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables du voisinage, telles que celles d'Andaux, d'Aubusson-la-Feuillade, la Baume-de-Forsac, Beauroire, Beynac, Boisseuil, du Bosc-de-Canteloup, la Chassaigne, Cotet-du-Peuch, de Grailli, ou Grely, Guiton-de-Maulevrier, Hautefort-Marquessac, Larmandie, du Luc, Roux-de-Campagnac, du Saillant-de-Pompadour, Sedière, Souillac, etc.

à la fin de la campagne, il fut nommé sous-lieutenant, et, le 8 mai 1757, il fut fait chevalier de Saint-Louis.

En 1762, au mois de mai, il devint lieutenant aux gardes-françaises, par la mort de M. de Termon, arrivée dans le cantonnement de Glabac en Westphalie.

En 1769, le 7 mai, il eut le brevet de colonel.

En 1771, le 14 avril, il fut fait lieutenant de grenadiers, et le 17 décembre 1774, capitaine de grenadiers.

Le 31 août 1777, il redevint capitaine en second de grenadiers ; à la création de l'ordonnance de M. de Saint-Germain, même année.

En 1780, le 16 avril, il fut fait capitaine de fusiliers, brigadier d'infanterie, et le 5 décembre 1781, capitaine de grenadiers. Le 9 mars 1788, maréchal des camps et armées du Roi. La même année, il est devenu chef de bataillon, et est passé à une compagnie de fusiliers.

Il a fait les campagnes de Flandre et d'Allemagne, toujours aux chasseurs ou aux grenadiers, les campagnes de Saint-Omer et Dunkerque, a campé dans les dunes, entre le fort Mardick et Dunkerque, dont il sortit pour aller à Tours, d'où il devait se rendre à la Rochelle.

Il a fait la campagne de 1760, sous les ordres de M. le maréchal de Broglie, et s'est trouvé à toutes les actions qui ont eu lieu durant cette campagne.

Il a fait la campagne de 1761, sous les ordres de M. le maréchal prince de Soubise, et s'est trouvé aux différentes actions qui ont eu lieu, jusqu'au moment où les grenadiers et chasseurs se sont séparés de leurs corps respectifs, pour former une armée (que l'on appelait *colonne infernale*), destinée à faire le siége de la place de Meppen, située dans la Haute-Frise, sous les ordres de Mgr. le prince de Condé. L'ouverture de la tranchée fut faite par les grenadiers et chasseurs du régiment des gardes françaises, comme premier régiment de l'armée. Ce fut Mgr. le prince de Condé qui posa la première fascine dans la tranchée. Cette fascine lui fut présentée par les grenadiers et chasseurs, à qui le prince fit donner 50 louis d'or ; après la reddition de la place, ces différens détachements se rendirent à leurs corps respectifs, qui étaient à la grande armée de M. le maréchal, prince de Soubise ; ils y ont continué leurs services et se sont trouvés dans les différentes actions qui eurent lieu pendant le reste de la campagne.

A la troisième campagne, en 1762, le régiment des gardes se trouva directement de l'armée de monseigneur le prince de Condé, armée qui devait agir sur le Bas-Rhin; diverses circonstances l'obligèrent alors de se porter sur le Haut-Rhin, où quelque tems après, il se livra deux batailles, les 25 et 30 août, qui furent gagnées par monseigneur le prince de Condé.

M. le marquis de Lubersac a émigré, en 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes français, comme maréchal de camp, commandant les compagnies des gentilshommes du Périgord et du Languedoc, avec ses trois fils.

Enfin, le 23 août 1815, il a été élevé au grade de lieutenant - général des armées du Roi, et de grand - croix de l'ordre de Saint-Louis.

Il a épousé, par contrat passé au château d'Azerac. en Périgord, le 28 septembre 1753, demoiselle Marie-Jeanne - Elisabeth de Magontier - de-Laubanie, fille de Jean de Magontier - de - Laubanie, chevalier, seigneur, marquis d'Azerac, et de feue Elisabeth - Madelaine Jacquier (1).

Madame la marquise de Lubersac a eu l'honneur d'être présentée au Roi et à la famille royale, le 12 octobre 1766.

Les enfans issus de ce mariage sont :

1.° Jean - Louis-Marie, comte de Lubersac, qui suit ;

2.° Jean - Adrien - Elisabeth, dit *le baron de Lubersac*, né le 5 mars 1763, fut page de la petite écurie, depuis l'an 1777, jusqu'en 1780, et grand-bailli de Tulle. Il eut rang de sous-lieutenant dans les troupes de cavalerie, et eut ordre de se rendre au régiment de cavalerie d'Artois, par lettres

---

(1) Madame la marquise de Lubersac est petite - fille de François de Magontier, écuyer, seigneur, de Laubanie, marquis d'Azerac, etc., et d'Isabeau de l'Hermite - de - Lenty, et petite-nièce d'Yrier, ou d'Yriex de Magontier, chevalier, seigneur de Laubanie, lieutenant - général des armées du Roi, gouverneur du Calaisis, commandant en Alsace, gouverneur de Landau, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, etc., qui s'est rendu célèbre par les preuves de courage qu'il a données en quantité d'occasions, et particulièrement par sa belle défense de Landau, en 1704, où il donna des preuves d'une grande capacité et d'une valeur extraordinaire, n'ayant rendu cette place qu'après 66 jours de tranchée ouverte et après avoir obtenu la plus honorable capitulation. Il mourut à Paris en 1706.

datées de Versailles, le 1er janvier 1781; il eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le même jour que M. le comte de Lubersac, son frère aîné, c'est-à-dire, le 20 avril 1795. Il reçut une lettre de M. le maréchal de Ségur, du 16 février 1786, par laquelle il lui est mandé que le Roi a bien voulu lui accorder la réforme de capitaine, vacante dans le régiment Royal-Normandie, cavalerie, par le remboursement du sieur la Mouseilhe, lieutenant-colonel, et qu'il sera nommé à son tour à une place de capitaine de remplacement dans ce régiment.

A la révolution, il fut créé, par les princes français, officier supérieur dans la gendarmerie, et mourut au mois d'août 1792, sans avoir été marié.

3.° Antoine-Henri de Lubersac, né le 30 avril 1770, fut chevalier de Malte; il entra comme lieutenant dans le corps des nobles de Rohan, en 1792; il se trouva à la malheureuse affaire de Quiberon, où il fut blessé de deux coups de fusil; s'étant jeté à la mer, il fut recueilli par un bâtiment, et mourut six semaines après, des suites de ses blessures. Le Roi venait de lui accorder la croix de Saint-Louis;

4.° Anne-Marguerite de Lubersac, mariée le 9 mai 1804, à Claude-René-César de Courtarvel de Pezé, chevalier, seigneur de Lierville, etc., colonel de cavalerie, appelé le comte de Courtarvel.

XVI. Jean-Louis-Marie de Lubersac est entré au régiment des gardes-françaises, en 1777, a toujours servi dans ce corps, a émigré en 1791, pour faire la campagne de 1792, avec son père; a eu le brevet de lieutenant-colonel en 1788, comme lieutenant en second du régiment des gardes; il a été fait chevalier de Saint-Louis en 1796, et colonel en 1798.

Il avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le 20 avril 1785.

Il a épousé, le 25 mai 1802, demoiselle Jeanne-Cécile de Maillé, fille de Charles-Henri-François marquis de Maillé-la-Tour-Landry, maréchal des camps et armées du Roi, et de dame Jeanne Sheridan.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Germain.

XIII. Pierre DE LUBERSAC, IVe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Germain, capitaine dans le régiment de Guyenne, et chevalier de Saint-Louis, était second fils de Pierre de Lubersac, IIIe du nom, baron du Leyris, et de Françoise Pasquet-de-Savignac. Il a formé la branche connue sous le nom de Saint-Germain, qui subsiste encore.

Il était un des cadets gentilshommes qui servait sous le nom de *sieur de Savignac*, dans la citadelle de Cambrai, suivant un certificat du capitaine et lieutenant de cette compagnie, du 20 avril 1690.

Il est fait mention de lui dans des actes des années 1690, 1711, 1735, etc. Il mourut au lieu de Pontfermier, le 26 septembre 1751, âgé de plus de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul de la Roche, le 27 du même mois.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Masvaleix, paroisse de Chaleix en Périgord, le 22 mars 1710, Isabeau de Garrebœuf, demoiselle de Chaleix, fille de Jean-François de Garrebœuf, chevalier, seigneur, de Chaleix, et de dame Antoinette de Mallet. De ce mariage sont provenus :

1.° François de Lubersac, capitaine dans le régiment de Poitou, et chevalier de Saint-Louis, est mort au service du Roi, et sans alliance;

2.° Charles de Lubersac qui suit;

3.° N...., abbé de Lubersac, grand-vicaire de Gap et aumônier ordinaire de Madame Victoire de France, fut massacré aux carmes de la rue Vaugirard, en 1792.

XIV. Charles DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Saint-Germain, etc., épousa, par contrat passé au bourg de Saint-Saud, en Périgord, le 20 juillet 1760, Marguerite Faurichon, demoiselle de Mazaudet, fille de Pierre Faurichon, écuyer, seigneur de la Teyriere et de Marie Pabot. Ils reçurent la bénédiction nuptiale, le 20 juillet suivant.

De ce mariage sont provenus :

1.° Adrien de Lubersac, qui suit ;
2.° N.... de Lubersac, non marié.

XV. Adrien DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Saint-Germain, etc., né le 29 avril 1775, fut baptisé le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Paul-la-Roche, au diocèse de Périgueux.

Il obtint, le 20 mai 1785, un certificat de M. d'Hozier-de-Serigny, pour être admis à l'école militaire.

Il a épousé, en 1....., mademoiselle de la Boissière-d'Ans.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Montison.

X. Léonard DE LUBERSAC, dit le chevalier de Montison, 4.e fils de François de Lubersac, Ier du nom, écuyer, seigneur du Verdier, et de Francoise Chapt-de-Rastignac, fut légataire d'une somme d'argent, par les testaments de ses père et mère, en 1571 et 1588. Il faisait sa résidence au lieu de Montison, paroisse de Roussines, en Angoumois, suivant un acte du 3 mars 1600.

Il épousa demoiselle Susanne de Chevreuse, laquelle agissant sous l'autorité de son mari, transigea, le 8 mars 1618, avec Jean de Pompadour, chevalier, seigneur, baron de Lauriere, stipulant pour lui et pour dame Charlotte de Fumel, sa femme, et comme père de Charles Hélie-de-Pompadour.

Il laissa :

Charles de Lubersac, écuyer, seigneur du *Fraudi*, est nommé dans la transaction, passée le 8 mars 1618, entre ses père et mère, et les seigneur et dame de Pompadour-de-Lauriere. C'est tout ce qu'on sait sur cette branche, qui est aujourd'hui éteinte.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Chabrignac.

X. François DE LUBERSAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Julien, Chabrignac, etc., frère puîné de Guy de Lubersac, seigneur de Lubersac et du Verdier,

et fils de François de Lubersac, Ier du nom, et de dame Françoise de Chapt-de-Rastignac, a formé la branche de Chabrignac, qui subsiste encore.

Il donna quittance, le 8 novembre 1578, à Guy de Lubersac, écuyer, seigneur du Verdier, son frère, de la somme de 1,000 écus au soleil, que défunt François de Lubersac, seigneur du Verdier, leur père commun, avait léguée audit François, et de celle de 233 écus un tiers (700), qui avait été léguée au même François, par feu Jacques de Lubersac, seigneur de Noujan, son frère; moyennant ces deux sommes, François de Lubersac renonce à tous droits de succession ès biens de ses feu père et frère.

Henri, roi de Navarre, lui fit don, le 20 décembre 1580, d'un droit de prélation et de retrait féodal à cause de la vicomté de Limoges. Il transigea le 20 décembre 1582, tant en son nom, que celui de Jeanne Hélie-de-Colonges, sa femme, avec Charles Hélie-de-Colonges, seigneur des juridictions du Bourdeys, Piégut, et Teyjac, en Périgord et Soumensac, en Agénois, son beau-frère, auquel il demandait le paiement, avec les intérêts, de la somme de 6,000 livres, promise à sa femme pour sa légitime, savoir, 4,000 livres, par défunt Poncet Hélie-de-Colonges, et 2,000 livres, par Philippe de Pellegrue, ses beau-père et belle-mère; il demandait, en outre, 2,000 livres, dont la moitié avait été léguée par le codicille du même Poncet, et l'autre moitié par feu Germain Hélie-de-Colonges, frère de Jeanne Hélie. Par cette transaction, Charles Hélie-de-Colonges, cède à perpétuité, à François de Lubersac et à sa femme, la terre, seigneurie et paroisse de Chabrignac, avec toutes ses dépendances, pour tenir lieu des sommes dont il vient d'être parlé, tant de celles qui concernaient François de Lubersac, que celles qui étaient propres à sa femme.

Il rendit hommage au Roi, le 25 février 1583.

Le roi Henri IV lui écrivit de Fontainebleau, le 15 septembre 1605, pour lui donner avis qu'il avait envoyé le duc d'Epernon, avec une armée, contre *quelques mal intentionnés*, et le prie de se rendre auprès de lui, afin de l'assister de toutes ses forces.

On ignore l'année de sa mort, on sait seulement qu'il vivait encore en 1616.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Puyagut, en Périgord, le 24 avril 1579, demoiselle Jeanne Hélie-

de-Colonges (1), fille de feu Poncet Hélie-de-Colonges, seigneur des châtellenies et juridictions du Bourdeix, Puyagut ou *Piégut*, Teyjac et Soumensac, et Philippe de Pellegrue; elle était sœur puinée de Gabrielle Hélie-de-Colonges, mariée en 1564, avec Guy de Lubersac, seigneur du Verdier, frère aîné de François. Il fit son testa-

---

(1) La maison d'Hélie, ou Hélies, aujourd'hui éteinte, était d'ancienne chevalerie : son nom, qui est patronimique, est le même que celui que portait anciennement la maison de Pompadour. Cette identité de nom a fait croire qu'elles avaient une origine commune, et que celle-ci est une branche de la première, dant la séparation paraît avoir eu lieu vers la fin du treizième siècle. On trouve en effet un Gerald-Hélie, seigneur de *Dompuhon*, vivant encore en 1276, qui peut en avoir été le chef. Il était fils, ou petit-fils, de Ranouil, ou Ranulfe Hélie, chevalier, qui fut le premier qui prit le nom de Pompadour, et qui épousa, Marie d'Estaing, avant l'an 1205.

On trouve dans la suite, Antoine Hélie de Colonges, seigneur du Bourdeix, d'Estouard, Teyjac, Puyagut, etc., qui vivait en 1516, et 1530, et qui épousa Isabeau de la Gobelaye, dont il eut Guy Hélie de Colonges, marié avec Jeanne Flamenc de Bruzac, seule heritière d'Elzéas Flamenc, seigneur de Romain. De ce mariage sont issus : 1° Poncet Hélie, seigneur de Puyagut, du Bourdeix, etc., qui passa des actes en 1559, 1562 et 1570, et qui épousa dame Philippe de Pellegrue, ou Pelagrue, laquelle fit son testament à Paris, le 5 février 1570, elle était issue d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la Guyenne, qui a donné un cardinal en 1305, et a contracté des alliances avec les maisons d'Aspremont d'Arpajon, de Bosredon, de Caumont-la-Force, de Châteigner-de-la-Chateigneraye, de Cardaillac, de Durfort, d'Estampes, de Foix, de Fumel, de Montferrand, de Plas, de Salignac de la Motte-Fénelon, de Ségur, de Timbrune-Valence, etc.

2° Jeanne Hélie de Colonges, mariée, l'an 1530, à Raimond de Lambertie, fils de François, seigneur de Lambertie, et de Marguerite de Maumont.

Poncet Hélie de Colonges laissa, outre Jeanne et Gabrielle Hélie, dames de Lubersac, du Verdier et de Chabrignac, Charles Hélie I de Colonges, chevalier de l'ordre du Roi, qui eut de Charlotte de Fumel, sa femme, Charles Hélie, IIe du nom, qui épousa Henrie, fille de Gabriel Nompar de Caumont chevalier des ordres du Roi, et de Charlotte d'Estissac. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, qui donna les seigneuries du Bourdeix, de Puyagut et de Teyjac, à Jean de Pompadour, second mari de Charlotte de Fumel.

ment au château de Chabrignac, le 19 janvier 1594, en faveur de ses enfants, qui étaient au nombre de quatre.

1.° Charles de Lubersac, qui suit;

2.° François de Lubersac, écuyer, seigneur de la Boulessie, épousa, vers l'an 1617, demoiselle Isabeau de Jousselin, fille de noble Pierre de Jousselin, seigneur de la Bousselie;

3.° Jacques de Lubersac, écuyer, seigneur de Mialet, est nommé dans des actes des années 1594 et 1613. On présume qu'il est le même que Jacques de Lubersac, seigneur de Cinsac, qui, de Frontonc de Jaubert, sa femme, laissa au moins une fille, Marie de Lubersac, mariée, par contrat du 1er février 1636, avec Jean de la Borie, écuyer, seigneur de la Pinerie et de la Rampinsole;

4.° Françoise de Lubersac, épousa Pierre de Monfrabœuf-de-la-Chabroulie, écuyer, seigneur de la Chabroulie, de Laige et de la Marche, dont elle était veuve, en 1616.

XI. Charles DE LUBERSAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chabrignac, Saint-Julien, etc., fut chargé de plusieurs commissions importantes et honorables, dont il s'acquitta avec beaucoup de distinction.

Il reçut, le 4 septembre 1635, du duc de Ventadour, pair de France, gouverneur et lieutenant-général du Limosin, la commission de conduire à Châlons, en Champagne pour le service du ban et arrière-ban, la noblesse du Limosin, qui avait fait choix de lui pour la commander, dans l'assemblée qu'elle tint le même jour, 6 septembre, dans la ville de Brive.

Le 14 novembre 1635, Charles de Damas, seigneur de Tianges, lieutenant-général ès pays de Bresse et de Charolois, lui donna un certificat du service que la noblesse du Limosin, avait fait sous son commandement, il y est qualifié, *seigneur de Chabriniac-Saint-Julien*; et le duc de Vendatour ordonna, le 11 septembre 1636, qu'il serait payé une somme de 500 livres, sur les taxes de la province du Limosin.

Le 14 juin 1639, le duc de Ventadour lui donna et au sieur de la Chapelle, la commission de faire la revue des gens de pied, fournis pour le ban et arrière-ban, conformément à l'ordonnance du Roi, du 14 mai précédent,

dans l'étendue des siéges de Limoges, Brive, Tulle et Uzerche.

Il avait fait un testament mystique, au château de Chabrignac, le 13 septembre 1653 *étant*, dit-il, *sur son départ pour le service du ban et arrière-ban, à la tête de la noblesse du Bas-Limosin, dont le Roi lui a donné la conduite* (1).

Il mourut, le 29 novembre 1645, suivant le procès-verbal d'ouverture de son testament, daté du 2 janvier 1646. Sa femme lui survécut, et fit un codicille le 16 mars 1647.

Il avait épousé, par contrat passé au château du Saillant, en Limosin, le 28 octobre 1613, demoiselle Jeanne de Lasterie-du-Saillant (2), fille de Jean de Lasterie du-Saillant, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Saillant, Vergt, Ussac, la Vergne, Peyroulx et co-seigneur de la ville et du pariage d'Allasac, et de feue dame Marie Dardene. Elle était veuve de Raimond du Bastit, seigneur de Crozes et de la Reilhe, qu'elle avait épousé par contrat du 18 décembre 1604.

Les enfants issus de ce mariage, sont :

1.° Philibert de Lubersac, mort jeune et sans alliance;
2.° Charles de Lubersac, IIe du nom, qui suit;
3.° Antoine de Lubersac, écuyer, seigneur de Miallet, lieutenant dans le régiment de ....., compagnie du vicomte de Lage, étant sur le point de partir pour l'armée, il fit son testament, le 25 juillet 1647, en faveur de Charles de Lubersac, seigneur de Chabrignac, son frère;

---

(1) La lettre du roi Louis XIII est datée du 2 septembre 1635.

(2) La maison de Lastérie, ou Lastayrie, a pour berceau la paroisse d'Alassac, au diocèse de Limoges; elle réunit tous les caractères d'une race d'ancienne chevalerie: dès qu'elle commence à être connue, on la voit contracter des alliances avec les plus grandes maisons de la province. A ces avantages, elle joint celui d'avoir rendu des services distingués, et d'établir une filiation suivie depuis 1250. Ses principales alliances sont avec les maisons de Beaufort, vicomtes de Turenne, de Bonneval, de Gimel, de Lostanges, de Meillars, de Noailles, d'Ornhac, de Plas, de Pompadour-Château-Bouchet, de Rolfignac, de Saint-Astier, de Saint-Exupéry, de Salignac-Fénélon, de Veirac, etc.

4.° Jean-Gabriel de Lubersac, écuyer, seigneur du Chassaing, est connu par des actes de 1635, 1646 et 1647;

5.° Isabeau de Lubersac, épousa, par contrat du 16 avril 1640, noble Jean de Saint-Viance, écuyer, seigneur de Puymége :

6.° Jeanne-Françoise de Lubersac, religieuse au couvent de Saint-Genis;

7.° Marie de Lubersac, non mariée en 1646.

XII. Charles DE LUBERSAC, IIe du nom, chevalier seigneur de Chabrignac, Lavaud, Livron, etc. , lieutenant de cavalerie, fut substitué à Philibert, son frère aîné, par le testament de son père, du 13 septembre 1635. — Le 20 décembre 1646, sa mère lui fit la remise de l'entière hérédité de Charles Ier de Lubersac, qui, par son testament, l'avait instituée son héritière universelle, à la charge de remettre, à la fin de ses jours, cette hérédité à Philibert de Lubersac, leur fils aîné, et à défaut de celui-ci, à Charles leur second fils. Ce dernier était devenu héritier par le décès, sans enfants, de Philibert, son frère aîné. Elle lui fit en outre donation entre-vifs de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant quelques réserves.

Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 22 décembre 1666, et est nommé dans des actes de 1646, 1647, 1657, 1675, etc.

Il reçut, le 22 février 1684, un certificat de service durant quatre ans, en qualité de garde du Roi, dans la compagnie écossaise du sieur de Saint-Viance, enseigne de cette compagnie. — Et le 2 octobre 1684, il reçut un autre certificat de service, en qualité de cornette du marquis de Locmaria Colonel.

Enfin il fit son testament, au lieu de Chabrignac, le 29 mars 1685.

Il avait épousé, par contrat du 29 mai 1648, demoiselle Jeanne Darlavois, fille d'Antoine Darlavois et de Marguerite de Besse. Elle survécut à son mari, fit son testament le 30 mai 1696, et vivait encore en 1705. C'est elle qui a apporté dans la famille de Lubersac la seigneurie de Livron, avec plusieurs autres fiefs. Il laissa :

1.° François de Lubersac, IIIe du nom, qui suit ;

2.° Joseph de Lubersac, chevalier, seigneur de Livron, fut institué héritier, par sa mère, en 1696, et transigea avec François, son frère, le 25 juin 1720. Il est qualifié dans cet acte, seigneur de Lavaud et de Livron, dans la paroisse de Lascaud, sénéchaussée d'Uzerche.

Il épousa le 30 novembre 1708, demoiselle Claire de Bonnie, fille de François de Bonnie, seigneur de Chastaing, conseiller au siége présidial de Brive, et de Marthe du Roi, dont il eut quatre enfants :

a. François - Louis, comte de Lubersac de Livron, page du Roi en 1739, obtint une compagnie au régiment de cavalerie de Bretagne, par commission du 20 avril 1742. Il commanda à l'armée de Westphalie, jusqu'au mois d'août, qu'il passa avec cette armée sur les frontières de la Bohême, où il se trouva au secours de Braunau, ravitaillement d'Egra, à l'expédition de Schmidmill, à la défense de plusieurs postes de la Bavière, à la défense des bords du Rhin, en 1743. — Il se démit de sa compagnie, au mois de mars 1744, pour être écuyer du Roi, qu'il suivit dans toutes ses campagnes.

Il fut fait quatrième cornette de la compagnie des chevau - légers de la garde du Roi, par brevet du 19 mars 1747, avec rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du même jour ; il accompagna le Roi en Flandre, et se trouva à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet ; il devint troisième cornette le 1er janvier 1748, deuxième sous-lieutenant le 10 mai suivant, et fit la campagne des Pays - Bas, en qualité d'aide-maréchal des logis de l'armée. Il devint premier sous-lieutenant, le 7 mai 1758 ; brigadier, par brevet du 20 février 1761, il a servi en cette qualité en Allemagne, pendant cette campagne, et a été déclaré, au mois de mars 1763, maréchal de camp, avec rang du 25 juillet 1762, jour de la date de son brevet, et est mort en 1767, sans enfants.

M. le comte de Lubersac est auteur d'un ouvrage intitulé : *Vues politiques et patriotiques sur l'administration des finances de la France,* publié, après sa mort, par M. l'abbé de Lubersac, son frère, Paris imprimerie de Monsieur, 1787, 1 vol. in-4.°;

b. N . . . . . chevalier de Lubersac-Livron, capitaine de cavalerie dans le regiment de Royal-Cravates, ensuite colonel de cavalerie; est mort dans la révolution ;

c. Charles-François, Abbé de Lubersac de Livron, vicaire-général de Narbonne, prieur de Brive, fut nommé abbé commandataire de l'abbaye de Noirlac en Berri, en 1759. Il est mort à Londres, vers l'an 1810.

M. l'abbé de Lubersac a publié les ouvrages suivans :

Discours sur les Monuments publics, Paris 1775, in-fol.

Premier Discours sur l'utilité et les avantages que les princes peuvent retirer de leurs voyages en parcourant les monuments publics de tous les genres, contenant un coup-d'œil sur tous les établissements formés par l'impératrice Catherine II, dans son empire. Saint - Pétersbourg (Paris), Guillot, 1782. 1 vol. in 4.° ;

Le Citoyen conciliateur, contenant ses idées sommaires, politiques et morales, sur le gouvernement monarchique de la France. Paris, imprimerie de Monsieur, 1788. 1 vol. in-4.°.

Il est éditeur d'un ouvrage posthume de M. le comte de Lubersac son frère, dont le titre est :

Vues politiques et patriotiques, sur l'administration des finances de la France. Paris, imprimerie de Monsieur, 1787. 1 vol. in-4.°

d. Marthe-Françoise de Lubersac, née le 7 juin 1711 ; reçue à Saint-Cyr en 1721.

3.° Charles de Lubersac, écuyer, seigneur du Maine ;

4.° Joseph de Lubersac ;

5.° Marie de Lubersac ;

6.° Isabeau de Lubersac ;

Une de ces deux filles s'allia avec le seigneur d'Escorailles - de-Roussille, et l'autre mourut *ab intestat* et sans alliance, avant l'an 1720.

XIII. François DE LUBERSAC, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Chabrignac, Lavaud, etc. , servit durant quatre mois, en qualité de cornette, dans la compagnie des soixante-quinze gentilshommes, nommés pour servir dans la campagne de 1689, au ban du haut et bas Limosin ; suivant le certificat de service qui lui fut donné le 19 septembre de la même année, par le marquis du Saillant, vicomte de Comborn, grand sénéchal du haut et bas Limosin, et commandant le ban de cette province.

Le 4 mai 1691, il reçut la comission de lieutenant de la compagnie de l'Hôpital, au régiment de cavalerie de Vaillac. — Et le 17 décembre de l'année suivante, il obtint du Roi des lettres de répi pour l'espace de six mois, parce qu'il était alors au service, ce qui le mettait hors d'état de vaquer à ses affaires. — Il comparut à l'assemblée et revue des gentilshommes nommés pour marcher au ban de la province de Limosin, suivant le certificat que lui donna M. Mallevaud président, lieutenant-général de la Basse-Marche, le 30 mai 1695. — Il reçut deux autres certificats pour le même sujet, les 14 mai et 19 juin 1697.

Il transigea, le 6 avril 1713, avec Pierre, marquis de Lubersac, et dame Jeanne Estourneau, son épouse, sur les droits qu'il prétendait du chef de dame Denise d'Estourneau, sa femme, sœur de la marquise de Lubersac du Verdier, tant sur les successions de François d'Estourneau, marquis du Ris et de dame Françoise de Barton-de-Montbas, père et mère des dames du Verdier et de Chabrignac, que sur celles de François et d'Antoine d'Estourneau, leurs frères.

Il transigea, le 25 juin 1720, avec Joseph de Lubersac, chevalier, seigneur de Livron, son frère.

Il fit son testament mystique, au château de Chabrignac, le 22 avril 1726, et mourut la même année, âgé d'environ 72 ans.

Il avait épousé, par contrat passé au château du Verdier, le 15 mars 1693, ratifié le 3 février 1694, et le mariage célébré le 23 février de la même année, Denise

d'Estourneau (1), demoiselle du Ris de la Peyrière, de la paroisse d'Oradour Saint-Genest, en la Basse-Manche, fille de François d'Estourneau, chevalier, seigneur, marquis du Ris, et de dame Françoise de Barton-de-Montbas.

De ce mariage sont provenus quatre enfants :

1.° Pierre de Lubersac, IIIe du nom, qui suit ;
2.° Louis de Lubersac, dit le chevalier, mort sans alliance ;
3.° Louise de Lubersac, mariée avec Jean-Baptiste Plaisant-de-Bouchat, écuyer, seigneur de Bijardel ;
4.° Jeanne de Lubersac, reçue à Saint-Cyr en 1705.

XIV. Pierre DE LUBERSAC, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Chabrignac, Corbeilcerf, Lormaison, Champart, de Lardière, Fournet, etc., titré comte de Lubersac-de-Chabrignac, naquit le 3 février 1698, et fut héritier universel par le testament de son père, du 22 avril 1726.

Il fit son testament le 18 décembre 1776, et mourut au mois d'avril 1779.

Il avait épousé, par contrat passé au château du bourg de Saint-Jean-Ligoure, le 4 février 1729, Jeanne-Julie Chapelle-de-Jumilhac, demoiselle de Saint-Jean, fille de Jean-Baptiste Chapelle-de-Jumilhac, chevalier, seigneur, comte de Saint-Jean, Poumaret, etc., lieutenant des maréchaux de France, département du Haut-Limosin, et de feue dame Guillemette de la Bachelerie.

---

(1) La généalogie de la noble et ancienne maison d'Estourneau-du-Ris, de la Motte-Tersanne, etc., en Limosin et en Poitou, a été dressée par le P. René du Cher. On remarque parmi les bonnes alliances qu'elle a contractées, celles d'Aubusson, Barton-de-Montbas, Chazerat, Saint-Nectaire, Saint-Savin, etc.

La maison de Barton-de-Montbas, dont était la mère de Denise d'Estourneau, est d'une ancienne noblesse de la Marche, alliée aux maisons de la Beraudière, de la Châtre, de Levis, de Maillé, de Prie, de Sully, de Talaru, de Tournon, etc. ; elle a produit un lieutenant-général des armées du Roi, dont le fils épousa la sœur du maréchal Faber. La dernière de cette branche s'est alliée avec M. le marquis du Chilleau.

Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né le 10 janvier 1737.

2.° Jean-Baptiste, vicomte de Lubersac, qui suit;

3.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né le 15 avril 1740. Après sa licence, il fit les preuves de nobilissime de la maison de Navarre, en 1766; fut premier aumônier de madame Sophie de France, et nommé aumônier du Roi, en 1767, abbé commendataire de l'abbaye de notre Dame de la Grenetière en 1773. Archidiacre et vicaire-général d'Arles, fut sacré évêque de Tréguier, le 6 août 1775, et transféré à l'évêché de Chartres, en 1780;

4.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né le 27 février 1741, mort jeune;

5.° Louise de Lubersac, née le 27 mai 1730, épousa Jacques-Joseph de Monfrebœuf, chevalier, seigneur de Razac, les Piquets, la Rouille, Chervy, etc.

6.° Marie de Lubersac, née le 3 août 1742, fut mariée à Jean Pradel de la Maze, chevalier, seigneur de la Maze, Charliac, Monberuc, la Chartroulle, la Motte de Roffignac, et co-seigneur de la ville et du pariage d'Allassac.

XV. Jean-Baptiste DE LUBERSAC, vicomte de Lubersac, chevalier, seigneur de Chabrignac, Corbeilcerf, Lormaison, etc., né le 13 décembre 1737, fut d'abord page du Roi à la petite écurie pendant trois ans, suivant le certificat de M. de Beringhen, de l'an 1752. — Mousquetaire du Roi dans la première compagnie; capitaine de cavalerie, par brevet du 5 juillet 1767, puis guidon en la compagnie des gendarmes anglais; ensuite nommé lieutenant-colonel de cavalerie, par brevet du 3 janvier 1770.

Il obtint, le 22 février 1770, de M. le comte de Lachéze, capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires à cheval, un congé absolu de sa place de mousquetaire, ayant servi dans la dite compagnie depuis le 31 mai 1758, et ayant obtenu l'agrément d'un guidon dans la gendarmerie.

Il a été fait chevalier de Saint-Louis le 16 septembre 1771; nommé sous-lieutenant dans la compagnie des

gendarmes du Dauphin, par brevet du 17 mai 1773; premier lieutenant en la compagnie des gendarmes bourguignons, par brevet du 25 avril 1776, alors mestre de camp de cavalerie, a été élevé au grade de maréchal de camp, en 1789.

Il a épousé, par contrat du 5 mai 1770, demoiselle Claire-Opportune Riché-de-Beaupré, fille majeure de Adrien-Pierre-Riché-de-Beaupré, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Claire-Françoise de Zienaste.

De ce mariage sont provenus :

1.° Pierre de Lubersac, qui suit ;

2.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né le 18 mai 1774, a épousé mademoiselle de Beauvoir.

XVI. Pierre, IVe du nom, comte DE LUBERSAC, né le 25 janvier 1771, entra sous-lieutenant dans le régiment de Beauce, infanterie, en 1787. Il a émigré, et servi en qualité de mousquetaire dans l'armée des princes français.

Il a épousé, en 181... demoiselle Virginie le Sellier de Chezelle, fille de Jean-Baptiste-Pierre Alexandre le Sellier, chevalier, seigneur de Chezelle, vicomte de Villette, officier au régiment de Soissonnais et de Brie, et de dame Marie-Sophie Moreau, dont il a eu deux garçons.

La maison de Lubersac avait formé, dans les temps reculés, plusieurs autres branches ou rameaux; mais le manque presque absolu des titres et des documents qui les concernent, ne nous permet d'entrer dans aucun détail à leur égard.

Une des plus anciennes et des plus considérables de ces branches avait formé il y a déjà plusieurs siècles, des établissements, dans le pays de Combrailles, et possédait dans la Marche, entre Aubusson et Mainsat, un château appelé de son nom *Lubersac* ou *Lupersac*, dont il est fait mention dans une charte tirée du cartulaire de l'abbaye de Bonlieu, et datée du 13 des calendes de février 1194 (v. s.) Bertrand de Lubersac, était le chef de cette branche, vers le milieu du XIIIe siècle, suivant le traité de partage, fait le jeudi avant la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, 1249, entre Guy de Dampierre, sire de Saint-Just, et Beraud sire de Mercœur, comme

lieutenants d'Archambaud IX, sire de Bourbon, et Robert, comte d'Auvergne. Il y fut stipulé, entre autres choses, que Bertrand de Lubersac serait à l'avenir un des vassaux immédiats du sire de Bourbon, pour ce qu'il possédait, dans le pays de Combrailles. (*Voyez la généalogie de la maison de la Roche-Aymon, par M. l'abbé d'Estrées*, pages 41 et 201).

On n'a pu jusqu'à présent se procurer d'autres notions sur la branche de Lubersac, établie en Nivernois, que celles qu'on a tirées de la charte de 1093. Il paraît que les biens immenses qu'elle possédait, ont formé la dotation d'un prieuré, dépendant de l'abbaye de Cluni, connu sous le nom de prieuré de Saint-Gervais et de Saint-Protais de *Luperciaco Burgo*, vulgairement *Leurcy-le Bourg*, à six lieues de Nevers. Il est fait mention de ce prieuré dans la *Biblioth. Cluniac*, édition de Duchesne, col. 1716, et il y est dit qu'outre le prieur il y avait quatre moines, qui étaient tenus de célébrer tous les jours une messe chantée, une seconde messe tous les samedis, en l'honneur de la Sainte Vierge, et de faire une aumône générale trois fois par semaine.

Pierre le vénérable, abbé de Cluni, qui mourut en 1156, parle des religieux de Lubersac, dans une de ses lettres, adressée à un nommé Théotard, et ce monastère était gouverné vers l'an 1120, par un prieur nommé Gelduin, de l'ancienne maison de Dupuy (ib. col., 565, 698, et notes, col. 123).

Armes : De gueules, à un loup passant d'or. Devise : *In prœliis promptus.*

Il existe encore un sceau original, en cire brune, sur lequel sont empreintes les mêmes armes ; ce sceau avait été apposé à un acte de l'an 1368, qui a été conservé dans les archives de la famille.

ESPINCHAL, en Auvergne, où cette maison, connue avant le quatorzième siècle, est alliée aux plus illustres de cette province.

Joseph - Thomas, comte D'ESPINCHAL, né le 5 novembre 1748, colonel, en 1774, maréchal de camp, en 1792, commandant, la même année, une partie de la noblesse

d'Auvergne, réunie aux ordres des princes, frères du Roi, etc.; fils unique de feu Louis, comte d'Espinchal, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, maréchal de camp, mort en 1781, âgé de 57 ans, et de feue Claude-Pétronille-Henriette de Chavagnac, petite-fille du maréchal de Tessé, morte en 1750, âgée de 16 ans, a épousé, au mois de juillet 1772, Louise-Gabrielle de Gaucourt, née le 11 septembre 1753, issue de Raoul de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi Charles VII, en 1453, dont:

1.° Louis-Henri, comte d'Espinchal, né le 12 juillet 1773, sorti de France, avec son père, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la Légion-d'honneur, chevalier des ordres militaires de Bavière et de Bade; ayant servi en 1791, 1792, avec la noblesse d'Auvergne, et les années suivantes, officier dans les hussards du duc de Choiseul, à l'armée anglaise, etc.; présentement officier supérieur de cavalerie; marié, en 1811, à Françoise de Boissier, dont:

Raoul d'Espinchal, né le 10 janvier 1815.

2.° Alexis d'Espinchal, né en 1775, chevalier de Malte de minorité, élève de la marine royale, en 1789; sorti de France, avec son père; ayant servi en 1792 et années suivantes, à l'armée de Condé; rentré en France, en 1798; a été fusillé à Lyon, comme émigré, le 4 mai 1799, victime de son dévouement aux Bourbons, mort fidèle à Dieu, à son Roi et à son honneur;

3.° Hypolite, comte d'Espinchal, né le 30 août 1777, chevalier de Malte de minorité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, chevalier des ordres militaires de Bavière et de Bade; sorti de France, avec son père; ayant servi à l'armée de Condé, jusqu'à son licenciement; commandant, pour le Roi, en mai, juin et juillet 1815, des volontaires chasseurs royaux d'Henri IV; présentement officier supérieur de cavalerie.

Armes: d'azur, au griffon d'or, accompagné de 3 épis de blé du même.

ABSAC, tome VIII, page 148. Anne, sire de Montesuis, etc., lisez *Aymée de Montlouis, fille de N..., sire de Montlouis,* etc.

BEC-DE-LIÈVRE, tome I, page 136, degré V de la branche des seigneurs du Brossay, *ajoutez* mort au Brossay, paroisse de Gueméné-Penfaut, évêché de Nantes, en 1772, laissant de demoiselle Rose-Elisabeth Ortion de la Penicière :

1.° Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre de Bec-de-Lièvre, marié à Nantes, avec N... du Gouyon de l'Abbaye, dont un garçon et deux demoiselles ;

2.° Pierre-Henri de Bec-de-Lièvre, né en 1768, marié en janvier 1810, à Nantes, avec noble demoiselle Agélique Binet de Jasson, née en mai 1782, fille de feu messire Jean-Marie-Philippe Binet, marquis de Jasson, seigneur du Ponceau et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de dame Marie-Agélique le Long de Ranlieu ;

3.° Louis-Clair, page du Roi en 1783, marié à Nantes avec N... le Lasseur de Ranzay, dont un fils et deux filles ;

4.° N... de Bec-de-Lièvre du Brossay, mariée à Nantes, en 1787 à messire N... Charette, chevalier, seigneur de Boisfoucaut et autres lieux, dont il a eu deux garçons.

Même article, page 143, branche des marquis de Cany et de Quévilly :

8.° Jeanne-Thérèse de Bec-de-Lièvre de Quévilly-Brumare, mariée, par contrat du 15 mai 1700, à messire Louis de Carrel, chevalier, président à la chambre des comptes de Normandie, fils de Louis de Carrel, écuyer, et de demoiselle Catherine de Ponthieu : étant demeurée veuve, en octobre 1717, elle se retira, en 1719, au couvent des dames carmélites à Rouen, où elle se fit religieuse, et où elle mourut le 14 décembre 1755. Elle laissa de son mariage :

a. Catherine-Madelaine-Thérèse de Carrel,

née en 1701, mariée, au mois d'août 1717, à messire Charles d'Houdetot, chevalier, seigneur, marquis d'Houdetot, au pays de Caux, lieutenant-général des armées du Roi, dont il eut deux fils et deux filles ;

b. Anne-Louise de Carrel, mariée, 1.° en 1717, à messire Jean-Nicolas-Louis de Bailleul, fils de messire Nicolas-Louis de Bailleul, chevalier, marquis de Château-Gontier, dont un fils et deux filles ; 2.° à N... Scott, chevalier, comte de Roys, seigneur de la Mézangère, dont plusieurs enfants ;

c. Jeanne-Thérèse, de Carrel, née en 1703, mariée, en 1718, à messire Antoine-Nicolas du Mesnil, chevalier, marquis de Sommery, au bailliage de Caux, colonel du régiment de Sommery, dragons dont cinq enfants, quatre fils et une fille. Le dernier fils fut reçu, en 1726, chevalier de Malte. La marquise de Sommery, leur mère est morte à Saint-Germain-en-Laye, le 23 février 1774, âgée de 71 ans.

BOISSIERE CHAMBORS (DE LA), tome VII, page 255, ligne 22, par brevet d'accord, *lisez* par brevet accordé le 21 août 1755. P. 256, lig. 27, et de celle de sa famille, *lisez* et de celle de sa femme ; lig. 32, maréchal-de-camp en 1815 ; le Roi..., *lisez* maréchal-de-camp. En 1815, le Roi... Page 257, ligne 21, issus, *lisez* issues ; ligne 27, Rosveguer, *lisez* Rosweguen. Page 258, ligne 4, Tillar, *lisez* Cillart ; et à la fin de l'article du vicomte de la Boissière, *ajoutez* son fils, Louis-Thomas-Marie, né le 30 janvier 1816.

CARR DE LUSANÇAY ET DE CARREVILLE, t. VIII, page 288, *au lieu de* elles reconnaissent, toutes, pour auteurs les CARR ou KERR, ducs de Roxburgh-Cesford, *lisez* elle reconnaissent, toutes, pour auteurs, les CARR ou KERR, les mêmes que reconnaissent aussi pour les leurs, les CARR ou KERR, ducs de Roxburgh-Cesford Page 291, ligne 19, Matnoë, *lisez* Malnoë ; ligne 35

au lieu de 7 mai 1882, *lisez* 7 mai 1782. Même page, ligne 9, *avant* Il a épousé, *lisez* : A son retour en France, de l'émigration, et trouva tous ses biens ravis et vendus par les rebelles et les factieux, et depuis, jusqu'à la rentrée, en avril 1814, de S. M. Louis XVIII, il n'a jamais pris aucun parti pour les usurpateurs dont il n'a nullement recherché emplois, faveurs, grâces, titres ou décorations que ce soient.

CARRÈRE, tome VIII, page 351, degré III : Jacques DE CARRÈRE, marié le 27 juillet 1561, *ajoutez* avec Jeanne de Jaulin, dont il eut : etc.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du 20 août 1707.

CARRIÈRE, tom. VIII, pag. 469, lig. 3, Ploriban, *lisez* Floriban; ligne 7, dont il va être mention immédiatement, *lisez* dont il va être question immédiatement. Page 471, ligne 20, née en 1775, *lisez* née en 1755. Page 472, *ajoutez, à la fin de l'article* 2.°, une ordonnance royale, du 5 octobre 1816, l'a appelé à la sous-préfecture de l'arrondissement de Prades, département des Pyrénées orientales. Page 473, ligne 15, *au lieu de* 794, *lisez* 1794.

COCHEREL, tome VIII, page 7, ligne 23, dom Perrier, *lisez* dom Poirier; ligne 26, architecte, *lisez* archiviste.

DE LA CROIX DE SAYVE, marquis d'Ornacieux, tome VIII, page 224, degré IX, ligne 4 de ce degré, mort le 21 janvier 1595, *lisez* 1695; même degré, article 3.°, Pierre-Félix, dit le chevalier de Sayve, *lisez* le comte de Seyve. Page 225, degré XI, article 2.°, Mathieu, né en 1753, *ajoutez* chevalier de Malte.

DANIEL, tome VIII, page 190, degré VII, épousa Marie de Mantiat, *lisez* Nantiat; article 2.°, Menard de Coniellard, *lisez* de Conichard; degré IX, avant-dernière ligne, Augustine Payart, *lisez* Adélaïde-Augustine Payard.

FORTIA. Famille dont la généalogie est rapportée tome IX, pag. 273 et suiv.

Page 274, ligne 5; don Jacques II, gendre de Sibille de Fortia, est qualifié roi d'Aragon; il était seulement prince de la maison royale et comte d'Urgel, lorsqu'il se maria, étant fils de Pierre d'Aragon, comte d'Urgel, et de Marguerite de Montferrat (1); à la vérité, après la mort de son beau-frère Martin, roi d'Aragon, arrivée le 31 mai 1410, sans que ce prince eût laissé d'enfants, le comte d'Urgel prétendit à la couronne, et en France où la loi salique est admise, il y aurait eu réellement un droit incontestable. Il pouvait encore régner du chef de sa femme, sœur de Martin, quoique d'un autre lit; mais ce double titre ne causa que de grands troubles, une guerre sanglante entre divers prétendants, et une anarchie de deux ans. La fille de Sibille de Fortia avait une sœur aînée d'un autre lit, qui se nommait Léonore, et qui avait épousé Jean Ier, roi de Castille. Le 24 juin 1412, Ferdinand, second fils issu de ce mariage, fut reconnu légitime héritier de la couronne par les juges assemblés à Caspé pour décider cette grande question. Sur neuf qu'ils étaient, Ferdinand en eut pour lui six, à la tête desquels était saint Vincent Ferrier, qui publia solennellement la sentence le 28. Le comte d'Urgel, soutenu par son oncle Bernard de Fortia, et les parents de sa belle-mère, refusa de s'y soumettre. Ferdinand marcha contre lui, l'an 1413, l'assiégea dans Balaguier, l'obligea de se rendre à discrétion, confisqua tous ses biens, et le constitua prisonnier à perpétuité dans le château d'Ucuéna (2). L'infortuné comte d'Urgel y mourut le 1er juin 1433, après treize ans de captivité (3). Mais on voit qu'il avait porté véritablement le titre de roi d'Aragon, et que la famille de Fortia fut enveloppée dans sa ruine. Bernard II de Fortia et son fils Jean durent alors perdre toutes les propriétés qui avaient pu leur rester en Aragon, et cette seconde catastrophe, plus funeste pour eux que la

---

(1) Moreri, Paris 1759. art. Aragon, t. I, p. 243.

(2) L'art de vérifier les dates, 3e édit., t. I, 757. Voyez aussi le t. III, à l'article des rois de Sicile.

(3) Moréri, art, Aragon, t. I, p. 243.

première, fut ce qui les réduisit à quelque obscurité à Montpellier, où ils se retirèrent alors entièrement.

Page 277, ligne 9, *et de Geneviève de Morvilliers;* il faut lire *et d'Elisabeth Alexandre*. Cette faute est corrigée dans la plupart des exemplaires; elle dérive de l'article MIRON, qui n'est pas complet dans le *Nobiliaire universel*.

Page 297, ligne 4. Il est dit en cet endroit, que François de Fortia a reçu la croix de Saint-Louis, à la création de cet ordre. Ce fait est inexact. M. d'Aspect, dans son histoire (1), citée au bas de la page, place M. d'Urbain dans la promotion de 1700, et l'ordre avait été créé par une ordonnance du mois d'avril 1693. Il y avait eu dès lors une première promotion; une seconde les 1 et 8 février 1694; une troisième en 1695; une quatrième en 1697; et celle de 1700 ne fut que la cinquième.

Page 305, lig. 14. La bataille de Dettingen fut donnée en 1743, et non en 1748, c'est une simple faute d'impression. La date est exacte dans l'histoire imprimée de la maison de Fortia, Paris 1808, page 184.

GAILLARD DE BACCARAT, tome VIII, page 350, art. 5.°, Anne-Louise-Catherine-Roberte, *lisez* Anne-Louise-Catherine Norberte.

GLANS DE CESSIAT, t. VIII, pag. 226, degré III, Claire Descurs, *lisez* Claire Descury. Page 227, ligne 3, 1773, *lisez* 1763.

GUILHEN ou GUILHEM DE LAGONDIE, t. VIII, page 480, article de messire Noel-André, *au lieu de* maréchal de camp, *lisez* lieutenant-géneral des armées du Roi.

Le dévouement sans bornes que cette famille a constamment manifesté pour l'auguste maison de Bourbon, est constaté par les autorités du pays, dont nous allons transmettre une attestation en due forme :

---

(1) Histoire de l'ordre de Saint-Louis, t. II, p. 160.

« Nous, soussigné, maire d'Exideuil, certifions que » madame Thérèse-Martin de Compregnac, veuve de » messire André de Guilhen, écuyer, seigneur de La- » gondie, Liaurou, Beaugibeau, etc., fut mise en réclu- » sion en 1793, où elle fut détenue et obligée d'aban- » donner ses enfants en bas-âge, une année entière.

» Que M. Noel Beaugibeau de Lagondie ancien » militaire, chevalier de l'ordre royal et militaire de » Saint-Louis, oncle de feu son mari, éprouva le même » traitement, quoiqu'il fut plus que septuagénaire.

» Que M. Guillaume Guilhen de Lagondie, frère du- » dit feu messire André de Guilhen, fut, à la même » époque, arrêté, détenu, conduit au tribunal révolu- » tionnaire de Paris, où il périt victime de son attache- » ment au Roi et à son auguste dynastie.

» Les persécutions qu'éprouvèrent tous les sus-nom- » més n'avaient point d'autre cause, et cette malheureuse » famille perdit sa liberté, une partie de ses biens et un » de ses membres, parce qu'elle conserva toujours l'a- » mour de son Roi, et eut le courage de le manifester.

» En foi de quoi, j'ai délivré le présent.

A Exideuil, le 28 octobre 1816.

Signé Langlade, *Maire*.

Suit la légalisation du Préfet.

Le certificat ci-joint, du maire de la ville du Mans, donne en peu de mots l'idée du dévouvement, du zèle et de l'activité de M. de Lagondie. Le voici textuellement :

Au Mans, le 9 *novembre* 1816.

Le maire de la ville du Mans certifie que M. de Lagondie, lieutenant-général des armés du Roi, autrefois lientenant-colonel du régiment de Chartres, dragons, en garnison au Mans avant la révolution, a, à cette époque, par son activité et son zèle, et malgré les tentatives des malveillans, su conserver son régiment fidèle au Roi ; que, par sa fermeté, et aidé des braves officiers de ce corps, il comprima toutes les insurrections d'alors, et notamment celle du 15 novembre 1789 ; qu'il préserva la ville des dangers dont elle était menacée ; qu'il y maintint la tranquillité, et assura les subsistances, en faisant arriver le blé nécessaire à sa conservation ; enfin, que sa conduite, dans ces tems malheureux, a été celle d'un homme

d'honneur, dévoué à son Roi et à son pays, dont la loyauté, la présence d'esprit et le courage lui ont acquis à jamais l'estime et la reconnaissance des habitants du Mans. En foi de quoi, nous avons délivré le présent, pour lui servir et valoir.

Hôtel de la mairie du Mans, les mois, jour et an que dessus.

Le Maire du Mans,

Signé DE CHATEAUFORT.

Au bas se trouve cette apostille de M. le préfet de la Sarthe.

« Monsieur de Lagondie, lieutenant-général des armées » du Roi, s'est concilié l'estime générale des habitants » du département de la Sarthe, par sa noble conduite et » la preuve de sa fidélité au Roi, pendant les années » 1789, 1790 et 1791, en contenant, avec la plus grande » fermeté, les factieux qui agitaient ce département, et » en maintenant dans son devoir le régiment des dragons » de Chartres, dont il était lieutenant-colonel. La ville » du Mans doit la plus grande reconnaissance à M. de » Lagondie. »

Le Préfet de la Sarthe,

Signé PASQUIER.

Le Mans, *le* 9 *novembre* 1816.

Armes : d'azur, à deux lions affrontés d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent. Supports : deux dogues. Couronne de comte.

HAUTECLOCQUE, en Artois, au comté de Saint-Pol, diocèse d'Arras (très-anciennement Haulteclocque, comme on le voit encore dans nombre de vieux titres, et dans les anciens coutumiers de la province), est une seigneurie qui a donné son nom à une maison également illustre par son ancienneté et ses alliances, qui lui ont donné, de temps immémoriaux, entrée dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas (1). De toute ancienneté, les

---

(1) Elle a fourni, dans des tems reculés, deux chevaliers croisés.

membres de cette famille ont fait partie du corps de la noblesse des états d'Artois, et l'on en voit la preuve dans toutes les plus anciennes listes des gentilshommes présens aux états de cette province.

Le premier de cette famille, dont on ait connaissance (l'ancienneté de cette maison se perdant dans la nuit des temps), est Wilbert de Hauteclocque, chevalier, suivant une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens de 1174, il fit des donations à l'abbaye de Cercamps en 1179, suivant une charte de ladite abbaye, dans laquelle il est aussi qualifié chevalier, seigneur de Hautecloque.

Cette ancienne maison est aujourd'hui représentée par :

Messire François-Louis-Joseph DE HAUTECLOCQUE, chevalier, ancien seigneur de Vail, Quatrevaux, Flines-en-Auberchicourt, des Averdigneulles, de Tacquet, de Vacquerie-lez-Hesdin, etc., ancien membre du corps de la noblesse des états d'Artois, ancien officier d'infanterie, aujourd'hui membre du collége électoral du département du Pas-de-Calais, et maire de la commune de Wail, fut, avec ses deux fils César et Léopold, du nombre des vingt-cinq gentilshommes Artésiens qui se rendirent, en 1814, auprès de S. M. Louis XVIII, à Boulogne, pour lui témoigner la joie que tous les bons Français ressentaient de son retour, et celle de sa famille dont le dévouement à la cause royale a été inaltérable. Ses enfants, au nombre de cinq, tous au service du Roi, ont donné, à toutes les époques, des preuves de fidélité à Sa Majesté.

Il avait épousé en premières noces, le 12 juillet 1785, à Arras, Reine-Vedastine-Marie-Amélie de Lassus, fille de Florent-Joseph, écuyer, et de dame Marie-Josephe-Augustine de Beugny ; en secondes noces, Catherine-Philippe-Julie de Monet de Lamarck (issue d'une très-ancienne maison originaire du Béarn, établie à présent en Champagne), alors veuve de Henri-Evrard de Wasservas, baron du Saint-Empire romain, chevalier, seigneur d'Haplincourt, tombé, en 1794, à Arras, sous la hache révolutionnaire de Joseph Lebon, comme membre du corps de la noblesse des états d'Artois, et fille de Louis-Philippe de Monet de Lamarck, chevalier, sieur de Bazentin, d'abord page de la chambre de Sa Majesté Louis XV, puis capitaine au régiment de Cambis, che-

valier de Saint-Louis, et de Catherine-Elisabeth-Julie de Wasservas. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Stanislas-François-Joseph de Hauteclocque, chevalier, né à Arras, le 14 avril 1786; fut employé, en 1815, à l'armée royale du Nord, en qualité de commandant du génie, par M. le comte de Bourmont; est maintenant chef de bataillon du génie; major du 2ᵉ régiment du génie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur;

2.° César-Louis-François-Joseph, chevalier, né le 24 août 1787, a commandé, au mois de mars 1815, les volontaires royaux de la ville d'Arras; est maintenant chef de bataillon, capitaine au 6ᵉ régiment d'infanterie de la garde royale;

3.° Constantin-Gabriel, chevalier, né le 9 août 1788, fut provisoirement commissaire des guerres à l'armée royale du Nord; est maintenant officier à la légion du Pas-de-Calais;

Du second lit :

1.° Alphonse-François-Philippe, chevalier, né à Bourgogne, près Fismes, en Champagne, le 19 juillet 1796, gendarme de la garde ordinaire du Roi, a suivi, en 1815, Sa Majesté, en Belgique; il est maintenant officier au 4ᵉ régiment des chasseurs à cheval;

2.° Léopold-Valentin-François, chevalier, né à Wail, le 19 juillet 1797, chevalier de l'ordre royal, militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'abord, en 1815, lieutenant de la garde nationale, maintenant sous-lieutenant de la légion du Pas-de-Calais.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. Couronne de comte. Tenants : deux sauvages.

Nota. Cette famille a possédé la terre de Hauteclocque, jusqu'en 1536, époque à laquelle Pierre, dit *Petrus* de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Hauteclocque et d'Avelnas, vendit la terre et seigneurie de Hauteclocque, à Jean Herlin, bourgeois d'Arras, lequel la porta dans la

famille des Payen, par alliance contractée entre Marie Herlin, dame de Hauteclocque, fille de Jean Herlin, devenu seigneur de Hauteclocque, par l'acquisition qu'il en avait faite de *Petrus* de Hauteclocque, en 1536, avec Pierre Payen, seigneur de Bellacour, conseiller et avocat-fiscal au conseil d'Artois.

La famille des Payen porta ensuite la terre de Hauteclocque, dans celle des Bertoult, de la manière suivante.

Demoiselle Catherine Payen, dame de Hauteclocque, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Bellacour et Hauteclocque et de Marie Herlin, épousa Louis de Bertoult, écuyer, seigneur de Herbeval, conseiller au conseil d'Artois, fils aîné d'Adrien de Bertoult, écuyer, seigneur de Herbeval, guidon de la compagnie d'hommes d'armes d'ordonnances du Roi, sous la charge de M. le comte de la Roche, et de Jeanne le Cambier.

Les ouvrages qui ont parlé de cette ancienne maison, sont :

Le Dictionnaire géographique de M. Vosgien, imprimé à Paris, chez les libraires associés, en 1790 ;

Floris van der Haër, des Châtelains de Lille ;

Louvel, de la Noblesse du Beauvoisis ;

Monstrelet, Chroniques de France, tom. II, fol. 53 :

Carpentier, Histoire de Cambrai, tom. II, fol. 324 ;

D'Expilly, Dictionnaire des Gaules ;

Lachenaye-des-Bois, Dictionnaire de la Noblesse, in-4.° ;

Le Dictionnaire généalogique et héraldique, in-12, tom. VII ;

Dom le Pèz, Mémoires manuscrits, à l'abbaye de Saint-Waast, à Arras ;

Histoire d'Artois, par dom de Vienne ;

Idem, par Hennebert ;

La Morlière, Histoire d'Amiens ;

De Saint-Allais, Nobiliaire universel, tom. VII ;

Idem, Etat actuel de la Noblesse de France, 1816 ;

Idem, Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France, tom. I, page 136.

KERGUELEN, Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France, tome II, page 260 et 436, *au lieu de* KERGUELIN, *lisez* KERGUELEN.

MAUSSAC, tome IX, page 144. C'est ainsi qu'il faut rétablir les armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon de sable.

NOTTRET DE SAINT-LYS, tome IX, page 240. Il faut ajouter les armes de cette famille qu'on a omises. Elles sont : d'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du second émail.

ORFEUILLE (D'), tome IX, page 104.

I. Girault D'ORFEUILLE, écuyer, seigneur dudit lieu, etc., *ajoutez* Geraldus ou Girault d'Orfeuille et Jean d'Orfeuille, son frère, oncles dudit seigneur d'Orfeuille, furent abbés de l'abbaye de Saint-Jean d'Angely, savoir, Giraldus, depuis l'an 1376 jusqu'en 1408 ; et Jean, depuis 1408 jusqu'en 1411 ; et Jeanne d'Orfeuille fut abbesse de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Poitiers en 1416. Plusieurs princesses de la maison de Bourbon lui succédèrent en cette dignité.

VI. Pierre D'ORFEUILLE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., *ajoutez* gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron de Chizé, capitaine de cent hommes d'armes ; fut nommé mestre de camp, par brevet du 8 janvier 1630, et fut gratifié par le Roi, d'une pension de deux mille quatre cents francs, à prendre en son épargne, cela à cause des services rendus par ledit Pierre d'Orfeuille, au roi Henri IV, père de ce prince. Il fut inhumé dans l'église de Sévret. *Ajoutez au nombre de ses enfants*, Elisabeth, mariée à François de Gain, seigneur d'Availles, et Louise, mariée à Jacques de Gréaulme.

VII. François d'ORFEUILLE, chevalier, seigneur de Foucaud, etc. *Il faut ajouter à son article, qu'*il fut aide des camps et armées du Roi, et commandant pour Sa Majesté, en la ville de Courtray. Il se signala dans la guerre de Flandre, ainsi qu'il paraît par les lettres flatteuses que lui écrivait Gaston, duc d'Orléans. Le Roi lui accorda, en outre, une pension de trois mille francs. Il fut inhumé, avec ses ancêtres, dans l'église de Sévret.

VIII. François d'Orfeuille, IIe du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., *ajoutez* fut capitaine au régiment de Navarre, par commission du 18 décembre 1674. Il fut, ainsi que son père, inhumé à Sévret.

IX. Pierre-François d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., *ajoutez qu*'il passa capitaine dans le régiment de Chamilly.

PALYS, tome VIII, page 475, ligne 18, s'était fixé auprès de lui, *lisez* se fixa auprès de lui. Pag. 479, lig. 5, dans le cours de ses services, *ajoutez* le, etc.

REGNAULD DE PARCIEU, tome IX, page 35, ligne 26, aux armes, *au lieu de* bande, *lisez* fasce.

ROCHAS, tome VIII, page 364, ligne 28, Marie-Louise de Rochas, *lisez* Marcelline de Rochas. Page 365, ligne 3, d'Aubignau, lisez d'Aubignan. Même page, avant les armoiries, nous avons omis de dire que cette autre ramification des Rochas-Aiglun avait également eu pour souche et pour auteurs, nobles André de Rochas, et Hélène de Faulcon, dont il est fait mention aux pages 369 et 370 du IIe volume de cet ouvrage.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

B

C

H

J

K

L

M

N

O

P

R

S

W

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1[er] et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC